

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2021

—

PROCÈS-VERBAL

Ordre du jour

Conseil municipal du 17 Décembre 2021

N°	Objet		Rapporteur
1	Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 15 octobre 2021 – Approbation.	<i>Pages 8 et 9</i>	Mme la Maire
2	Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal.	<i>Page 9</i>	Mme la Maire
2A	Vœu pour que l'art et la culture ne soient plus empêchés.	<i>Pages 10 à 15</i>	M. ASSEH
3	Débat d'Orientations Budgétaires pour 2022.	<i>Pages 15 à 33</i>	M. BOLO
4	Rapport sur la situation en matière de développement durable 2020/2021 – Information.	<i>Pages 33 à 41</i>	Mme BONAMY
5	Un élan nouveau pour la proximité dans les quartiers nantais.	<i>Pages 57 à 63</i>	M. ASSEH
6	Réaménagement du pôle d'équipement public Daniel Asseray – Intégration de la mairie de quartier des Dervallières – Validation du projet – Lancement de la consultation travaux – Approbation.	<i>Pages 63 à 66</i>	Mme BASSAL
7	Réhabilitation de la mairie de quartier de Doulon et de ses salles associatives - Validation du projet – Lancement de la consultation travaux – Approbation.	<i>Pages 66 à 68</i>	Mme BASSAL
8	Quartier Île de Nantes – Construction d'une nouvelle école – Choix du maître d'oeuvre – Approbation.	<i>Pages 68 à 70</i>	Mme RODRIGUEZ
9	Quartier Nantes Nord – Restructuration et extension de l'école Chauvinière – Choix du maître d'œuvre – Approbation.	<i>Pages 70 à 77</i>	Mme RODRIGUEZ
10	Police Municipale – Création de postes – Approbation.	<i>Pages 50 à 55</i>	M. BOLO
11	Schéma Local de Tranquillité Publique Mendès France : collaboration avec la Ville de Saint Herblain – Approbation.	<i>Pages 77 à 80</i>	M. TALLEDEC
12	Création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Nantes Métropole – Approbation.	<i>Pages 80 et 81</i>	M. TALLEDEC
13	Sécurité et Tranquillité publique – Convention de partenariat entre la Police Municipale, la SNCF et la Police Nationale – Approbation.	<i>Pages 55 et 56</i>	M. BOLO
14	Politique de mobilité durable de la centralité – Extension du stationnement payant sur voirie : Modification de la liste des voies faisant l'objet d'une redevance de stationnement (FPS) – Révision des tarifs horaires sur voirie (Visiteurs) – Etude d'une tarification solidaire et sociale pour les résidents sur voirie, d'un contrôle automatisé du stationnement payant – Concertation pour la mise en place de nouveaux dispositifs tarifaires pour les Professionnels mobiles – Approbation.	<i>Pages 81 à 91</i>	M. TALLEDEC

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2021

- | | | | |
|----|---|-------------------------|---------------|
| 15 | Plan d'actions « Nantes, Ville Amies des Aînés – Contribution nantaise à la feuille de route Longévité métropolitaine – Approbation. | <i>Pages 91 à 93</i> | Mme LEFRANC |
| 16 | Associations gestionnaires des écoles privées sous contrat - Participation financière de la Ville – Montant des forfaits et modalités de calcul des aides facultatives pour l'année 2022 – Ajustement de la participation à l'accueil périscolaire pour 2021 – Approbation. | <i>Pages 56 et 57</i> | M. BOLO |
| 17 | Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Convention et avenants – Approbation. | <i>Pages 93 à 95</i> | Mme RODRIGUEZ |
| 18 | Sports - Cinquième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation. | <i>Page 95</i> | M. REBOUH |
| 19 | Sports – Travaux concernant la piscine de la Petite Amazonie – Programme, enveloppe financière prévisionnelle et lancement d'une procédure adaptée – Approbation. | <i>Pages 95 et 96</i> | M. REBOUH |
| 20 | Sports – Restructuration – Extension de la Piscine des Dervallières – Choix du maître d'œuvre – Approbation. | <i>Pages 96 et 97</i> | M. REBOUH |
| 21 | Politique publique Petite enfance – Crèche municipale intercommunale Grand Bellevue – Convention – Approbation. | <i>Pages 97 et 98</i> | Mme NAULIN |
| 22 | Politique publique Petite enfance – Lieux Accueil Enfants-Parents – Convention – Subvention – Approbation. | <i>Page 98</i> | Mme NAULIN |
| 23 | Politique publique Petite enfance – Relais Accueil Petite Enfance – Convention de partenariat avec la Fédération des Particuliers Employeurs (FEPEM) – Approbation. | <i>Pages 99 et 100</i> | Mme NAULIN |
| 24 | Politique publique Petite enfance – Multi-accueil Municipaux – Convention de partenariat – Approbation. | <i>Page 100</i> | Mme NAULIN |
| 25 | Politique publique Petite enfance – Crèches associatives – Avenants – Approbation. | <i>Pages 100 et 101</i> | Mme NAULIN |
| 26 | Politique publique Petite enfance – Associations Petite enfance – Subventions – Approbation. | <i>Pages 101 à 103</i> | Mme NAULIN |
| 27 | Plan de soutien Culture – Fonds d'aide à la continuité d'activité et d'emploi des acteurs culturels – Subventions – Approbation. | <i>Pages 103 et 104</i> | M. SEASSAU |
| 28 | Culture – Équipements en régie, établissements publics – Dispositions diverses – Conventions – Approbation. | <i>Pages 104 à 106</i> | M. SEASSAU |
| 29 | Développement culturel – Cinquième répartition de subventions – Avances sur subventions – Conventions et avenants – Dispositions diverses – Approbation. | <i>Pages 106 et 107</i> | M. SEASSAU |
| 30 | Prix des Arts Visuels de la Ville de Nantes – Désignation des lauréats – Convention – Approbation. | <i>Page 107</i> | M. SEASSAU |
| 31 | Soutien aux projets d'éducation artistique et culturelle à l'école – Subventions – Convention et avenants – Approbation. | <i>Pages 107 et 108</i> | M. COCOTIER |
| 32 | Politique publique du patrimoine – Subventions – Convention et avenant – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Approbation. | <i>Page 108</i> | M. CHATEAU |

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2021

- | | | | |
|----|--|-------------------------|---------------|
| 33 | Voies et équipements publics – Dénomination – Approbation. | <i>Pages 109 à 111</i> | M. CHATEAU |
| 34 | Bureaux des projets – Fonds de soutien à l’initiative citoyenne – Subventions – Approbation. | <i>Pages 111 et 112</i> | Mme BASSANI |
| 35 | Vie associative – Fonds de soutien exceptionnel aux associations nantaises – Cinquième répartition de subventions – Bilan du soutien à la Vie associative – Avenants – Approbation. | <i>Page 112</i> | Mme BERTU |
| 36 | Egalité femmes-hommes : Citad’elles, centre ressources pour les femmes victimes de violences et leurs enfants – Rapport d’activité – Présentation. | <i>Pages 112 à 115</i> | Mme BERTU |
| 37 | Politique publique – Accessibilité Universelle – Subventions aux associations – Approbation. | <i>Page 115</i> | Mme BENATRE |
| 38 | Politique Jeunesse – Programme d’Investissements d’Avenir (PIA) : élargissement de l’accord de groupement modificatif et convention bilatérale – Cinquième répartition de subventions – Avenant – Approbation. | <i>Pages 115 et 116</i> | Mme LANGLOIS |
| 39 | Vie Étudiante – Convention tripartite «Campus Nantes» entre l’Université de Nantes, Nantes Métropole et la Ville de Nantes – Approbation. | <i>Page 116</i> | Mme COUSSINET |
| 40 | Politique publique Familles et parentalité – Cinquième répartition de subventions – Approbation. | <i>Pages 116 et 117</i> | Mme NAULIN |
| 41 | Cosmopolis – Echanges internationaux – Subventions – Approbation. | <i>Page 117</i> | M. MARAIS |
| 42 | Actions de coopération et de solidarité internationales – Soutien aux projets – Subventions – Conventions – Approbation. | <i>Pages 118 et 119</i> | M. GUISSÉ |
| 43 | Personnel municipal - Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation. | <i>Pages 119 à 121</i> | Mme BASSAL |
| 44 | Dispositions relatives aux marchés publics – Fonctionnement et travaux – Approbation. | <i>Pages 122 à 124</i> | M. QUÉRO |
| 45 | Transactions immobilières diverses – Approbation. | <i>Pages 41 et 42</i> | M. BOLO |
| 46 | Acquisitions et cessions foncières – Approbation. | <i>Page 42</i> | M. BOLO |
| 47 | Décision Modificative 2021 n°3 et dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation. | <i>Pages 42 à 44</i> | M. BOLO |
| 48 | Accueils de loisirs et séjours de vacances – Principe d’une Délégation de service public pour la gestion des accueils de loisirs et séjours de vacances – Approbation. | <i>Pages 124 à 126</i> | Mme RODRIGUEZ |
| 49 | Loire Atlantique Développement SELA – Prise de participation au capital d’une société pour le portage des toitures photovoltaïques sur le quartier République – Approbation. | <i>Page 44</i> | M. BOLO |
| 50 | Rapport de la Commission Locale d’Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 26 novembre 2021 – Approbation. | <i>Pages 44 et 45</i> | M. BOLO |

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2021

- 51 Convention relative aux services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes – Rapport de la Commission – Approbation. *Page 126* Mme BASSAL
- 52 Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Ville de Nantes au titre des années 2015 et suivantes – Information. *Pages 45 à 49* M. BOLO

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2021

Convoquée le vendredi 10 décembre 2021

La séance débute à 9 heures.

Elle est présidée par Mme Johanna ROLLAND.

Assistée de : M. ASSEH, Mme LAERNOES, M. REBOUH, Mme BASSAL, M. RIOM, Mme BERTU, M. BOLO, Mme RODRIGUEZ, M. SEASSAU, Mme NAULIN, M. QUÉRO, Mme HAKEM, M. LE TEUFF, Mme COLLINEAU, M. SALAÛN, Mme BASSANI, M. CHATEAU, Mme BONAMY, M. MARAIS, Mme BIR, M. BOUTIN, M. CITEAU, Mme BENÂTRE, M. GUISSÉ, Mme LANGLOIS,

Sont également présents : M. PROCHASSON, M. COCOTIER, Mme ROBERT, M. AZZI, Mme LEFRANC, Mme BLIN, M. DANTEC, M. OUGGOURNI, Mme COUSSINET, M. MARTIN, M. TALLEDEC, M. FOURNIER, M. TRICHET, Mme JEN, M. SOBCZAK, Mme BOISRAMÉ, M. PASCOUUAU, Mme GOUEZ, Mme SOTTER, Mme FIGULS, Mme COPPEY, M. BOULÉ, Mme VITOUX, Mme VIALARD, M. SALECROIX, M. GUINÉ, M. JOUIN, Mme BOURDON, Mme VAN GOETHEM, Mme GUERRA, M. THIRIET, Mme GARNIER, M. BAINVEL, M. RICHARD, Mme WEISS, M. HUCHET, Mme OPPELT, M. BELHAMITI, M. CHOMBART DE LAUWE, Mme FERREIRA.

Sont absents et excusés : Mme AMROUCHE (pouvoir à Mme GUERRA), Mme EL HAÏRY (pouvoir à Mme OPPELT), Mme PIAU (pouvoir à M. TALLEDEC).

Secrétaire

M. SEASSAU est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2021

La séance est ouverte à 9 h 00.

M. ASSEH, Adjoint, procède à l'appel.

Mme la MAIRE – Chers collègues, avant d'ouvrir notre conseil municipal, je voulais rendre hommage à Jacques Auxiette, avant la cérémonie qui aura lieu cet après-midi à La Roche-sur-Yon, cette ville qui a tant compté pour lui et qui lui doit tant.

Jacques Auxiette était un homme libre, un homme de conviction, un homme de progrès, de gauche, républicain, laïc et humaniste. Et pour tout ce qu'il était et qu'il incarnait, il va nous manquer.

Il va manquer à toutes celles et à tous ceux qui ont croisé son chemin et œuvré auprès de lui. Il va manquer aux Pays-de-la-Loire, qui lui ont fait confiance, de 2004 à 2015, pour devenir l'une des régions les plus dynamiques et équilibrées de France. Il va manquer à la Vendée, sa terre d'attache. Il va manquer à La Roche-sur-Yon, dont il a été ce grand maire, si proche de ses concitoyennes et de ses concitoyens. Il va manquer aux militantes et aux militants, qui se souviendront de ses engagements. Il va manquer bien sûr aux élus de gauche et, au-delà, aux élus de toutes sensibilités, élus de terrain, urbains ou ruraux, qui reconnaissent unanimement la valeur de l'héritage qu'il laisse. Il va manquer enfin à celles et ceux qui, avec lui, ont tant fait pour notre région.

Car Jacques Auxiette avait de l'ambition pour ses concitoyens, pour les territoires et en particulier, pour les Pays-de-la-Loire. Oui, il a su être à l'écoute des besoins des uns et des autres, tout au long de sa vie, avec exigence et bienveillance. Il était respecté, entendu, convaincu, passionné, doté d'un sens collectif profondément ancré au fond de lui. Et il a été précurseur sur bien des sujets.

Sur l'éducation, d'abord, lui, le combattant inlassable de la laïcité, de l'égalité, de la fraternité. Professeur coopérant dans le Sud tunisien, proviseur du lycée polyvalent Mendès-France à La Roche-sur-Yon, dès son élection, nous nous en souvenons, comme président de Région, en 2004, il avait décidé de la gratuité des manuels scolaires, par un souci chevillé au corps d'égalité des chances pour toutes et tous. Durant ses deux mandats, il a porté des projets de lycées à Pornic, Clisson, Olonne-sur-Mer, Carquefou, Nantes et bien sûr, Beaupréau, dans les Mayes. Son action était destinée aux jeunes, comme à toutes les générations. Je pense évidemment à l'ouverture du Gérontopôle, grâce à lui, en 2013, sur l'Île de Nantes.

Sur l'économie, ensuite, il avait cet esprit d'entreprendre, faisant de l'économie et de l'emploi des vecteurs essentiels de développement, avec l'innovation, bien sûr, qu'il cherchait à valoriser au travers de nombreux projets : le cyclotron, pour la lutte contre le cancer, dont il avait trouvé le financement, le projet d'IRT Jules Verne, qu'il a soutenu, les Technocampus et les centres de recherche présents dans les cinq départements des Pays-de-la-Loire. Ambassadeur de notre économie des Pays-de-la-Loire aux quatre coins de la planète, il avait une ambition forte pour les productions locales et tout aussi forte pour l'ouverture au monde. Il était au rendez-vous des enjeux du XXI^e siècle. Nous nous souvenons de son engagement dans le combat après la marée noire de l'Erika.

Nous pensons aussi à son engagement pour les mobilités durables. En tant que président du GART, il a été un défenseur actif du rail, des trains, comme des dessertes du quotidien. J'ai pu le mesurer personnellement, alors qu'en 2015, récemment élue maire, j'ai pu me plonger avec lui dans les projets architecturaux présentés pour la rénovation de la gare de Nantes afin de faire notre choix. Ce choix, vous le connaissez. Il se portera finalement sur Rudi Ricciotti. Mais pour y arriver, il a fallu bien des débats, bien des échanges. J'ai pu alors mesurer la puissance et la passion de Jacques Auxiette pour ces questions, un savoir assez impressionnant, très précis, technique, mais aussi le profond respect qu'il avait pour la parole des élus locaux et notamment, pour les maires.

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2021

Mes chers collègues, Jacques Auxiette était un homme d'action, un homme de sa région. J'adresse à sa famille, à ses proches, en notre nom à tous, mes plus sincères condoléances, nos plus sincères condoléances, et vous propose d'observer une minute de silence en sa mémoire. Comme convenu, je vais maintenant vous demander de couper vos caméras afin de laisser apparaître un écran noir en signe de deuil.

Une minute de silence est observée en hommage à Jacques Auxiette.

Merci. Chers collègues, nous allons pouvoir entamer l'ordre du jour de notre conseil municipal, qui, comme vous le savez, a dû subir quelques modifications dans son déroulé pour que Pascal Bolo puisse me représenter, nous représenter aux obsèques de Jacques Auxiette.

Mme la MAIRE donne lecture du dossier n° 1, intitulé :

Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 15 octobre 2021 – Approbation

Mme la MAIRE – Nous avons à approuver d'abord le procès-verbal de la dernière séance. Valérie Oppelt a demandé la parole.

Mme OPPELT, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire. Je me permets d'intervenir ici parce que cela concerne toutes les délibérations.

Madame la Maire, je souhaite, en ce début de conseil, vous faire part de mon désarroi. En effet, j'ai déjà pris plusieurs fois la parole en conseil sur ce sujet. C'est celui de l'écriture dite « inclusive » et du point médian dans les délibérations. Nous l'avons d'ailleurs déjà évoqué dans la présentation du vœu « handicap ». J'alerte donc une nouvelle fois votre majorité sur les questions de communiquer et de rédiger les actes administratifs qui sont, d'une part, portés à notre vote et d'autre part, à la disposition des Nantaises et des Nantais qui nous écoutent et que vous associez régulièrement à nos débats.

Le point médian est réellement une catastrophe pour les personnes en situation de handicap, les « dys », tout ce qui concerne les troubles du langage et de la lecture. C'est une catastrophe pour les personnes âgées, pour les personnes allophones comme les migrants, par exemple, et les Européens qui apprennent notre langue.

Cette écriture inclusive, dite « inclusive », en tout cas, c'est l'un des symptômes de l'idéologie qui monte de façon inquiétante, dans nos universités, notamment, que les États francophones du monde entier ne comprennent pas. D'ailleurs, Jean-Michel Blanquer a interdit son utilisation dans les manuels scolaires, et j'ai d'ailleurs cosigné une proposition de loi pour l'interdire dans les documents administratifs. Nous vous demandons que cesse cette dérive. Vous nous dites avoir une ambition de ville inclusive. Il faut donc maintenant passer à l'acte.

Quelques exemples... Délibération 30 : les « lauréat·e·s » du prix des Arts visuels de la Ville... Au total, nous avons relevé environ 34 pas de côté vers l'écriture dite « inclusive » dans l'ensemble des délibérations. Cela concerne onze des 52 délibérations que nous étudions aujourd'hui et cela augmente à chaque conseil. Maintenant, même les appellations de vos directions s'en inspirent. Je pense à celles des « usager·e·s », des habitant·e·s », des « Nantais·e·s », des « adolescent·e·s », ... Pire, dans la 24, pour l'association Le Guid'on, qui est spécialiste, justement, de l'accompagnement de troubles développementaux, on écrit : « le·s besoin·s »... ! Cela devient impossible à lire pour toutes les personnes en situation de handicap.

Nous vous demandons donc ici, Madame la Maire, un engagement clair de votre part pour évincer définitivement cette écriture utilisant les points médians des délibérations, de tout document administratif. L'égalité des femmes par rapport aux hommes doit passer par des actes. Il ne faut donc pas confondre le changement et le progrès. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Sur ce sujet, puisqu'il y a la question du mode d'écriture des délibérations, celle des règles qui sont en train d'être définies notamment pour le journal municipal, je vous propose que dans une prochaine commission, qui, je pense, sera le lieu le plus approprié, nous vous fassions un point global.

Chers collègues, s'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, comme annoncé, je mets le procès-verbal aux voix.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 63 voix pour.

Mme la MAIRE donne lecture du dossier n° 2, intitulé :

Conseil municipal – Compte rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal

Mme la MAIRE – Nous avons à prendre acte du compte rendu des différentes décisions. Laurence Garnier a demandé la parole.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Bonjour, Madame la Maire, bonjour à tous. Quelques mots, en ce début de conseil, et spécifiquement sur cette délibération, qui commence, comme nous en avons malheureusement l'habitude, maintenant, par la défense des intérêts de la Ville suite à des agressions de policiers municipaux.

Je voulais avant toute chose, Madame la Maire, ce matin, rendre hommage au travail quotidien de nos policiers municipaux et avoir une pensée particulière pour ceux qui ont été victimes de jets d'acide, la semaine dernière, dans les quartiers nord de Nantes. Nos policiers font un travail remarquable au quotidien pour protéger les Nantais et je crois qu'il est important de leur rendre cet hommage.

Je voulais également me réjouir publiquement, au nom de l'ensemble de notre groupe, que nous puissions enfin, au cours de ce conseil municipal, parler de sécurité dans le cadre de plusieurs délibérations que vous allez nous présenter.

Vous le savez, Madame la Maire, nous demandons la vidéo-protection depuis maintenant presque quinze ans, depuis 2008. Elle est en place à Nantes depuis 2018 et c'est une bonne chose. Nous avons demandé depuis plusieurs années le recrutement de policiers municipaux supplémentaires. C'est en cours à Nantes et c'est une bonne chose.

Les choses avancent donc, Madame la Maire. Il faudra, bien sûr, poursuivre. Il faudra évaluer cette action, anticiper les difficultés, parce que nous avons déjà perdu beaucoup de temps. Mais nous nous réjouissons des avancées et des évolutions de votre majorité dans ce domaine de la politique de sécurité. Nous avons, je crois, tenu notre rôle d'opposition. Nous avons joué les aiguillons de votre politique publique en matière de sécurité, et croyez bien que nous n'en tirons aucune gloire, mais nous souhaitons simplement que les mesures que vous nous proposez aujourd'hui, et dont nous prendrons le temps de parler plus longuement tout à l'heure, puissent nous permettre de mieux protéger les Nantais. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Nous aurons en effet l'occasion de parler de ces questions importantes pour les Nantais, priorité de notre majorité, de manière approfondie tout à l'heure. Mais d'emblée, je veux saluer l'engagement et le travail des équipes au quotidien, sur le terrain.

S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, nous pouvons considérer que le Conseil prend acte du compte rendu des différentes décisions.

Le Conseil prend acte.

M. ASSEH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 2A, intitulé :

Vœu pour que l'art et la culture ne soient pas empêchés

M. ASSEH, Adjoint – Chers collègues, le 7 décembre dernier, un groupe intégriste a empêché la tenue d'un concert de l'artiste suédoise Anna von Hausswolff. Ce concert a été organisé dans l'église Notre-Dame-de-Bon-Port par le Lieu unique avec le diocèse. Rappelons que ce concert prenait place dans une tournée européenne de l'artiste, qui l'a vu jouer dans un certain nombre d'églises ou de cathédrales, toujours en lien avec les autorités religieuses et dans le plus grand respect des bâtiments qui l'accueillaient.

Ce qui s'est passé à Nantes le 7 décembre est inacceptable et indigne. Cela est indigne d'un pays où l'art et la culture, où la libre circulation des idées et des esthétiques ont toujours joué un rôle fondateur. Cela est indigne de la Ville de Nantes, des Nantaises et des Nantais, qui se sont toujours distingués par leur esprit d'ouverture et de dialogue, par leur tolérance et leur curiosité, par leur attachement à la création artistique et à la diversité culturelle, au « pas de côté », en somme.

Membres du Conseil municipal de la Ville de Nantes, réunis en séance le vendredi 17 décembre 2021, nous condamnons avec la plus grande fermeté ces actes intrinsèquement violents et réaffirmons notre plein et entier soutien aux équipes du Lieu unique et à l'ensemble des artistes, des créateurs, des publics venant les rencontrer, des professionnels et des bénévoles du secteur culturel, qu'ils soient de Nantes ou d'ailleurs. Ils seront toujours les bienvenus à Nantes, où nous les invitons chaleureusement pour contribuer à écrire ce destin collectif si singulier.

Depuis 2016, la liberté de création est devenue une liberté publique, au même titre que la liberté d'expression ou la liberté de la presse. Garantir l'accès aux spectacles ou aux expositions, c'est garantir l'État de droit. Cela nécessite la mobilisation sans faille de l'ensemble des pouvoirs publics et des moyens dont ils disposent afin d'empêcher toute entrave à la libre circulation des arts et de la culture. La République doit être intransigeante face à des actes aussi graves. Il en va de son intégrité.

Nous, élus nantais, serons particulièrement vigilants à ce que les arts et la culture ne soient plus les victimes de l'intégrisme, de la censure et de la violence sous toutes ses formes. Nous défendrons, comme nous l'avons toujours fait et comme nous le ferons toujours, la République et ses valeurs d'égalité, de liberté, de fraternité et de laïcité.

Mme la MAIRE – Merci. Olivier Chateau.

M. CHATEAU, Adjoint – Merci Mme la Maire. « Affligeant ! » C'est le premier mot qui m'est venu à l'esprit en apprenant ce regroupement d'intégristes devant l'église Notre-Dame-de-Bon-Port pour empêcher l'artiste suédoise Anna von Hausswolff de jouer.

J'ai ensuite pensé anachronisme, comme une sorte de retour en arrière, par exemple en 1985, devant le Katorza, contre le film « Je vous salue Marie » de Godard, ou en 1858, année d'inauguration de Notre-Dame-de-Bon-Port. Et pourtant nous sommes bien en 2021, à Nantes, et l'obscurantisme est toujours de mise.

Bêtise, ensuite, devant des manifestants qui dénoncent les paroles blasphématoires d'un concert purement instrumental et veulent empêcher une artiste qui, à travers son art, finalement, met en valeur le patrimoine de notre ville. Comment ne pas constater qu'ils ont d'ailleurs ainsi contribué à la faire connaître à des millions de Françaises et de Français ?

Détermination, c'est enfin ce qui nous anime, vous, Madame la Maire, notre collègue Aymeric Seassau, notre majorité et, je l'espère, toute notre assemblée. Détermination à lutter contre tous les obscurantismes, contre ces petits penseurs minables qui s'en prennent à la culture et à l'art. C'est la République qui est attaquée quand on entrave la liberté de circulation des arts et de la culture. Alors, la République doit mobiliser ses moyens pour se défendre.

Nantes, ce n'est pas cette lamentable éruption d'intolérance. Nantes, c'est l'ouverture au monde, l'ouverture à l'autre, l'ouverture à toutes les cultures. Nantes, c'est la tolérance et le dialogue !

Alors je me réjouis d'avoir pu découvrir l'exposition « L'art dans l'islam » au Passage Sainte-Croix, témoignage fort du dialogue entre les religions. J'ai savouré le spectacle *Débandade* d'Olivia Granville, au Lieu unique, qui interroge sur le genre, les rapports femmes – hommes et la lutte contre les stéréotypes. Je suis fier d'avoir parcouru l'exposition *L'Abîme*, au château des Ducs de Bretagne, qui permet à notre ville de poursuivre un long travail basé sur la recherche historique et la volonté d'éclairer les zones d'ombre, justement. Et je pourrais multiplier les exemples à l'envi.

Alors, à tous ces petits censeurs qui entendent nous dire ce qu'il faut voir, ce qu'il faut écouter, lire, aimer ou penser, rappelons-leur bien fort que Nantes, c'est la culture et la liberté d'expression.

Les élus du groupe « Nantes citoyenne, sociale et écologique » voteront ce vœu, Madame la Maire.

Mme la MAIRE – Merci. Laurence Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire. Nous rejoignons bien évidemment l'intention de ce vœu. Le concert de l'artiste suédoise a été autorisé par les autorités compétentes, en l'occurrence, par le diocèse de Nantes, et nous pensons que les règles, les lois, les autorisations doivent être respectées, qu'elles plaisent ou qu'elles ne plaisent pas, parce qu'elles sont les garantes de notre capacité à vivre ensemble. Ce vœu est donc l'occasion de rappeler, tous ensemble, que quel que soit le motif, la liberté de manifester n'est jamais une liberté de bloquer.

En revanche, nous refusons une indignation qui serait à géométrie variable. Il n'y a pas, d'un côté, les bons bloqueurs, ceux avec lesquels vous êtes d'accord, et de l'autre côté, les mauvais bloqueurs, avec lesquels vous ne seriez pas d'accord. Je pense par exemple à l'occupation du théâtre Graslin, Monsieur Seassau. Je ne vous ai pas entendu, à l'époque, demander l'évacuation du théâtre Graslin qui, pourtant, bloquait la reprise des activités culturelles. Je pense à Notre-Dame-des-Landes, Madame Laernoës. Là non plus, je ne vous ai pas entendu demander l'évacuation de Notre-Dame-des-Landes, qui, pourtant, bloquait le projet d'aéroport et a d'ailleurs fini par le faire tomber complètement. Je tenais à faire ces deux remarques.

Je voudrais faire également une remarque concernant la rédaction du vœu, puisque nous avons souhaité, hier, en commission des vœux, par la voix de notre collègue Foulques Chombart De Lauwe, que soit retiré le terme de « violences », qui apparaît à plusieurs reprises dans le texte du vœu. Pardon de vous le dire, mais je crois que si la violence, dans notre société en général et à Nantes en particulier, se limitait à des Ave Maria, cela se saurait. L'insécurité à Nantes a explosé au cours de ces dernières années. Les Nantais vivent tous les jours des situations d'agression et de violences qui, je crois, ne ressemblent pas à des prières.

Je rappelle également que nous vivons également à Nantes, dans la capitale nationale de la contestation antigouvernementale et dans la capitale des « black blocs », ceux qui ont dévasté notre centre-ville, chacun s'en souvient, chacun a les images en tête, plusieurs dizaines de samedis d'affilée au cours de ces dernières années. Donc les violences, on connaît, et les mots ont un sens. Condamner ce blocage, et je crois que nous le condamnons tous ici, n'empêche pas, à notre sens, de faire preuve d'un peu de modération et de tempérance dans le propos.

Nous voterons donc ce vœu, Madame la Maire, parce que nous en partageons l'intention et qu'un vœu n'est somme toute qu'une intention politique, mais vous nous permettrez d'exprimer ici de fortes réserves sur sa formulation.

Mme la MAIRE – Merci. Permettez-moi néanmoins de regretter une confusion. [*coupure de micro*] Était-il donc si compliqué pour vous, Madame Garnier, de condamner simplement, sûrement, fermement, calmement, des actes qui sont évidemment à condamner ?

Valérie Oppelt.

Mme OPPELT, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Ce vœu que nous portons aujourd'hui en réaction à l'entrave intolérable de ce concert d'Anna von Hausswolff à l'église Notre-Dame-de-Bon-Port par un groupe d'intégristes, il faut le dire, nous le saluons, car il est de notre responsabilité de s'engager contre ces méthodes contraires à nos valeurs. La démocratie ne sort pas grandie de ce type de violence et de contestation. La culture a d'ailleurs beaucoup souffert pendant la crise sanitaire et c'en est d'autant plus choquant. Nous nous devons de respecter toutes les cultures.

Nous condamnons évidemment toutes les philosophies et idées radicales. Toutes les occupations ou entraves à l'activité culturelle doivent être dénoncées, qu'elles soient d'ailleurs dans une église ou dans un théâtre, comme le théâtre Graslin. Toutes représentent une violence symbolique qui n'a pas sa place dans notre société.

De la même manière, rappelons tout de même que tout ce qui est objet lié à la culture doit se faire. Ce ne sont d'ailleurs pas des prières qui empêchent les personnes de rester sur les bords de l'église. Ce ne sont pas des prières, ce sont bien des violences. Nous tenions, nous, à ce mot « violences », puisque la violence n'est pas forcément la violence physique. Elle peut être aussi une violence morale, une violence psychologique. En l'occurrence, c'est bien le cas.

Je rappelle d'ailleurs que cette violence, nous l'avons subie, enfin moi, je l'ai subie, en tout cas, en tant qu'élue, et que beaucoup d'élus la subissent. J'ai en tête l'exemple du théâtre Graslin où un jour, certains occupants du théâtre Graslin sont venus frapper à la porte de mes collaborateurs, les harceler pendant plus d'une heure, écrire sur la porte, mettre des tags sur les trottoirs, etc. Je remercie d'ailleurs la Ville de Nantes qui a fait le nécessaire pour nettoyer. Donc cette violence, elle existe, elle existe partout, et l'objet culture, la culture doit être protégée dans toutes ses formes, qu'elle soit dans des théâtres, dans des églises ou autres.

De manière générale, ce vœu nous permet de condamner toutes ces violences, qu'elles soient réalisées par des intégristes, de gauche ou de droite : ce n'est pas un problème de couleur politique. En tout cas, toutes ces violences doivent être condamnées. Nous insistons sur ce point-là. C'est pourquoi nous voterons évidemment avec vous et avec beaucoup d'enthousiasme ce vœu, puisqu'il était nécessaire et qu'il est important de le porter aujourd'hui. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Tristan Riom.

M. RIOM, Adjoint – Merci, Madame la Maire. Je voulais réagir à ce qu'a dit Madame Garnier. Je pense qu'il n'y a pas de doute sur le fait que nous récusons toutes les formes de violence. Après, je suis mal à l'aise avec le fait que vous mettez sur un plan d'égalité des gens qui luttent pour leurs droits, qui se mobilisent pour des préoccupations sociales, et des gens qui veulent empêcher une expression culturelle pour des raisons religieuses qui leur sont propres. Je pense que ce n'est pas tout à fait la même chose. Cela ne veut pas dire que nous soutenons une forme de violence ou une autre. C'est juste pour dire que ce ne sont pas les mêmes sujets. Les mettre sur un plan d'égalité, ce n'est pas bien. Là, nous sommes en train de voter un vœu parce que l'on a voulu empêcher une expression pour des raisons religieuses. Ce n'est vraiment pas le même sujet.

Ensuite, sur la question de la violence, nous en avons parlé en commission, vous avez raison. Vous dites que les mots ont un sens. La violence, c'est un abus de force. Quand une poignée de manifestants empêche une centaine de personnes d'accéder à la culture, dont des jeunes, des familles qui étaient dans l'incompréhension face à ce blocage et on leur a reproché d'être des satanistes alors qu'ils venaient juste écouter un concert d'orgue, eh bien oui, c'est une forme de violence. Il faut qualifier ce que c'est. C'est une forme de violence et pour nous, il est important

que le mot soit là parce qu'il y a des gens qui l'ont vécu comme cela dans la ville. Cela ne veut pas dire que nous minimisons les autres formes de violence. Cela veut juste dire que c'est une forme de violence et qu'il faut l'affirmer comme telle.

Mme la MAIRE – Merci. Aymeric Seassau, pour finir.

M. SEASSAU, Adjoint – Merci, Madame la Maire. Je vous avoue que je ne m'attendais pas à de telles qualifications de ce débat. Puisque Madame Garnier nous disait que les mots ont un sens, eh bien peut-être faut-il revenir à quelques termes de libertés constitutionnelles, rappeler, comme c'est écrit dans notre vœu, que désormais, la liberté de création est une liberté publique, au même titre que d'autres libertés publiques : la liberté d'expression, la liberté de culte, la liberté de la presse, les libertés syndicales, parmi lesquelles le droit de grève. C'est bien de cela que nous parlons. Quand des grévistes occupent un outil de travail, ils obéissent aussi à une liberté syndicale, que nous nous attachons à protéger également.

Ce que vous avez dit est inexact, Madame Garnier, et je ne peux pas le laisser passer. Il n'y a pas eu d'empêchement pendant l'occupation du théâtre Graslin. Le programme de travail de l'opéra a été parfaitement respecté. Je ne peux donc pas vous laisser dire qu'il y a eu empêchement, entrave à la liberté de création pendant ce mouvement social. C'est tout simplement inexact. Je vous avoue que les comparaisons que vous venez de faire avec Madame Oppelt sont, à mon sens, indignes. Je vous le dis avec toute l'émotion qui est la mienne.

Par ailleurs, il faut s'entendre sur le qualificatif de « violence ». Tous les gestes d'apaisement ont été produits par les équipes du Lieu unique. Je veux saluer leur sens des responsabilités, leur mobilisation aux côtés des équipes de la Ville, qui ont, avec le Lieu unique, essayé de dialoguer, de trouver toutes les formules pour que ce spectacle puisse avoir lieu, comme chacun l'a rappelé, avec l'autorisation des autorités ecclésiastiques compétentes.

Cela dit, il faut peut-être porter à votre connaissance, puisque vous semblez l'ignorer, que lors du déménagement du concert, par souci d'apaisement, de l'église Saint-Clément à l'église Notre-Dame-de-Bon-Port, le camion technique a eu les pneus crevés. Par ailleurs, il me semble utile de vous indiquer, puisque vous semblez également l'ignorer, qu'il y a eu violence. Il y a eu une bousculade dans l'espace public, dans les rues de notre ville, pour empêcher les spectateurs d'entrer dans un spectacle. Violence parce qu'il y a eu des coups de pieds, et j'apprends ce matin, puisque le Lieu unique a réuni hier soir le public pour pouvoir parler de ce qui s'est passé et qui était choquant, qu'il y a eu une phalange cassée, donc des blessés, un au moins. Si nous ne sommes pas d'accord sur le qualificatif de violence, alors, nous ne parlons pas la même langue et nous ne vivons pas dans le même monde. C'est bien cette situation de violence qui a, dans un esprit de responsabilité, conduit le Lieu unique, le cœur gros, à annuler le spectacle, parce que l'artiste elle-même, vous l'avez peut-être lu, si vous lisez la presse sur cette affaire, dans *Libération*, dira : « j'étais effrayée ». Les conditions de sécurité n'étaient donc pas réunies. Les conditions de représentation pour l'artiste n'étaient pas réunies non plus.

J'ajoute, puisque vous semblez également l'ignorer, qu'il y avait, dans le public, des scolaires, une classe de seconde, plusieurs lycéens accompagnés visiblement par leurs enseignants. Il y avait des enseignants dans le public. Il y avait des scolaires, des classes de S2TMD du Conservatoire.

Alors, si nous ne sommes pas d'accord pour qualifier cela sans noyer tout dans un océan général politique, qui vous fait favoriser la condamnation de tel ou tel acte, eh bien nous ne parlons pas la même langue et nous ne vivons pas dans la même République. Parce que je vous le dis, moi, il n'y a aucune bonne raison d'empêcher un spectacle, d'empêcher la libre circulation des arts et des idées autres que celles encadrées par la loi, qui le définit extrêmement clairement.

Voilà. J'avais espéré un peu plus de dignité dans ce débat. C'est à nouveau une occasion manquée. J'espère au moins que le geste collectif d'adoption de ce vœu à l'unanimité nous

permettra d'envoyer un message au bon niveau aux acteurs culturels, aux publics qui ont été empêchés, mais à tous les publics de Nantes, pour leur dire que dans notre ville, oui, les arts et la culture continueront de circuler librement.

Je remercie mes collègues qui se sont exprimés très rapidement, Bassem Asseh, Olivier Chateau, d'autres, et les interventions qui viennent d'être faites par Olivier Chateau et Tristan Riom. Si nous voulons envoyer un message d'apaisement, je partage avec Olivier Chateau l'idée qu'au passage Sainte-Croix, il y a une très belle exposition sur les arts de l'islam. J'ajoute qu'elle dialogue avec une autre exposition sur des peintures, des œuvres réalisées par des réfugiés, avec l'association Plume d'Elle, CitéMonde et bien d'autres. Je crois que c'est dans cette ville-là que nous voulons vivre. Mais je tenais à apporter ces précisions puisque visiblement, les informations n'étaient pas toutes arrivées. Et vraiment, je regrette les propos qui viennent d'être tenus.

Mme la MAIRE – Merci. Valérie Oppelt.

Mme OPPELT, Conseillère municipale – Je voudrais simplement répondre, parce que nous partons sur des choses qui sont complètement faussées. Encore une fois, la culture doit être soutenue à tout niveau dans tous les lieux. Le droit de grève n'est pas le droit à l'occupation d'un bâtiment public. Ce ne sont clairement pas du tout des méthodes à mettre en place. Et clairement, moi, je suis intervenue particulièrement sur les méthodes que je condamne, que j'avais déjà condamnées, mais sans aucun soutien ni aucun soutien de votre part, Monsieur Seassau, sur les méthodes qui avaient été appliquées de harcèlement, c'est le cas de le dire, et de forme de violence morale sur mes collaborateurs, ce jour d'occupation du théâtre Graslin. Ces personnes s'étaient déplacées et d'ailleurs, j'ai porté plainte, pour, encore une fois, harceler mes collaborateurs, taper sur les portes, dégrader l'outil utilisé par des élus. Et là, clairement, j'attendais de votre part une condamnation, au même titre que les condamnations de tout type de violences, quelles qu'elles soient, que ce soit la culture et ce que nous condamnons évidemment tous et toutes aujourd'hui. Je préférerais rectifier ce point, qui me semble important.

Mme la MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, j'ai bien entendu la leçon du professeur Seassau. Je voudrais juste que nous puissions nous mettre d'accord d'abord sur le fait de nous respecter les uns et les autres sur les prises de parole. Ensuite, je suis pour ma part toujours très gêné lorsqu'un élu de la République nous explique qu'une liberté constitutionnelle a plus de valeur qu'une autre liberté constitutionnelle. Cher collègue adjoint à la culture, cela me gêne beaucoup.

J'ai entendu ce que disait Olivier Chateau dans son intervention. Il a expliqué que l'on attaquait la République lorsque l'on entravait la liberté de circulation des arts. Nous sommes bien d'accord et c'est la raison pour laquelle nous votons ce vœu, chers collègues, puisque Laurence Garnier a été très claire sur ce point, et que nous condamnons l'ensemble des blocages.

Je regrette, Madame la Maire, qu'avec votre majorité, calmement, définitivement, fermement, totalement, vous ne condamnerez pas vous aussi toutes les formes de blocages qui entravent la liberté de circulation des arts dans notre pays et dans notre ville. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Juste deux mots avant de mettre ce vœu aux voix. Sincèrement, je suis surprise. Je pensais que ce vœu recueillerait l'unanimité – ce sera peut-être le cas, je le souhaite toujours – sans chercher à détourner le regard, à amender, à ajouter une parenthèse. Les propos de Laurence Garnier et de Julien Bainvel montrent bien, je suis désolée de vous le dire, comme la vieille droite nantaise est mal à l'aise pour condamner clairement ce qui n'est que condamnable.

Je referme cette parenthèse pour m'adresser aux acteurs culturels de cette ville. J'ai eu l'occasion de le dire à Eli Commins, le directeur du Lieu unique, hier, dans un échange que j'ai eu avec lui, dans lequel j'ai salué son professionnalisme, celui des équipes, leur sang-froid, leur

capacité de clarté mais aussi d'apaisement, parce que je crois que dans la société dans laquelle nous sommes, cette capacité d'apaisement est absolument essentielle. Je veux donc dire aux acteurs et actrices culturels de notre belle ville qu'en effet, à Nantes, nous portons haut et que nous continuerons à porter haut la liberté d'expression, la liberté de circulation, la liberté artistique, la liberté de création. Cela fait partie de notre ADN. Qu'ils soient ce matin assurés de notre soutien le plus total.

Chers collègues, je vous invite à voter.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 69 voix pour.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 3, intitulé :

Débat d'orientations budgétaires pour 2022

Mme la MAIRE – Chers collègues, je vous propose de passer au débat d'orientations budgétaires. Vous le savez, c'est toujours un moment important de la vie municipale, un moment qui précède le débat, qui intervient, lui, fin janvier, sur le budget. Et forcément, dans l'année où nous sommes, c'est un moment d'autant plus important, qui, en réalité, ne donne pas simplement à voir de la stratégie budgétaire pour l'année qui vient, mais bien de la stratégie budgétaire pour le mandat. Derrière cette stratégie, il y a des choix, puisqu'un budget, c'est un budget au service d'un projet.

Ce budget est en train de s'élaborer dans un contexte particulier. Nous ne sommes pas hors sol. Nous sommes dans un contexte de crise économique et sociale liée à cette crise sanitaire assez sans précédent. Je voudrais juste partager avec vous quelques grandes orientations, avant de donner la parole à Pascal Bolo.

D'abord, ce budget fait le choix d'être à l'offensive. Dans une période de crise, on peut faire le choix du repli, faire le choix de la peur, faire le choix de se recroqueviller, faire le choix du retour en arrière et de la régression, ou on peut faire le choix d'aller de l'avant. Avec notre majorité, avec cette belle équipe que j'ai le plaisir de diriger, nous faisons le choix d'aller de l'avant. C'est attendu, vous le savez, par les acteurs économiques du territoire, notamment pour venir soutenir l'économie locale et l'emploi local. Le premier choix stratégique de ce budget est donc celui d'un niveau d'investissement soutenu, parce qu'un niveau d'investissement utile pour les Nantais.

S'il y a deux choses que je voudrais inviter les Nantaises et les Nantais à retenir de ce choix de budget, dans le cadre de notre DOB, aujourd'hui, c'est d'abord la cohérence et le respect des engagements que nous avons pris devant les Nantaises et les Nantais. Nous leur avons dit que nous allions nous battre pour plus de justice sociale et plus d'écologie. Eh bien ces deux facettes, écologie et social, sont au cœur de notre débat d'orientations budgétaires, ce matin.

La deuxième chose, c'est la proximité. Vous le verrez, il y a, dans les propositions que nous faisons, la volonté de ce que j'appelle les investissements du quotidien, les investissements du qualitatif, les investissements qui changent la vie des Nantais et l'améliorent chaque jour. Parce que lorsque l'on parle écoles, lorsque l'on parle vie associative, lorsque l'on parle gymnases, lorsque l'on parle équipements de proximité, lorsque l'on parle services publics, on parle de la vie quotidienne des Nantaises et des Nantais. Ce budget est donc sous le signe de la proximité, parce que la ville du qualitatif, la ville où l'on vit bien ensemble a besoin d'une attention, d'une ambition soutenue sur la proximité.

Enfin, et j'en terminerai par là, ce budget est aussi le révélateur de notre attachement à une attention pour tous les quartiers et à une détermination très forte sur nos quartiers populaires. Je ne développe pas davantage, nous pourrons y revenir dans les échanges, mais vous le savez, ce mandat va voir la concrétisation, dans nos grands et beaux quartiers populaires nantais, d'un certain nombre d'équipements, là aussi de proximité, qui sont indispensables.

Pour permettre cela, nous faisons des choix. Nous faisons des choix en responsabilité, des choix qui ne sont pas toujours aisés, disons-le clairement. Mais être élu, c'est trancher, c'est décider, c'est proposer un cap, c'est proposer une vision. C'est ce que nous faisons à l'occasion de ce débat d'orientations budgétaires.

Je donne la parole à Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Madame la Maire, mes chers collègues, je pense que vous m'entendez et que vous avez à l'écran la petite présentation que je me prépare à vous asséner.

Comme vient de le souligner Madame la Maire, le débat d'orientations budgétaires pour 2022 est une étape clé du mandat, parce que c'est le moment que nous n'avons pas pu faire, pour les raisons que vous savez, en 2021, où nous allons présenter à la fois nos arbitrages en matière de programmation d'investissements et également, la stratégie financière qui va permettre non seulement d'assumer ce montant d'investissement tout à fait remarquable que Madame la Maire vient de décrire, mais également l'ensemble de l'application du programme du mandat et la tenue de la totalité des engagements que nous avons pris devant les Nantaises et les Nantais.

Notre programme ne se limite pas à la question des investissements. Il se retrouve aussi dans les budgets de fonctionnement. D'abord, parce qu'il n'y a pas d'investissement sans fonctionnement. Comme je le dis toujours, quand vous faites un multi-accueil, s'il n'y a pas d'auxiliaires de puériculture pour s'occuper des enfants, cela ne sert pas à grand-chose. Ensuite, lorsque l'on crée 70 policiers municipaux, lorsque l'on multiplie les espaces verts dans la ville, il faut bien recruter des jardiniers. Quand on soutient le dédoublement des classes en école maternelle et primaire dans les réseaux d'éducation prioritaire, cela entraîne un certain nombre de frais de fonctionnement et notamment, la création de postes d'ATSEM.

Donc vraiment, non seulement il y a des investissements, mais il y a aussi l'ensemble de la stratégie financière qui va permettre de réaliser les engagements de notre mandat.

On l'a dit, la programmation pluriannuelle est extrêmement ambitieuse : autour de 690 M€. En crédits de paiement, cela fera probablement moins, parce que nous avons toujours des impondérables. On se souvient que ne sont comptées en investissement que les sommes qui sont dépensées l'année considérée ; et il peut arriver que pour une raison X ou Y, un programme soit décalé de deux ou trois mois. Par conséquent, s'il est payé au mois de février de l'année N + 1 au lieu du mois de novembre, cela change les choses et cela change le budget.

Grosso modo, tout de même, nous devrions être autour de 550 M€ de crédits de paiement pour 690 M€ d'investissement engagés sur ce mandat. Évidemment, la priorité est donnée à l'éducation, avec près de 40 % de ces montants, mais aussi à la transition énergétique, à la nature en ville, au sport et à la culture.

Cette programmation pluriannuelle est sans précédent, mais elle correspond aux nécessités de notre ville. Nous n'investissons pas pour investir. Nous ne dépensons pas pour dépenser. Nous investissons dans l'éducation parce qu'il y a des enfants à éduquer. Il faut leur fournir non seulement les bâtiments, les classes, mais aussi le matériel nécessaire.

Nous dépensons parce que nous pensons que pour notre patrimoine, alors même que nous avons, depuis déjà plusieurs années, consacré environ 15 M€ par an à son entretien, il faut continuer, avec 100 M€ prévus sur ce mandat, notamment orientés vers la transition énergétique et la maintenance – rénovation de nos bâtiments, et de la même manière, pour la culture, le sport, les politiques de solidarité, la vie associative et la jeunesse, la relation aux usagers et la tranquillité publique.

Dans tous ces domaines, il s'agit de répondre à des besoins de nos habitants. Il s'agit de correspondre au développement de notre ville, à son développement démographique. Nous

sommes une ville où il fait bon vivre, et quand il fait bon vivre, les couples font des enfants, et quand ils font des enfants, il faut naturellement assumer l'augmentation de la population.

Nous avons également, je l'ai dit et c'est encore plus vrai sur la métropole que sur la ville, des effets de cycles qui font que nous devons renouveler, rénover un certain nombre d'équipements au cours de ce mandat.

D'où ce volume arrêté à 690 M€. Je ne vous cache pas, mes chers collègues, que si nous avions pu faire 1 milliard, il y avait des projets utiles pour dépenser 1 Md€ pendant le mandat. Mais évidemment, c'eût été hors de portée de nos capacités financières. Donc à la fois ambition, mais tout à fait raison.

Pour arriver à financer tout cela, les besoins de la démographie, la résilience du territoire, nous allons activer tous les leviers à notre disposition, tout en garantissant nos équilibres de long terme. Il n'est pas question de mettre notre collectivité en situation de fragilité, en situation de devoir tout arrêter dans le développement de son haut niveau de service, voire même de le remettre en cause. Non ! Il faut avoir de l'ambition et, pour cette ambition, assumer de consommer des marges de manœuvre dans la période de relance dans laquelle nous sommes, avec l'attente, que Madame la Maire a soulignée, des acteurs économiques que la commande publique joue tout son rôle dans cette phase de redynamisation de notre économie, avec l'idée de l'emploi, évidemment, qui doit toujours être présente à nos esprits.

Parce que certes, le chômage semble repartir à la baisse, mais nous avons toujours un haut niveau structurel de non-emploi et de chômage, en France, y compris dans notre territoire, même si c'est inférieur à la moyenne nationale. Il faut donc continuer à investir, à donner à ce territoire les moyens structurels pour que les investissements des entreprises puissent créer ensuite la richesse dont nous avons besoin.

Le premier levier est le levier de l'épargne. Jusqu'ici, nous avons un taux plancher d'épargne brute que nous avons fixé à 9 %. Nous pensons pouvoir le baisser jusqu'à 8 % sans remettre en cause les équilibres de long terme et donc, en nous autorisant un autofinancement inférieur de nos investissements mais qui sera compensé, naturellement, par l'emprunt.

Nous avons aussi l'utilisation du levier de la dette, avec un réendettement de l'ordre de 100 M€ sur cinq ans, avec un objectif de capacité de désendettement inférieur à neuf années en fin de mandat. Je vous l'ai souvent dit, depuis que vous m'entendez présenter les DOB et les budgets : il y a une limite à ne pas dépasser. Elle est autour de neuf à dix ans de capacité de désendettement. Évidemment, quand on choisit de consommer un peu de son épargne et de se réendetter de manière raisonnable, comme ce sont les deux membres de cette équation, cela dégrade en apparence de manière assez rapide, arithmétiquement, cette capacité de désendettement. Mais en tout état de cause, en fin de mandat, elle ne devra pas être inférieure à neuf ans. Cela veut dire qu'en début de mandat, elle devrait être très nettement inférieure à neuf ans.

Et de la même manière, lorsque l'on parle d'épargne brute, évidemment, le budget 2022 ne pourra pas avoir un taux d'épargne brute à 8 % parce que si, au début du mandat, nous étions déjà à 8 %, à la fin du mandat, en ayant assumé l'ensemble des investissements, nous serions bien en dessous de la ligne de flottaison.

Ce sont donc naturellement des taux plancher pour l'épargne, un taux maximal pour la capacité de désendettement, mais nous verrons au mois de janvier, je l'espère, que le budget pour 2022 sera dans des épures bien plus favorables, parce que cette consommation de marges de manœuvre se fera tout au long du mandat.

Nous avons donc également profité, et nous aurions eu bien tort de ne pas le faire, du contexte de taux extrêmement bas, puisque je rappelle que nous avons récemment emprunté plusieurs dizaines de M€ en taux variable à 0 %, parce qu'il y a juste la marge de la banque à payer, le reste des taux étant négatifs, et que nous avons sécurisé à taux fixe d'autres emprunts à

0,64 % par an. Dans ce contexte-là, ne pas se permettre d'allonger la durée de nos endettements aurait été véritablement une erreur, d'autant plus que nous priorisons les prêts bancaires verts et durables, appelons-les ainsi – ce sont des obligations de l'Agence France locale – et les prêts à impact environnemental. Nous avons des possibilités de produits financiers à la fois tout à fait performants et qui ne se font pas avec des organismes qui iraient continuer les investissements dans les énergies fossiles. Il y en a.

Nous allons également bénéficier de la solidarité métropolitaine avec le pacte financier que la Métropole a voté lors du dernier conseil métropolitain. Avec la majoration de la dotation de solidarité communautaire, nous ne sommes pas parmi les petites communes bénéficiaires. En revanche, nous accueillons plus de populations défavorisées que beaucoup d'autres. Il y a la création du « plan piscines », qui développera l'apprentissage de la natation par les scolaires, dont nous allons également profiter. Nous aurons également un fonds de solidarité de mise à l'abri. Nous savons la part de nos financements. Sans *spoiler* le rapport de la Chambre régionale des comptes, nous avons effectivement des financements tout à fait importants en la matière. Il y a également la question du tourisme de proximité et les conventions de gestion, sur lesquelles je n'insiste pas parce que c'est extrêmement technique.

Nous devons soutenir nos niveaux d'épargne grâce à la maîtrise de nos dépenses. Nous l'avons déjà beaucoup fait. Il m'arrive de dire que nous sommes arrivés à l'os sur un certain nombre de services. Mais l'utilisation du levier de la performance par la recherche d'efficacité du service public doit toujours être une priorité de notre gestion.

Nous avons l'utilisation modérée du levier de la tarification, et vous verrez qu'au moment où l'inflation repart fortement, les augmentations qui vont vous être proposées – je pense notamment au périscolaire – sont extrêmement modérées et épargnent les trois premières tranches [*coupure de micro*] du quotient familial. Nous le verrons tout à l'heure.

Enfin, il y a l'utilisation du levier fiscal. Conformément aux engagements qui avaient été pris, la Ville de Nantes n'a pas augmenté ses taux depuis 2010. Aujourd'hui, le seul taux sur lequel il nous est possible d'agir, avec les décisions qui ont été prises en la matière par l'État, est le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et c'est également la surtaxe d'habitation sur les résidences secondaires. Nous envisageons donc de faire évoluer le taux de taxe foncière entre 8 et 9 %, pour des volumes complets totaux qui seront affinés lors du budget, à la fin du mois de janvier. Ce sera entre 8 et 9 %, très probablement. Nous verrons en fonction des simulations d'impact ce qui nous paraîtra le plus pertinent et le plus efficace pour financer l'ensemble des investissements et des différents éléments de notre programme sur le mandat, tout cela pour ne pas être obligé d'y revenir. Dans notre esprit, et c'est l'engagement que nous pouvons tenir, sauf accident majeur aujourd'hui totalement imprévisible, ce sera la seule augmentation du taux de taxe foncière sur le mandat.

Voilà, mes chers collègues, l'ensemble de cette stratégie financière, qui doit nous permettre de concilier notre ambition et la maîtrise des indicateurs financiers de la collectivité sur le long terme.

Pour 2022, rapidement, qu'est-ce que cela va nous donner ? Nous savons que nous sommes dans un contexte de rebond de l'économie française et que cela va également mieux pour l'emploi. Mais les comptes publics sont toujours aussi dégradés. C'est le « quoiqu'il en coûte », que je ne critique pas par ailleurs parce qu'il était nécessaire dans la période. Mais la dette publique est attendue à plus de 114 % du PIB. Cela fera tout de même beaucoup. C'est donc quelque chose que l'État va devoir payer et l'on sait malheureusement que l'État a une petite tendance, dans l'histoire, quelles que soient les tendances politiques, à vouloir faire payer aux collectivités – nous le reverrons aussi avec le rapport de la Chambre régionale des comptes – ses imprudences en matière financière.

Nous espérons que les taux d'intérêt resteront très bas, mais ils pourraient néanmoins remonter légèrement parce qu'il pourrait y avoir une reprise un peu durable de l'inflation. On nous

l'annonçait très provisoire il y a quelques semaines et maintenant, on nous dit que cela pourrait durer au moins deux ans, donc nous nous méfions parce que nous n'avons jamais vu un taux d'inflation augmenter sans que les taux d'intérêt finissent par suivre le mouvement. Mais pour l'instant, cela reste stable.

Je critiquais l'État dans l'histoire. Je dois à la vérité de dire que pour une fois, l'État nous fait non pas un cadeau financier spectaculaire, mais au moins la grâce d'arrêter de changer les règles du jeu d'une année sur l'autre. Il y a donc non seulement stabilité des dotations prévues pour les collectivités en 2022, mais également stabilité de la manière. Il n'y a pas de modification législative, de modification du panier fiscal qui ferait qu'encore une fois, on serait incapable de se projeter. Il y a juste quelques indicateurs financiers différents qui seront pris en compte dans le calcul des fonds de péréquation, qui pourraient nous impacter plutôt négativement, notamment parce que les performances en matière de droits de mutation seront intégrées et que nous avons la chance d'être plutôt bien servis en la matière.

Il y a donc une stabilité globale du comportement de l'État à notre égard, avec un soutien à l'investissement local qui sera poursuivi en 2022. C'est le fameux plan de relance.

La crise sanitaire a encore impacté nos finances en 2021, pour un montant total de 6,6 M€. Des effets restent encore à prévoir sur 2022 et sur plusieurs années, à la fois parce que certaines recettes ne retrouveront pas leurs montants initiaux, que la fin de la taxe d'habitation ne sera pas compensée dans son dynamisme de manière aussi importante qu'on pourrait le souhaiter et que nous avons évidemment des dépenses supplémentaires liées aux consignes de sécurité et à l'aide poursuivie vers certains publics, notamment, les populations les plus fragiles, et vers le tissu associatif, qui doit être soutenu dans ces circonstances.

Nous avons donc une situation financière saine en 2020. Je n'y insiste pas davantage parce que nous avons déjà beaucoup parlé de tout cela lors de la présentation du compte administratif. Pour l'année 2021, nous devrions avoir des dépenses d'investissement proches de 100 M€, avec un encours de dette qui serait contenu puisqu'il serait à son niveau de 2014. Donc là encore, l'année 2021 ne va pas dégrader la situation de la collectivité et va nous mettre, au contraire, en situation d'être offensifs, comme l'a souligné Madame la Maire.

Notre capacité de désendettement était de 5,5 années en 2020. Nous aurons une dette qui s'élèvera à 237 M€, soit 743 € par habitant, fin 2021. Vous voyez la courbe rouge : c'est la courbe que nous avons annoncée lors du dernier mandat, avec ce réendettement qui se poursuit légèrement mais fermement. Notre dette est évidemment saine, avec des répartitions de taux optimisées entre les taux fixes et les taux variables. Nous pourrions faire peut-être un peu plus de taux variables. Nous chercherons des répartitions similaires avec un taux moyen inférieur à 1 % en 2021 – il était de 1,03 % à la fin 2020 –, et qui le restera en 2022.

Les règlements financiers nous font obligation de vous présenter la structure des dépenses de personnel au moment du débat d'orientations budgétaires. Vous voyez que nous avons, au 1^{er} janvier 2021, un effectif permanent de 3 396 agents, avec 1 785 postes métropolitains qui sont mutualisés et avec une répartition entre les filières technique, administrative et médico-sociale à l'image des métiers exercés, eux-mêmes à l'image des compétences de la Ville.

Pour le budget 2022, après la transition de 2021, mais une transition active, on l'aura noté – avec 100 millions d'investissement, on ne peut pas dire que tout le monde sera resté les pieds dans le même sabot –, nous allons poursuivre dans cette même veine, et même l'accélérer, puisque notre niveau d'investissement devrait se situer autour de 140 M€.

Nos recettes de fonctionnement augmenteront de l'ordre de 4 % par rapport au budget 2021. Ces recettes de fonctionnement sont les dotations et compensations de l'État, que nous évaluons à +2 %, la fiscalité, où nous avons vu que nous appliquerons une évolution en la matière, les dotations de Nantes Métropole, qui augmenteront également de manière significative, puisque nous aurons 1,3 M€ lié aux conventions de gestion. De ce point de vue, la

Métropole continue à soutenir l'ensemble des communes, y compris la Ville de Nantes. Les autres recettes, à hauteur de 86 M€, sont notamment constituées des droits de mutation, qui sont extrêmement dynamiques et qui, nous le verrons au moment de la décision modificative, dans quelques minutes, nous permettent également de boucler l'année 2021 dans de meilleures conditions.

Les dépenses de fonctionnement devraient évoluer de 3,9 % de BP à BP. Vous observerez que nous n'aurons pas, en 2022, je l'espère et je touche du bois, d'effet de ciseau qui ferait que nos dépenses de fonctionnement seraient supérieures à nos recettes. Je crois que c'est tout de même l'essentiel en la matière : c'est de ne pas dépenser l'argent que l'on n'a pas. Parfois, on y est contraint par la conjoncture, par des baisses inopinées de recettes, mais là, nous devrions pouvoir maîtriser les choses et avoir des dépenses de fonctionnement qui n'augmenteront pas plus vite que nos recettes, ce qui est essentiel.

La masse salariale pèsera évidemment dans cette affaire, puisqu'elle représente 52 % de nos dépenses. Son évolution sera de l'ordre de 3 %, sous les effets combinés du fameux GVT, de l'augmentation du SMIC, des réajustements des régimes indemnitaires, en cours de définition, et également sous l'effet des créations de postes auxquelles nous devons procéder pour l'évolution des services publics, notamment afin de renforcer les services en contact direct avec la population. C'est l'éducation, c'est la police municipale, ce sont les jardiniers, notamment, qui pèsent pour près de 2 % sur la dynamique de la masse salariale.

Les subventions pourraient atteindre environ 75 M€. On y retrouvera la contribution au CCAS et aux autres organismes ainsi qu'un soutien accru au secteur associatif, dans ce contexte particulier, des services publics délégués et des contributions obligatoires traditionnelles.

Les autres dépenses de gestion devraient évoluer, puisque nous espérons les baisser ou en tout cas, maîtriser leur évolution au maximum. C'est aussi pour cette raison que nous faisons tant d'investissements sur la rénovation de nos bâtiments, parce que l'objectif est bien, ensuite, d'avoir des bâtiments plus performants, notamment sur le plan énergétique. Nous poursuivons également notre politique visant à essayer de diminuer et de privilégier l'achat des immeubles pour loger nos services plutôt que d'avoir des locations, qui sont fort coûteuses.

Les frais financiers sont projetés à 4,6 M€. C'est tout de même une bonne nouvelle. Je me souviens avoir eu à porter des budgets avec 12 M€ de frais financiers. Évidemment, cela change tout.

Le programme d'investissement traduit la montée en charge de la PPI. Ce sont plus de 15 M€ pour l'entretien durable, 60 M€ pour le schéma directeur des écoles en 2022, avec la livraison des nouvelles écoles Mellinet et Champ de manœuvres, les travaux d'extension des écoles des Plantes, Alain Fournier, Fellonneau, de la Mutualité et du Boccage. Ce sont les travaux d'équipements de proximité, avec la maison de quartier de la Halvêque, le réaménagement, enfin, de la maison des Haubans, la construction du nouvel équipement sportif de Bellevue...

Dans le domaine culturel et patrimonial, nous verrons la restauration de la Grue noire et la relocalisation du Cinématographe, qui sera bouclée. Pour les espaces verts, nous continuerons à élargir à la fois les espaces et leur entretien. Enfin, pour les questions de sécurité, 2022 verra la poursuite de l'installation de la vidéo-protection sur le territoire nantais. Je pense que nous en serons à entre 30 et 40 caméras supplémentaires, placées en fonction des diagnostics conjoints que nous établissons avec la police municipale.

Voilà, Madame la Maire, mes chers collègues. J'espère ne pas avoir été trop long. Je laisse maintenant évidemment la place au débat.

Mme la MAIRE – Merci. Je vous propose donc d'ouvrir la discussion collective. J'ai d'ores et déjà plusieurs inscriptions pour les demandes de prise de parole. Nous démarrons par Erwan Huchet.

M. HUCHET, Conseiller municipal – Bonjour, Madame la Maire, bonjour, Mesdames et Messieurs les élus, bonjour, Monsieur Bolo.

En relisant le rapport d'orientations budgétaires ou le débat d'orientations budgétaires que vous nous avez présenté, je me suis posé la question de savoir comment la majorité municipale allait justifier de telles augmentations, après l'augmentation déjà gigantesque des impôts de la Métropole en 2016.

Pourtant, notre économie va mieux. Les voyants sont au vert. Reconnaissons que l'économie de la France est meilleure qu'il y a un an, malgré le contexte. Le chômage baisse. Il a atteint son niveau le plus bas depuis plus de quinze ans. L'État est aux côtés des salariés, des entreprises et des collectivités en garantissant les prêts, en ayant mis en place le chômage partiel, en ne baissant pas les dotations aux collectivités. Pour la Ville de Nantes, ce sont 3 M€ de dotations de l'État en plus depuis 2018. L'État investit massivement dans les transports publics et soutient l'économie locale par un plan de relance colossal.

C'est donc dans un contexte de croissance qui repart, de baisse du nombre de chômeurs et du nombre d'allocataires du RSA que s'engage cette nouvelle année 2022.

Évidemment, rien n'est jamais acquis, surtout avec la crise sanitaire que nous vivons actuellement, mais force est de reconnaître que le bilan actuel en matière économique au plan national est vertueux et garanti à nos collectivités et notamment, à la Ville de Nantes, un soutien dans cette période troublée.

Dans un contexte de crise, d'autres gouvernements auraient été plus radicaux et auraient certainement, comme ce fut le cas précédemment, demandé aux collectivités de participer à ce que Pascal Bolo appelait, à l'époque, l'effort national de solidarité. Là, c'est l'inverse : la solidarité de la nation est acquise pour nos collectivités.

Affirmer que la crise Covid n'a pas d'impact sur les finances de notre Ville serait faux. Mais affirmer que c'est à cause de la crise Covid que les impôts seraient en hausse, là, c'est complètement fallacieux. La situation de la Ville est avant tout la suivante : les dépenses de la Ville sont hors de contrôle et ceci, depuis des années. D'ailleurs, il suffit de reprendre le rapport de la Chambre régionale des comptes. Il y a une phrase très symbolique qui dit la chose suivante : « les transferts via la Métropole qui ont été effectués en 2014, 2015 ont permis à la Ville de Nantes de réduire alors considérablement ses dépenses d'équipement et les subventions d'équipement qu'elle versait. Cependant, dès 2019, la Ville a retrouvé le même niveau de dépenses qu'avant les transferts de la Métropole. » Cette phrase-là est tout à fait symbolique des dépenses de la Ville qui ne sont pas contrôlées.

La logique de guichet, de projets tous azimuts, prime sur la logique d'une évaluation et d'un contrôle de gestion beaucoup plus rigoureux des services et des satellites de la Ville. Nous l'avons vu récemment.

De plus, dans ce qui vient d'être annoncé par Monsieur l'Adjoint, je n'ai entendu aucune recherche d'économies qui a été annoncée. Aucune.

Quand le constat est posé, notamment par la Chambre régionale des comptes, que les finances sont dans le rouge, on pourrait espérer que l'équipe en place décide de revoir sa copie. On pourrait espérer que la majorité ajuste ses choix, qu'elle réfléchisse pour trouver des recettes nouvelles, par exemple foncières, ou en proposant aux Nantais des projets qui rapportent plutôt que des projets qui coûtent. Mais non : rien de tout cela dans les orientations de la Ville pour demain. On rase gratis, et on fait payer l'addition au contribuable.

Le signal est ainsi très clair : non seulement la majorité, Europe Écologie – les Verts et consorts augmenteront fortement, l'année prochaine, les impôts des Nantais, mais ils le feront aussi, sans doute, comme en 2016, d'ici quelques années, probablement un coup à la Métropole et ensuite, à la Ville, dès le lendemain des municipales. L'objectif est que d'ici là, dans quatre ans,

avant les élections, les Nantais aient vite oublié, car tout le monde sait que la mémoire est à trois mois. C'est cela, finalement, la stratégie financière de la Ville : dépenser, puis, tous les six ans, augmenter les impôts, et c'est bien malheureux.

Il n'y a pourtant pas de fatalité. Pour preuve, d'autres collectivités, finalement, s'en sortent mieux. Il suffit de passer le boulevard du Massacre, dans une ville qui m'est chère, Saint-Herblain, pour comprendre que ne pas augmenter fortement les impôts, malgré la crise, est possible. Ce sont les mots de Bertrand Affilé, dans sa dernière intervention : « une ambition appuyée sur une gestion rigoureuse nous permet de préparer un nombre d'investissements inédit » et cela, apparemment sans augmentation d'impôts en 2022.

La somme de taxes que vous vous apprêtez à voter est ici trop forte, trop lourde pour les Nantais, mais surtout, dans un contexte d'inflation qui redémarre. Les dizaines ou centaines d'euros que vous allez prendre à chaque Nantais, c'est une décision injuste. Avec l'abonnement parking, ce seront, pour un ménage propriétaire de son logement, autour de 275 € de plus à payer par an. Ces taxes supplémentaires vont affecter fortement tous les Nantais, avec la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les propriétaires modestes de la classe moyenne et beaucoup de personnes qui n'ont pas les moyens, en centre-ville, d'avoir un garage.

Nous sommes, Madame la Maire, Monsieur l'Adjoint, au moment de ce que l'on appelle normalement le « débat » d'orientations budgétaires. Mais si c'est un vrai débat, cela voudrait dire que vous avez encore les moyens de nous entendre et de revoir votre copie. Il est encore temps que votre équipe réfléchisse autrement à d'autres scénarios pour éviter de faire subir aux Nantais ces augmentations insoutenables, fruit d'une gestion et d'une stratégie qui n'est ni saine, ni rigoureuse, ni maîtrisée.

En conclusion, nous pensons, comme le fait le gouvernement, qu'une bonne gestion des finances de la Ville doit être dynamique, avec des projets mesurés, qui peuvent aussi garantir de nouvelles recettes, contrôlée, avec des dépenses qui sont anticipées et maîtrisées, innovante, capable de dégager des marges de manœuvre, juste, pour maintenir un service public de qualité, et sans augmentation de la pression fiscale, pour ne pas obérer le pouvoir d'achat des Nantais.

Je vous remercie de votre attention et je m'excuse de devoir m'absenter après cette intervention, mais je ne pourrai pas participer à la suite du débat parce que j'ai moi des obsèques ce matin. Je voulais néanmoins intervenir à ce moment du débat.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Aïcha Bassal.

Mme BASSAL, Adjointe – Merci, Madame le Maire. Mes chers collègues, nous voilà, comme chaque année, réunis en début de conseil municipal pour échanger sur la situation financière de la collectivité, sur les éléments de contexte économique, social, législatif, sanitaire, même, qui entourent les perspectives financières de l'année à venir.

Tu l'as dit, mon cher Pascal, un DOB, ce ne sont pas que des chiffres et un DOB, ce n'est pas encore le budget. Nous aurons l'occasion, évidemment, d'y consacrer une partie importante de notre prochain conseil, l'an prochain.

Le DOB, c'est l'occasion de parler politique, si je puis dire, au sens des idées, au sens du projet pour Nantes, au sens de notre vision de la ville et de l'action publique. Des chiffres, oui, bien sûr que oui, mais pour quoi faire et comment ? Ce débat est sain. Il est essentiel. C'est ce que nous faisons aujourd'hui : présenter notre action, nos actions, devrais-je dire, car elles sont nombreuses, et sur tous les sujets et dans tous les quartiers. Assumer et rendre des comptes en transparence devant les Nantaises et les Nantais sur la situation financière d'aujourd'hui et sur celle à la fin du mandat, sur nos investissements d'aujourd'hui et sur ceux que nous mettrons en œuvre d'ici 2026.

Les investissements pour Nantes, tu viens de le dire, mon cher Pascal, ce sont pratiquement 690 M€, dont 140 M€ dès 2022. Mais au-delà des chiffres, ce sont des écoles et des multi-accueils, avec la livraison, en 2022, des nouvelles écoles Mellinet et Champ de manœuvres ou le regroupement – extension du multi-accueil du Breil. Ce sont des piscines, avec la piscine des Dervallières nouvelle version – mon cher Ali, tu auras l'occasion d'en parler tout à l'heure... Ce sont des gymnases, avec par exemple la construction d'un nouvel équipement sportif à Bellevue. Ce sont des mairies de quartier et équipements associatifs dans les quartiers, notamment à la Halvêque. C'est la rénovation énergétique de nos bâtiments. Ce sont des travaux dans nos parcs et jardins. C'est la santé de proximité, avec de nouvelles maisons de santé à Bellevue et Nantes Nord. C'est de la culture et du patrimoine avec, pour exemple, la restauration de la grue noire ou la relocalisation du Cinématographe. C'est la sécurité, avec l'installation de caméras de vidéo-protection dans tous les quartiers, qui s'ajoute notamment au recrutement des 70 policiers municipaux supplémentaires jusqu'à la fin du mandat et à l'ensemble de notre action dans ce domaine, qui est exigeante et déterminée, dont nous aurons un bel aperçu au fil de ce conseil.

Nos actions, c'est du concret, du concret, du concret, mais c'est surtout utile aux habitants et aux habitantes que nous rencontrons tous les jours, mes chers collègues.

Alors bien sûr, tu l'as dit, Pascal, pour tenir notre budget, il faut faire des choix, et pour financer ces investissements nécessaires à Nantes, utiles aux Nantaises et aux Nantais, très attendus, même, par les familles, pour nombre d'entre elles – je pense ici aux écoles, par exemple, ou aux équipements associatifs –, nous utilisons tous les leviers à notre disposition : l'épargne, l'emprunt, l'optimisation de nos services publics, bien sûr, et la fiscalité, via l'augmentation de la surtaxe sur les résidences secondaires, qui permet de lutter contre les biens vacants, et via l'augmentation de la taxe foncière, qui sera la seule pour l'ensemble du mandat : onze années sans hausse d'impôts municipaux.

Bien sûr, on peut en débattre. Il faut en débattre, même. Mais si l'on refuse les recettes proposées, il faut soit en proposer d'autres à la même hauteur, soit dire aux Nantaises et aux Nantais quelles dépenses nous ne voterons pas pour équilibrer les comptes. Car refuser les recettes tout en acceptant les dépenses, c'est peut-être manquer d'un peu de courage, de cohérence, de sens des responsabilités et, vous l'aurez compris, ce n'est pas notre vision ni notre cap. Mais nous aurons évidemment l'occasion d'y revenir fin janvier, lors du vote du budget.

Je voudrais, si vous me le permettez, Madame la Maire, dire deux mots complémentaires avant de terminer mes propos.

Le premier en ma qualité d'adjointe en charge du personnel, pour remercier sincèrement et chaleureusement l'ensemble des agentes et agents de notre service public municipal et métropolitain. Car parler budget, je l'ai dit, c'est d'abord parler action et engagement. Et derrière ces actions, il y a des femmes et des hommes qui, chaque jour, font vivre notre service public, nos services publics, au plus près du terrain.

Le deuxième pour dire que 2022, dans le contexte sanitaire et social actuel, au-delà des investissements dont j'ai parlé, sera bien évidemment une année marquée par notre engagement en faveur de l'égalité, des solidarités, de la lutte contre la précarité, la pauvreté et les injustices, notamment au travers du grand débat sur les nouvelles solidarités mais aussi à travers notre soutien, encore et toujours, au tissu associatif et solidaire nantais, qui fait la force et la richesse de notre territoire et dont nous pouvons collectivement être fiers.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Pauline Langlois

Mme LANGLOIS, Adjointe – Madame la Maire, chers collègues, les orientations budgétaires que nous nous apprêtons à voter ont un double objectif.

Tout d'abord, elles doivent nous permettre de mettre en œuvre les engagements pour lesquels nous avons été élus, en 2020. Ces engagements, qui visent à améliorer les conditions de vie des Nantaises et des Nantais, ont tous le même cap : la transition sociale et écologique pour que chacune et chacun puisse vivre dignement à Nantes.

Dans le même temps, une crise d'abord sanitaire puis économique et sociale s'est abattue. Ses conséquences, vous les connaissez : un million de personnes ont basculé dans la pauvreté à l'échelle nationale. De nombreux acteurs, qu'ils soient associatifs ou économiques, se trouvent, depuis, fragilisés. Cette crise n'a fait que renforcer nos convictions : oui, le service public est essentiel. C'est lui qui a tenu le pays à bout de bras, c'est lui qui depuis près de deux ans met en place les plans de soutien et de relance auprès de tous les acteurs qui en ont besoin. C'est lui qui a pu aider les familles les plus en difficulté, c'est lui qui permet à tous les enfants de manger à midi dans les écoles, c'est lui qui permet à toutes et tous de se déplacer, de se cultiver, de s'émanciper.

Alors oui, nos orientations budgétaires du mandat ne peuvent ignorer la réalité de la crise que nous traversons. C'est pour cette raison que nous revendiquons fièrement l'ambition claire de celles-ci. Oui, nous prévoyons 690 M€ d'investissement pour le mandat. C'est bien plus que sur le mandat précédent, et c'est précisément notre rôle.

Ces nombreux projets que nous financerons, ce sont des projets ancrés dans le concret et dans le quotidien de la vie des Nantaises et des Nantais. Ce sont des écoles, pour que tous les enfants de la ville puissent apprendre dans de bonnes conditions. Ce sont des équipements sportifs pour permettre à toutes et tous, et notamment les plus jeunes, d'accéder à la pratique sportive. Ce sont des lieux culturels pour que chacune et chacun ait accès à la richesse et à la diversité des activités de notre ville. Ce sont des places et jardins, des services publics de proximité, des pistes cyclables, des crèches, des maisons de santé, de la sécurité, des locaux associatifs. Bref, tout ce qui permet aux habitantes et aux habitants de notre ville de vivre dans de bonnes conditions.

Mais ces investissements sont aussi une participation concrète à la relance de notre activité économique. C'est là aussi notre rôle de donneur d'ordres public en période de crise. Lorsque nous commandons la construction d'une école, d'une piscine ou d'une place, ce sont des emplois que nous créons sur notre territoire. Cela nous permet également de diriger cette relance vers les objectifs politiques que nous nous sommes fixés : la lutte contre les inégalités et la transition écologique.

Bien sûr, un tel plan d'investissement nous demande de faire des choix afin de le financer. Nous aurions pu, comme l'a fait le gouvernement sur les allocations chômage, réduire fortement nos prestations sociales destinées aux plus précaires. Ce n'est pas ce chemin que notre majorité de gauche et écologique a décidé d'emprunter : nous refusons de précariser encore davantage les plus fragiles d'entre nous. Au contraire, nous estimons que nous devons mettre à contribution celles et ceux qui ont le plus de moyens et mobiliser ainsi le levier fiscal.

Ce levier fiscal, nous le mobiliserons de deux manières. Tout d'abord en augmentant la surtaxe d'habitation sur les résidences secondaires, en la passant de 20 % à 60 %. Cette mesure, que nous portons depuis le début du mandat avec le groupe « Gauche commune », est un impératif. À l'heure où le manque de logements se fait sentir sur notre ville, nous devons tout mettre en œuvre pour lutter contre les logements vacants. Le second point est une augmentation de la taxe foncière. Cette taxe, il est essentiel de le rappeler, ne repose que sur les propriétaires. Les locataires, qui représentent 60 % des ménages nantais, ne connaîtront pas d'augmentation de fiscalité. Ces deux mesures fiscales nous permettront d'investir près de 100 M€ supplémentaires sur le mandat.

L'autre levier de financement, que nous revendiquons également, est un accroissement de notre dette. Les finances de la Ville sont particulièrement saines, ce qui nous permet de nous réendetter pour financer nos investissements, d'autant plus dans un contexte où les taux

d'emprunt restent très bas. Ce réendettement, maîtrisé, nous permettra de préparer notre territoire aux enjeux démographiques et climatiques afin d'anticiper pour préserver la qualité de notre service public et donc la qualité de vie des habitantes et habitants.

Enfin, et j'en terminerai par là, le service public n'est rien sans ses agents. Dès lors, notre groupe veillera à ce que la montée en charge du service public que nous prévoyons avec ces nouveaux investissements soit accompagnée des dépenses de fonctionnement nécessaires au recrutement de nouveaux agents. C'est ainsi, en combinant investissement et fonctionnement, que nous proposerons aux Nantaises et aux Nantais un service public complet, de qualité, à même de répondre à leurs attentes tout en veillant aux conditions de travail de nos agents.

Les orientations budgétaires de notre mandat vont donc dans le bon sens en combinant intelligemment lutte contre les inégalités et lutte contre le dérèglement climatique. Elles nous permettront d'intensifier nos politiques d'accompagnement des publics les plus précaires, fragilisés par deux ans de crise. Elles nous permettront de relancer l'activité locale via une commande publique sans précédent. Enfin, elles nous permettront d'anticiper l'avenir et les évolutions démographiques déjà projetées afin d'assurer une continuité dans le temps d'un service public de qualité pour les Nantaises et les Nantais.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Aurélien Boulé.

M. BOULÉ, Conseiller municipal – Bonjour, Madame la Maire, bonjour, mes chers collègues.

Vous le savez, le débat d'orientations budgétaires est une tradition annuelle mais cette année, il revêt une dimension particulière. Voilà plus d'un an, Nantes Métropole lançait la « convention citoyenne ». Les vécus de crise et les aspirations pour plus de transition écologique, de solidarités et de proximité étaient au cœur des échanges. Nos orientations budgétaires, cela a été dit, sont des réponses concrètes à ces demandes, à travers un plan massif d'investissement à 690 M€. Madame la Maire, vous rappelez les enjeux centraux de vie quotidienne et de proximité.

Cependant, le contexte financier reste contraint pour les collectivités et la recentralisation étouffe toujours plus les territoires, ne leur donnant quasiment plus de marges de manœuvre et cadennassant leur volonté de plus d'autonomie.

C'est pourquoi, à Nantes, Pascal Bolo l'a très bien détaillé, nous utiliserons tous les leviers : l'épargne, l'emprunt, l'optimisation des services publics et la fiscalité.

Une majoration de la surtaxe sur les résidences secondaires est notamment envisagée, cela a été rappelé à l'instant par Pauline Langlois, pour lutter contre les biens vacants. Elle sera portée à 60 %. Je rejoins totalement ce que disait notre collègue Aïcha Bassal : un débat d'orientations budgétaires, c'est aussi l'occasion de parler politique. Nous, à l'UDB, nous pensons que cette majoration de la surtaxe sur les résidences secondaires est une très bonne chose, car la crise du logement frappe de plein fouet la population, vous le savez, remettant en cause le droit au logement.

Dans le même temps, des centaines de milliers de logements restent vides tout ou partie de l'année. La Bretagne compte plus de 300 000 résidences secondaires, auxquelles s'ajoutent des centaines de milliers de logements vacants, soit un stock de logements qui permettrait, s'il était mobilisé, de réduire la pression immobilière et de loger correctement les habitantes et les habitants d'aujourd'hui et de demain sans sacrifier nos terres agricoles et espaces naturels.

Vous allez me dire que je suis un peu hors sujet. En effet, nous ne sommes pas à Piriac, où il y a plus de 70 % de résidences secondaires, mais il faut savoir que Nantes n'échappe pas à la règle : en dix ans, le taux de résidences secondaires a plus que doublé et atteint presque 5 %.

Sur une ville de 320 000 habitants, 5 % de logements en résidence secondaire, je vous laisse chiffrer, mais c'est extrêmement important.

C'est pourquoi, à l'UDB, nous proposons notamment de modifier le mode de calcul du taux minimum légal de logements sociaux en comptabilisant l'ensemble des logements, résidences secondaires incluses.

Comme le rappelle l'organisation France urbaine, « les réformes de fiscalité locale de ces quinze dernières années ont malheureusement été synonymes de déresponsabilisation et de déterritorialisation des recettes ».

C'est pourquoi, enfin, nous souhaitons mettre en avant et faire inscrire dans la Constitution la notion de « citoyenneté de résidence », garantissant un ensemble de droits aux habitantes et habitants permanents d'un territoire, indispensable au fait de vivre au pays, dans sa région ou dans sa ville.

Pour conclure, le droit et les orientations budgétaires doivent permettre de prioriser les besoins fondamentaux des habitantes et des habitants sur les logiques de marché, dans le domaine du logement comme dans tous les domaines vitaux.

Je vous remercie.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Nous allons débattre du DOB et je préfère vous prévenir tout de suite : nous n'allons pas être d'accord. Je vous le dis parce que manifestement, vous avez un vrai problème avec la démocratie et un vrai problème avec l'expression de nos désaccords. Et Madame la Maire, je vous le dis avec tout le respect que j'ai pour vous, vos propos de ce matin étaient parfaitement inacceptables et à mon sens, tout à fait indignes de notre Conseil municipal et de votre fonction de maire, qui doit rassembler les Nantais.

Stigmatiser la droite comme vous l'avez fait ce matin, Madame la Maire, quand on voit l'état de la gauche... Vous n'avez vraiment peur de rien, vous ! Ce n'est pas parce que Madame Hidalgo est à 3 % dans les sondages que vous devez nous le faire payer par votre mauvaise humeur. Donc je vous le dis. Je vais laisser la parole à Monsieur Chombart De Lauwe pour épulcher, analyser le débat d'orientations budgétaires tel que vous nous le présentez aujourd'hui. Nous allons exprimer nos désaccords de manière courtoise mais ferme et nous attendons la même chose de vous et de vos adjoints. J'espère sincèrement, Madame la Maire, que ce conseil municipal va pouvoir se poursuivre de manière plus sereine qu'il n'a débuté ce matin.

M. ASSEH, Adjoint, président de séance – Monsieur Chombart De Lauwe.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Merci. Bonjour à tous, bonjour, Madame la Maire. L'intérêt de ce DOB, de ce débat d'orientations budgétaires de cette année, est que vous nous présentez pour la première fois votre stratégie pour l'ensemble du mandat. C'était très attendu puisque l'an dernier, vous n'aviez pas pu le faire. Aujourd'hui, vous annoncez la couleur aux Nantais et je pense qu'il est intéressant qu'ils sachent à quelle sauce ils vont être mangés.

Je vais essayer d'être le plus didactique possible pour les Nantais qui nous écoutent, en zoomant d'abord un peu sur un cas concret et en dézoomant un peu après sur le contexte, et en essayant de ne pas être trop long.

Prenons l'exemple d'une dame que je vais appeler Madame Gautier, femme active qui vit sur l'Île de Nantes avec ses deux enfants scolarisés. Que va-t-il lui arriver au 1^{er} janvier de l'année prochaine ? Elle va d'abord voir sa facture du périscolaire augmenter, dans des proportions que l'on ne connaît pas mais enfin, c'est une réalité. Imaginons qu'elle n'est pas dans les trois premières tranches.

Son stationnement va soudainement devenir payant. Elle avait la chance de pouvoir se stationner gratuitement en bas de chez elle. Elle n'a pas de quoi se payer un garage. Elle choisit la formule à 1 € parce qu'elle n'a pas la trésorerie pour payer les 180 € d'abonnement annuel.

Elle prend sa voiture régulièrement pour aller faire ses courses. Il peut lui arriver, comme cela m'est personnellement arrivé, d'oublier de payer le fameux euro qui vous permet de stationner. Elle va voir une surprise le jour où elle va constater que l'amende qu'elle ne manquera pas d'obtenir est passée de 35 à 50 €, ce qui n'est pas négligeable, sur un budget familial.

Ensuite, au moment où ses factures de gaz et d'électricité explosent – nous le savons tous –, elle va voir augmenter, quelques mois plus tard, sa taxe foncière et sa taxe d'enlèvement des ordures ménagères, puisque vous savez bien que c'est la même poche pour payer les impôts de la Ville et de la Métropole : le jeu de bonneteau, là, ne peut pas fonctionner. C'est la même poche. Donc malgré votre promesse pendant la campagne, qui avait été claire, de dire : je vise une fiscalité constante, elle va voir ses impôts augmenter.

Elle avait déjà mal digéré en 2016 la hausse de la taxe d'habitation et en 2015, celle de la CFE. Aujourd'hui, j'espère en tout cas que Madame Gautier se dit qu'on ne l'y prendra plus !

Je vais essayer de dézoomer pour reprendre un peu de hauteur sur les enjeux qui sont ceux de votre stratégie financière.

Quelle est, en fait, notre conjoncture ? Je ne vais pas reprendre les termes du rapport, qui était assez bien fait sur ce sujet. C'est cela qui est étonnant : il y a une vraie lucidité sur la situation, dans ce document.

Il y a un contexte que l'on peut, je pense, synthétiser avec quelques mots. Le mot « pénurie » peut être celui qui caractérise le contexte pour les entreprises : pénurie de main-d'œuvre formée, pénurie de composants, pénurie de matière première et renchérissement de cette matière première. Et puis, accessoirement, le remboursement proche des aides de l'État, qui va mettre en difficulté pas mal d'entreprises et donc potentiellement, pas mal de salariés.

Concernant les particuliers, le mot qui prime, qui domine, c'est l'incertitude. Je pense que personne ne remettra cela en cause. L'incertitude liée à une inflation qui, historiquement, depuis une quinzaine d'années, n'a pas été au niveau actuel. Aujourd'hui, on approche des 3 %. Et l'incertitude sanitaire, sur laquelle je ne vais pas m'étendre, qui fragilise les plus pauvres des Nantais.

Dans ce contexte, vous le soulignez vous-mêmes dans le document, l'État a plutôt choisi la prudence, ce qui est à saluer, et une certaine stabilité dans les règles. Ce n'est pas toujours le cas. Le contrat dit « de Cahors », qui vise à stabiliser les dépenses de fonctionnement, n'a pas été reconduit cette année : il a été suspendu.

Dans ce contexte, la Ville, elle, comme le dit Monsieur Bolo, prétend consommer sereinement des marges de manœuvre. Mais le rapport de la Chambre régionale des comptes, que nous étudierons un peu plus tard dans la matinée et sur lequel, dès lors, je ne ferai pas d'intervention, nous dit clairement, je cite : « une grande partie des marges de manœuvre ont été consommées ». Donc Monsieur Bolo, je vous pose la question : de quelles marges de manœuvre parlez-vous ?

Les transferts de charges à la Métropole, cela a été rappelé tout à l'heure, n'ont pas généré d'économies. Les dépenses de fonctionnement connaissent une dynamique soutenue. Je ne parlerai pas de gabegie, parce que ce n'est pas le cas, mais clairement, il y a une tendance qui provoque un effet de ciseau même si vous nous dites que l'année prochaine, il n'y a pas d'effet de ciseau. Mais à quel prix n'y a-t-il pas d'effet de ciseau ? L'épargne se réduit mécaniquement et la crise sanitaire a coûté 16,5 M€ d'épargne en moins.

Pénurie, incertitudes, crises à répétition, aujourd'hui, cela devrait inciter votre majorité à une certaine forme de prudence élémentaire, qui est celle du bon père ou de la bonne mère de famille qui essaie de ne pas injurier l'avenir, de se préserver des marges de manœuvre.

Vous nous dites, Monsieur Bolo, que l'État a fait payer aux collectivités territoriales ses imprudences financières. C'est toujours un plaisir de vous écouter, parce que j'y glane toujours des expressions croustillantes qu'il est assez aisé de vous retourner.

Vous, qu'est-ce que vous faites ? Vous faites payer aux Nantais vos imprudences financières. C'est cela, la réalité ! Parce qu'il va falloir financer les dépenses que vous avez prévues.

Qu'avez-vous prévu ? Vous avez prévu, premièrement, de ne pas faire d'effort réel. En tout cas, il n'est absolument pas chiffré. Je pense qu'au budget on ne verra pas de détails précis sur vos économies en matière de fonctionnement. Il n'y a pas un mot sur les économies.

Vous auriez pu garder un rythme d'investissement soutenu. C'est quoi, un rythme d'investissement soutenu, pour les Nantais ? Les millions d'euros dont il est question ne leur parlent pas beaucoup, mais c'était entre 50 et 70 M€ en 2019, en 2020. C'était relativement élevé. L'an dernier, au moment du vote du budget, vous avez dit que l'on passait à 100 M€. Là, nous avons levé le doigt. Nous avons dit : 100 M€, c'est un doublement en deux ans. Au moment où les recettes augmentent de 3 %, qui est-ce qui double son investissement ? Dans la vraie vie, cela n'arrive pas, cela. Et là, vous, vous décidez, en 2022, de passer joyeusement à 140 M€. Je répète : de 50 M€ il y a trois ans, on passe à 140 M€ d'investissement annuel. Mais comment faites-vous pour financier un triplement de vos dépenses d'investissement ? Pour le mandat, on parle carrément, au total, d'un doublement.

Ce n'est pas compliqué. Vous nous dites, Monsieur Bolo, et je vous cite, puisque vous l'avez dit tout à l'heure : on ne peut pas dépenser l'argent que l'on n'a pas. Et comme vous ne l'avez pas, vous allez le chercher là où il est :

- vous augmentez les impôts, donc dans les poches des Nantais, au mépris de vos engagements de campagne, c'est tout de même assez clair ;
- vous augmentez les tarifs, je ne reviens pas dessus : stationnement, périscolaire ;
- et troisième levier : vous réendettez la collectivité à hauteur de 100 M€.

Dès lors, d'ici 2026, clairement, les voyants seront tous au rouge, privant effectivement la collectivité et les Nantais des moyens d'agir.

En juin dernier, je vous reprochais, lors de l'échange sur le compte administratif, d'accélérer en plein brouillard. Mais maintenant, je comprends effectivement que vous nous emmenez dans le mur en klaxonnant, et je le regrette pour l'ensemble des Nantais.

Mme la MAIRE – Merci. Bassem Asseh.

M. ASSEH, Adjoint – Merci, Madame la Maire. Chers collègues, cette stratégie financière, c'est une ambition pour Nantes avant tout. Une ambition pour la qualité de vie des Nantaises et des Nantais, pour être plus précis. Elle se traduira par la sortie de terre de projets concrets tout au long du mandat. Et ce sont ces projets très concrets que nous finançons au travers de cette stratégie financière.

Ces projets, ce sont des services publics, ce sont des équipements publics, des équipements collectifs. Ce sont des projets conçus avec les habitants. C'est la traduction au quotidien de la promesse républicaine, d'une certaine façon.

Dans les 690 M€ dont on parle sur plusieurs années, nous avons évoqué, pour certains d'entre nous, le sport, l'éducation, la culture, la rénovation thermique de nos bâtiments. Je voudrais aussi souligner deux autres domaines qui font de notre ville une ville solidaire.

La solidarité... Il se trouve que c'est la même racine que la solidité. Pour que notre ville soit solide, elle a besoin aussi d'être solidaire. Nous dépendons les uns des autres et c'est cet engagement mutuel des uns envers les autres qui fait de notre ville ce qu'elle est aujourd'hui et ce qu'elle sera demain. Il est donc important que nos investissements consolident cette solidarité.

C'est le cas lorsque 31 M€ sont orientés vers la vie associative et la jeunesse. C'est le lien social qui rend notre société solide, et le tissu associatif contribue grandement au renforcement du lien social.

C'est le cas aussi lorsque nos politiques sociales, nos politiques de solidarité et en particulier, les projets de solidarités nouvelles qui vont s'enclencher sur le mandat, permettent, là aussi, de renforcer la solidarité au sein de notre ville. Et ces politiques de solidarité, dans cette stratégie financière, bénéficieront de 27 M€ d'investissement.

Pour revenir sur cette question d'ambition, une ambition forte pour notre ville, c'est aussi une ambition qui permet à notre ville d'être plus solidaire. Merci, Madame la Maire et mes chers collègues.

Mme la MAIRE – Merci. Julie Laernoës.

Mme LAERNOES, Adjointe – Madame la Maire, mes chers collègues, nous avons aujourd'hui un débat budgétaire important, important par son ampleur, important par ce qu'il affiche mais important aussi parce que pour la première fois en douze ans, et c'est assez logique, nous allons devoir avoir recours à l'augmentation de la fiscalité. C'est donc un débat animé, à juste titre.

Mais après avoir écouté Mesdames et Messieurs les Conseillers de l'opposition, et je m'excuse, Madame Garnier, si mes propos peuvent vous paraître peu courtois, mais ce sont simplement des débats importants à avoir sur le fond, il me semble que la droite et la République en marche confondues ont rivalisé à celle ou celui qui criera le plus fort contre les nouvelles orientations budgétaires qui vous sont proposées. Et j'avoue une certaine forme de lassitude ou de fatigue devant l'image assez caricaturale que vous nous renvoyez et que vous renvoyez aux Nantaises et aux Nantais.

Vous dites : il ne faudrait plus dépenser, il ne faudrait plus investir, sauf peut-être pour la sécurité, la palme revenant à Monsieur Chombart De Lauwe et à Monsieur Bainvel qui, dans la presse, exprimaient le fait qu'il fallait arrêter de délivrer des permis de construire pour, je vous cite, « pouvoir maîtriser la démographie scolaire ». Ce que vous proposez, donc, c'est arrêter de construire des écoles, interdire peut-être de construire des logements, cesser de construire des équipements de proximité, des salles associatives, se résoudre à renoncer à ouvrir de nouvelles places en crèche, cesser, j'imagine aussi, d'isoler et d'entretenir notre patrimoine.

En plus, il ne faudrait pas avoir recours à l'emprunt, malgré, comme Pascal Bolo l'a très bien expliqué, les très faibles taux d'intérêt. Et c'est là une bonne gestion que d'actionner aujourd'hui ce levier-là.

Alors, à vous qui êtes si enclins à vouloir nous donner des leçons, à vous qui vous présentez comme les champions de la rigueur, comme bons pères de famille, comme vient de nous l'expliquer Monsieur Chombart De Lauwe, de la gestion et du sens commun, laissez-moi vous dire, mes chers collègues, que ce DOB qui est présenté aujourd'hui est un DOB qui est présenté par une majorité qui prend ses responsabilités, qui les assume, qui en a mesuré l'impact, les conséquences, et qui sera attentive à ce que cela serve d'abord les Nantaises et les Nantais, à ce que cela continue de garantir des services publics plus nombreux et de proximité, avec sérieux.

Oui, si nous avons besoin d'investir massivement dans les équipements publics comme les écoles, les équipements sportifs, les maisons de quartier, c'est bien parce que Nantes a grossi. Et de fait, le choix que nous faisons, c'est bien celui de continuer à accueillir, de partager notre ville et de construire, de préparer un avenir pour chacun et pour chacune.

Nous sommes aujourd'hui 320 000 Nantais, quand nous étions 280 000 en 2008. 40 000 nouveaux Nantais en douze ans... Et la population continue d'augmenter. Alors oui, si

nous voulons continuer, et il me semble que vous y êtes attachés, à bien vivre à Nantes, nous avons résolument besoin de plus de services publics de proximité.

Nous sommes, il est vrai, à une étape nouvelle de notre développement, à un nouveau cycle, à une échelle nouvelle, qui exige que nous prenions des décisions d'une envergure nouvelle, là aussi.

Alors, pour débattre avec sérénité, prenons un peu de hauteur. En responsabilité, nous choisissons de hausser le rythme de nos dépenses parce que les habitants le demandent, parce que les services que nous leur devons nous le demandent. Il est un peu ironique, laissez-moi le souligner, que ce soient nous, les fameux décroissants, qui devons le rappeler.

En responsabilité, en tant qu'élus de cette ville, nous devons faire les choix nécessaires afin de maintenir la qualité de vie de nos concitoyens. Ce que propose ce DOB, c'est de préparer aujourd'hui demain et après-demain. Ce qu'il propose, c'est bien sûr d'anticiper. C'est l'investissement pour que nous disposions à long terme des infrastructures et des équipements dont ont besoin les Nantais.

Ce qu'il propose aussi, du côté du fonctionnement, c'est d'assurer que nos services publics soient immédiatement adaptés aux besoins des habitants, en responsabilité, pour relever le défi de l'urgence sociale et écologique et maintenir nos engagements à un haut niveau d'investissement. C'est aujourd'hui un impératif.

Cela suppose effectivement d'avoir recours à l'emprunt et d'actionner également le levier de la fiscalité, nous l'assumons, mes collègues l'ont dit avant moi, avec une hausse ciblée notamment vers ceux qui peuvent se permettre de posséder une résidence secondaire dans notre ville.

Ces choix, vous le savez bien, ne mettent absolument pas en péril les finances de notre collectivité, et personne de sérieux ne pourrait vous suivre sur ce terrain glissant.

Les orientations de ce budget sont claires. Nous restons à l'offensive sur les enjeux clés : l'éducation, la biodiversité, les solidarités ou encore, la sécurité.

Ce budget, ce sont 268 M€ pour la création et l'extension d'écoles dans chacun de nos onze quartiers. Ce sont 30 M€ pour les solidarités et la santé, avec notamment, le recrutement de médiateurs de santé, la construction de nouvelles maisons de santé et l'offre d'hébergement d'urgence. Ce budget, ce sont aussi 31 M€ pour construire la ville de demain avec des lieux à réinventer, de nouveaux équipements de quartier – encore un budget participatif... Ce budget, c'est choisir de dédier 24 % de nos investissements à la transition énergétique de notre patrimoine et à la biodiversité.

Donc oui, responsabilité pour tenir le cap des transitions, pour continuer à investir dans des services publics de proximité qui sont et resteront à la hauteur de la nouvelle dimension de notre ville, pour continuer à réduire les inégalités. Les orientations de ce budget sont fortes et responsables, confiantes en l'avenir, préparant l'avenir.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Oui, très rapidement, Madame la Maire... Madame Laernoës, je suis désolé, mais soit vous ne savez pas lire, soit vous ne comprenez pas ce que vous lisez. La caricature, c'est vous, dans cette histoire. Reprenez un peu de temps calmement pour relire la presse des derniers jours et vous essaieriez peut-être de comprendre ce que nous avons dit.

Vous assumez la hausse de la fiscalité en élue responsable, Madame. Eh bien écoutez, c'est très bien. Un vrai élu responsable, c'est aussi un candidat responsable qui annonce avant les élections qu'il va matraquer fiscalement l'ensemble des Nantais. Et je suis désolé de vous le dire, Madame, mais vous mentez quand vous dites que c'est la première fois, en douze ans, que

les Nantais connaissent une hausse de la fiscalité. C'est faux : les Nantais ont connu une hausse de la fiscalité sous le mandat précédent. Vous l'assumiez. Peut-être l'assumez-vous moins aujourd'hui, mais les Nantaises et les Nantais ont connu une hausse de la fiscalité de la taxe foncière sous le mandat précédent.

Enfin, pour répondre à votre question, ce que nous voulons, nous, Madame, ce n'est pas bien vivre, mais c'est mieux vivre à Nantes.

Mme la MAIRE – Merci. Je redonne la parole à Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, vous vous êtes assez largement répondu les uns aux autres. Je ne serai donc pas trop long. Je voudrais juste regretter, mais peut-être a-t-il eu tellement honte qu'il est parti en courant, qu'Erwan Huchet ne soit pas là pour entendre le fait que franchement, être conseiller municipal d'une grande métropole française et faire une intervention sur le débat d'orientations budgétaires en ne parlant ni d'éducation, ni de culture, ni de solidarité, ni de sécurité et en débitant cette logorrhée anti dépenses publiques selon laquelle dépenser un centime d'argent public, ce serait mal... Il nous a même suggéré, le bon Erwan Huchet, de faire des investissements qui rapportent. Mais nous ne sommes pas une entreprise ! Où est l'intérêt général, dans cette affaire ? Où est la qualité de vie des Nantais ? Où est la préparation de l'avenir, comme Julie vient de le dire ?

Très franchement, je regrette que Foulques Chombart De Lauwe ait emprunté le même terrain. Mais moi, je vais vous mettre au défi, chers amis de l'opposition. Quand viendra à l'ordre du jour du conseil municipal l'exécution des orientations budgétaires que je vous propose, que nous vous proposons aujourd'hui, quand on construira une maison de quartier, quand on construira une école, quand on embauchera des jardiniers, des policiers municipaux, des agents pour le secteur de l'éducation, j'attends que vous votiez contre ces délibérations. Parce que cela commence à bien faire, cette manie, cette commodité – alors c'est le privilège de l'opposition, je vous l'accorde, et donc, de l'irresponsabilité –, mais cette manie qui consiste à refuser les recettes et à accepter les dépenses, très franchement, ce n'est pas de la responsabilité.

Et c'est tout de même faire injure aussi à nos services. Les dépenses de fonctionnement, nous les serrons depuis des années, depuis des années ! Je vous l'ai dit : il y a des endroits où nous sommes arrivés à l'os, où les services n'en peuvent plus, où il faut créer des postes pour soulager tout cela. L'engagement de nos fonctionnaires municipaux est remarquable. Les progrès de productivité – le mot ne me fait pas peur – qu'a fait notre service « nature et jardin » en quelques années sont absolument énormes, vu le nombre d'hectares supplémentaires que nous leur avons donnés à entretenir sans augmenter les postes... La performance, l'économie en matière de fonctionnement, c'est un plan d'économies, ce n'est pas un effet de communication. C'est une vigilance quotidienne. Et cette vigilance quotidienne, je peux vous garantir qu'elle est partagée par l'ensemble de nos services et je peux vous assurer que si vous leur dites que le contrôle de gestion n'est pas suffisamment rigoureux, ils vont vous regarder de travers, je pense.

Alors très franchement, à quelle sauce sommes-nous mangés, Monsieur Chombart De Lauwe ? Eh bien à celle de l'ambition et de la solidarité. C'est très clair. Est-ce que nous sommes lucides ? Oui, bien sûr, nous sommes lucides, et c'est pour cela que nous passons à l'offensive avec ce budget. Et nous n'injurions pas l'avenir, Julie Laernoës vous l'a très bien dit : nous le préparons, cet avenir, parce que nous le voulons meilleur que le présent et que vous, si l'on appliquait vos préceptes, vous en auriez une vision étriquée, déprimante. Et effectivement, il vaudrait mieux que les Nantais et les Nantais aillent vivre ailleurs parce que franchement, ce ne serait pas terrible ni en termes de service public ni en termes de qualité de la vie.

Donc vraiment, cette logorrhée doit être un bout d'idéologie très libérale, parce que seule l'idéologie peut vous faire dire tout ce que vous avez dit...

Non à la dépense pour la dépense, évidemment, parce que nous avons des projets, parce que nous avons un projet pour Nantes, parce que nous voulons une ville solidaire, parce que nous voulons une ville dynamique, parce que nous voulons une ville où chaque habitant trouve, à un quart d'heure de chez lui, l'ensemble des services dont il a besoin, qu'ils soient publics ou qu'ils soient privés.

C'est cette qualité de la vie que nos citoyens continuent à plébisciter.

Pour finir, je voulais remercier Aïcha, Bassem, Pauline et Aurélien, en soulignant ce que nous a dit Aurélien Boulé : nous sommes dans une circonstance qui n'est pas, là non plus, l'apanage de ce gouvernement et de cet exécutif, d'une tentative permanente de l'État de reprendre d'une main ce qu'il a donné de l'autre en matière d'autonomie, en matière de décentralisation et en matière de territorialisation et de responsabilisation. Cela fait beaucoup de « tions » mais très clairement, cette manie qu'a l'État de vouloir tout recentraliser, c'est une manifestation de défiance à l'égard des collectivités locales. C'est une manifestation de défiance à l'égard des élus locaux, et nous en reparlerons tout à l'heure, mais ce type de défiance, eh bien, il se retrouve aussi dans les rapports des Chambres régionales des comptes qui, de manière là aussi un peu pavlovienne, décrivent comme dangereuse la dépense publique. L'endettement de l'État pour payer ses fonctionnaires à la fin du mois, c'est une mauvaise dépense publique...

L'investissement que nous faisons en construisant des écoles, des maisons de quartier, des établissements culturels et en finançant la solidarité, c'est une bonne dépense publique. Et nous continuerons à l'assumer. En tout cas, pour ma part, je suis fier de pouvoir le porter devant vous.

Mme la MAIRE – Merci. Chers collègues, quelques mots avant de mettre aux voix le fait que nous prenons acte collectivement que le débat d'orientations budgétaires a bien eu lieu.

D'abord, je voudrais inviter certains de nos collègues à regarder peut-être les choses avec un peu de perspective historique. Je fais référence à celles et ceux qui s'inquiéteraient de nos indicateurs financiers.

Je vous invite à regarder la situation de ces indicateurs dans notre ville, mettons au début des années 1990. Vous verrez à quel point nous sommes aujourd'hui dans une gestion attentive, une gestion rigoureuse et une gestion offensive. Parce que oui, la réussite de Nantes, et depuis ce début des années 1990, passe par des choix offensifs. Vraiment, je vous invite à vous plonger dans les indicateurs financiers de cette époque. Je crois que cela vous donnera un peu de sérénité et de confiance.

La deuxième chose que je voudrais dire, c'est aux Nantaises et aux Nantais. Je voudrais leur dire comment, avec notre équipe, comment, avec cette majorité engagée, nous avons veillé à ce que chaque euro dépensé soit un euro utile, comment nous avons veillé à ce qu'aucun investissement, aucun, ne soit un investissement dispendieux, mais soit bien un investissement minutieux. Je voudrais leur dire pourquoi nous faisons le choix d'écoles de qualité, de gymnases, de piscines, d'investissements culturels au nom de cette proximité que j'évoquais tout à l'heure.

Parce que oui, la qualité de vie, à Nantes, nous est chère. Parce que oui, nous devons répondre à ces besoins du quotidien et préparer l'avenir. C'est l'engagement que nous avons pris devant vous, chères Nantaises, chers Nantais.

Alors, pour tenir ces engagements, aujourd'hui, nous prenons nos responsabilités. Est-ce que nous aurions aimé éviter l'augmentation des taxes ? Je le dis en simplicité : bien sûr !

Cela renvoie, et je terminerai par là, à un vrai débat de fond, que Pascal Bolo vient d'évoquer. Depuis trop longtemps et, je le dis avec cette honnêteté intellectuelle à laquelle je suis attachée, cela ne date pas de ce gouvernement, il y a, dans le pays, une réduction progressive des marges de manœuvre des collectivités. Parce que derrière la perte de l'autonomie fiscale et

de l'autonomie financière, il n'y a pas simplement le fait de faire des collectivités locales, petit à petit, des courroies de transmission d'une politique nationale. Il y a le fait de nier la réalité des grandes villes dynamiques comme les nôtres, parce que l'on ne tient pas compte de nos recettes pour nous permettre de choisir nos dépenses.

Alors oui, quand les marges de manœuvre se rétrécissent, eh bien, nous devons avoir recours aux choix que nous présentons ce matin. Mais pour nous, ce qui est essentiel, c'est de nous demander si cela sert l'intérêt général, si cela sert les Nantais et les Nantais. Et en responsabilité, je considère, nous considérons que ce budget offensif, que ce budget du quotidien, que ce budget de proximité, que ce budget de préparation de l'avenir, parce que c'est bien la responsabilité du politique de préparer les transformations... Nous ne nous sommes pas engagés à la légère dans cette campagne, quand nous avons dit que nous voulions faire de Nantes ce modèle d'une ville proche, d'une ville ouverte, d'une ville de la transition écologique et sociale. Eh bien, nous sommes au moment de la décision.

Alors, je le dis : moi, je vous inviterai à voter, tout au long du mandat, avec fierté, chaque fois que nous voterons une école. Je vous inviterai tout au long du mandat à voter avec fierté chaque fois que nous voterons l'amélioration d'un square ou d'un espace vert. Je vous inviterai à voter avec fierté l'agrandissement de la piscine des Dervallières, pour ne citer qu'elle. Je vous inviterai à voter avec fierté chaque fois que nous mettrons du service public à Bellevue, à Malakoff, à la Bottière ou ailleurs.

C'est trop facile, Mesdames et Messieurs de l'opposition. Je ne vous ai pas entendu dire, à un seul moment, à quel investissement il fallait renoncer. Nous, nous avons regardé, nous avons recherché. Oui, les économies de fonctionnement, dans cette maison, sont permanentes, et je peux vous dire que les hommes et les femmes du service public, qui « bossent » à longueur de journée, le savent mieux que personne.

En responsabilité, nous présentons aujourd'hui ces orientations dans le cadre du DOB. Je vous invite à voter pour prendre acte du fait que le débat a eu lieu.

Le Conseil prend acte de la tenue du débat après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour.

Mme BONAMY, Adjointe, donne lecture du dossier n° 4, intitulé :

Rapport sur la situation en matière de développement durable 2020-2021 – Information

Mme BONAMY, Adjointe – Bonjour, Madame la Maire. Chers collègues, je vais vous présenter synthétiquement le rapport en matière de développement durable.

Après ce débat important, ce rapport nous montre aussi comment les collectivités sont aux avant-postes, notamment pour mettre en œuvre la transition écologique. Ce rapport nous montre le chemin accompli par la Ville de Nantes et ce qu'il lui reste à accomplir, les perspectives en matière de transition écologique. Il est évidemment aussi à associer avec le bilan social et le bilan d'activités de la Ville pour avoir une vision d'ensemble en matière de développement durable.

Les actions de transition écologique, dans ce rapport, sont mises en perspective avec les objectifs de développement durable qui sont fixés par les Nations unies. Ce rapport nous montre le cadre stratégique que se fixe la Ville sur la question de la transition écologique, notamment en s'inspirant de la feuille de route de l'Agenda 2030.

Dans ce rapport, la Ville a traduit cela par un schéma, qui a été appelé un « pentagone », avec cinq axes, qui reprennent cette stratégie en matière de développement durable. Ce cadre est là aussi pour montrer comment chacun peut nourrir l'ensemble des politiques publiques et contribuer à la transition écologique. Il permet également d'évaluer et de voir comment l'on avance sur ces objectifs.

Je vais vous présenter ces cinq axes, avec les actions qui ont été menées par la Ville entre 2020 et 2021.

Le premier axe est la sobriété carbone et l'adaptation au changement climatique. On retrouve notamment, comme action importante, la labellisation « Cit'ergie Gold » de la Ville aux côtés de la Métropole et en particulier, les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique. Ce qu'il est important de noter, c'est que l'on voit qu'en matière d'émissions de carbone, la Ville et les habitants s'inscrivent dans une diminution de ces émissions. Nous sommes donc sur la bonne voie par rapport à nos objectifs de 2030.

Le deuxième axe porte sur l'agriculture et une alimentation sûre, saine et durable, avec notamment tous les projets de fermes urbaines qui sont dans les différents quartiers, par exemple la micro ferme associative de Bellevue et l'opération « paysages nourriciers », qui a permis de distribuer 22 tonnes de légumes frais à 2 500 foyers en grande précarité.

Le troisième axe met en avant les actions qui permettent de promouvoir des modes de production et de consommation économes en ressources naturelles et durables. Il s'agit là de voir comment sont pris les enjeux de transition dans les projets urbains, notamment en matière de réhabilitation, de réemploi des déchets, de renaturation des sols et bien d'autres exemples. C'est aussi ce que fait la collectivité pour réduire les déchets et développer le compostage auprès des habitants et dans les quartiers.

Le quatrième axe nous montre ce que la Ville a réalisé en matière de reconquête de la biodiversité, notamment avec tout ce qui est fait autour de l'opération « zéro plastique » sur le marché de la Petite Hollande, et plus généralement, le maillage du territoire de la ville avec ses 1 200 parcelles de jardins familiaux, la préservation des arbres comme habitats de biodiversité et le travail sur les créations d'îlots de biodiversité.

Sur le cinquième axe, on voit également ce qui est fait en matière d'environnement favorable à la santé des Nantais. Ce sont notamment les actions de lutte contre les nuisances sonores et tout ce qui est fait pour apaiser la ville, comme la démarche participative « la rue pour tous » pour développer des mobilités actives.

Enfin, la Ville accompagne ces changements de pratiques en proposant de nombreuses animations pédagogiques via nos partenaires, Écopole et le Séquoia, auprès notamment de toutes les classes et des jeunes enfants de la ville. De très nombreuses animations ont eu lieu sur ce thème-là.

Vous retrouvez ensuite dans le rapport un tableau de bord avec différents indicateurs qui sont suivis, qui mettent notamment en avant ce qui sera fait en termes d'émissions de gaz à effet de serre, d'énergie renouvelable, d'îlots de chaleur, le nombre de composteurs, les arbres en ville et la qualité de l'air. C'est assez important pour s'y retrouver.

On peut également trouver ces indicateurs dans une partie très importante du rapport, qui est la présentation des onze quartiers et de toutes les initiatives en matière de transition écologique dans ces quartiers. Sept thématiques différentes sont présentées, qui permettent de faire les portraits de ces quartiers en matière d'agriculture urbaine, de transition énergétique, de réemploi, de mobilités douces, etc. Ces onze quartiers ont donc leur portrait tiré avec toutes les initiatives locales et les dynamiques de quartier.

Enfin, la dernière partie du rapport présente ce que fait l'administration en matière d'écoresponsabilité, avec les actions principales et importantes, notamment :

- la diminution de l'empreinte énergétique des bâtiments municipaux ;
- tout le travail qui fait autour de la réduction des consommations de l'éclairage public ;
- la limitation de l'impact énergétique du numérique ;
- ce qui est fait pour optimiser les déplacements durables des agents ;
- la réduction et la valorisation des déchets au sein de l'administration, notamment avec le tri à la source des biodéchets dans les restaurants scolaires ;

- ce qui se pratique déjà depuis longtemps et qui se développe, l'écoresponsabilité des événements, avec le fait que l'on forme de plus en plus les agents à ces thématiques-là et que l'on met en place une réduction des déchets au sein de la direction du protocole ;
- et enfin, tout le travail effectué notamment par Hervé Fournier et les différents services sur la commande publique durable avec le SPAR et également, par exemple, dans les crèches municipales, les couches bébé qui sont fournies, issues de filières biologiques.

Ce sont tous ces éléments, toutes les actions et toutes les perspectives qui sont repris dans le rapport sur le développement durable 2020-2021.

Merci de votre écoute.

Mme la MAIRE – Merci. Hervé Fournier a demandé la parole.

M. FOURNIER, Conseiller municipal – Madame la Maire, chers collègues, bonjour. Merci, Delphine Bonamy, pour cette présentation.

Le rapport de développement durable d'une organisation, ici, la Ville de Nantes, doit s'appuyer et respecter quelques principes qui sont importants.

D'abord, peut-être, la clarté et la pédagogie. Effectivement, en se référant aux objectifs de développement durable de l'ONU ou à cette matrice, ces cinq axes de travail, le fameux « pentagone » de notre transition environnementale et sociale pour penser notre résilience, ce rapport 2021 nous offre un cadre de pensée très clair, facilement appropriable par les élus, évidemment, mais aussi et surtout par les habitants, les entreprises, les collectifs et associations qui œuvrent et qui sont en engagés sur le terrain.

Autre principe, la traçabilité et la cohérence des données, avec effectivement, toutes ces données transmises, et je salue ici le travail des services pour documenter toutes ces démarches, ce tableau de bord extrêmement important, ces indicateurs d'impacts évoqués tout à l'heure par Delphine.

Je salue également la pertinence de ce rapport, puisqu'il est extrêmement pertinent de dresser le portrait de nos onze quartiers en transition écologique. La transition, vous le savez tous, est à la fois l'œuvre de tous. Elle est au bénéfice de chacun, de tous, et tout le monde peut y prendre sa part dans des responsabilités de citoyens, de consommateurs, d'acteurs associatifs, d'agents, de salariés d'entreprises. Nous l'avons vu mardi dernier, avec *Social Change*, à la Cité des congrès ou encore la veille, lundi, avec la rencontre 1001 événements s'engagent pour le territoire.

« Faire sa part », cela aurait pu être un autre titre pour ce rapport sur Nantes, ville en transition écologique et solidaire.

Enfin, le dernier principe est l'humilité que nous devons avoir par rapport à tous ces sujets et à l'ampleur de la tâche que Madame Valérie Masson-Delmotte, du GIEC, nous avait rappelée lors de notre précédent conseil municipal.

Nous faisons de réels et importants efforts dans la Ville. Nous avons parlé de « Cit'ergie Gold », par exemple. Vraiment, nous les saluons tous, et tous les agents qui en sont les acteurs. La partie 4 de ce rapport sur l'écoresponsabilité de notre administration illustre tous les champs qui sont ouverts et l'amélioration qui est à l'œuvre. Il nous faut maintenant maintenir ces trajectoires dans le temps. Nous l'avons vu, les trajectoires sont plutôt correctes. Nous tenons nos trajectoires et nous devons encore les maintenir. D'ici 2030, il nous faut diviser par deux nos émissions de gaz à effet de serre, maintenir nos 22 % d'alimentation bio dans la restauration scolaire. Nous allons déjà au-delà du seuil de la loi Egalim, mais nous allons poursuivre nos efforts. Nous devons toujours développer des surfaces dites comestibles dans notre espace urbain – je sais que Delphine y est très attachée – et diminuer nos vulnérabilités aux îlots de chaleur.

Ce sont des efforts constants, une attention de tous et de tous les instants pour nous tous, élus et services publics municipaux de la Ville de Nantes.

Nous prenons acte, puisque c'est une simple information, je crois, et s'il avait fallu voter, nous l'aurions voté, avec le groupe NCSE. Mais au-delà de la prise d'information de ce rapport, nous en serons évidemment, tous les élus, les ambassadeurs au quotidien dans nos relations avec les habitants nantais.

Merci pour votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Elhadi Azzi.

M. AZZI, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. Chers collègues, notre collègue Julie Laernoes le rappelle régulièrement : ce mandat est le dernier pour le climat. Il y a urgence à agir pour suivre le travail engagé à Nantes face au changement climatique, pour un environnement favorable à la santé des Nantais et pour la reconquête de la biodiversité et la préservation des ressources naturelles.

Oui, il faut saluer le travail réalisé et les ambitions affichées dans ce rapport 2020-2021 sur la situation en matière de développement durable. Ce rapport est un outil nécessaire pour une vision claire et du chemin parcouru et du chemin qu'il nous reste à parcourir pour la transformation écologique de notre ville.

Ce rapport, avec ses indicateurs, nous permet d'évaluer avec précision l'efficacité de nos actions sur les émissions de gaz à effet de serre, sur la végétalisation et sur la qualité de l'air de notre ville. Avec sa cartographie quartier par quartier, ce rapport nous permet, dans le contexte d'urgence sociale que nous connaissons, de nous assurer de l'égalité entre les habitantes et les habitants de Nantes face aux enjeux de transition écologique.

Enfin, sur le dépassement des 1,5 °C de réchauffement climatique global dès 2027, c'est-à-dire demain, il est regrettable que le président Emmanuel Macron, qui promettait, en 2017, « *to make our planet great again* », achève un quinquennat anti écologique. La réautorisation de l'utilisation du poison des néonicotinoïdes a mené au non-respect de l'accord de Paris. Le non-respect de l'accord de Paris a mené au fiasco de la loi « climat » et à l'opposition aux propositions de la convention citoyenne. Il est devenu le président des destructeurs et le serviteur docile des lobbies, balayant du revers de la main l'urgence pour le climat et le vivant en traitant l'écologie de « modèle amish ».

En cette période électorale qui s'ouvre, souhaitons-nous collectivement une présidence de la République qui s'attaque aux défis de notre siècle et sur le plan écologique, et sur le plan social, et sur le plan féministe.

Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Nadège Boisramé.

Mme BOISRAMÉ, Conseillère municipale – Madame la Maire, chers collègues, l'idée est belle de vouloir accompagner l'évolution de l'humanité d'un développement durable, respectueux de la planète et de ses ressources. Il s'agit de tout mettre en œuvre pour que la vie sur terre puisse se réaliser au mieux, que les générations qui nous succéderont ne pâtissent pas de nos choix actuels. Cette évidence doit guider chacun de nos choix et à tous les niveaux de responsabilité.

Je ne vais pas refaire la liste des actions déjà mentionnées par mes collègues élus et notamment, par Delphine Bonamy, mais qu'une ville comme la nôtre ait décidé de mettre en avant une politique aussi vertueuse est un signe fort et nous y souscrivons totalement.

La situation présente est préoccupante. Les rapports scientifiques se succèdent pour nous alerter. Les différentes perturbations climatiques, de plus en plus fréquentes, de plus en plus puissantes, démontrent avec clarté qu'elles participent beaucoup plus largement d'un ensemble

de crises systémiques, nourrissant et accompagnant les crises d'ordre économique, social ou sanitaire et migratoire.

C'est donc avec résolution qu'il nous faut tourner le dos au système capitaliste et à ses règles de libre marché. Celui-ci ne saura de lui-même adopter un mouvement bénéfique pour l'environnement ni pour les populations : en permanence à la recherche de profits à des termes de plus en plus courts, il privilégiera toujours l'obsolescence programmée au recyclage des objets, la main-d'œuvre taillable et corvéable aux porteurs de savoir-faire.

Au sein même de notre ville, nous devons montrer la plus grande vigilance quant à la conception d'un développement durable qui soit réellement inclusif pour le plus grand nombre. À ce titre, la question du logement devrait occuper une place centrale dans nos réflexions en matière de transition environnementale.

Le programme de rénovation énergétique des bâtiments va dans ce sens : c'est bon pour le climat et c'est bon pour le porte-monnaie des Nantaises et des Nantais. Mais nous devons aller plus loin sur la question du logement en mettant en œuvre la densification intelligente de la ville pour lutter contre l'étalement urbain, le rejet toujours plus loin en périphérie des habitants, des activités et des marchandises. Le logement fait partie des priorités. Cela a été évoqué tout à l'heure lors du débat d'orientations budgétaires.

Les grands programmes actuels comportent 30 % de logements sociaux, ce qui va au-delà de la loi, et c'est une bonne chose. Mais alors que la liste d'attente pour accéder à un logement social s'allonge à Nantes (20 000 demandes sont en attente) et malgré les efforts, le rythme de construction ne suit pas les besoins. Dès aujourd'hui, c'est un choc de construction que nous devons entreprendre, sous peine de laisser une dette écologique et sociale encore plus grande aux générations futures. De plus, et dans l'attente de la construction de logements sociaux neufs, nous appelons à un moratoire sur la destruction du parc social ancien.

C'est donc sans angélisme mais avec espoir tout de même que nous regardons la situation en matière de développement durable, avec la conviction appuyée que sans un changement radical, porteur d'une dimension sociale forte, toute tentative de préserver la terre et ses humains restera vaine.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Valérie Oppelt.

Mme OPPELT, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire.

Votre rapport d'action en faveur du climat présente en effet quelques belles réalisations, et nous les saluons. Je pense par exemple aux aides financières auprès des particuliers pour la rénovation énergétique des logements ou à la part d'aliments bio et locaux dans les cantines scolaires.

Mais pour certaines réalisations, je pense que l'on peut mieux faire. Plutôt que, comme l'a fait Monsieur Azzi, passer son temps à taxer le gouvernement, arrêtons la démagogie là-dessus et clairement, arrêtons de stopper les projets. Je pense à des projets comme AirSeas qui pourraient justement être un gros plus pour notre territoire, et qui répondent aux enjeux du climat. Il est assez catastrophique de l'avoir fait fuir de notre département. Bref...

Quelques exemples, quand même, sur certains sujets qui nous tiennent à cœur. Vous parlez de la reconquête de la biodiversité en insistant particulièrement sur la fin des plastiques, notamment au marché de la Petite Hollande. Je pense que nous devons aller plus loin et étendre d'ailleurs cette belle mesure à tous les marchés, ou alors, aider financièrement certains projets comme celui du marché de Talensac, qui souffre de ne pas avoir assez de soutiens financiers pour transformer la gestion des déchets sur site.

Deuxièmement, vous évoquez aussi l'importance des espaces verts, dont on connaît en effet le rôle important en matière de captation des gaz à effet de serre. J'ai envie de vous demander

simplement pourquoi vous ne vous indignez pas quand votre majorité abat des chênes centenaires à Nantes Nord ou d'autres arbres, à l'Éraudière et à Commerce. Je pense que nous aurons une suite avec la Petite Hollande.

Dernier point qui me tient à cœur, et je terminerai sur ce sujet, qui m'interpelle particulièrement et qui ne vous émeut manifestement pas : vous mettez l'accent sur la réduction de 30 % des consommations énergétiques de la Ville, notamment avec la réduction de l'éclairage public. C'est une très bonne chose, et d'ailleurs, la technologie et les avancées technologiques permettent justement de réussir cet enjeu. C'est bien un enjeu d'économie d'énergie, mais c'est aussi un enjeu de sécurité. Et encore une fois, j'en ai parlé déjà à la Métropole, il y a des problématiques de sécurité, de sécurité des déplacements doux, piétons et vélos, mais aussi de sécurité de manière générale, puisque sur les éclairages, on constate une baisse importante de l'intensité lumineuse, au détriment de ces déplacements doux.

Il y a aussi d'autres idées, et je tenais à en parler au cours de ce conseil. Mathieu Haas, un artiste qui nous a aidés pendant la crise sanitaire, qui s'est fait remarquer pendant cette période-là en soutien auprès des soignants, notamment, a proposé un très beau projet qui, à ce stade, n'est malheureusement pas soutenu. C'est un projet qui allie culture, sécurité et éclairage. C'est pour cette raison que j'en parle ici. Ce projet demande à être soutenu. L'artiste demande simplement un terrain d'expérimentation, Madame la Maire, pour pouvoir avancer. À ce jour, il n'a pas de proposition. J'en profitais donc pour faire une demande spécifique pour ce très beau projet, que vous connaissez, d'ailleurs.

Bref, nous allons évidemment soutenir ce rapport. C'est une belle avancée. Mais je pense que nous pouvons aller encore plus loin sur ces sujets d'écologie et arrêter la démagogie systématique contre le seul gouvernement qui, finalement, a fait beaucoup plus que les anciens gouvernements sur les sujets d'écologie et sur les sujets relatifs au climat, avec les nombreuses lois : loi « énergie – climat », loi « mobilités », loi « climat et résilience », etc. Donc cessons cette démagogie.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Beaucoup plus que tous les précédents gouvernements, vous êtes bien sûre, Madame Oppelt ? Je crois que là, votre loyauté vous amène à vous emballer un peu, si vous me permettez de vous le dire franchement.

Pauline Weiss.

Mme WEISS, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, je vous remercie, Madame Bonamy, pour la présentation de ce rapport, qui dresse un bilan des mesures mises en œuvre en 2020 et 2021. Vous l'avez rappelé, pour certains, nous avons également eu une communication thématique dédiée sur le sujet de la lutte contre le réchauffement climatique lors de notre dernier conseil suite à la publication du rapport du GIEC. Vous nous aviez présenté, dans ce cadre, la cartographie des îlots de chaleur dans la ville, qui était assez frappante, avec un nombre assez conséquent d'îlots de chaleur, en particulier sur l'Île de Nantes, qui est de plus en plus bétonnée et sur laquelle il est encore prévu d'ajouter une zone importante de béton avec le CHU.

Vous soulignez, dans le débat d'orientations budgétaires, la priorité donnée à la transition écologique. Je cite les objectifs du projet 2020-2026 : « transformer notre modèle et incarner une ville écologique », « la transition écologique pour répondre au défi climatique ». Nous rejoignons bien sûr pleinement vos objectifs car oui, il y a urgence à agir. Nous sommes d'accord là-dessus.

Par contre, la question que nous posons maintenant et que peuvent se poser les Nantais, c'est : concrètement, comment va-t-on agir pendant ce mandat ? Nous souhaiterions connaître votre feuille de route précise, vos actions concrètes, sinon sur l'ensemble du mandat, a minima pour

les actions à venir en 2022. Vous devez, je pense, avoir une visibilité, en ce début du mois de décembre 2021.

Pourquoi demandons-nous ces éléments ? C'est parce que dans le rapport, nous voyons le bilan 2020-2021, mais nous ne voyons pas de présentation des actions pour 2022. Rien par exemple pour réduire les îlots de chaleur. Les éléments du DOB sont génériques. On parle de quartiers de vie, d'arbres dans la ville, de jardins partagés, etc. De quoi parle-t-on ? Combien d'arbres ? Combien de jardins ? Où exactement ? Nous n'avons pas d'éléments précis sur ce sujet.

Et dans la commission « transition écologique – solidarités » dont le nom commence bien par « transition écologique », qui se déroule en préparation de ce conseil, nous ne voyons pas, depuis plusieurs mois, de délibérations ciblées sur la transition écologique. Hormis la présentation de ce rapport, il n'y a pas de délibération précise sur ce sujet.

Les Nantais attendent, nous attendons tous des actions concrètes en 2022 pour la transition écologique car effectivement, c'est maintenant qu'il faut agir pour nos générations futures. Nous souhaiterions avoir communication d'une feuille de route concrète et précise.

Merci à vous.

Mme la MAIRE – Merci. J'ai juste une petite remarque, avant de donner la parole à Julie Laernoës. J'observe que et dans l'intervention de Madame Weiss et dans l'intervention de Madame Oppelt, il n'aura pas fallu très longtemps pour que ce que nous disions au moment du débat d'orientations budgétaires se produise, à savoir : vous nous reprochez de trop investir, mais non seulement vous ne nous dites pas à quel investissement utile pour les Nantais, de notre point de vue, et donc inutile de votre point de vue, j'imagine, il faudrait renoncer. Mais en plus, vous nous enjoignez à des dépenses supplémentaires. Une seule délibération après le DOB ! Je vous invite à la réflexion collective sur ce sujet.

Julie Laernoës.

Mme LAERNOES, Adjointe – Madame la Maire, mes chers collègues, juste une petite réaction et également, un appui pour marquer le changement de cap que nous faisons en plaçant le rapport de développement durable juste après le rapport sur le débat d'orientations budgétaires.

Vous avez raison de le souligner, Madame la Maire : à la délibération ou au débat précédent, la droite, la République en marche et les Républicains confondus, nous disaient qu'il fallait faire des économies, et aujourd'hui, ils nous appellent à redoubler d'actions sur le climat. Cela dit, c'est un geste important.

Madame Oppelt, le rapport de développement durable est une obligation réglementaire depuis 2010 pour les collectivités territoriales. Il ne s'agit donc pas d'un rapport en faveur du climat. Je vous rappelle simplement que nous avons choisi, pour ce nouveau mandat, de nous doter d'indicateurs clairs et directs sur tous les ensembles des piliers du développement durable afin de pouvoir suivre dans le temps et justement, infléchir nos orientations budgétaires. J'entends votre ferveur pour défendre sur le territoire des actions nouvelles en faveur du climat pour continuer à accélérer notre trajectoire. Toutes les bonnes volontés seront bien entendues saisies.

Oui, nous allons plus loin et nous bénéficions d'une action résolue sur la rénovation des logements et des bâtiments, notamment. Oui, nous abordons avec sérieux le défi qui est celui de réformer nos cantines pour sortir du plastique et pour accentuer et accélérer la part de local et de bio.

Nous allons aussi sur l'éclairage public, vous l'avez souligné, et je vous répète qu'en tant qu'écologistes, nous ne sommes pas opposés à la technologie. Nous disons simplement que la technologie ne pourra pas résoudre tous les défis auxquels nous sommes confrontés.

Madame Weiss, nous avons un plan d'action qui est clair, ambitieux et résolu sur tous les piliers du développement durable et de la transition écologique. Il y a un certain nombre de compétences que la Ville de Nantes a transférées à la Métropole. Nous agissons donc main dans la main pour mettre en place des actions. Quand Madame Coppey agit sur les marchés pour sortir du plastique, cela se décide à la Métropole, mais en impliquant la Ville, et cela se traduit par des actions concrètes, par exemple celle sur le marché de la Petite Hollande pilotée par Monsieur Fournier et Madame Coppey.

Quand nous avons travaillé avec l'AURAN sur l'identification des îlots de chaleur, nous les identifions et nous mettons cela en actes dans les plans et les projets pilotés par le service des espaces verts qui, aujourd'hui, s'appelle « nature et jardins ».

Donc oui, nous avons un plan d'action concret, résolu, que vous pouvez retrouver. Le plan « Cit'ergie Gold », dont nous avons largement parlé aussi au niveau de la Métropole, est une double labellisation Ville de Nantes et Nantes Métropole, vous retrouvez, dans le plan que nous avons voté, aussi bien des actions portées par la Ville que par la Métropole.

Aujourd'hui, le rapport sur le développement durable marque un cap politique important : la transversalité, et la transition écologique prise dans toutes les échelles de nos politiques publiques. Je donnerai un dernier exemple : au forum de la vie associative, avec ma collègue Mahaut Bertu, nous avons notamment choisi d'inviter Madame Bettina Laville, présidente du Comité 21, et nous avons montré en pratique, en particulier à travers le dispositif « 1001 éco événements », comment nous pouvions accompagner, de la fête d'école à d'autres manifestations sur notre territoire, pour accélérer, faire prendre conscience et faire en sorte que la transition écologique ne soit pas que des mots, ne soit pas que des objectifs encore très peu significatifs et insuffisant dans les lois nationales, mais que ce soient des actes concrets sur notre territoire.

C'est ce à quoi nous nous employons au quotidien et c'est ce qui est retranscrit dans le rapport sur le développement durable. Nous sommes ouverts à toute suggestion et collaboration. Oui pour tracer la route collectivement et ensemble parce que pour atteindre les objectifs, nous aurons besoin de travailler à toutes les échelles et de manière concrète au service des habitants et de notre ville.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Est-ce que Delphine Bonamy veut ajouter un mot ?

Mme BONAMY, Adjointe – Oui, j'avais quelques mots à ajouter. Je vais essayer d'être rapide.

Sur les propos de Nadège, évidemment, nous partageons aussi ces valeurs et cette nécessité de sortir des logiques capitalistes. Il faut évidemment renforcer la production de logements sociaux. Après, cela se déploie sur tous les différents projets et notamment, sur le projet de Paradis, nous avons rappelé notre position, qui était que ce projet devait essayer de produire plus de logements que de boutiques commerciales. Cela se déploie donc aussi au niveau de chacun des projets, mais en tout cas, nous partageons cette ambition-là.

Je voulais répondre à Madame Oppelt sur les questions de sécurité et d'éclairage. Je pense que c'est très bien pris en compte par les différents adjoints. Sur la question des déchets, il y a vraiment une ambition très forte de réduction des déchets, à hauteur de 20 % d'ici à 2030. Je pense donc que cela répond à ce que Madame Oppelt soulevait sur la question des marchés.

S'agissant de la question des arbres, qui est sans cesse rappelée, je vais le réexpliquer ici : il n'y a pas de réaction qui est différente. Il y a bien une ambition, à la base, d'éviter toute coupe d'arbres et ensuite, nous sommes dans une démarche « ERC », en fonction des projets et de la priorité des projets. En l'occurrence, en ce qui concerne la maison de santé, il y avait une urgence à apporter cet équipement sur ce territoire, ce projet avait donc été dessiné

préalablement, il y a longtemps, et il a été revu pour que moins d'arbres soient coupés par rapport au projet initial. Voilà pour ces faits-là.

Enfin, sur les propos de Madame Weiss, moi aussi, je suis très impatiente que notre feuille de route soit mise en œuvre, et elle commence à l'être. Mais il faut aussi préparer les choses. Cela se travaille avec les agents, avec la mise en place des budgets des équipes. Cela prend un peu de temps. Mais c'est mis en place, notamment avec le plan « pleine terre », qui a démarré, et les « boisements d'avenir », qui démarrent également. Je peux vous dire aussi en avant-première que sur l'Île de Nantes, un boisement d'avenir est en train d'être installé, sur une surface de 600 m², rue des Boires.

Dans chacun des projets d'aménagement, dans toutes les ZAC, il y a également des espaces de squares, de jardins qui sont prévus systématiquement. Tout cela a déjà démarré.

Mme la MAIRE – Merci. Chers collègues, comme annoncé, il n'y a pas de vote, suite à la présentation de ce rapport.

Le Conseil prend acte.

Mme le MAIRE – Nous allons poursuivre notre ordre du jour. Comme évoqué ce matin, je propose de passer aux différentes délibérations présentées par Pascal Bolo, qui me représentera, qui nous représentera aux hommages à Jacques Auxiette cet après-midi.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 45 :

Transactions immobilières diverses – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Merci, Madame la Maire, avec mes excuses, mes chers collègues : vous avez compris ce petit bousculement de l'ordre du jour.

La délibération 45 présente des transactions immobilières. L'une est importante sans être trop signifiante. Il s'agit d'une servitude de vue sur les espaces verts d'une copropriété depuis la future toiture de l'extension de la terrasse pédagogique de l'école Marie-Anne du Boccage.

La suivante est plus importante. Vous connaissez notre attachement à l'interconnexion, que nous disions autrefois « ligne 1 – ligne 2 », mais que nous allons apprendre à nommer « ligne 6 – ligne 2 » du tramway au-dessus de l'Erdre, dans le secteur de la Babinière. Eh bien il y a également, dans ce secteur, une sorte de concurrent à l'interconnexion, qui est la cisticole des joncs. La cisticole des joncs est un adorable oisillon de quelques centimètres qui niche dans les zones humides sur lesquelles nous devons implanter le fameux centre d'exploitation technique de la Babinière, qui recevra les nouvelles rames de tramway que nous sommes en train d'acquérir.

Selon la méthode « éviter, réduire, compenser », il a fallu nous rendre à l'évidence : nous ne pouvions pas éviter, nous ne pouvions pas réduire et il a donc fallu compenser. Nous compensons ainsi les dégâts potentiels que nous allons faire sur les endroits où niche la cisticole des joncs pour lui permettre de retrouver à proximité un habitat convenable.

Nous avons trouvé deux choses. D'abord, le site de Port-Barbe, dont 4,8 ha sur les 6,8 ha au total peuvent devenir une prairie de fauche tardive favorable à la venue de la cisticole. Pour être clair, il s'agit du terrain de swing golf, actuellement géré par l'ACCOORD. Et par ailleurs, au nord du cimetière Parc, il y a un site qui est, je crois, une ancienne pépinière de nos jardiniers, sur près de 4 ha, qui pourrait devenir, là aussi, une prairie de fauche tardive favorable à la venue de la cisticole en période de reproduction, et 0,6 ha de zone humide à restaurer. Il s'agit là d'un sujet particulièrement important.

Enfin, rue de la Papotière – cela n'a rien à voir –, sur le groupe scolaire Doulon Gohards, il y a une convention de mise à disposition au profit d'Enedis pour implanter un transformateur de 16 m².

Voilà pour cette délibération.

Mme la MAIRE – Merci. Je vous propose, Monsieur Bolo, de présenter la délibération 46 afin que nous puissions avoir un débat et un vote groupés sur ces deux délibérations.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 58 voix pour et 9 abstentions.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 46 :

Acquisitions et cessions foncières – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Très bien. La délibération 46 porte sur des acquisitions et cessions foncières, qui sont souvent de petites choses de régularisation, par exemple un bien présumé vacant et sans maître, rue des Civelles, ou une vente à la société Loire Océan Métropole Aménagement de parcelles entre la rue de la Fantaisie et la rue Jean Poulain. Il s'agit là de permettre l'opération immobilière qui remplacera l'actuel centre commercial de la Boissière, dont je ne reviens pas sur la nécessité de s'en débarrasser. Je parle du lieu et des commerçants qui y sont.

3, rue de Gigant, c'est la désaffectation et le déclassement du domaine public, là aussi, d'une parcelle à céder à la SAS Gigant 2020.

Nous avons aussi un transfert de propriété de diverses parcelles à titre gratuit à Nantes Métropole au titre de ses compétences. Ce sont des bouts de voirie plus ou moins importants qui n'avaient pas encore été transférés à Nantes Métropole et qui le sont.

Je crois que j'en ai fini avec la délibération 46.

Mme la MAIRE – Merci, s'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix ces deux délibérations.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 58 voix pour et 9 abstentions.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 47, intitulé :

Décision modificative 2021 n° 3 et dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation

M. BOLO, Adjoint – La délibération 47 est notre traditionnelle décision modificative, la troisième du nom. Elle a, en section d'investissement, des autorisations de programme qui sont augmentées pour l'église Saint-Donatien et pour des bâtiments communaux, de manière assez modeste, il faut bien le dire. Les crédits de paiement d'investissements ne sont pas affectés par cette décision modificative. En recettes, il n'y a pas de mouvement non plus.

En section de fonctionnement, nous avons, pour l'essentiel, la subvention d'équilibre au CCAS, notamment dans le cadre de la mise à disposition de personnel dans les EHPAD pour assurer le contrôle des passes sanitaires, et des mouvements équilibrés entre chapitres pour assurer les dépenses de fin d'exercice, en lien avec la crise sanitaire. En recettes, nous avons principalement les droits de mutation dont je parlais tout à l'heure, qui sont ajustés positivement à +1,4 M€.

Ensuite, nous avons des dispositions diverses à caractère budgétaire et financier, avec :

- les traditionnels jurys CLAP ;
- des legs ;
- des subventions aux tiers ;
- le Comité des œuvres sociales ;

- la subvention d'investissement de l'ACCOORD ;
- des questions de rachat de cartouches à des enseignants ;
- une aide exceptionnelle pour l'achat de matériels pour une classe flexible – j'ai appris à cette occasion le concept de « classe flexible » ;
- la subvention au Conservatoire des collections végétales spécialisées ;
- une subvention pour les Écolorés et pour MiniBigForest ;
- la mission « égalité », avec les subventions à des associations comme Une famille, un toit ;
- la lutte contre les discriminations, avec également des répartitions de subventions ;
- des subventions dans le cadre de notre action pour la ville non sexiste ou contre le sexisme dans la ville, disons-le plutôt dans ce sens-là ;
- des individualisations de subventions à hauteur de 4 400 € pour les cérémonies patriotiques et militaires ;
- le versement d'avances sur subvention 2022 pour les organismes qui doivent assurer une masse salariale avant que nous votions le budget, qui est assez traditionnel ;
- des subventions en matière de solidarité internationale ;
- des appels à projets.

Nous avons également des dispositions tarifaires :

- des droits d'occupation du domaine public sur le marché de Talensac, pour +1,9 %, sur les parcs, jardins et squares, avec 1,5 % d'augmentation ;
- un taux de 1,5 % pour les cimetières, taux que nous allons retrouver assez largement ;
- des ajustements de tarifs de location du service « fêtes, manifestations et logistique » ;
- les coûts de main-d'œuvre du pôle « maintenance et atelier » ;
- la tarification des accueils de loisirs, avec des tarifs réévalués en moyenne de 1 % et une augmentation des tranches de quotient familial de 0,2 %, conformément à la loi de finances ;
- pour les accueils périscolaires, une évolution tarifaire de 1 % pour la tranche 4, de 1,5 % pour la tranche 5 et de 2 % pour la tranche 6, mais pas d'augmentation pour les tranches 1, 2 et 3. Il faut que ce soit dit et répété ;
- dans la politique publique de la petite enfance, nous augmentons de 0,04 € le tarif des repas adultes.

Dans le cadre de diverses dispositions financières, nous avons :

- la mise à la disposition de la Ville du gymnase du lycée Monge à La Chauvinière ;
- une subvention SCM Bellevue. Il s'agit d'aider les professionnels libéraux qui vont s'installer dans la maison pluriprofessionnelle de santé de Bellevue, qui risquaient d'être financièrement plombés à leur installation par la vacance d'un certain nombre de locaux. Il est proposé de les aider à y faire face, pour une durée limitée de trois ans, avec une aide au démarrage, dans le plafond d'une somme globale de 200 000 € pour éviter que le démarrage de la maison de santé soit plombé par des questions financières ;
- les exonérations de loyers et la prolongation de contrats dans le cadre de la crise sanitaire pour les buvettes et restaurants des parcs et jardins ;
- dans le cadre du plan « France relance », la convention avec l'État pour le financement du projet « paysages nourriciers » ;
- les mesures habituelles dans le cadre de la politique publique de la petite enfance. Je n'entre pas dans le détail ;
- pour Citad'elles, que je cite tout de même, la répartition finale des concours des autres organismes, notamment les conventions avec la CAF et le Département de Loire-Atlantique ;
- le musée Jules Verne, pour l'actualisation de la convention de gestion entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole ;
- le programme partenarial de l'AURAN ;
- des conventions avec la SPL de la Cité des congrès ;

- le programme des équipements publics de la ZAC du Champ de manœuvres, avec l'ajout de la réalisation d'un multi-accueil petite enfance par l'opérateur d'aménagement ;
- la convention d'Écopole.

Nous avons enfin des remises gracieuses et annulations de titres et des admissions en non-valeur.

Je crois que j'ai été aussi précis que je pouvais raisonnablement l'être.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention particulière, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 54 voix pour, 9 contre et 4 abstentions.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 49, intitulé :

Loire Atlantique Développement SELA – Prise de participation au capital d'une société pour le portage des toitures photovoltaïques sur le quartier République – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Il s'agit d'autoriser la SELA à prendre une participation de 2 000 € au capital d'une société qui a été constituée pour le portage des toitures photovoltaïques sur le nouveau quartier de la République. C'est une opération que la SAMOA a confiée à un groupement entre Legendre énergie, LAD-SELA et Enercoop. Comme nous sommes actionnaires de la SELA, nous devons autoriser celle-ci à prendre ces 2 000 € de participation, ce que je vous propose de faire.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix. Je précise, comme cela a été indiqué sur le *chat*, que pour cette délibération 49, ne prennent pas part au vote ni Monsieur Riom ni Monsieur Thiriet.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 50, intitulé :

Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 26 novembre 2021 – Approbation

M. BOLO, Adjoint – La commission locale des charges transférées entre les communes de la Métropole et Nantes Métropole s'est réunie plusieurs fois pour aboutir, le 26 novembre 2021, à un rapport adopté à la majorité sur deux sujets.

Le premier est la valorisation de l'entretien d'espaces verts d'abords de voirie qui ont été créés depuis 2001, qui a été assurée par les communes, pour les dépenses d'entretien, depuis la création de la communauté urbaine de Nantes.

En effet, en 2001, quand la communauté urbaine a été créée, normalement, les espaces verts d'abords de voirie auraient dû suivre le principal, c'est-à-dire la voirie, et être transférés à Nantes Métropole. Mais de nombreux maires, à cette époque, avaient souhaité garder la maîtrise de leurs aménagements et de leurs fleurissements le long de leurs voiries et de leurs ronds-points parce que c'était en quelque sorte une question d'identité des politiques communales en la matière.

Vingt ans après, cette nécessité se fait toujours. En revanche, les maires trouvent que cela coûte cher à entretenir pour quelque chose qui est de la responsabilité de la Métropole. Nous avons donc discuté de tout cela dans cette commission locale d'évaluation des charges transférées et nous avons décidé d'une prise en charge à hauteur d'environ 4,2 M€ par Nantes Métropole de ces abords de voirie.

Cela se traduira par une modification, une augmentation de l'allocation de compensation, qui a l'avantage de ne pas risquer d'être prise en compte dans les contrats léonins du type contrat de Cahors que l'État pourrait inventer dans les années qui viennent. C'est une précaution.

Nous avons aussi le transfert en matière de terrains familiaux locatifs à Nantes Métropole, en application de la loi du 2 février 2017, pour lesquels nous sommes concernés avec Bouguenais, Rezé et Saint-Herblain. Nous avons là également le bénéfice d'une augmentation de l'allocation de compensation. C'est un peu technique. Nous avons beaucoup discuté sur cette affaire.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 53 voix pour et 12 abstentions.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 52, intitulé :

Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Nantes au titre des années 2015 et suivantes – Information

M. BOLO, Adjoint – Nous avons fait l'objet d'un contrôle général de la Chambre régionale des comptes sur les comptes de la Ville de Nantes pour les exercices 2015 et suivants. Les grandes thématiques du contrôle balayaient extrêmement large et la Chambre régionale des comptes nous a fait un certain nombre de félicitations, on peut le dire ainsi, et un certain nombre de recommandations d'amélioration.

Je souligne que cela a été un vrai, vrai travail, dans une période très difficile qui était celle du confinement, pour l'ensemble de nos services, puisque le contrôle s'est poursuivi pendant la période de confinement. Ils nous ont posé plus de 200 questions. Il y a eu dix questionnaires, vingt heures d'entretien... Cela a vraiment été une procédure qui s'est étendue sur un an et dix mois et cela a été particulièrement compliqué à suivre pour les services. Je voudrais donc vraiment remercier Pascal Lamanda ainsi que notre mission « inspection » pour tout le travail qui a été réalisé pour répondre le plus précisément possible à la Chambre régionale des comptes.

Nous avons un satisfecit sur les prévisions budgétaires, sur la gestion de la dette, sur les recettes de fonctionnement, sur la prévision de consommation des crédits, sur la qualité de l'information financière et comptable, dont les progrès sont à poursuivre.

Et nous avons des points de vigilance sur le ratio financement propre disponible/dépenses d'équipement, qui est effectivement à la baisse sur la période, et puis, cette fameuse augmentation forte et récurrente des charges de fonctionnement, qui fragilisent – et moi, je dis qui « fragiliseraient » – les marges de manœuvre de la collectivité, ainsi que les dépenses non négligeables induites par la crise sanitaire, que la Chambre n'a pas manqué de vérifier.

La première recommandation est d'ajuster la valorisation du patrimoine à la réalité physique. Il est vrai que nous avons parfois un peu de retard pour mettre tout cela d'équerre. Cela n'a pas d'incidence sur le budget mais il est vrai qu'il faut probablement mieux régulariser nos actifs.

La deuxième recommandation est de maîtriser les fonctionnements et notamment, la masse salariale. Là, nous répondons à la Chambre régionale des comptes ce que je vous ai répondu tout à l'heure : l'évolution des dépenses de fonctionnement traduit des choix politiques. Le renforcement de l'offre de services ou la prise en charge de dépenses liées par exemple à l'accueil des migrants. Effectivement, ce sont des choses que nous aurions pu ne pas dépenser, mais c'est notre choix politique. C'est la libre administration des collectivités locales. Et la libre administration des collectivités locales, ce sont non seulement les recettes, mais ce sont aussi quelques dépenses.

L'évolution des dépenses, c'est donc effectivement la croissance de la masse salariale. Cette évolution, pour nous, est possible parce que nous avons des recettes qui croissent également sans hausse, sur la période, de la pression fiscale des ménages, par le déploiement de nos démarches de performance, j'en ai déjà parlé, et la contrainte de la contractualisation avec l'État.

Le transfert des compétences vers la Métropole que mentionne aussi la Chambre a impliqué une compensation des charges transférées à l'euro, l'euro. C'est le jeu sur l'allocation de compensation, qui baisse en fonction des charges que l'on transfère, nous l'avons vu, à l'inverse, cette fois-ci, mais d'habitude, c'est plutôt l'allocation de compensation qui baisse chaque fois qu'une charge est transférée. Il est donc faux de faire ce parallèle que fait la Chambre de manière un peu raccourcie. Elle oublie qu'au départ de tout cela, il y a la création de la communauté urbaine et la création de l'allocation de compensation.

Sur la politique éducative, on nous demande de mettre en place des critères permettant l'évaluation régulière de l'efficacité. Tout à fait. Cette évaluation est réalisée. S'il faut réactualiser les critères, eh bien, nous les réactualiserons mais très franchement, l'évaluation des politiques publiques et l'évaluation des marchés, notamment ceux du périscolaire, sont une préoccupation constante.

La recommandation n° 4 porte sur l'analyse des coûts par enfant dans la perspective d'une maîtrise du budget. Nous continuerons. Ce n'est pas une difficulté.

S'agissant de l'action du bâti et des infrastructures solaires, on nous demande d'accélérer une vision patrimoniale en améliorant la cartographie des bâtiments municipaux. Pourquoi pas ? Nous avons une stratégie patrimoniale qui repose sur la donnée, des logiciels référentiels, un dialogue avec les directions usagères, le partage des enjeux transversaux et les marqueurs du projet de territoire et donc, une gestion dynamique de ce patrimoine. Nous allons donc bien au-delà d'une simple cartographie, dût-elle être améliorée.

La recommandation n° 6 est l'amélioration de l'évaluation des coûts de fonctionnement des bâtiments municipaux. Nous avons des indicateurs qui nous semblent extrêmement pointus, avec des coûts de fonctionnement au mètre carré. Le bâti s'est donc organisé pour développer l'évaluation de ces coûts et pour optimiser les analyses qui vont faire converger les stratégies bâtimentaires et immobilières que j'évoquais tout à l'heure.

La CRC a beaucoup travaillé sur les systèmes d'information et de données. Nous avons un satisfecit général et une nécessité de continuer, évidemment, à travailler à la mise en conformité avec le RGPD. C'est une évidence. Les recommandations en la matière seront naturellement suivies. Il n'y a pas de difficultés majeures sur cette occurrence.

La CRC souligne l'effort de la direction générale des services dans la gestion de la crise – elle peut : nous l'avons souligné également... –, l'accompagnement des agents tout au long des confinements, effectivement, la participation active des agents au maintien des services publics essentiels. Mais oui, le service public, c'est essentiel... Nous l'avons vu notamment en période de crise. Et pour moi, ce constat que fait la Chambre, pour m'en réjouir, est un peu contradictoire avec la question de la stigmatisation de la dépense, un peu pavlovienne, comme je le disais tout à l'heure.

Elle souligne la réaction efficace du département des ressources numériques – ce n'est rien de le dire... – quand il s'est agi de livrer massivement des équipements informatiques aux agents qui étaient nouvellement en télétravail. Et en effet, nous avons de nombreuses mesures à destination des plus fragiles dans certains secteurs exposés comme la culture ou l'économie. Nous avons vu la nécessité dans laquelle nous nous sommes trouvés d'intervenir et le fait que nous l'assumons. Et effectivement, ces mesures sur le long terme peuvent avoir un certain poids. En tout cas, elles ont incontestablement eu une influence sur les perspectives financières

que nous avons dû faire avant de vous présenter l'orientation budgétaire que je vous ai soumise tout à l'heure.

Quant à la conformité au cadre légal, il n'y a pas de souci particulier à ce sujet.

Voilà ce que l'on pouvait dire sur ce contrôle. Je n'ai pas plus de commentaires à en faire, à part que oui, nous avons parfois un désaccord de principe sur le fait que dès lors que nous veillons à ce que nos recettes et nos dépenses soient alignées et dès lors que nous faisons des choix en matière de dépenses, des choix d'investissement mais des choix de politique publique, et une politique publique de haut niveau de service, eh bien oui, nous assumons certaines dépenses d'investissement.

Nous remercions la Chambre régionale de nous alerter sur le fait que certains indicateurs pourraient ne pas être aussi confortables à la fin du mandat qu'au début. C'est tout à fait normal, c'est tout à fait logique, mais il n'y a lieu en aucun cas de s'inquiéter pour la santé financière de notre Ville.

Mme la MAIRE – Merci. Foulques Chombart De Lauwe.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. Nous n'allons pas refaire le débat de tout à l'heure. Néanmoins, je voudrais juste souligner l'écart qui existe entre les conclusions de ce rapport qui, effectivement, constate que les marges de manœuvre ont été consommées et que la prudence s'impose. La conclusion est claire : ils disent qu'il faudrait même, avec le contexte de crise sanitaire, ralentir l'investissement. On voit bien que c'est l'inverse qui est choisi. Nous en prenons acte.

Je voudrais juste aborder un point de méthode, qui concerne beaucoup Monsieur Bolo, mais pas uniquement, vous aussi, Madame la Maire, à votre réaction. Je pense que nous pouvons avoir un débat mature sur les finances publiques. Par exemple, dans ma carrière, j'ai prêté des centaines de millions d'euros à des collectivités. Je sais ce que c'est que la dette et l'utilité de la dette.

Je n'ai aucun problème avec la dépense publique, d'accord ? Nous n'avons pas cette espèce de..., j'ai oublié le mot que vous venez d'utiliser, Monsieur Bolo, mais cette espèce d'allergie à la dépense publique que vous caractérisez. Seulement, on peut faire le choix de maximiser son investissement sans ponctionner systématiquement les poches des Nantais ou endetter la collectivité. Ce n'était pas le cas lors du mandat précédent, manifestement. C'est le chemin que vous prenez. Nous avons le droit de nous en émouvoir et nous avons le droit de nous en inquiéter.

Mme la MAIRE – Merci. Mounir Belhamiti.

M. BELHAMITI, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. Je voudrais vous dire d'abord, avant d'aborder cette délibération, que lors de sa conclusion sur le DOB, Pascal Bolo a dit qu'Erwan Huchet, notre collègue, était parti en courant, alors même qu'il s'était excusé de devoir assister à des obsèques. Je crois que c'est aussi le cas de notre collègue Pascal Bolo. Je voudrais remettre cette vérité face à ses propos et dire que c'est à la fois inexact et irrespectueux envers Erwan Huchet, qui n'est pas là pour le dire. Chose dite.

Nous avons pris connaissance de ce rapport de la Chambre régionale des comptes, qui confirme que vous êtes à l'offensive, Madame la Maire. Vous êtes à l'offensive sur le pouvoir d'achat des Nantais, c'est une évidence, et vous annoncez, nous l'avons vu dans le DOB, des mesures de financement de votre projet qui allient promesse de plus d'écologie et de plus de social.

Là aussi, nous souhaitons, au même titre que les magistrats de la Cour des comptes, toutes proportions gardées, évidemment, vous alerter sur l'acceptabilité de telles mesures. J'en veux pour exemple ce qui s'est passé au quartier Nord, pour la maison de santé de Nantes Nord, et l'abattage d'arbres centenaires. On voit bien là que, y compris au sein de vos services, il y a une opposition entre les nécessaires investissements en matière de proximité de santé, en matière

d'investissements visant à plus de cohésion sociale et à plus de rénovation urbaine, et la nécessaire prise en compte des enjeux de transition énergétique.

Nous disons « attention ! », parce que ce n'est que le début de futures contestations. Et là aussi, la réalité des politiques menées, des diverses oppositions à l'intérieur de votre appareil peut mettre de sérieux grains de sable dans ces rouages. Moi, je fais mienne la *punch line* de votre championne, Anne Hidalgo, quand elle dit qu'elle veut l'écologie juste et pas juste l'écologie. Je crois que nous pouvons nous rejoindre là-dessus. Mais là encore, il faut être prudent sur la façon dont on mène ces politiques sur le terrain.

Vous parliez tout à l'heure d'investissements du quotidien. On ne peut pas vous reprocher de les présenter, si ce n'est qu'en matière d'éducation, par exemple, nous avons péché – je dis « nous avons péché » parce que j'étais aussi membre de votre majorité – par manque d'anticipation, clairement. Les montants des investissements qui sont présentés et qui font y compris l'objet d'alertes au sein de ces rapports traduisent un manque d'anticipation sur la dynamique démographique de la ville, que l'on peut saluer par ailleurs, et que nous saluons. Là, dire et venir prétendre que c'est une offensive... Je me permets de rappeler avec tranquillité qu'il s'agit là plutôt d'un rattrapage que d'une offensive.

Sur la vie associative, moi, j'attends de voir les projets de nouvelles salles festives, de nouveaux équipements, de nouvelles solutions pour nos associations, que je ne vois pas. J'ai certainement mal lu ou peut-être n'ai-je pas lu les documents qu'il fallait, mais je vous le dis clairement : je ne vois pas où mènent ces investissements pour les Nantaises et les Nantais.

S'agissant des gymnases, tout à l'heure, il y a des choses qui ont été dites sur les gymnases. Là encore, vous nous dites que nous votons les dépenses et que nous refusons de voter les recettes, mais ce n'est pas sérieux. Nous avons, sur notre territoire, des équipements départementaux, nous avons des équipements régionaux au sein des collèges, au sein des lycées. Quid de la mutualisation de ces équipements ? Avant de penser à investir dans de nouveaux équipements, et pour tout dire, moi, je suis d'accord avec une partie de ces investissements sur des zones bien précises, mais faisons ce travail de mutualisation sur notre territoire. Là encore, nous pensons qu'il y a des marges de manœuvre à récupérer.

Sur les dépenses de fonctionnement, qui présentent, là aussi, certaines alertes, on nous dit évidemment qu'il y a le Covid qui impacte ces dépenses de fonctionnement. Mais comme le disent les magistrats de la Chambre régionale des comptes, nous nous étonnons et nous venons questionner le recours notamment au personnel non titulaire, qui traduit là aussi, peut-être, des problématiques liées à la gestion, sans jeter la pierre à qui que ce soit, évidemment.

Là-dessus, nous venons dès lors rappeler la philosophie, même si le contexte sanitaire vient fragiliser l'application de cette philosophie et de ce principe, de la contractualisation avec l'État. Et nous voyons bien, Erwan Huchet l'a cité tout à l'heure, que d'autres communes, y compris de votre majorité métropolitaine – je pense à Saint-Herblain, notamment –, ont tenté de respecter cette règle d'or, si je puis dire, de maîtrise des dépenses de fonctionnement. On voit bien que cela permet, là aussi, de dégager des marges de manœuvre intéressantes en matière d'investissement. Le chemin est donc facile à emprunter et la voie est tracée.

Sur la question du vote des dépenses et pas des recettes, je l'ai dit, nous n'avons pas cessé de vous dire que nous étions contre la gratuité des transports, que nous étions contre certains aménagements, notamment sur le pont Anne de Bretagne, que nous étions contre le tout tramway, etc. Nous faire le reproche de critiquer systématiquement les mesures budgétaires visant à récolter plus de recettes et de ne pas nous opposer sur les dépenses, c'est faux. C'est simplement faux ! Donc là aussi, je voulais rétablir cette vérité. On m'opposera que ce sont des dépenses métropolitaines mais là encore, je dis simplement que la poche des Nantais est toujours la même, qu'il s'agisse de mesures métropolitaines ou de mesures municipales.

Voilà. Je vous remercie. J'en ai fini, me concernant.

Mme la MAIRE – Merci. Juste deux ou trois réactions, d’emblée, avant de redonner la parole à Pascal Bolo, pour éviter que celles et ceux qui s’intéressent à la vie publique de leur cité ne soient complètement perdus. Trois choses très précises.

La première, Monsieur Mounir Belhamiti, puisque vous l’omettez, sciemment ou inconsciemment, je ne sais pas, vous ne pouvez pas nous reprocher le manque d’anticipation sur les écoles. Vous ne pouvez absolument pas le faire, pour une raison simple, qui est que le président Emmanuel Macron a pris une décision, et en plus, celle-là, je la soutiens. Ce n’est pas si fréquent pour que je ne le rappelle pas. C’est le doublement des classes de CP et de CE1. Est-ce que vous savez combien cela représente de classes et l’équivalent, en écoles, que cela représente ? Cela représente, pour la Ville de Nantes, l’équivalent de la création de six nouvelles écoles. Alors je dis ici que ce reproche est totalement, mais totalement infondé. Premier élément.

Deuxième élément. Vous nous invitez à la mutualisation des gymnases. Cher Mounir Belhamiti, vous êtes bien aimable... Je ne sais plus si cela fait douze ans, quatorze ans ou seize ans que la ville de Nantes la pratique. Évidemment que nous faisons la mutualisation des gymnases ! Et nous allons même bien au-delà, puisqu’aujourd’hui, chaque fois que nous construisons un équipement associatif ou même un équipement de type école ou crèche, nous travaillons ces espaces de mutualisation. Donc heureusement que ni vos anciens collègues ni les services municipaux n’ont pas attendu pour pouvoir le faire.

Troisième élément, mais vous l’avez rectifié vous-même, quand vous citez des investissements dont on pourrait se priver, vous ne citez que des investissements métropolitains. Je n’ai toujours pas entendu quelle école vous jugez inutile, quel gymnase vous jugez inutile, quelle piscine vous jugez inutile, quel investissement culturel vous jugez inutile. Sur ce dont nous parlons aujourd’hui, le budget de la Ville de Nantes, je n’ai entendu aujourd’hui aucune contre-proposition crédible.

Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Je ne vais pas en rajouter. Comme Mounir Belhamiti a changé d’orientation politique d’un mandat à l’autre, une grande partie de ce que nous votons et de ce que nous dépensons aujourd’hui, ce sont des choses qu’il a approuvées et votées en son temps. Je n’ai donc rien à ajouter à ce gloubi-boulga émaillé d’erreurs factuelles que vous venez bien de lister, Madame la Maire. Je n’en rajouterai donc pas.

Simplement, oui, il y a actuellement un vrai débat sur la dépense publique et, cher Foulques Chombart De Lauwe, je ne doute pas que certes, vous n’êtes pas un pavlovien anti dépense publique, mais il n’empêche que sans arrêt, vous nous dites : « il faut dépenser moins, il faut dépenser moins ! », et que lorsque l’on cherche des exemples, vous ne trouvez, et l’intervention de Mounir l’a bien prouvé, que des choses qui ne concernent pas le budget de la Ville de Nantes et qui, par ailleurs, sont extrêmement contestables.

Mais à force de vouloir insister sur le fait que les Nantais n’ont qu’une poche, ce qui est parfaitement exact, vous oubliez que les Nantais savent aussi très bien qu’il y a des compétences différentes entre la Ville et la Métropole, qu’elles sont chacune assumées avec des paniers fiscaux différents, avec des paniers de recettes différents et que vouloir tout mélanger de cette manière-là ne concourt en rien à la clarification du débat public et ne concourt en rien à la clarification, pour ceux qui nous écoutent, de sujets financiers qui sont assez compliqués comme cela. Donc arrêtez de mélanger les choux et les carottes. Je pense que tout le monde y verra plus clair et que tous les débats seront à la fois plus sincères et plus rigoureux.

Mme la MAIRE – Merci. Chers collègues, comme vous le savez, il n’y a pas de vote sur cette délibération.

Le Conseil prend acte.

Mme la MAIRE – En revanche, je vous invite maintenant à ce que nous puissions examiner ensemble une délibération importante, une délibération qui, elle, amènera au vote. Je donne la parole à Pascal Bolo pour la délibération n° 10.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 10, intitulé :

Police municipale – Création de postes – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Avec cette délibération 10, nous entrons dans le champ de la sécurité publique, avec les créations de postes au sein de la police municipale.

C'est assez simple. Nous avons pris des engagements, à la fois pendant la campagne municipale, pour affirmer la priorité que nous accordions à la sécurité et à la tranquillité publique. Et nous avons pris un autre engagement dans le cadre du contrat de sécurité intégrée avec l'État, ce fameux « un pour un » que vous avez obtenu, j'allais dire « arraché » au ministre de l'Intérieur, Madame la Maire, qui fait que nous créons 70 postes de policiers municipaux, en complément desquels l'État s'engage à augmenter ses effectifs de police nationale du même nombre de fonctionnaires dans le même temps de ce mandat.

Nous avons, pour des raisons que nous avons expliquées, je ne vais pas dire « limité » mais lancé une première vague de recrutement de 29 fonctionnaires, qui sont actuellement soit en poste, soit en formation, pour quelques-uns d'entre eux encore. Cette délibération vise à continuer ce chemin vers les 70 postes en créant 25 emplois supplémentaires pour cette année 2022.

Je crois qu'en dehors du fait de dire que oui, nous avons effectivement l'habitude de tenir nos engagements et de faire ce que nous avons dit que nous ferions, eh bien nous avons dit que nous créerions des postes de police municipale et nous le faisons. Je ne doute pas que cette nouvelle sera accueillie avec bienveillance, y compris par nos minorités ou oppositions diverses. Je ne manquerai pas de leur rappeler que cela concourt malheureusement à l'augmentation de la masse salariale, effectivement. Je crois que cela ne fait pas partie des éléments sur lesquels ils vont nous conseiller de faire des économies.

Mais je voudrais quand même, en complément de ce que nous avons fait avec Bassem Asseh hier en accueillant justement ces nouveaux fonctionnaires, saluer vraiment l'engagement des fonctionnaires de la police municipale. Nous sommes allés, nous allons et je vais personnellement souvent à leur contact, à leur rencontre, au gré des déambulations citadines, à la rencontre des patrouilles, et je crois pouvoir dire que cette action de la police municipale, renforcée par la présence de la police municipale des transports en commun, donne aujourd'hui des résultats positifs, à la fois sur le nombre d'agressions, qui, je crois pouvoir le dire, sont en diminution, y compris dans le centre-ville de Nantes, et sur le sentiment qu'ont les habitants et notamment, les commerçants, d'être mieux pris en compte dans leur sécurité.

En effet, dans les priorités que nous fixons à ces nouveaux fonctionnaires recrutés, il y a la constitution de brigades d'îlotiers qui vont à la rencontre des gens sur l'espace public, qui vont à la rencontre des commerçants, qui poussent les portes des magasins et vont demander aux commerçants comment cela se passe, recueillir des informations sur l'ambiance, sur les problèmes qu'ils peuvent rencontrer. Je crois que tout cela est extrêmement apprécié, tout comme les stations fixes qui ont été expérimentées depuis quelques mois et qui donnent de bons résultats, qui permettent à nos concitoyens et à nos concitoyennes de venir à la rencontre de la police municipale qui est à leur disposition à des carrefours un peu stratégiques.

C'est donc une politique qui continue à se dérouler, qui commence à porter ses fruits, et nous espérons bien que cela continuera et que cela continuera efficacement. Évidemment, cela suppose du temps, cela suppose de la sérénité et cela suppose de ne pas surréagir chaque fois

qu'il se passe quelque chose. Cela n'apporte absolument rien. La conduite d'une politique publique, ce n'est pas le temps du commentaire des faits divers.

Mme la MAIRE – Merci. Gildas Salaün.

M. SALAÜN, Adjoint – Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, en effet, je souhaiterais appuyer les propos de notre collègue Pascal Bolo car ces 25 recrutements supplémentaires, qui s'ajoutent aux 29 déjà réalisés cette année, vont permettre une présence policière accrue, notamment jusqu'à 2 heures du matin, dans les rues de notre ville, en particulier pour le centre-ville.

C'est une présence de la police municipale appréciée, Pascal, tu as eu raison de le dire, appréciée et demandée par les professionnels de la nuit, par les noctambules et en général, par l'ensemble des habitantes et des habitants. J'ai d'ailleurs pu m'en rendre compte hier soir encore, en accompagnant un équipage de police municipale jusqu'à presque 1 heure du matin, et j'en profite pour remercier les agents qui m'ont ainsi montré leurs actions au quotidien.

Une présence de la police municipale appréciée, disais-je, car visible, grâce aux points fixes, à la croisée des trams, par exemple, et aux patrouilles pédestres dynamiques, qui offrent aux agents une visibilité rassurante sur l'espace public, mais aussi la capacité d'intervenir rapidement, en lien avec le centre de supervision urbain métropolitain, et d'aller directement et simplement au contact des usagers de l'espace public, ainsi que des patrouilles de la police nationale. Autant de partenaires et de collègues engagés dans un même contrat de sécurité intégrée.

Cette présence accrue de la police municipale, Pascal, tu as raison d'insister là-dessus, cette présence accrue de la police municipale aux côtés de la police nationale porte ses fruits. Mais pour toutes ces actions quotidiennes, pour cette parfaite connaissance du terrain et de ses acteurs, il faut des effectifs. Ce nouveau recrutement va dans ce sens et constitue un nouveau jalon important vers la concrétisation de notre engagement de 70 nouveaux policiers municipaux durant ce mandat, qui répond aux attentes exprimées par les Nantaises et les Nantais.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Marie Vitoux a demandé la parole.

Mme VITOUX, Conseillère municipale – Bonjour. Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, tout d'abord, les élus du groupe écologiste et citoyen apportent leur soutien aux policiers qui ont été visés par des jets d'acide, la semaine dernière, à Nantes. Personne n'a été blessé, heureusement, mais cet événement nous rappelle effectivement la complexité de leur métier et la nécessité d'agir pour prévenir ces agressions.

Ensuite, nous voulions saluer cette délibération. Nous ne cessons de le répéter : il faut une présence humaine partout, tout le temps, que ce soit le jour ou la nuit et cela, dans tous les quartiers. L'arrivée de policiers municipaux va permettre plus de proximité dans les quartiers, notamment via l'flotage, Pascal Bolo en a parlé. Cela va dans le bon sens.

Bien évidemment, il faut la présence de policiers municipaux mais ils ne feront pas tout tous seuls. Notre police municipale, même si elle était armée jusqu'aux dents, comme certains l'aimeraient, ne pourrait remplacer notre police nationale et inversement, elle ne pourrait réaliser le travail essentiel des médiateurs et des éducateurs.

Le contrat intégré que nous avons signé avec l'État va dans ce sens. Il permet de mieux coopérer avec les bailleurs sociaux, avec l'Éducation nationale, et renforce la justice de proximité. Ce travail de longue haleine a malheureusement le désavantage d'être moins visible médiatiquement, mais il joue pourtant un rôle clé dans la chaîne de réduction de la délinquance.

Et puis, la justice de proximité, je voudrais en dire un mot, puisque nous souhaiterions avoir justement un mot de soutien aux magistrats, aux greffiers, aux avocats qui se mobilisent depuis plusieurs semaines suite au suicide d'une magistrate de 29 ans. C'est un mouvement d'une ampleur inédite qui s'est levé et qui témoigne d'une véritable lame de fond. Tous dénoncent une justice qui n'écoute pas, qui raisonne uniquement en chiffres, qui chronomètre tout, qui comptabilise tout et, pour reprendre les termes de certains, qui « se clochardise ».

Cette situation n'est pas une surprise, dans un contexte où la parole policière et carcérale prime sur la parole judiciaire. Nous avons pourtant, en France, deux fois moins de magistrats que la moyenne européenne. Jamais la demande de justice n'a cependant été aussi forte. Nous avons donc là un effet de ciseau : les moyens ne suivent pas.

Et ce n'est pas, comme l'a dit Monsieur Dupond-Moretti hier, sur France Inter, installer du Wi-Fi dans les tribunaux qui va résoudre le problème. Sans un effort budgétaire important et durable, sans un minimum de considération, notre justice n'y arrivera pas et nous pourrions continuer à investir autant que nous le voulons dans la police et l'administration pénitentiaire : si la justice ne suit pas, nous ne réduirons jamais les actes de délinquance.

Merci beaucoup.

Mme la MAIRE – Merci. Valérie Oppelt a demandé la parole.

Mme OPPELT, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire. Nous saluons évidemment ces créations de postes que nous soutiendrons, dans la même lignée que les premiers policiers qui sont arrivés. Le contrat de sécurité intégrée a permis, justement, cette belle prise de conscience et cette avancée, même si j'ai vu un sondage, hier ou avant-hier, dans *le Figaro*, qui indique que la ville est classée 27^e sur les 30 villes les plus peuplées, 27^e sur les sujets d'investissement en matière de sécurité. Ce n'est pas nouveau : je pense que c'est assez ancien. Mais il est intéressant de voir que nous allons, je l'espère, évoluer sur ce sujet.

Justement, nous avons toujours des propositions en ce sens, dans le sens de l'évolution parce que finalement, les missions que réalise la police municipale sont en réalité des missions de plus en plus dangereuses, de plus en plus proches des missions régaliennes de la police nationale. D'ailleurs, je salue leur présence sur le terrain parce que je sais qu'ils sont très réactifs pour aller rencontrer certains riverains qui le demandent, notamment des riverains qui habitent du côté de la Mie câline. Finalement, le quartier de la Mie câline, le quartier Commerce devient vraiment Châtelet – Les Halles.

Ces missions de policiers municipaux, qui sont des missions de plus en plus dangereuses, il faut, je pense, les accompagner et aller encore plus loin, notamment sur les horaires. Jusqu'à 2 heures du matin, même si vous avez l'intention de l'étendre en nombre de jours à 2024, je pense que cela ne va pas assez loin. 2 heures du matin, c'est trop tôt. Nous avons proposé sept jours sur sept, 24 heures sur 24, pour accompagner mieux la police nationale. Et attendre 2024 pour réussir à être présent jusqu'à 2 heures du matin tous les jours, cela nous paraît juste.

Des questions aussi sur les conditions sociales. Je sais que le contrat de sécurité intégrée proposait d'améliorer les conditions sociales de la police municipale. Où en est-on à ce sujet ?

Enfin, les aides matérielles... Quand je pense aux aides matérielles, nous avons quelques propositions, encore, qui tiennent : les brigades canines, les brigades motorisées, en plus du matériel qui leur est attribué pour réussir à assurer cette mission de plus en plus dangereuse.

Je voudrais quand même répondre sur le sujet de la justice. Il ne s'agit en effet pas uniquement d'une question de moyens, même si le gouvernement a augmenté très fortement les budgets de la justice. Il s'agit aussi d'une question d'organisation.

Mais simplement, pour vous répondre, une mission est prévue au cours du 1^{er} trimestre 2022 sur ces sujets liés au tribunal de grande instance de Nantes, justement pour aller voir ce qui se

passé à Nantes, parce que le sujet n'est pas nouveau et qu'effectivement, ces métiers souffrent d'une évolution démographique, tout simplement, avec beaucoup plus de problématiques d'insécurité à gérer, donc de dossiers à traiter. Je sais qu'une mission a été lancée par Monsieur Dupond-Moretti, qui aura lieu au 1^{er} trimestre 2022. Donc patience, nous traitons les choses. Enfin bref...

Sur le sujet de cette délibération, nous soutiendrons évidemment la création de ces postes, mais nous disons : allons encore plus loin dans l'accompagnement de cette police municipale, qui souffre, je pense, d'une mission de plus en plus dangereuse. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Je ne voudrais pas être redondante, mais je fais néanmoins observer que nous avons une deuxième confirmation de ce que j'évoquais au débat d'orientations budgétaires : plus d'investissements sur la sécurité. Donc oui, Madame Oppelt, nous voulons plus sur l'écologie, nous voulons plus sur la sécurité. C'est la raison pour laquelle nous avons pris nos responsabilités, nous, au moment du débat d'orientations budgétaires.

M. SALECROIX, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. Bonjour à toutes et à tous.

Je n'avais pas prévu d'embêter Madame Oppelt dans cette intervention, mais la suite et ce qu'elle vient de nous redire, notamment au lendemain de la personnalisation des personnels de justice devant le tribunal de Nantes, mais partout en France, c'est tout de même hallucinant ! Vous nous expliquiez, et vous leur expliquiez, à ces personnels qui se mobilisent depuis de nombreuses années, maintenant, qu'il faut patienter... Et la seule mesure que vous souhaitez mettre en œuvre en termes de réponses à déployer, qui sont pourtant urgentes, c'est une mission en 2022. C'est cela, la réponse que vous apportez au mal-être des personnels de justice qui ont manifesté partout en France, hier.

C'est tout simplement hallucinant. Je ne sais pas si c'est l'effet « nouveau monde » qui fait cela mais en tout cas, il est certain que ce n'est pas à la hauteur. Et vu que vous appréciez beaucoup les classements, Madame Oppelt, puisque vous avez évoqué un classement lié à la sécurité au niveau de la Ville de Nantes, je vous invite à regarder le classement du budget de la justice par habitant en France par rapport aux autres pays européens : 138 € par habitant en France contre 741 € par habitant, par exemple, aux Pays-Bas. Voilà un classement, Madame Oppelt, qui pourrait vous inspirer.

J'en arrête là, mais pour en revenir à notre délibération, les inquiétudes qui ont été maintes fois exprimées par les Nantaises et les Nantais concernant leur sécurité ne peuvent pas être balayées d'un revers de la main, bien évidemment. La situation dénoncée est réelle et nous invite à des réponses concrètes, en évitant l'écueil du sensationnalisme, de l'instrumentalisation ou encore du populisme.

Comme nous le savons, la petite délinquance d'opportunité partage l'espace public avec des trafics d'envergure, mêlant crime organisé, dimension internationale et blanchiment d'argent. Aujourd'hui dans notre ville, il s'agit donc bien de faire face à une délinquance multiforme, dont les classes populaires sont bien souvent les premières victimes, d'ailleurs.

Aucun de nous ici ne prétendra, je l'espère, détenir de recette miracle face à cette problématique. Nous, élus de « Gauche commune », continuons de dire que face à un phénomène complexe, aucun discours simpliste ne serait pertinent. Nous le réaffirmons : seule une réponse globale sera à même de résoudre les questions d'insécurité alliant réponses renforcées en termes d'éducation, de prévention, de santé, de solidarité, de répression et bien évidemment, de justice, comme je l'évoquais tout à l'heure.

En matière de prévention de la délinquance comme sur toute autre politique publique, nous sommes en effet persuadés que des moyens sont nécessaires pour atteindre nos ambitions. Ces moyens sont autant techniques qu'humains, et je regrette d'ailleurs que d'autres acteurs compétents en matière de lutte contre l'insécurité ne prennent pas toute la mesure des enjeux. Les annonces récentes de certains candidats à l'élection présidentielle en matière de course à

l'échalote sur la suppression de postes dans la fonction publique ne sont évidemment pas de nature à nous rassurer.

À l'inverse et comme cette délibération en atteste, la gauche municipale avance sur ces sujets, que ce soit dans la solidarité territoriale à l'échelle intercommunale, comme nous le verrons tout à l'heure, en renforçant la création de postes comme avec la police métropolitaine des transports, l'ouverture de 29 postes d'agents de police municipale en 2021 et désormais, 25 en 2022. Dans le combat contre l'insécurité, chacun doit prendre sa part. La Ville de Nantes le fait, gageons que chacun en fasse autant.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Foulques Chombart De Lauwe.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire.

Nous voterons évidemment cette délibération, qui va dans le bon sens, comme l'a rappelé Laurence Garnier tout à l'heure.

Je voudrais juste souligner la difficulté qui nous est remontée dans les recrutements – une fois que les postes sont ouverts, il faut arriver à recruter les gens – et vous proposer que nous ayons un débat apaisé sur la demande que font plus de 92 % des policiers municipaux nantais de pouvoir être protégés, donc d'être armés. Cela ne doit pas être un gros mot, y compris entre nous. Nous devrions au moins poser la question avec eux, pour que l'on puisse aborder avec eux les conditions dans lesquelles un tel armement de la police municipale, comme c'est le cas dans la plupart des grandes villes de France, pourrait être une réponse à ce sentiment, justement, de dangerosité croissante qu'ils rencontrent dans leur mission.

Je souscris à la remarque de Madame Oppelt, qui est une de nos propositions anciennes, celle que pour les horaires, en tout cas dans les zones les plus affectées par la délinquance quotidienne et notamment nocturne, il y ait une présence 24 heures sur 24, mais de manière ciblée, avec un redéploiement.

Je pense que ce sont des choses qui peuvent mériter un débat apaisé. Et peut-être, pour rassurer Monsieur Salecroix, je pense que les candidats qui proposent de faire des efforts sur certains pans de la fonction publique ont justement proposé de redéployer et de ne pas faire porter cet effort sur tout ce qui permet de protéger les Français.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – D'abord, Monsieur Chombart De Lauwe, nos policiers municipaux sont armés. Ils ne sont pas armés d'armes létales mais le pistolet à impulsion électrique est bien une arme permettant, le cas échéant, en cas de besoin, de neutraliser une personne menaçante pour leur sécurité. Je vous approuve totalement et je vous affirme notre pleine détermination à faire en sorte que nos policiers municipaux, qui rencontrent des situations qui peuvent être tendues, soient évidemment protégés.

J'ajouterai que dans le cadre du contrat et de la collaboration que nous avons avec la police nationale, le directeur départemental de la sécurité publique, hier, nous a fait le plaisir et l'honneur de venir souhaiter avec nous la bienvenue aux nouveaux policiers municipaux et en les accueillant, il leur a affirmé que s'agissant de leur sécurité, s'ils avaient le moindre problème, la police nationale répondrait présente pour les protéger. Vous voyez donc que c'est une préoccupation que nous partageons et que nous mettons en œuvre.

Sur la question de la nuit, tout d'abord, grâce au contrat de sécurité intégrée ou en tout cas, aux mesures qu'il contient, la présence de la police nationale, la nuit, est beaucoup plus importante qu'elle ne l'était il y a quelque temps. Et je crois que c'est effectivement un aspect tout à fait important.

Mais il faut que vous sachiez que seuls 17 % des faits commis dans le centre-ville, par exemple, ont lieu entre minuit et 6 heures du matin. Dès lors, avec une fin de service de la police municipale à 2 heures et compte tenu de la typologie des infractions pénales qui peuvent être commises à ces moments-là, la couverture par la police municipale correspond à l'immense majorité des faits de délinquance qui se produisent.

Et puisque, comme je viens de vous le dire, la police nationale a renforcé sa présence au cœur de la nuit, je pense que nous avons là un dispositif équilibré. Je ne vous laisse même pas imaginer le coût qu'aurait pour la collectivité le fait de prétendre avoir une police municipale intervenant 24 heures sur 24 sur le territoire de la ville. Là, oui, nous aurions effectivement des problèmes significatifs.

Voilà ce que je pouvais vous dire. J'ai l'impression d'oublier quelque chose, mais peut-être n'était-ce pas si important que cela. En tout cas, je me réjouis de cette unanimité qui se dessine.

Mme la MAIRE – Merci. Juste pour conclure, avant de mettre cette délibération aux voix, je voudrais d'abord souhaiter publiquement la bienvenue à celles et ceux qui viennent rejoindre notre police municipale. Je voudrais leur dire notre reconnaissance et ma reconnaissance. Je sais, nous savons leur travail au quotidien, leur engagement, leur professionnalisme. Je voudrais saluer aussi avec force leur encadrement intermédiaire et leur encadrement en général.

Ces sujets sont des sujets difficiles. Ces métiers sont des métiers difficiles. Nous ne sommes pas au bout du chemin. Les Nantais attendent des résultats en matière de sécurité. Les choses avancent. Je crois qu'on peut aujourd'hui le dire. Elles avancent progressivement, elles n'avancent pas encore assez, évidemment. Je veux dire aux Nantaises et aux Nantais notre détermination la plus totale et souhaiter la bienvenue à ces nouveaux agents au sein du service public nantais.

Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, à l'unanimité.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 13, intitulé :

Sécurité et tranquillité publique – Convention de partenariat entre la police municipale, la SNCF et la police nationale – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Je soulignais à l'instant l'importance de la collaboration, de la coordination entre les différentes forces, les différentes institutions qui concourent à la sécurité publique. Parmi elles et parmi les territoires que nous devons couvrir, il y a un territoire particulier, qui est celui des emprises de la SNCF et notamment, des gares, où nous savons que se concentrent parfois des populations marginalisées, dont les comportements ne sont pas forcément compatibles avec le bon usage de la gare telle que nous le souhaitons.

Il était donc important que nous puissions avoir une collaboration entre la police municipale, la SNCF, qui a sa propre police des transports, et la police nationale sur ces territoires-là. Ces interventions, évidemment, doivent respecter, comme il me l'a été demandé, et je le confirme, les interventions des associations qui accompagnent ces populations en difficulté, en marginalisation. Mais il doit également y avoir une action pour que l'ambiance générale, dans la gare et autour de la gare, soit améliorée par une présence de dissuasion et de régulation. Cette convention de partenariat doit donc permettre d'améliorer encore notre action en la matière.

Mme la MAIRE – Merci. Valérie Oppelt.

Mme OPPELT, Conseillère municipale – Merci. Nous allons évidemment soutenir cette délibération. J'ai une simple question : pourquoi les douanes n'ont-elles pas été associées à

cette convention, sachant que les douanes dépendent de Bercy et que par ailleurs, elles interviennent évidemment sur tous les sujets de contrebande et sur la recherche de marchandises ? Cela passe aussi beaucoup par le train. C'est simplement cette question de savoir si c'est indirectement le cas où si cela doit être modifié. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Pascal Bolo ?

M. BOLO, Adjoint – Les douanes interviennent lorsqu'elles le souhaitent, partout sur le territoire, y compris sur celui de la SNCF. C'est vrai que leur mode d'action, comme l'objectif que nous partageons, que nous avons avec cette convention, est d'assurer d'abord la tranquillité publique et le caractère paisible et agréable du fonctionnement de l'ensemble autour de la gare. Ces soucis que vous évoquez très justement, Madame Oppelt, ne font pas partie de cette convention, mais cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas traités par ailleurs, notamment parce que les douanes accèdent librement où elles veulent.

En revanche, cela me permet de souligner, puisque nous parlons des patrouilles conjointes entre la police nationale et la police municipale, qu'il y a aussi des actions très récentes qui ont été menées et qui continueront à l'être, conjointement avec les services des douanes, notamment pour lutter contre le trafic de cigarettes. Cela permet d'infliger des amendes douanières extrêmement significatives à ces trafiquants de cigarettes de contrebande, de contrefaçon.

Donc rassurez-vous, la collaboration avec les douanes est constante et les douaniers sont présents dans toutes les opérations, y compris d'ailleurs dans les opérations visant un certain nombre de commerces où nous avons des opérations conjointes avec aussi les fonctionnaires chargés des questions sanitaires et de la répression des fraudes, avec les nôtres, qui ont des responsabilités en la matière, avec la police nationale, avec les douanes, avec le fisc. Et nous avons ainsi des opérations tout à fait transversales visant des gens qui sont peu ou prou soupçonnés de blanchiment ou de ne pas réellement vivre des bénéfices de leur petit commerce.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 16, intitulé :

Associations gestionnaires des écoles privées sous contrat – Participation financière de la Ville – Montant des forfaits et modalités de calcul des aides facultatives pour l'année 2022 – Ajustement de la participation à l'accueil périscolaire pour 2021 – Approbation

M. BOLO, Adjoint – J'allais dire, Madame la Maire, que nous passions du coq à l'âne, mais c'eût été particulièrement désagréable à l'égard du sujet dont nous allons parler, puisqu'il s'agit d'éducation et d'enseignement, d'autant plus que nos amis des écoles Diwan sont intéressés et concernés par cette délibération.

Il s'agit de la participation financière de la Ville aux associations gestionnaires des écoles privées sous contrat. Vous savez que depuis 2019, nous sommes sous l'empire, si j'ose dire, d'un accord qui a été passé notamment avec la direction diocésaine, qui a fixé une nouvelle étape dans une démarche que nous avons entamée depuis de nombreuses années, celle de passer d'une situation où nous avons des forfaits communaux qui étaient probablement inférieurs à ce qu'ils auraient dû être dans l'épure d'une lecture stricte de la loi mais également, de nombreuses aides facultatives et discutées avec l'enseignement catholique, qui faisait que globalement, nous respections tout de même l'ensemble de nos obligations en la matière et assez largement.

Nous avons donc là la fixation du montant du forfait communal pour 2022 ainsi que les aides facultatives, qui ne concernent plus désormais que la question de la restauration et la question

de la participation à l'accueil périscolaire. En fonction des modes de calcul qui sont prévus par la convention, il y a le versement du solde 2021 de cette participation à l'accueil périscolaire.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour.

Mme la MAIRE – Chers collègues, je vous propose que nous fassions la pause déjeuner et je vous invite à nous retrouver à 14 heures précises. Merci et à tout à l'heure.

Pause déjeuner : 12 h 40

Reprise de séance : 14 h 04

M. ASSEH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 5, intitulé :

Un élan nouveau pour la proximité dans les quartiers Nantais

M. ASSEH, Adjoint – Madame la Maire, chers collègues, pour redémarrer en ce début d'après-midi, un document vous a été transmis. C'est un rapport qui traite de la proximité. La question de la proximité, c'est quelque chose qui correspond à l'action municipale de la manière la plus proche possible des habitants de cette ville. C'est l'action municipale confrontée à la réalité quotidienne, au plus près des habitants.

Nous nous appuyons évidemment sur vingt-cinq ans d'acquis, d'actions municipales proches des habitants, et nous renforçons cette culture de la proximité notamment en termes d'animation politique, avec un 1^{er} adjoint qui est chargé spécifiquement de ce sujet et un collectif d'adjoints de quartier, qui continue à travailler comme il le faisait avant, mais avec un rôle renforcé, notamment pour garantir la cohérence de l'action métropolitaine et de l'action municipale à l'échelle de son quartier, à l'échelle de chacun des onze grands quartiers de cette ville. Cela, c'est la première dimension de son rôle.

La deuxième dimension de son rôle concerne la mise en débat et l'écoute des citoyens du quartier ou de certains secteurs spécifiques du quartier dont il a la charge, de manière à ce que l'action municipale puisse correspondre aux attentes des habitants de ces secteurs.

Et autour de l'adjoint de quartier, nous avons aussi des collectifs d'élus de quartier, où chaque élu de quartier est désormais chargé d'un secteur précis à l'intérieur du grand quartier, de manière à ce que les visages soient identifiés, que les noms soient identifiés et que le contact avec les habitants sur l'ensemble du grand quartier puisse être le plus simple et le plus direct possible.

Au-delà de cette animation politique renouvelée, nous essayons de viser trois finalités. D'abord, faciliter le quotidien des Nantais dans chacun de nos onze grands quartiers. Ensuite, contribuer au développement d'une ville qui soit plus sobre et plus solidaire, au plus près des attentes et des besoins des Nantaises et des Nantais. Et troisième finalité, renforcer les modalités du dialogue citoyen, de la coopération, à la fois entre les habitants eux-mêmes, de la coopération entre les associations et la collectivité et entre les habitants et la collectivité.

Voilà pour les trois finalités de cette culture de la proximité.

Ce rapport qui vous est présenté est le fruit du travail des élus de la majorité, évidemment, avec la participation plus particulière des adjoints de quartier sur à peu près une durée d'une année au cours de laquelle nous avons réfléchi à la façon dont nous pouvions parfois faire les choses différemment, de manière à être confrontés au plus près des réalités des habitants.

Dans ce rapport, vous allez aussi trouver un certain nombre d'illustrations. Je précise que ce sont bien des illustrations et non pas des exemples. En tout cas, ce n'est pas une série de liste exhaustive d'actions qui seront menées. Ce sont quelques illustrations.

Je pense en particulier par exemple à la question des mairies de quartier et de leur rôle nouveau, des fonctions nouvelles qu'elles doivent remplir. Cela a été testé au cours du dernier mandat à Nantes Sud et ce sera poursuivi, prolongé dans ce nouveau mandat. Le pôle de services publics Daniel Asseray, dont nous parlerons un peu plus tard aujourd'hui, recouvre cette dimension de proximité dans la façon dont il a été conçu.

Quelques autres exemples... Vous savez que nous faisons d'ores et déjà dans le dernier mandat des rencontres de quartier qui avaient lieu deux fois par an, à l'automne et au printemps. Nous avons désormais également un format nouveau, qui nous permet d'aller voir les Nantaises et les Nantais dans les endroits où ils se trouvent. C'est ce que nous avons fait en septembre et octobre. Chacune des équipes d'élus de chacun des onze grands quartiers a identifié un certain nombre de lieux, que ce soient des marchés, des lieux de brocante, des espaces verts, des squares ou des jardins publics, où ils sont allés passer un certain nombre d'heures à la rencontre des Nantaises et des Nantais là où ils sont. Cela a permis, là aussi, de couvrir l'ensemble des périmètres administratifs de chacun des onze grands quartiers.

Il y a quelques autres exemples, comme des budgets participatifs qui arriveront début 2022 et qui auront aussi cette dimension de proximité que ma collègue, Catherine Bassani, met en œuvre dans la conception de ces futurs budgets participatifs. Nous avons également les médiateurs numériques, les médiateurs de santé, les maisons de santé. Tout cela, ce sont des choses qui se déroulent au plus près des habitants. Typiquement, ce rôle des médiateurs de santé, des nouvelles maisons de santé que nous installerons, permet d'avoir une politique publique de la santé qui est en proximité des habitants et pas seulement perçue sur l'échelle de l'ensemble de la ville.

Je ne serai pas beaucoup plus long. Quelques exemples seront traités aujourd'hui même dans notre conseil municipal. Des délibérations vont arriver cet après-midi, qui parleront des écoles de Nantes Nord ou de l'Île de Nantes, qui parleront de piscines, qui parleront également du schéma local de tranquillité publique, puisque de la même façon, c'est un schéma local qui concerne spécifiquement une zone qui recouvre les deux communes de Saint-Herblain et de Nantes, sur la place Mendès-France. Là aussi, c'est conçu en proximité, directement en lien, autant que possible, avec les personnes les plus concernées et qui habitent sur cette échelle géographique là.

Cette culture de la proximité est pour nous quelque chose qui va nous permettre de décliner l'action municipale au plus près et, selon les caractéristiques de chacune de nos politiques publiques et de nos projets, à l'échelle de la ville et à l'échelle du quartier, mais aussi à l'échelle de la rue, dans certains cas.

Voilà, en résumé, ce que je pouvais vous dire, s'agissant de cette question de la proximité et de ce rapport que je vous ai résumé en quelques minutes.

Merci pour votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Cécile Bir.

Mme BIR, Adjointe – Merci. Madame la Maire, chers collègues, mon intervention sera courte mais enthousiaste sur cette délibération que vient de nous présenter Bassem.

Certains pourraient se demander en quoi la proximité est une nouveauté, à Nantes. En effet, cela fait vingt-cinq ans que c'est un enjeu qui est au cœur de nos politiques publiques. C'est aussi, en effet, une des missions premières, nous le savons tous, d'un adjoint de quartier. C'est donc certainement une continuité, vous l'avez vu dans la présentation de Bassem Asseh, parce

que la délibération qui nous est présentée aujourd'hui propose une approche qui est complètement nouvelle et qui est surtout systémique de la proximité.

Ce nouvel élan, c'est une présence encore renforcée auprès des habitants, en abordant cette question dans sa globalité. Cette présence, c'est aussi – et nous, élus de quartier, nous le vivons au quotidien, de manière inopinée lors d'événements ou de rencontres dans la rue – dans les réunions plus structurées du type rencontres de quartiers ou ateliers de concertation ou encore, dernièrement, Bassem Asseh l'a rappelé, dans les rencontres citoyennes que nous avons organisées à la rentrée.

La proximité, c'est être les garants de la cohérence de l'action municipale dans chacun de nos quartiers, mais c'est aussi savoir expliquer, savoir adapter nos décisions aux spécificités de nos quartiers quand cela est nécessaire.

La proximité, c'est aussi un dialogue constant avec toutes les Nantaises et tous les Nantais. Mais c'est également avoir toujours une attention particulière envers les personnes les plus vulnérables.

Nantes a une culture bien ancrée du dialogue citoyen et de la participation et les habitants y sont attachés. Ils nous sollicitent régulièrement pour les accompagner dans leurs projets avec toute leur énergie et parfois aussi, leurs doutes. C'est donc à nous, adjoints et élus de quartier, de les accompagner, avec les nombreux outils dont nous disposons déjà, qui vont être renforcés par les budgets participatifs, qui viendront renforcer cette proposition de boîte à outils que nous avons à Nantes, mais aussi en utilisant tous les leviers pour renforcer leur pouvoir d'agir ou tout simplement, en les accompagnant et en les orientant, quand cela est nécessaire.

Avec ce nouvel élan pour la proximité, nous avons plusieurs ambitions, que Bassem Asseh a détaillées. C'est faciliter le quotidien des Nantaises et des Nantais. Cela passe par exemple par des équipements de proximité comme la maison de santé à Nantes Nord, nous en avons parlé, la nouvelle mairie annexe de la Barberie ou encore, la construction d'une école sur l'Île de Nantes. C'est aussi contribuer ensemble au développement d'une ville plus sobre et plus solidaire, avec par exemple une attention portée à la temporalité dans l'accompagnement des projets de proximité dans tous nos quartiers, et bien sûr, renforcer les modalités de coopération et de pouvoir d'agir des citoyennes et des citoyens avec les budgets participatifs. Nous en avons déjà parlé.

Cette feuille de route d'une proximité renforcée, nous l'avons, adjoints de quartier et adjoints thématiques, travaillée pendant des mois avec le 1^{er} adjoint et les services pour répondre de manière pragmatique aux questions de quotidienneté des Nantaises et des Nantais. Je crois, Madame la Maire, puisque vous parliez de fierté, ce matin, que nous pouvons être collectivement très fiers de ce rapport qui nous est présenté aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Catherine Bassani.

Mme BASSANI, Adjointe – Merci, Madame la Maire. Chers collègues, dans le dernier baromètre du CEVIPOF, le centre de recherche de Sciences-po, nous apprenons que 65 % des Françaises et des Français ont confiance en leur maire et en l'exécutif municipal. C'est largement plus que toutes les autres politiques locales et nationales. Autre point positif, ce sont 10 points de plus qu'en 2017. Mais nous pouvons faire encore mieux.

La crise de la représentation politique demeure, notamment au niveau national. Les tentations autoritaires frappent à nos portes et pourtant, certains regardent ailleurs. Il est urgent de redonner espoir et confiance en notre démocratie, ses institutions, ses représentants. Et bien au-delà des incantations faciles, nous devons prendre des mesures très concrètes, à hauteur de microquartiers, pour restaurer le lien avec tous nos concitoyennes et concitoyens.

Alors bien sûr, ce nouveau cap pour la proximité va dans le bon sens et nous le saluons. Il s'agit d'aller vers tous les publics et notamment, les plus éloignés, pour rendre plus accessibles, visibles et compréhensibles nos politiques publiques. Le renforcement des équipes de quartier, le repositionnement central de l'adjoint de quartier et les rencontres ouvertes avec les habitantes et les habitants sont de premiers signaux très positifs.

Dans le contexte compliqué de ces deux dernières années, il est indispensable de soutenir les acteurs locaux et d'encourager toutes les solidarités. Là encore, nous avons un rôle clé à jouer pour appuyer les initiatives des citoyens, des collectifs et des associations. Ce sont eux qui font vivre nos quartiers, eux qui animent nos rues, eux qui initient les transitions écologiques et sociales à travers des projets concrets, que nous devons soutenir et accompagner. Les contrats de proximité et les bureaux des projets participent de ce soutien à l'engagement citoyen.

L'un des nouveaux chantiers engagés concerne la démocratie locale. Cécile Bir et Bassem Asseh viennent de rappeler, en effet, que la première édition des budgets participatifs sera annoncée au printemps prochain. Mais la dynamique est d'ores et déjà lancée et les perspectives sont très encourageantes.

Les ateliers organisés à l'automne ont été l'occasion de coconstruire les modalités opérationnelles de ces budgets participatifs avec 50 habitants de tous les quartiers, de toutes les générations, de tous les milieux. Toutes et tous ont été enthousiastes mais aussi exigeants pour ce nouveau dispositif, qui devra être accessible, transparent, robuste, collaboratif. Il permettra d'augmenter le pouvoir d'agir des habitants en coresponsabilité avec la collectivité, dans une recherche d'équilibre constant entre engagement et pouvoir de décision.

Nous l'avons dit ce matin, pour surmonter la crise, le rôle essentiel des services publics a été souligné. Mais saluons aussi les dizaines de milliers d'heures d'engagement bénévole des Nantaises et des Nantais au service de l'écologie, de la cohésion sociale et des solidarités.

Nous, les élus écologistes et citoyens, nous sommes résolus, à notre échelle, à avancer de concert avec les habitantes et les habitants, les acteurs locaux, pour restaurer l'espoir et la confiance dont nous avons toutes et tous besoin.

Merci de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Mounir Belhamiti.

M. BELHAMITI, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire.

Cette délibération présente des engagements en faveur de plus de proximité, notamment au travers du rapport qui est présenté, et nous saluons cette intention affichée. On peut d'ailleurs citer les efforts en matière de renforcement d'accès aux soins de proximité ou encore, la mise en place des 13 conseillers numériques dans les quartiers relevant de la politique de la ville ou encore, sans mauvais jeu de mots, le fait que vous souhaitez qu'il y ait plus de marcheurs dans nos quartiers. Là également, nous vous rejoignons, évidemment.

Néanmoins, vous prétendez, dans ce même rapport, à une nouvelle gouvernance. Pardonnez-nous de vous dire qu'en fait, il n'en est rien. En tout cas, nous ne décelons en rien une innovation en matière de gouvernance puisqu'à aucun moment, il n'est fait état de la place des élus minoritaires ou de l'opposition dans les dispositifs de démocratie de nos quartiers, que ce soient les commissions locales de quartier ou encore, les différentes rencontres de quartier avec les habitants : aucune amélioration en termes d'information des élus de la minorité ou de l'opposition, où, encore mieux, il y a une volonté d'association des élus de la minorité et de l'opposition dans les décisions de leur quartier.

Par ailleurs, il n'y a aucun engagement non plus en matière d'assiduité des élus représentant de la Ville au sein des conseils d'école des mêmes quartiers. Là aussi, même si, on le sait, notre charte de déontologie nous engage collectivement à être exemplaires la matière, nous aurions aimé voir ici renforcé ce principe d'assiduité au sein des écoles nantaises puisqu'on le sait, les

conseils d'école sont également des moments démocratiques et des moments de partage pas seulement sur la vie des écoles et des groupes scolaires associés, mais aussi sur la vie du quartier. Nous croyons qu'il est important que les élus fassent preuve d'une assiduité maximale en la matière.

Voilà ce que nous pouvions dire sur cette délibération, que nous voterons quand même, saluant les mesures qui sont présentées. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Je donne la parole à Sophie Van Goethem.

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – Bonjour à tous. Aujourd'hui nous est présenté un rapport sur « un élan nouveau pour la proximité dans les quartiers nantais ».

Nous retrouvons, en lisant ce rapport, l'objectif des comités consultatifs de quartier qui existaient il y a plus d'une vingtaine d'années, qui étaient, à l'époque, ouverts à tous, voire des conseils de quartier, qui sont venus ensuite, dont on tirait les membres au sort, s'ils n'étaient pas élus de l'opposition.

Ces conseils de quartier étaient les exemples de la démocratie participative nantaise. Ils étaient déjà présidés par un adjoint de quartier, qui était l'interlocuteur direct. Cela permettait aux habitants des quartiers, en particulier dans les comités consultatifs, de se réunir pour donner leur avis sur des projets qui concernaient des propositions d'améliorations dans le quartier. C'est vrai que cette logique-là, nous l'avons toujours aujourd'hui. Nous la retrouvons dans ce rapport. C'est à saluer, on ne peut pas le nier.

Aujourd'hui, vous nous informez que nous avons une nouvelle gouvernance, organisée autour de l'adjoint, cet adjoint de quartier qui était déjà le pilier du quartier. C'est un adjoint qui est choisi par la maire après l'élection. C'est un peu la différence avec ce que nous avons proposé, nous, « Mieux vivre à Nantes », lors des élections municipales dernières, puisqu'il y a deux ans, nous proposons un maire de quartier avec un budget et une organisation un peu plus renforcée à ce niveau-là. Mais on retrouve tout de même cette idée. L'idée n'est donc pas à rejeter, au contraire. Continuons dans ce sens-là.

Mais il est vrai que cette logique de proximité, d'élan nouveau, devrait peut-être aussi aller vers la démocratie représentative, parce que la démocratie participative, nous la connaissons. C'est quelque chose qui revient très souvent actuellement. Mais la démocratie représentative est un peu et même beaucoup oubliée.

Nous avons entendu ce matin le fait que Nantes, c'était la tolérance et le dialogue. C'est pourquoi aujourd'hui, nous vous demandons de laisser tomber les mauvaises habitudes du passé. Je pense que là, ce serait une belle gouvernance renouvelée, en particulier, en effet, de nous informer régulièrement, en tant qu'opposition, de ce qui peut se passer dans les quartiers lorsque nous n'avons pas l'information directement et surtout, de ne pas nous exclure des différentes rencontres.

C'est vrai que nous sommes exclus de certaines réunions. Je l'ai vécu la semaine dernière en tant que citoyenne. N'oublions pas que nous sommes tous d'abord des citoyens. Nous sommes des citoyens engagés, mais d'abord des citoyens. Et ces citoyens ont aussi le droit d'aller travailler avec des citoyens. C'est donc une première chose : ne pas exclure un citoyen sous prétexte qu'il est élu.

De l'autre côté, lorsque l'on est en rencontre dans les quartiers, il me semble quand même correct, et là, je remercie Tristan Riom, qui a eu cette correction, il y a quelques semaines, de présenter tous les élus, qu'ils soient de la majorité ou de la minorité. Nous le faisons nous-mêmes, du coup, mais c'est vrai que les gens qui viennent pour nous voir et que nous connaissons sont toujours surpris de voir qu'à Nantes, eh bien surtout, il ne faut pas parler de l'opposition. Je pense que c'est un mauvais système. Nous sommes tous dans la même logique. Nous sommes tous représentants d'une certaine tendance. Ce n'est pas parce que nous ne

sommes pas de la majorité que nous ne représentons pas aussi des habitants et ce n'est pas parce que nous sommes élus que nous ne sommes pas des citoyens.

Par conséquent, si nous pouvions parler un peu d'ouverture sur le « vivre ensemble », comme vous le mentionnez dans le rapport, montrons d'abord l'exemple aux citoyens. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je redonne la parole au rapporteur, Bassem Asseh.

M. ASSEH, Adjoint – Merci aux uns et aux autres, Catherine Bassani, Mounir Belhamiti et Sophie Van Goethem, merci pour vos remarques et vos différents commentaires. J'ai juste une petite remarque, peut-être, sur la question de présenter ou de ne pas présenter les élus présents. Honnêtement, je ne pense pas qu'il y ait une volonté particulière de ne pas vous présenter. Tristan l'a fait l'autre jour. Je sais que Cécile – je pense à Cécile parce que c'est elle qui a pris la parole tout à l'heure – le fait également. En tout cas, les fois où j'ai pu être là, elle le faisait. N'y voyez pas malice, honnêtement.

Sur cette base, je suis ravi que vous soyez d'accord avec ce que nous proposons en termes de proximité et en termes de dialogue citoyen. Vous avez passé en revue les différentes étapes du dialogue citoyen nantais et vous avez confirmé que c'étaient des choses qui étaient désormais installées dans le paysage de l'action municipale. Merci de l'avoir souligné.

Je souhaitais, en conclusion, puisqu'il n'a pas de questions particulières qui m'ont été posées, simplement remercier les élus qui ont travaillé sur ce sujet au cours de la dernière année – ce n'était pas un sujet simple, cette question de la proximité –, en particulier autour d'Ali Rebouh. Je voudrais spécialement remercier les services de la Ville, qui se sont ajustés dans leur organisation et dans leur façon de déployer les politiques publiques et donc, d'intervenir sur le terrain, de manière à répondre au mieux à cette culture de la proximité, si l'on peut utiliser ce terme.

Merci.

Mme la MAIRE – Merci pour cette présentation et surtout, pour tout le travail qu'il y a derrière, et merci à Bassem Asseh d'avoir appuyé des équipes que je tiens à saluer à mon tour très chaleureusement, et piloté ce travail conséquent.

Ce travail est très important. Il est très important parce qu'il répond à plusieurs enjeux de fond. Je voudrais y revenir très brièvement.

Nantes est historiquement forte de sa proximité. Nous ne partions donc pas de rien, loin s'en faut. Pour autant, nous voyons bien monter dans nos villes un certain nombre de défis. Je pense à la fragmentation de nos sociétés, pour laquelle nos villes sont les premières concernées. Je pense à cet enjeu de ce que l'on appelle parfois la ville des courtes distances. Je pense évidemment à la manière dont la crise sanitaire a mis en exergue les enjeux de lutte contre l'isolement. Je pourrais continuer ainsi longtemps.

Je veux donc dire que derrière cet enjeu de proximité, ce n'est pas simplement un mode de gestion que nous proposons. C'est vraiment un certain nombre de choix politiques au sens noble du terme, de choix stratégiques.

Oui, la ville du quart d'heure, c'est la ville des courtes distances, c'est la ville où l'on trouve un service public de proximité et un commerce de proximité à côté de chez soi.

Oui, reconquérir la confiance auprès des citoyens, c'est pouvoir tisser ce lien du quotidien.

Oui, le service public doit aussi avoir, et il a, à Nantes, la culture de l'efficacité. Et si nous voulons être crédibles sur les grands sujets de transition, nous devons être crédibles et efficaces sur les sujets de proximité.

Oui, et cela été dit à plusieurs reprises, nous, nous faisons le pari de l'intelligence collective. Nous pensons que les élus doivent prendre leurs responsabilités et que la capacité coopérative, à Nantes, est très forte.

Vous voyez qu'il y a des enjeux de fond très importants, mais pour que tout cela ne reste pas uniquement des mots, cela a besoin de se traduire dans une organisation précise, efficace. Je veux saluer à mon tour le rôle et le travail au quotidien des adjoints de quartier.

Il n'y a pas, dans une ville, les grands projets et les petits sujets. La proximité, c'est noble. La proximité, c'est important. La proximité, c'est parfois le seul lien qu'un Nantais ou une Nantaise aura avec la municipalité. Nous devons donc passer un cap pour être à la hauteur de ces enjeux.

C'est tout le sens de la délibération qui vous est proposée aujourd'hui. Vous l'avez compris. C'est en quelque sorte une délibération de principe. S'en suivront, dans les mois qui viennent, un certain nombre de déclinaisons avec des projets et des objets concrets.

Enfin, vous aurez noté aussi qu'elle est totalement en cohérence avec les orientations que nous avons défendues ce matin dans le débat d'orientations budgétaires. Ce n'est pas par hasard si j'ai insisté sur cette question des investissements de proximité. Cela veut dire que nous avons le cap, la méthode et les moyens financiers pour mettre tout cela en mouvement.

Je vous invite, chers collègues, à voter sur cette délibération.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 67 voix pour.

Mme BASSAL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 6, intitulé :

Réaménagement du pôle d'équipement public Daniel Asseray – Intégration de la mairie de quartier des Dervallières – Validation du projet – Lancement de la consultation travaux – Approbation

Mme BASSAL, Adjointe – Il s'agit d'une délibération importante qui vous est proposée, mes chers collègues, car elle concerne le réaménagement du pôle Daniel Asseray, qui se trouve dans le quartier des Dervallières.

Vous venez de dire, Madame la Maire, mais Bassem vient également de le préciser, à l'instant, notre priorité en matière de proximité. Ce réaménagement au cœur du quartier des Dervallières en est un illustre exemple.

Notre ambition est de faire du pôle Daniel Asseray un lieu ouvert au public du quartier avec, en son sein, l'intégration de la mairie annexe, avec une nouvelle offre de services. Nous aurons également un guichet déconcentré du CCAS, qui permettra d'avoir une offre sociale de proximité. Nous aurons, dans ce lieu, la présence de la maison du projet, un espace numérique, en partenariat avec l'association D'Clic, mais aussi une offre insertion – emploi avec la présence à la fois de la CAF de Loire-Atlantique et de l'ATDEC.

Comme vous pouvez le voir, c'est un nouveau lieu de vie qui s'ouvrira pour les habitantes et les habitants, un lieu où ils pourront venir s'informer sur le projet global des Dervallières ou sur tout sujet concernant le quartier, un lieu où les seniors du quartier, mais également ceux de la Contrie, de Carcouet et du Breil, qui sont bénéficiaires du projet Divadom, pourront être accueillis avec leur famille. Avec également l'équipe de quartier, qui sera au cœur de cet équipement, c'est bien un nombre important de professionnels qui seront au service des habitantes et des habitants.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, ce projet de pôle d'équipements publics alliera à la fois des enjeux de solidarité et de cohésion sociale, mais aussi de la relation aux usagers. Afin de devenir propriétaire, la Ville, lors du conseil municipal de juin, a, lors d'une délibération, racheté les parts de Nantes Métropole Aménagement. Le rachat de la part de la CAF et du

Conseil départemental fera l'objet d'une délibération au conseil municipal de février prochain. La CAF et l'ATDEC, qui seront dans ce lieu, verseront une contribution annuelle à la Ville.

Le projet de réaménagement que je viens de vous présenter est piloté en maîtrise d'œuvre interne. Les travaux commenceront en avril 2022 et s'achèveront à l'automne 2022. Le coût de l'opération est estimé à 2,495 M€.

Il vous est demandé, mes chers collègues, d'approuver le projet de réaménagement du pôle Daniel Asseray et de lancer la procédure adaptée pour le marché des travaux.

Mme la MAIRE – Merci. Ali Rebouh.

M. REBOUH, Adjoint – Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, d'abord, au nom de l'ensemble des élus de quartier, nous ne pouvons que nous réjouir de cette délibération, qui permet de mettre en lumière ce quartier parfois un peu trop souvent décrié, hélas, pour des problématiques qui sont liées à la tranquillité ou à la sécurité. Même s'il ne faut pas nier les difficultés, elles sont réelles et nous essayons de contribuer à les réduire.

Pour autant, j'aime à redire que ce quartier mérite vraiment beaucoup plus que cette vision, avec une richesse associative et des acteurs très engagés, un dynamisme de la maison de quartier et de belles réussites. Dernièrement, j'étais au marché de Noël, où il y avait beaucoup de monde, place des Dervallières. Nous avons aussi eu la chance d'assister à une belle représentation, au théâtre Graslins, il y a quelques mois, jouée par les enfants du quartier, qui a rempli les parents à la fois de fierté et de joie.

Vous voyez donc bien que les Dervallières, à travers cette délibération, ce sont des projets qui avancent et qui avancent bien, notamment en lien avec l'ANRU.

Un autre exemple important est la transformation de la place, qui a enfin démarré, au 1^{er} semestre de cette année. Des travaux tant attendus par les habitants, en lien aussi avec les travaux d'aménagement autour de Watteau.

C'est donc une dynamique positive qui s'enclenche au cœur de ce quartier, autour de cette place emblématique et enfin, une nouvelle configuration, un nouveau visage pour redonner de l'air et aussi, de la fierté aux habitants, avec des commerces de proximité, comme vous l'avez dit, de nouveaux usages à repenser avec les habitants pour faire le lien avec cette place, des espaces publics végétalisés et un habitat diversifié.

Vous voyez bien que notre ambition pour cette place ne s'arrête pas non plus aux réaménagements et à la place proprement dite. C'est aussi un engagement global, cohérent, multifacettes, qui place l'humain, la solidarité et la qualité de vie en son cœur.

On le voit aujourd'hui à travers cette délibération, qui prévoit la constitution d'un véritable pôle de services publics étoffé, ouvert sur la place et sur le quartier de demain. Un pôle de services publics prenant place dans l'actuel pôle Daniel Asseray et qui lui donne une nouvelle dimension, un pôle repensé et élargi.

Autour de la mairie de quartier, il offrira donc un lieu d'accueil aux habitants ouvert sur le quartier, avec des services administratifs, sociaux, le CCAS, la CAF, l'ATDEC et un point d'information et de proximité. Un pôle pensé d'abord pour les habitants, pour répondre à leurs attentes et à leurs besoins au quotidien, pour leur simplifier la vie mais aussi pour leur apporter des aides, des services et un soutien.

Notre ambition, c'est aussi la piscine de demain. J'aurai l'occasion, bien évidemment, de vous en parler tout à l'heure, mais en tous les cas, je me réjouis que l'on puisse avoir de belles perspectives sur ce quartier, auquel nous sommes extrêmement attachés.

Mme la MAIRE – Merci. Sophie Van Goethem.

Mme VAN GOETHEM, Conseillère municipale – Sur cette délibération, en fait, nous avons trois délibérations distinctes. En lisant particulièrement à fond cette délibération, j'ai quand même des questions à vous poser à ce sujet.

D'abord, la transformation de ce pôle Daniel Asseray. Ce pôle Daniel Asseray a été construit pour 3,28 M€. Il a été inauguré en 2014. Son objet était très identifié à l'époque l'inauguration. C'était le pôle social des Dervallières. *Ouest-France* titrait d'ailleurs, à l'époque : « Inauguration d'un pôle dédié à l'emploi ». Vous-même, Madame la Maire, vous nous aviez rappelé, à cette occasion, que c'était un outil au profit de notre combat prioritaire pour l'emploi.

Souvent d'ailleurs appelé, au niveau local, la « maison de l'emploi » par les habitants, même par les journalistes, même par les institutions – le Département l'appelle de cette manière-là sur son site Internet –, il était vraiment ciblé sur la logique de l'emploi. Aujourd'hui, il change de destination. Il devient un pôle d'équipements publics. Il s'agit d'y ajouter d'autres équipements, sans lien direct avec l'emploi : le relais de proximité pour les seniors, un espace numérique tout public et enfin, la mairie annexe des Dervallières. On va donc transformer, finalement, cette destination.

Est-ce que ce changement de destination, en tous les cas, général, affiché dans un microquartier qui en a quand même besoin plus que d'autres, évidemment, a un objectif précis ? Est-ce que c'est une manière de considérer que finalement, c'est moins important qu'auparavant ?

Deuxième question, deuxième opération qui est concernée, le déplacement de la mairie annexe. Cette mairie annexe va donc quitter l'espace qu'elle occupe depuis les incendies de 2018. Elle va se déplacer de quelques pas – allez, j'ai compté 20 pas... – pour 400 000 € de travaux. Pourquoi ne pas avoir gardé cette enveloppe financière conséquente, parce qu'avec 400 000 €, on peut faire pas mal de choses, pour créer un vrai bâtiment officiel, bien individualisé par rapport à ce pôle social, afin de remplir les services délégués par l'État ?

L'idée est que ce soit visible pour tous les habitants, pas simplement du microquartier des Dervallières, mais aussi du grand quartier Dervallières Zola. Là aussi, honnêtement, j'ai cherché et je n'ai pas trouvé l'objectif. Il n'y a pas de motivation particulière.

Troisième opération, une opération financière. En effet, au départ, ce pôle a été fait avec des multipartenaires, comme on dit. Nous étions plusieurs partenaires. Aujourd'hui, la Ville veut racheter les parts des autres partenaires : part du Département, de la CAF et de la maison de l'emploi. Tout cela pour plus de 2 M€. Pourquoi ? Pourquoi cette opération financière ? Pourquoi à ce moment-là ? Quel est l'objectif direct ? Je n'ai pas trouvé la réponse dans la délibération.

Enfin, je profite de la précédente délibération et de celle-ci pour vous redemander, comme nous l'avons fait assez souvent, des permanences des élus dans les mairies annexes. Nous sommes en effet tous élus par les habitants de Nantes et dans cette mairie comme dans les autres, il nous intéresserait, en tant qu'élus de l'opposition et des minorités, d'avoir une représentation, d'avoir une possibilité d'aller une fois par mois, voire une fois tous les trois mois, au niveau local plutôt qu'au niveau central pour rencontrer les habitants.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Jamal Ouggourni.

M. OUGGOURNI, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je profite de ce temps de parole et de cette délibération qui concerne le quartier des Dervallières pour rendre un hommage à une militante associative qui a beaucoup œuvré dans le quartier des Dervallières, qui nous a quittés cette semaine. C'est Madame Annick Garat. Son engagement nous mène un peu sur la délibération présentée par Bassem tout à l'heure. Heureusement que nous avons ce genre de personnes dans les quartiers populaires de Nantes. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Ali Rebouh.

M. REBOUH, Adjoint – Bien évidemment, je soutiens la prise de position de Jamal. Je ne voulais pas le faire, en toute honnêteté. Je trouvais que ce n'était pas le moment, mais je le fais quand même, pour rendre hommage à Annick Garat, qui, en effet, était une vraie militante associative, qui a tant œuvré au service des autres, avec beaucoup d'humanité et de dévouement. C'est vraiment une belle personne que nous perdons dans ce quartier. Nous avons beaucoup de belles personnes, mais en tout cas, Annick était une personne extrêmement engagée. Je crois que tous les élus qui ont pu la côtoyer le diront.

Sur la reconfiguration de ce pôle Daniel Asseray, en effet, initialement, il y avait les services du Département, les services de l'emploi de la Métropole et la mairie annexe. Le Département a souhaité, à un moment, reconfigurer ses domaines d'intervention, a rapatrié un de ses services sur l'EDS, lorsqu'ils ont fait les nouveaux EDS, à la place des CMS. Et l'unité emploi a pu partir à Chantenay.

Pour autant, cette compétence de l'emploi, nous la maintenons sur le quartier. Elle est même renforcée. Il y a en plus, Madame Van Goethem, la garantie jeune qui est arrivée aux Dervallières, qui est à Watteau. L'idée était vraiment de faire de ce pôle Daniel Asseray un pôle de services publics, parce que même si c'est à 20 ou 30 mètres, je peux vous promettre, pour en avoir échangé avec des gens de la mairie annexe, que de nombreuses personnes allaient à la mairie annexe sans savoir qu'il y avait un pôle Daniel Asseray qui était juste en face. Cela peut paraître extrêmement bizarre, ce que je dis, mais c'est une réalité. Les gens sont attachés à leur mairie et la première porte d'entrée, c'est la mairie.

Deuxième chose : il faut aussi voir les conditions dans lesquelles exercent actuellement les agents de la mairie annexe. Nous ne pouvons même pas, nous, élus, y faire des permanences parce que c'est extrêmement exigü. Je pense aussi que c'est une volonté, pour en avoir échangé avec eux, que cela correspond à leur demande de travailler dans un pôle unique pour avoir des synergies. C'est bien pour cela que le projet a été pensé dans ce sens-là.

Je crois qu'au final, les habitants seront gagnants à avoir un pôle de services publics extrêmement fort et qui réunira à la fois les démarches administratives, les démarches sociales et les questions d'emploi, qui sont bien évidemment une priorité dans ce quartier, comme dans d'autres quartiers, bien sûr.

Mme la MAIRE – Merci. Chers collègues, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 58 voix pour et 8 abstentions.

Mme BASSAL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 7, intitulé :

Réhabilitation de la mairie de quartier de Doulon et de ses salles associatives – Validation du projet – Lancement de la consultation travaux – Approbation

Mme BASSAL, Adjointe – Nous partons cette fois à l'est de Nantes, avec le projet de réhabilitation de la mairie de quartier de Doulon et de ses salles associatives.

Comme vous le savez, mes chers collègues, l'hôtel de ville de Doulon, comme celui de Chantenay, a été rattaché à Nantes au moment de l'annexion des deux communes, en 1908. C'est donc un patrimoine historique que nous nous apprêtons aujourd'hui à réhabiliter, tout en le valorisant, avec cette façade historique que nous souhaitons préserver.

Dans ce projet, c'est une mairie totalement accessible à toutes et à tous qui sera réalisée, avec une nouvelle entrée sur le côté, qui permettra aux personnes à mobilité réduite de pénétrer dans le bâtiment pour accéder soit à la mairie annexe, soit aux salles associatives qui verront, quant à elles, leur surface augmenter avec trois nouvelles salles associatives, pour répondre

aux besoins du quartier. La salle des mariages, mes chers collègues, que chacun d'entre nous connaît parfaitement, sera totalement rénovée, ainsi que le bureau des élus.

Ces travaux, qui s'inscrivent plus globalement dans le cadre du projet urbain, vont permettre de créer un nouveau parvis devant la mairie de Doulon, qui sera totalement sécurisé à la fois pour les utilisateurs de la mairie, mais aussi pour les élèves du groupe scolaire de Toutes Aides. Ces travaux renforcent également la qualité paysagère de l'espace public, avec la conception d'un jardin public et la création de venelles piétonnes végétalisées. Ces travaux se font évidemment avec la recherche d'une performance énergétique améliorée.

Vous l'aurez compris, dans cette délibération, c'est un projet global de réhabilitation, avec la prise en compte des enjeux sociaux, urbains et environnementaux, et qui répond, comme le projet de réaménagement que nous venons de voter, le pôle Daniel Asseray, à notre ambition en matière de proximité et de relation de qualité aux usagers et aux usagères.

Le projet de réhabilitation est travaillé en maîtrise d'œuvre interne. Les travaux sur le bâtiment débiteront en septembre 2022, pour une livraison en juin 2024. Le coût de l'opération est estimé à 3,5 M€.

Il vous est demandé, mes chers collègues, d'approuver le projet de réhabilitation de la mairie de quartier de Doulon et le lancement de la procédure adaptée pour les marchés de travaux.

Mme la MAIRE – Merci. Simon Citeau.

M. CITEAU, Adjoint – Merci, Madame la Maire, chers collègues, merci, Aïcha.

Avec cette délibération, la mairie de Doulon s'apprête à faire peau neuve, et c'est une excellente nouvelle. Une très, très bonne nouvelle parce que le bâtiment en avait besoin. Il y avait besoin de cette réhabilitation et de cette remise aux normes, tout en préservant l'identité patrimoniale remarquable du bâtiment. C'est aussi une excellente nouvelle, évidemment, pour tous les Nantais et les Nantaises, les habitants du quartier qui utilisent quotidiennement cet équipement.

La mairie de quartier, c'est un repère, un repère essentiel pour les riverains, pour les habitants, un lieu central pour le quartier, qui fait du lien entre les citoyens et le service public.

À ce titre, il n'était plus acceptable que le bâtiment demeure inaccessible au personnel à mobilité réduite. Tu l'as évoqué, les travaux vont pouvoir restaurer et remédier à cela, et c'est une excellente nouvelle.

Par ailleurs, la création de trois nouvelles salles dédiées aux associations répond également à des besoins exprimés par les habitants et les collectifs de façon très récurrente dans le quartier, dans un contexte de forte tension sur les locaux disponibles. D'ailleurs, de ce fait, le pôle d'équipement associatif sera divers, puisque l'on aura différents types de salles, et je trouve que c'est une excellente nouvelle. La mairie redevient ainsi un lieu citoyen, un lieu qui est propice aux initiatives, un lieu ouvert de fabrique de quartier.

Tu l'as évoqué, en dehors du bâtiment en tant que tel, hors les murs, c'est aussi un projet qui est intégré dans son environnement immédiat. En effet, on va travailler sur les abords de la mairie de quartier avec une plus-value écologique importante. Le nouveau parvis permettra de sécuriser les abords, de créer des circulations plus apaisées et de faciliter les parcours de chacun autour du microquartier de la mairie de Doulon. On encourage ainsi les modes actifs pour les habitants qui désirent se rendre à la mairie, grâce aux venelles piétonnes végétalisées.

Le jardin public rendra un ensemble plus vivant, plus agréable, tout cela dans l'esprit d'encourager la convivialité et la diversité des usages, et toujours aussi, bien évidemment, dans un esprit de concertation, puisque, c'est évoqué dans la délibération, l'aménagement des espaces publics interviendra après la réalisation des travaux du bâtiment.

Nous retrouvons donc bien ici les objectifs de proximité qui ont été détaillés dans la délibération précédente et dans les interventions de mes collègues précédemment.

J'ai enfin aussi une pensée particulière pour les agents et les agentes qui travaillent sur le site. Je pense qu'il est important aussi d'améliorer leurs conditions de travail, et il y avait, là aussi, un besoin important. Grâce aux travaux réalisés, ils seront dans de meilleures conditions de travail.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 67 voix pour.

Mme le MAIRE – Je précise que nous aurons un vote groupé sur les délibérations 8 et 9. Je propose donc, chère Ghislaine Rodriguez, une présentation groupée des délibérations 8 et 9.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe, donne lecture du dossier n^{os} 8, intitulé :

Quartier Île de Nantes – Construction d'une nouvelle école – Choix du maître d'œuvre – Approbation

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Madame la Maire, chers collègues, cette année nous parlions de stratégie financière et de capacité d'investissement. Chaque année jusqu'en 2026, ce sont bien près de 115 M€ qui seront injectés sur notre territoire, là où les habitantes et les habitants en ont le plus besoin et pour être à la hauteur de la crise climatique et sociale.

Chaque quartier va donc se voir doté d'équipements qui sont véritablement utiles au quotidien : des maisons de quartier, des pôles associatifs, comme nous venons de le voir, mais également des écoles, des gymnases, des maisons de santé. Nous en avons parlé ce matin.

Voilà le chantier qui est notre chantier du mandat. Il est bien de construire une ville proche de ses habitants et de ses habitantes et qui prend soin de toutes et de tous, une ville qui anticipe et qui s'adapte.

Une ville d'avenir, c'est également une ville qui fait de ses enfants la priorité. À Nantes, c'est le cas. Près de 40 % de l'enveloppe des investissements est dédiée à l'éducation, soit 268 M€ sur ce mandat. Une enveloppe inégalée pour que les enfants puissent apprendre, grandir, s'épanouir dans les meilleures conditions.

C'est ce que nous concrétisons aujourd'hui, en début d'après-midi, avec ces deux délibérations, qui viennent donner corps à deux opérations du schéma directeur des écoles, vous savez, ce schéma directeur qui a été voté en 2017 et qui vise la construction de six nouvelles écoles et 23 projets de réhabilitation – restructuration – extension.

L'ambition du schéma directeur, c'est bien sûr de répondre à la démographie scolaire. C'est bien sûr d'accompagner les dispositifs mis en place par l'État comme le dédoublement des classes en école prioritaire, et nous adaptons le schéma directeur au fur et à mesure, en fonction des éléments qui nous sont amenés par l'État. Mais c'est aussi construire, amener des locaux adaptés aux enfants et aux adultes en faisant une place à l'ensemble des métiers qui travaillent dans les écoles. C'est une école inclusive, avec des classes Ulis ou des unités d'enseignement externalisées.

C'est une école ouverte sur son quartier, avec une salle polyvalente accessible aux associations de quartiers pendant des temps dédiés ou un terrain de sport à usage non professionnel, ouvert également aux associations du quartier dans des créneaux dédiés, en dehors du temps scolaire, cela va sans dire.

C'est aussi une école qui répond aux enjeux de la transition écologique, avec un bâti performant et, vous le verrez, une performance énergétique très volontaire dans les programmes que nous demandons aux équipes d'architectes : 100 % de toitures utiles, des matériaux biosourcés et une gestion des matériaux responsable et circulaire.

Enfin, c'est une école qui prend soin de ses enfants en aménageant des espaces intérieurs de qualité mais également, en aménageant des cours fraîches, plus ludiques, plus égalitaires. C'est ce que nous allons voir à la fois pour le projet de l'Île de Nantes, puisque c'est l'un des premiers projets où nous avons pu intégrer de manière pleine et entière l'ensemble de nos objectifs sur la question des cours et également, pour l'école de la Chauvinière, où un travail sera réalisé sur cette question-là avec l'ensemble des utilisateurs, au premier rang desquels, les enfants.

Je passe sur l'actualité du schéma directeur, qui est dense, puisqu'après avoir ouvert l'école Joséphine Baker provisoire, en 2020, et l'école Leloup Bouhier en 2021, en septembre 2022, l'école Mellinet et l'école du Champ de manœuvres ouvriront à leur tour, sept chantiers de restructuration – extensions sont en cours et deux nouveaux chantiers ouvriront en 2022. C'est vraiment un schéma directeur ambitieux qui est en train de prendre corps et de prendre forme sous nos yeux.

Si je reviens maintenant à la délibération 8, sur le quartier de l'Île de Nantes, un diaporama était prévu, puisqu'il s'agit de découvrir le projet qui a été retenu par le jury, le 24 novembre. Il a retenu l'agence Tracks-architectes pour ce projet de nouvelle école sur l'Île de Nantes.

Vous le savez, l'Île de Nantes est une zone en mutation urbaine très profonde. Cette mutation a été accompagnée, d'une part, par la livraison de l'école Aimé Césaire, en 2012, par l'extension de l'école Louise Michel, en 2018, et plus récemment, par l'extension de la cour d'Aimé Césaire et l'ouverture de Joséphine Baker provisoire, en novembre 2020.

La partie sud-ouest de l'île, en particulier, continue à muter. Ce sont à peu près 10 000 nouveaux logements qui doivent apparaître sur cette île, avec une forte exigence de mixité sociale. 3 000 personnes devraient en particulier s'installer dans le secteur de la Prairie au duc, notamment avec l'émergence du quartier de la République.

C'est bien dans ce cadre-là qu'est prévue cette école sur l'Île de Nantes, sachant que pour prendre en compte cette forte évolution démocratique sur l'île, nous avons également des travaux qui sont prévus sur l'école Aimé Césaire. C'est mon collègue Thomas Quéro qui vous les présentera tout à l'heure, avec la délibération 44. J'espère que vous serez encore attentifs à ce moment-là, parce que c'est une mutation de locaux qui jouxtaient l'école Aimé Césaire qui va permettre de créer, là également, trois nouvelles classes et une restauration vraiment plus confortable pour l'ensemble des élèves.

Cette nouvelle école aura une capacité d'accueil de six classes maternelles et dix classes élémentaires, avec une unité d'enseignement externalisée et un centre de loisirs d'une capacité de 48 places pour les petits et de 75 places pour les grands.

Elle a la particularité de s'insérer dans la future coulée verte de la Prairie au duc. La cour élémentaire, en particulier, sera pleinement intégrée dans ce nouveau parc urbain, la cour maternelle étant, elle, réservée plutôt à l'intérieur du bâtiment, un peu préservée, un peu plus « *cocooning* » pour les élèves de maternelle. Comme vous le voyez, il y a 100 % de toitures utiles : ici des toitures végétalisées et là, du solaire photovoltaïque.

La concertation fait bien sûr intégralement partie de ce type de projet. Les utilisateurs : Éducation nationale, périscolaire, extrascolaire, représentants de parents d'élèves, ont participé au jury et participeront à différents temps de concertation aux différentes phases d'étude du projet. Il y aura également une concertation particulière sur les cours, qui associeront les parents d'élèves et les enfants.

C'est parmi 171 équipes que nous avons retenu les quatre équipes qui ont concouru pour ce concours. Le 24 novembre, le jury a proposé de retenir Tracks-architectes, du fait du très grand respect des exigences fonctionnelles de l'ensemble des locaux qu'a eu ce cabinet. C'est-à-dire que c'est une école qui fonctionne bien, qui va bien fonctionner. En tout cas, c'est ce qui est apparu au jury. La performance environnementale est à la hauteur de nos exigences. On parle de niveau E4C2.

Le coût de travaux annoncé est en adéquation avec l'enveloppe du maître d'ouvrage. Vous voyez bien que nous sommes extrêmement attentifs, quand nous menons les jurys, à la maîtrise budgétaire des projets qui nous sont proposés.

Je vous demande donc d'approuver l'attribution de ce marché de maîtrise d'œuvre, pour un montant total d'honoraires de 1 446 560,16 €, à l'agence Tracks-architectes, et d'autoriser à rétribuer l'indemnité aux quatre équipes qui ont concouru à ce jury, à hauteur de 37 000 €.

Cela, c'était pour la délibération 8.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, à l'unanimité.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe, donne lecture du dossier 9, intitulé :

Quartier Nantes Nord – Restructuration et extension de l'école Chauvinière – Choix du maître d'œuvre – Approbation

Pour la délibération 9, nous sommes bien sur les mêmes ambitions du schéma directeur, avec des équipements mutualisés, une performance énergétique importante et un travail spécifique sur les cours d'école. Néanmoins, il s'agit d'une opération de restructuration – extension. Il ne s'agit pas là d'une nouvelle école. On vient là redonner du qualitatif et de la performance énergétique à des bâtiments et remettre du lien entre la maternelle et l'élémentaire, entre l'école et le quartier et entre le scolaire et le périscolaire.

C'est une opération qui s'inscrit pleinement dans le grand projet Nantes Nord. Il y avait aussi un fort enjeu urbain d'adressage de l'école sur le quartier.

C'est l'agence Tank architectes, à ne pas confondre avec l'agence Tracks architectes, qui a été retenue par le jury.

Cette opération permet de passer de trois classes maternelles à sept classes maternelles et de huit classes élémentaires à onze classes élémentaires, dont une classe Ulis.

Vous voyez la salle polyvalente, le terrain de sport, tout comme pour les autres opérations du schéma directeur.

Le démarrage du chantier est prévu à la mi 2023, après une année d'études, pour une livraison des travaux au printemps 2025. Je n'ai pas dit pour l'école sur l'Île de Nantes, mais la livraison est prévue également à la rentrée 2025.

Le coût total prévisionnel de travaux s'élève à 14,3 M€. Sur les 128 équipes qui ont déposé un dossier, quatre équipes ont été amenées à produire un projet et le jury a retenu Tank architectes, qui prévoyait notamment une construction qui, comme je vous le disais, s'adressait de manière très intéressante au niveau du boulevard, qui prenait très bien en compte également la préservation des arbres et du couvert végétal sur le site, et qui a eu aussi un très bon rendu sur le fonctionnement des espaces périscolaires.

Je vous demande donc d'approuver la conclusion de ce marché de maîtrise d'œuvre avec cette agence Tank architectes pour un montant total d'honoraires de 1 477 218,95 €, et d'autoriser également la rétribution des quatre équipes qui ont concouru pour ce jury à hauteur de 42 000 € hors taxes maximum.

Voilà pour ces deux délibérations très importantes pour les écoliers nantais.

Mme la MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. C'est vrai que nous avons plusieurs délibérations qui concernent l'éducation. Je vais donc intervenir au nom du groupe « Mieux vivre à Nantes » de manière globale, pour limiter les prises de parole et simplifier nos débats.

D'abord, sur les deux projets qui viennent d'être présentés par Ghislaine Rodriguez et le schéma des écoles, nous avons vu ce matin, au moment du débat d'orientations budgétaires, que les investissements dans les écoles représentaient une partie très importante du budget d'investissement du mandat. Nous avons vu aussi que la Chambre régionale des comptes préconisait vivement de revoir les investissements à la baisse, ce qui implique naturellement de faire des choix.

Pour ce qui nous concerne, nous pensons utile de remettre à plat notre schéma des écoles car s'il y a des besoins incontestables, il nous semble important de les hiérarchiser davantage pour mieux les répartir dans le temps.

Je vais vous donner un exemple pour illustrer mon propos. Dans le quartier Hauts Pavés Saint-Félix, la Ville va démolir l'école maternelle Fellonneau, la reconstruire sur le site de l'école élémentaire pour la rénover et agrandir ce groupe scolaire avec quatre classes supplémentaires. À proximité immédiate de Fellonneau, on trouve l'école Villa Maria, qui a de petits effectifs et qui inquiète depuis plusieurs années sur le risque de fermeture d'une classe, et la petite extension du périmètre scolaire, à la rentrée dernière, n'a pas amené, à ce stade, d'effectifs supplémentaires. L'école Charles Lebourg, qui est également située dans un périmètre restreint, dispose, elle, de quatre classes vides. Dans le même périmètre restreint, les parents d'élèves et les enseignants réclament l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école de la rue Noire depuis plusieurs années et les bâtiments de cette école permettraient cette ouverture.

Donc dans un périmètre restreint, on voit bien que l'on a des possibilités autres, et j'imagine que cela concerne d'autres secteurs. Nous souhaitons donc une mise à plat du schéma prenant en compte les effectifs réels et les locaux disponibles dans nos écoles publiques.

Je veux ensuite dire un mot sur le contexte dans lequel nous prenons nos décisions aujourd'hui. Outre les fermetures de classes liées à la crise Covid, les familles font encore et toujours face à des fermetures de classes, d'écoles, de cantine et/ou d'accueil périscolaire très régulières depuis la rentrée de septembre. Cela n'a que trop duré. L'opérateur du périscolaire n'arrive pas à assumer ses responsabilités. Les promesses faites aux familles, avec l'arrivée de Léo Lagrange Ouest, ne sont pas au rendez-vous et pourtant, une nouvelle fois, vous augmentez les tarifs cette année.

La Chambre régionale des comptes a confirmé les propos que je tiens ici régulièrement et la nécessité absolue de mettre en place des critères permettant l'évaluation de l'efficacité du prestataire, critères qui sont absents aujourd'hui, la nécessité de faire de l'aide aux devoirs la priorité de l'accueil du soir et la nécessité d'un meilleur suivi d'un marché de près de deux 18 M€.

Nous continuons, avec mes collègues du groupe « Mieux vivre à Nantes », à réclamer le passage en régie de ce service public pour un suivi en direct et l'assurance d'un service réellement rendu aux familles en instaurant un service minimum ville. Et je rejoins ce que disait Pauline Langlois ce matin sur la nécessité de lutter contre la précarité de ces emplois.

J'en termine avec deux questions. La première concerne l'école de la Mutualité, qui est en plein chantier, dans le cadre du schéma scolaire, mais en chantier occupé. L'inquiétude des familles est très forte face aux nuisances sonores générées par le chantier, qui empêchent certains enseignants de faire classe. Un certain nombre de mesures ont été annoncées, mais qui n'ont pas encore été mises en œuvre :

- d'abord, l'aménagement des horaires de travaux bruyants en dehors des heures de classe. Ce n'est pas le cas ;
- la diffusion d'un calendrier anticipé des travaux bruyants ne pouvant pas avoir lieu en dehors des heures de classe, pour que les enseignants puissent s'organiser. Ce calendrier n'a toujours pas été communiqué à l'école ;
- la pose de sonomètres, prévue en septembre, n'est toujours pas à l'ordre du jour et on évoque maintenant l'horizon de la rentrée du mois de janvier.

Je vous remercie donc de bien vouloir m'indiquer comment vous comptez assurer la tranquillité des élèves et la qualité du travail des enseignants dans les prochaines semaines et les prochains mois dans cette école.

Le dernier sujet que je voulais évoquer aujourd'hui est la question des déplacements doux. De nombreuses écoles, avec le soutien des parents d'élèves, se mobilisent pour obtenir des rues d'école apaisées. Plusieurs initiatives ont vu le jour. Je pense à l'école Ledru-Rollin, avec la rue de la Ripossière, qui est fermée au trafic motorisé entre 8 h 30 et 9 heures tous les jours et le mercredi midi. Je pense aux parents de l'école des Agenêts, qui ont pris les choses en main et ont préconisé la rue du Casterneau, et à d'autres écoles qui ont, depuis longtemps, demandé des aménagements devant leurs bâtiments et proposé des piétonnisations aux heures d'ouverture de l'école. Mais la Ville ne semble pas très réactive.

Pourtant, Madame la Maire, vous aviez promis, je cite, de « généraliser les solutions d'écomobilité aux abords des écoles en donnant la priorité aux vélos et aux piétons à l'heure des entrées et des sorties ». Il nous paraît urgent d'avancer concrètement sur ce sujet, et nous vous proposons de mettre en œuvre un plan « école apaisée » dès 2022.

Je vous remercie des réponses que vous pourrez nous apporter sur ces différents points.

Mme la MAIRE – Merci. Émilie Bourdon a demandé la parole.

Mme BOURDON, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire. Chers collègues, notre ville, forte de son attractivité, s'enrichit chaque année de nouvelles habitantes et nouveaux habitants. La construction d'une école, l'extension d'une autre font partie de ces projets qui font sens dans une mandature, éléments d'un plan ambitieux en faveur de l'éducation.

Parce qu'une école, c'est l'avenir qui est en jeu, parce que l'avenir, nous le voulons porteur d'une société de justice et de fraternité, nous souscrivons pleinement à tout ce qui peut favoriser l'évolution de ces lieux où s'apprend la vie en société. Pour exemple, l'attention aux cours d'école non genrées porte en elle-même la force du symbole.

Une école nouvelle dans un quartier, des ouvertures de classes, c'est de la vie en plus dans les rues alentour, c'est un service public qui se rapproche, c'est un peu moins de trajet pour les enfants et pour les parents. Dans la perspective d'une ville du quart d'heure, d'une ville dont la densité permet de réduire l'utilisation de la voiture, tout porte à encourager le déploiement des écoles.

Nous saluons plus particulièrement la mise en place d'une unité d'enseignement externalisée de l'Adapei. Chaque fois qu'il y a inclusion d'élèves en difficulté au sein de structures classiques, c'est un champ de tolérance qui s'ouvre.

Cependant, les plus belles écoles ne vaudront qu'avec une présence humaine compétente, correctement rémunérée et en nombre suffisant.

La journée de mobilisation du 14 décembre dernier met le doigt sur les difficultés à scolariser les enfants avec notification MDPH : 1 500 enfants de Loire-Atlantique relevant de l'école inclusive ne sont pas scolarisés de manière satisfaisante. Les revendications actuelles concernent ainsi les recrutements d'AESH, notamment pour les classes Ulis, mais aussi d'enseignants spécialisés pour le Rased, de psychologues scolaires, ainsi que pour des créations de postes d'enseignant.

Par ailleurs, les récentes grèves des ATSEM ont mis en lumière le peu de considération qui leur est fait, alors que les gênes occasionnées par leur mouvement démontraient à quel point leur fonction est essentielle. Dans ce corps de métier aussi, l'augmentation horaire sans compensation imposée par le gouvernement aura fait des dégâts.

Le groupe « Gauche commune » affirme sa solidarité avec l'ensemble des personnels des écoles et soutient plus largement tout ce qui peut être mis en œuvre pour que l'éducation de nos enfants soit considérée comme prioritaire : il s'agit, encore une fois, d'un investissement d'avenir.

Ainsi, nous voterons en faveur des deux délibérations portant sur la construction, la restructuration et l'extension des deux écoles citées.

Nous vous remercions pour votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Olivier Chateau.

M. CHATEAU, Adjoint – Merci, Madame la Maire.

Je me réjouis vraiment de cette délibération 8, et à plus d'un titre, cette délibération qui porte sur la nouvelle école dans le quartier de l'Île de Nantes, d'abord et avant tout parce qu'elle illustre concrètement l'engagement fort de cette majorité en matière d'éducation. C'est le premier budget de la Ville et cela vient directement faire écho à nos échanges de ce matin, lors du débat d'orientations budgétaires.

Collectivement, nous en faisons une priorité du mandat et nous nous en donnons les moyens. Collectivement, nous plaçons l'éducation au cœur de notre projet municipal. Collectivement, nous répondons aux besoins des familles nantaises et nous tenons nos engagements.

Alors collectivement, oui, nous le faisons avec exigence, avec une attention particulière à la nature en ville, aux performances énergétiques, aux futurs aménagements des cours et à la lutte contre les îlots de chaleur, à la mixité des usages extérieurs pour une cour non genrée.

Je me réjouis aussi, en tant qu'adjoint du quartier de l'Île de Nantes, de cette future école de seize classes qui sera construite dans la continuité du quartier de la Création, au nord du futur CHU et au sud de l'actuel quartier République.

Ce nouveau quartier République va se développer d'ici à 2026 et va profondément marquer l'évolution de l'Île de Nantes en accueillant des familles nouvelles qui y résideront. Ces nouveaux logements comporteront 55 % de logements sociaux et abordables, des activités de bureaux, des activités commerciales, des artisans, avec le souci de penser la ville des proximités. Déjà, les projets Ô-slow et 5Ponts ont marqué le lancement des opérations. À terme, 4 000 nouveaux habitants, 4 000 actifs, 7 500 étudiants vont rejoindre le quartier.

Cette nouvelle école va répondre à un besoin démographique. Elle sera donc ouverte sur le futur quartier République. Elle sera connectée au futur parc de la Prairie au duc. École ouverte sur la nature qui, à la rentrée 2025, permettra aux enfants d'être directement en contact avec les arbres, avec la nature, avec les plantes, un environnement d'ailleurs plus propice à l'apaisement, aux apprentissages des enfants.

La salle polyvalente sera un apport important à la vie associative à l'échelle du quartier, de même que les espaces sportifs extérieurs.

Je tiens à saluer la manière dont le projet a été conduit et je remercie ma collègue Ghislaine Rodriguez d'avoir associé les élus de quartier à la démarche ainsi que les représentants des parents d'élèves de l'actuelle école provisoire.

J'en suis persuadé, la bonne façon de penser ce futur équipement est d'être attentif aux besoins et aux attentes des enfants, des équipes enseignantes, du périscolaire, des parents. Je souhaite que cette concertation puisse se prolonger dans les phases suivantes de travail. Et

nous mesurons tous combien ce travail préalable est gage du bon fonctionnement de l'école dès son ouverture et de sa bonne intégration dans le quartier à venir.

Alors merci à chacune et à chacun de soutenir ce beau projet pour l'Île de Nantes.

Merci, Madame la Maire.

Mme la MAIRE – Merci. Sandra Jen a demandé la parole.

Mme JEN, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire. Bonjour à tous, chers collègues.

Je voulais juste intervenir rapidement sur la question du périscolaire qui a été soulevée dans les réactions à ces délibérations.

La mission périscolaire nantaise est en effet un outil fort de la politique de réussite éducative à Nantes. Elle s'appuie sur la mise en œuvre du projet éducatif de territoire, qui est un nouveau projet éducatif de territoire qui a été adopté, sur un cahier des charges robuste pour le prestataire, l'association Léo Lagrange Ouest, pour la période qui nous occupe, mais aussi sur un suivi très attentif de la mise en œuvre de cette mission à la fois de manière quantitative, financière et qualitative.

Nous devons quand même aussi nous souvenir, ne pas oublier que les dix-huit derniers mois, et dans la période actuelle encore, la mission périscolaire a fortement été impactée par les conditions de la crise sanitaire que nous avons traversée et que nous traversons encore.

Je pense qu'il est important de saisir cette occasion encore pour saluer les efforts de résilience de tous les travailleurs du périscolaire et de toutes les équipes de professionnels au niveau des écoles, qui ont dû travailler sans relâche et qui continuent à le faire pour s'adapter aux situations, répondre aux attentes multiples et surtout, répondre aux protocoles sanitaires qui se sont succédé à une cadence difficile, avec des délais très courts et parfois aussi, en combinaison avec le plan Vigipirate, auquel les travailleurs du périscolaire ont contribué très fortement à répondre, l'hiver dernier.

C'est donc une situation qui a été particulièrement difficile dans les derniers dix-huit mois, et cela correspondait aussi à une période où l'on devait commencer à mieux voir les effets de tous les efforts qui avaient été prévus, qui démarraient et qui commençaient à se faire sentir pour des éléments aussi importants du marché du périscolaire que le rapport aux familles, la mise en place progressive du système de 16 heures après la classe, avec l'attention particulière apportée à l'aide au travail personnel. Je dis bien l'aide au « travail personnel » et non l'aide aux « devoirs », puisqu'il s'agit de l'école primaire et non du collège, où l'on a un système de devoirs faits.

Le périscolaire, à Nantes, est très bien suivi. Nous avons évoqué ce matin le système d'indicateurs dont dispose la Ville de Nantes pour suivre cette mise en œuvre du périscolaire. La Chambre régionale des comptes a souligné l'importance de mesurer la qualité du service rendu en matière de périscolaire et il y a bien toute une série d'indicateurs précis qui ont été développés conjointement par les services de la Ville et Léo Lagrange Ouest, dès le début du marché, et qui ont été transmis également à la Chambre régionale des comptes.

Ces indicateurs concernent aussi bien la fréquentation que le nombre réel d'encadrants devant les enfants, l'absentéisme et les causes de cet absentéisme, le nombre de formations mises en place, le turnover, le déploiement des projets, les actions de communication et de lien aux familles. Ces indicateurs peuvent certainement être encore améliorés ou priorisés, et cela fera aussi l'objet de l'attention que nous porterons dans le processus de renouvellement de ce marché du périscolaire.

Sur la demande de mise en place d'un service minimum du périscolaire, qu'il y a eu beaucoup de plaintes ou d'alertes sur les grèves dans les écoles. Celles-ci ne sont pas uniquement des grèves du périscolaire, mais sont dues à différentes situations. Nous ne pensons pas qu'un

service minimum puisse être la réponse à cette attente, puisqu'il n'est en aucun cas possible ni envisageable de vouloir détourner ou de faire une entorse à ce droit de grève.

Mais nous travaillons en proximité avec les familles et avec Léo Lagrange Ouest pour nous assurer de pouvoir améliorer encore les conditions de travail des agents du périscolaire et permettre une approche sereine de la mission périscolaire pour les mois à venir et pour le renouvellement également.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Je donne la parole Simon Citeau.

M. CITEAU, Adjoint – Merci, Madame la Maire. Je suis heureux de voir que la droite nantaise demande plus de piétonnalisations. C'est un vrai changement de posture, il faut le souligner. Je me souviens trop des critiques acerbes, en début de mandat, sur le diktat écolo, lorsque l'on a piétonnisé le pont Saint-Mihiel. C'est donc une très bonne nouvelle de voir cette évolution de posture.

Sur l'écomobilité scolaire, vous l'avez dit, Monsieur Bainvel, nous avons un dispositif qui a permis d'engager un certain nombre d'actions. Vous avez cité l'école Ledru-Rollin. C'est typiquement une piétonnisation aux heures d'entrée d'école qui fait suite à ce dispositif d'écomobilité scolaire.

Nous avons engagé aussi un certain nombre d'expérimentations, récemment. Il y en aura de nouvelles, d'ailleurs, à partir de la rentrée de janvier. Je pense notamment à l'école Maurice Macé.

Mais on voit bien aujourd'hui que le dispositif que nous avons mis en place est à bout de souffle. Il est en bout de course. Par conséquent, avec Nicolas Martin, avec Aurélien Boulé, avec un certain nombre d'élus, aussi, nous avons lancé une évaluation à l'échelle de la métropole, justement, pour poser les bases d'un nouveau dispositif, qui a vocation à être plus agile et plus réactif.

Nous gardons donc bien le cap que nous nous sommes fixé, celui de traiter l'ensemble des écoles dans le cadre de ce mandat – ce n'est pas anodin : il y a des enjeux financiers qui sont importants –, dans l'objectif qu'à partir de la prochaine rentrée, on puisse traiter plus d'écoles tous les ans, et aussi, dans la continuité de ce qui a été dit tout à l'heure sur la question de la proximité, qu'il y ait un vrai travail en lien avec les élus de quartier, les élus qui siègent en conseil d'école pour que nous puissions, là aussi, être les plus réactifs et les plus en phase avec les besoins de chacune des écoles.

En effet, nous voyons bien, dans le cadre du dispositif que nous avons engagé, que nous avons mis beaucoup de moyens sur chacune des écoles qui font partie du dispositif et que parfois, certaines écoles n'ont pas forcément besoin d'approches aussi complexes que celle que nous proposons. Nous devons donc aussi sérier les actions à mettre en œuvre en fonction des besoins de chacune des écoles. Nous sommes dans cette démarche pour pouvoir justement nous ajuster, être plus combattifs et plus réactifs à partir de septembre prochain.

Merci pour votre intervention et pour vos questions.

Mme la MAIRE – Merci. Abbassia Hakem.

Mme HAKEM, Adjointe – Merci, Madame la Maire. Je voulais juste répondre à Julien Bainvel concernant les travaux à l'école de la Mutualité et les conséquences qu'évidemment, cela implique à la fois sur l'enseignement et sur la présence des enfants dans l'établissement.

Je voudrais rappeler simplement qu'il s'agit effectivement d'une réhabilitation assez lourde dans un cadre très contraint, que, contrairement à ce qui est dit par Monsieur Bainvel, nous avons travaillé à la fois avec l'équipe enseignante et avec les parents d'élèves en amont du démarrage des gros travaux qui étaient envisagés, et à la fois sur les questions de sécurité et sur

l'organisation des différents chantiers qui devaient intervenir, puisque ce sont des travaux sur site, dans les moments où c'était le moins gênant pour l'enseignement.

Effectivement, il y a eu quelques difficultés assez importantes, notamment en début de rentrée scolaire, en septembre et octobre, qui nous ont amenés à déplacer une salle de classe pour la mettre ailleurs afin d'éviter les impacts sur l'enseignement mais également sur la santé des enfants qui suivaient les cours et de donner des conditions de travail relativement correctes aux enseignants et aux enfants.

S'agissant de la question des sonomètres, de l'installation des sonomètres, cela a été demandé par les parents et par les équipes enseignantes. J'étais au dernier conseil d'école. Les sonomètres ne sont pas installés parce que nous avons vu avec les chefs de chantier et nous avons attendu de savoir à quel moment les gros travaux pourraient intervenir pour pouvoir véritablement mesurer des décibels qui sont engendrés par ces travaux.

Il n'y a donc ni intention de ne pas accompagner les parents et les enseignants ni volonté de cacher des choses. Mais il est évident que nous sommes partis sur quelques mois de travaux assez lourds, qui ont des impacts sur la vie de l'ensemble de la communauté scolaire.

J'espère avoir répondu, mais nous sommes très attentifs et nous sommes très en lien à la fois avec les parents d'élèves et avec les équipes d'enseignants et la directrice de l'établissement.

Mme la MAIRE – Merci. Je redonne la parole à Ghislaine Rodriguez.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Je remercie l'ensemble des collègues qui sont intervenus, qui montrent bien, s'il fallait encore le démontrer, que la politique éducative, c'est un sport d'équipe. Et vraiment, merci à chacun d'être intervenu, chacun sur votre partie, bien sûr. Ce sont des sujets que nous animons ensemble.

Je ne reviendrai pas sur la question du périscolaire, sur le détail du périscolaire, parce que Sandra Jen a bien reposé quelques points du concret du périscolaire à Nantes.

Mais pour répondre peut-être aux questions qui restent en suspens, Monsieur Bainvel, que vous nous suggériez effectivement que le projet Fellonneau n'est pas un bon projet, que nous aurions pu faire autrement, je veux bien. Mais est-ce à dire que vous remplacez à vous tout seul la mission « schéma directeur » plus la mission « carte scolaire et périscolaire » ?

Croyez-vous vraiment que nous faisons ce genre de travaux sans effectuer d'étude préalable ni de diagnostic précis, non seulement des besoins mais également, des possibilités d'extension et de travaux dans chacun des sites ? Là, je ne sais pas. Je vais leur demander s'ils veulent vous prendre dans leur équipe. Peut-être qu'ainsi, vous pourrez travailler concrètement au sujet qui vous préoccupe.

En tout cas, le schéma directeur des écoles a été pensé par des équipes compétentes. Il a fallu de six mois à un an pour travailler l'ensemble de ces sujets. Je pense donc que les propositions que vous faites sont un peu « à côté de la plaque », si je peux me permettre.

J'apporte une précision : en termes de démographie scolaire, d'évolution et d'impact dans les écoles, cela prend du temps. Le fait qu'il y a des classes disponibles à un endroit ou des écoles trop serrées à un autre et que cela prend du temps avant qu'un projet de schéma directeur absorbe le surplus qu'il y a dans les autres écoles, c'est normal. Cela se fait sur plusieurs années, puisqu'il y a un droit de continuité scolaire pour les enfants qui sont dans chacune de ces écoles. Je pense donc qu'une mise à plat du schéma n'est pas d'actualité.

En revanche, ce que nous allons faire, c'est poursuivre nos réflexions sur le schéma directeur des écoles, puisque nous avons refait l'exercice en septembre 2021, donc à la rentrée. La plupart des secteurs de la ville sont encore sous tension. Cela ne se voit pas forcément au nombre de classes. Cela se voit à une salle de restauration un peu serrée, cela se voit à une salle de repos inexistante ou à une salle périscolaire qui est obligée de prendre un petit coin de salle polyvalente... Voilà. Ce sont ces éléments-là que nous regardons de manière très fine et

pour chaque école afin de voir à quel endroit il faut aménager de nouvelles écoles et restructurer, réhabiliter en profondeur.

Je reviens tout de même sur la question des tarifs du périscolaire, de l'aide aux devoirs et de la précarité des métiers.

Sur les tarifs, oui, le marché prend en compte le nombre d'élèves. Il prend en compte le nombre de classes, le nombre d'écoles. Par conséquent, que l'on dépense plus quand un service augmente, cela semble légitime. Que l'on dépense plus quand on ajoute du temps de travail aux directeurs d'animations périscolaires pour qu'ils puissent prendre pleinement leur rôle d'animateur du projet périscolaire à l'échelle de cinq écoles, oui, cela a une répercussion sur les coûts. Quand on augmente le nombre de postes pour qu'il y ait des animateurs en charge de l'inclusion, oui, cela a un coût également. Et nous revendiquons ce coût parce que c'est un périscolaire de qualité que nous souhaitons pour nos enfants.

J'ai une mauvaise nouvelle, Monsieur Bainvel, ou une bonne nouvelle pour les Nantais : malheureusement, j'ai envie de dire, avec la crise sanitaire, le protocole sanitaire et le protocole Vigipirate, c'est plus de 1,2 M€ que la Ville a dépensé cette année en plus sans aucune compensation de l'État pour mettre en place ces protocoles sur le temps périscolaire. Donc là aussi, bien sûr, nous prenons toute notre part. Mais il faut remettre aussi en perspective les responsabilités des uns des autres.

J'aimerais revenir également sur la lutte contre la précarité des emplois parce qu'effectivement, la colère qui s'exprime dans les rues porte sur cette question de précarité des emplois. Nous sommes dans une situation, aujourd'hui, qui est assez extrême. Je l'ai déjà dit à différents conseils municipaux qui ont précédé, mais il y a une pénurie d'animateurs périscolaires. Il y a une pénurie dans ces métiers et les métiers du lien en général sont en pénurie.

Que se passe-t-il au niveau de la Région, parce que la Région a tout de même une compétence en matière de formation professionnelle ? Si elle se veut être véritablement innovante, comme elle le déclare régulièrement, je pense qu'elle doit être en capacité d'accompagner les mutations sociales. Et aujourd'hui, il y a un manque de formation pour les métiers du lien, que ce soit l'animation périscolaire, la petite enfance ou les métiers du vieillissement. Donc là aussi, à chacun sa part de responsabilité.

Je vais en rester là, puisque sur l'écomobilité scolaire ou sur l'école de la Mutualité, mes collègues en ont apporté, je pense, un niveau de réponse suffisamment précis.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci, Ghislaine Rodriguez, pour ces réponses précises et factuelles, qui démontrent bien l'engagement qui est le vôtre et celui des équipes, que je voudrais saluer sur ces sujets importants.

Je mets aux voix ces deux délibérations.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, à l'unanimité.

M. TALLÉDEC, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 11, intitulé :

Schéma local de tranquillité publique Mendès-France : collaboration avec la Ville de Saint-Herblain – Approbation

M. TALLÉDEC, Conseiller municipal – Bonjour. Cette première délibération porte sur le schéma local de tranquillité publique de la place Mendès-France. Elle s'inscrit dans le projet global du Grand Bellevue, quartier de la politique de la ville qui a la particularité d'être partagé entre Nantes et Saint-Herblain. Les deux Villes développent d'ores et déjà des stratégies d'intervention partenariale forte avec l'État et les acteurs concourant à la tranquillité publique.

Notre volonté commune, avec la Ville de Saint-Herblain, est de renforcer encore plus cette coopération en ciblant en priorité la place Mendès-France, qui concentre des difficultés telles que des points de *deal*, l'occupation de halls d'immeuble, des rodéos... Dans ce contexte, le projet du Grand Bellevue, qui vient d'entrer dans la phase opérationnelle de travaux, et l'objectif du schéma local de tranquillité publique sont d'organiser au mieux les coopérations pendant cette phase transitoire de travaux, sur une durée de deux ans.

Notre objectif partagé est de poursuivre notre travail partenarial renforcé pour apporter une réponse commune efficace aux habitants du quartier, qu'ils habitent du côté nantais ou du côté herblinois.

Concrètement, il s'agit de créer un groupe local de traitement de la délinquance spécifique à Bellevue Nantes et Saint-Herblain piloté par le procureur de la République pour permettre :

- la sécurisation de l'espace public par un suivi judiciaire renforcé des jeunes majeurs les plus perturbateurs ;
- l'organisation et l'intensification d'opérations policières conjointes, notamment avec le soutien des polices municipales ;
- l'adaptation de la vidéo-protection ;
- le développement de la lutte contre les rodéos urbains ;
- une aide renforcée à la vidéo-protection via la cellule anti-rodéos ;
- l'embellissement et l'animation de la place au fur et à mesure des évolutions, avec notamment un travail sur les cellules commerciales vacantes ;
- des opérations d'animation positives sur l'espace public.

Mais c'est aussi le soutien à la vie locale spécifiquement durant la phase des travaux les plus importants, par :

- des actions coordonnées de prévention de la délinquance : chantiers éducatifs de remobilisation et de suivi intercommunal de jeunes à risque de délinquance repérés par les communes ;
- une amélioration de la gestion de proximité de l'espace public ;
- le développement du soutien à l'habitant avec les médiateurs de quartier, la Maison de la tranquillité publique, pour le côté nantais, l'aide aux victimes et, le cas échéant, du soutien psychologique en cas d'événements graves.

Au-delà des Villes de Nantes et de Saint-Herblain, les objectifs de ce schéma sont portés par la préfecture, le parquet, la direction départementale de la sécurité publique et l'Éducation nationale.

Je le redis : c'est collectivement, avec l'ensemble des partenaires, que nous apporterons des réponses efficaces en matière d'insécurité.

Mme la MAIRE – Merci. Jamal Ouggourni.

M. OUGGOURNI, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous sommes tous conscients des effets liés au trafic de drogue et aux rodéos sur les habitants du quartier de Bellevue en général et ceux de la place Mendès-France en particulier. Le trafic de drogue et les incivilités routières dégradent les conditions de vie et altèrent l'image du quartier, notamment quand les habitants veulent recevoir des amis, se promener ou vivre le quartier, tout simplement.

Le sentiment d'injustice est d'autant plus fort qu'une partie de ces actes de délinquance observés n'est pas le fait d'habitants vivant sur place mais de personnes extérieures au quartier. Ces agissements nécessitent une réponse proportionnée à leur gravité et nous soutenons la mise en place de ce schéma local de tranquillité publique.

Cependant, nous regrettons la grande place accordée aux méthodes répressives par rapport aux méthodes préventives, qui ne seront que poursuivies mais pas augmentées. Les actions de

prévention sont pourtant, sur le long terme, la réponse la plus efficace à la délinquance, car elles s'attaquent aux causes au lieu de réparer les conséquences. Nous n'opposons pas les deux. Chacune a son utilité. Nous disons simplement que si nous voulons apporter une réponse durable et systémique, et non seulement curative, alors, nous devons massifier nos opérations de prévention.

Les caméras de surveillance, pour ne citer que cet exemple, ne font que déplacer le problème en dehors de leur champ de vision.

C'est pourquoi nous espérons vivement que ce schéma local autour de la place Mendès-France sera l'occasion de renforcer la présence humaine dans le quartier, avec un nombre accru de médiateurs et d'éducateurs de rue.

Nous disons également oui à la présence policière quand elle rassure et apaise le quartier, notamment grâce au travail de proximité réalisé par la police municipale. Mais nous disons non à de grosses opérations ponctuelles, à grand renfort de camions de CRS, qui effrayent plus les habitants qu'ils ne les rassurent.

En conclusion, je veux dire que le quartier de Bellevue doit être durablement apaisé. Mais seules une présence humaine renforcée et des actions de prévention adaptées le permettront.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Bassem Asseh.

M. ASSEH, Adjoint – Je souhaite appuyer sur le caractère opérationnel de ce qui a été décrit par Denis Tallédec à l'instant. La terminologie peut paraître très technique : « schéma local de tranquillité publique ». En réalité, c'est quelque chose de très opérationnel, où les professionnels de la tranquillité publique, de la sécurité, de la justice, de l'éducation, etc., travaillent ensemble régulièrement, partagent leurs informations et décident ensemble de ce qui doit être fait.

J'en profite donc pour saluer l'implication personnelle du directeur départemental de la tranquillité publique, du procureur, de l'Éducation nationale et de quelques autres partenaires qui sont sur ce sujet et en particulier, nos collègues de la Ville de Saint-Herblain, puisque c'est une intervention qui est commune sur les deux territoires.

Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Mounir Belhamiti a demandé la parole.

M. BELHAMITI, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. Ce sera très court. C'est juste une réaction à ce que notre collègue M. Ouggourni a pu avancer.

Je crois que l'on ne peut pas laisser dire, en conseil municipal, que la présence de CRS dans les quartiers de la politique de la ville effraie les habitants, en fait. Il ne faut pas inverser les rôles, à mon avis, et je peux vous dire que pour de nombreux habitants, la présence de CRS rassure, et également pour les travailleurs sociaux, pour les bailleurs, pour de nombreuses associations dans les quartiers. Ce n'est pas toujours perçu comme une présence agressive.

Je ne veux pas faire preuve d'angélisme en disant que les modalités d'emploi des forces de l'ordre sont toujours pertinentes dans les quartiers de la politique de la ville mais attention avec ces discours qui viseraient à stigmatiser la présence policière dans les quartiers de la politique de la ville et plus largement, dans nos quartiers.

Je crois que chaque fois qu'il y aura une présence de la police nationale dans nos quartiers, ce sera bienvenu, évidemment, et je crois que nous sommes globalement assez majoritaires à le penser ici, autour de la table.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Est-ce que Denis Tallédec veut ajouter quelques mots, avant je mette cette délibération au vote ?

M. TALLÉDEC, Conseiller municipal – Je voudrais juste préciser que l’approche est globale, en effet. Il s’agit à la fois de développer des actions précises en matière de sécurité et de développer de la prévention de la délinquance. Je n’ai peut-être pas assez appuyé dessus, mais c’est aussi mobiliser l’ensemble des co-éducateurs sur des suivis individuels et s’insérer dans le projet global de transformation urbaine qu’est le Grand Bellevue, avec ses bailleurs, avec l’ensemble des acteurs concernés. C’est là que l’on arrivera à accompagner au mieux ce quartier, les habitants et la transformation qui est nécessaire, indispensable pour ce quartier.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour.

M. TALLÉDEC, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 12, intitulé :

Création d’un Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance de Nantes Métropole – Approbation

M. TALLÉDEC, Conseiller municipal – Cette délibération nous invite à nous prononcer sur le principe d’installation d’un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance. En effet, juridiquement, la loi rend obligatoire la création d’un conseil intercommunal dès lors que le périmètre métropolitain détient la compétence d’animation et de coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, ce qui est le cas pour Nantes Métropole.

Petite précision au préalable : il ne s’agit en aucun cas de suppléer ou de remplacer les compétences des maires, qui restent et demeurent compétents en matière de sécurité et de prévention de la délinquance sur leur territoire. Et de la même manière, il ne s’agit absolument pas de remplacer les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, qui restent et demeurent, pour ceux qui existent, et qui pourront se créer, pour les communes qui désireront le créer.

Il s’agit de positionner une approche à l’échelle d’un bassin de vie, puisqu’en effet, la délinquance n’a pas de frontières administratives et que l’on voit bien qu’il y a des relations, le meilleur exemple en la matière en étant la délibération précédente.

Il sera donc proposé, lors de l’installation de ce conseil intercommunal de prévention de la délinquance, puisque nous travaillons d’ores et déjà avec l’ensemble des 24 communes à en définir le périmètre et les différentes actions, de travailler autour de trois blocs.

Le premier est celui de l’observation des faits de délinquance et du sentiment d’insécurité. Cela nous évitera, à toutes et à tous, de nous référer uniquement à des articles de journaux et/ou aux sentiments que l’on peut percevoir, et cela nous permettra d’avoir aussi des faits objectivés en la matière.

Il s’agira, autour d’un deuxième bloc, de travailler dans le cadre d’un bloc métropolitain, avec des groupes de travail à l’image par exemple de dispositifs de type PMTC, qui correspond à une réalité métropolitaine, par définition, et de travailler sur des questions liées à l’intercommunalité qui peuvent épouser des questions d’accès aux droits, en allant jusqu’au cambriolage dans les zones artisanales, en passant par des sujets comme les quartiers de la politique de la ville, etc., derrière.

Voilà ce qu’il vous est proposé de voter, c’est-à-dire le principe de l’installation du CISPD, principe qui sera aussi délibéré dans l’ensemble des 24 communes.

Je précise la composition de ce CISPD, qui est encadrée par la loi : il sera sous la présidence de la présidente de Nantes Métropole, avec le préfet de département et le procureur de la

République ou leurs représentants, les maires, le président du conseil départemental, les différents services de l'État, des représentants d'associations, d'établissements et d'organismes œuvrant dans ces domaines ainsi que des personnes qualifiées en la matière.

Voilà ce qu'il vous est proposé de délibérer aujourd'hui.

Mme la MAIRE – Merci. Valérie Oppelt.

Mme OPPELT, Conseillère municipale – Bravo pour la création de ce CISPD intercommunal. Nous l'attendions effectivement depuis longtemps.

Simple demande : les députés, selon le code de la sécurité intérieure, peuvent intégrer ces instances. Pour ma part, je souhaite l'intégrer. C'est certainement le cas d'autres députés. J'espère donc que vous allez prendre cette demande en compte. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Denis Tallédec.

M. TALLÉDEC, Conseiller municipal – Je pense en effet, Madame Oppelt, comme vous avez déjà pu m'interpeller sur le sujet, sous le contrôle de la présidente de Nantes Métropole et future présidente du CISPD, que vous serez bien entendu la bienvenue. Toute bonne volonté en la matière me semble des plus constructives. Il ne faut pas faire l'économie de votre énergie et de vos apports dans ce domaine, Madame Oppelt.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour.

M. TALLÉDEC, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 14, intitulé :

Politique de mobilité durable de la centralité – Extension du stationnement payant sur voirie : modification de la liste des voies faisant l'objet d'une redevance de stationnement (FPS) – Révision des tarifs horaires sur voirie (visiteurs) – Études d'une tarification solidaire et sociale pour les résidents sur voirie et d'un contrôle automatisé du stationnement payant – Concertation pour la mise en place de nouveaux dispositifs tarifaires pour les professionnels mobiles – Approbation

M. TALLÉDEC, Conseiller municipal – Cette délibération porte sur la politique de stationnement. Je tiens à préciser que l'on ne peut pas dissocier la politique de stationnement des politiques de mobilité, de l'utilisation du stationnement comme levier des politiques de mobilités et de l'accompagnement de la transformation et de la mutation de la Ville en la matière.

Elle va donc avec la politique volontariste qui a déjà été développée et qui se développera, tant en termes d'investissement dans les transports en commun, avec la création de nouvelles lignes, avec de nouveaux matériels, que d'investissements dans les mobilités douces. Je ne citerai que les futurs 50 km de pistes cyclables qui seront créés, le développement de dispositifs d'autopartage, de covoiturage, et la création de nouveaux parkings relais.

Il s'agit, en termes d'enjeux, de réduire bien entendu l'emprise de la voiture sur l'espace public qui, nous l'avons vu, s'est amplifié notamment pendant la crise sanitaire. L'espace public est devenu le salon commun. On a vu les nouvelles mobilités se réapproprier l'espace public, on a vu la population et l'habitant devenir un utilisateur, un usager encore plus fort de l'espace public autour de ceci.

Il s'agit aussi, tout le monde l'aura bien compris, de maîtriser les enjeux écologiques liés aux déplacements et aux véhicules. Il s'agit également d'enjeux de santé publique et de développement économique, bien entendu.

Il s'agit enfin de repenser notre espace public au profit des habitants, l'espace public étant devenu le salon commun de toutes et tous, et d'accompagner également l'évolution de la ville, notamment dans sa nouvelle centralité.

Je voudrais tout de même donner quelques chiffres afin que nous appréhendions mieux les enjeux de stationnement, avec les projections que nous avons. Les études nous nourrissent à la matière. Aujourd'hui, à l'échelle de l'aire urbaine, nous devons faire face à 1 million de déplacements par jour. Les projections sur 2035 nous amènent à 1 210 000 déplacements par jour. C'est donc +21 % de déplacements en lien avec la centralité. Et ce qui nous renseigne aussi au niveau des études, c'est que l'on voit que l'on va passer, si l'on ne fait rien, d'une augmentation de 21 % à 30 % du temps de déplacement dans nos voitures.

Il s'agit donc de décongestionner l'espace public de l'emprise de la voiture pour une meilleure qualité de vie, un « mieux vivre ensemble », de favoriser aussi le stationnement des résidents en libérant l'espace des voitures ventouses pour que les résidents puissent également avoir des possibilités, pour ceux qui n'en ont pas, de stationnement à proximité de leur résidence, ce qui me semble tout à fait légitime.

Il vous est proposé de redessiner le périmètre payant de la zone rouge et de la zone jaune. En ce qui concerne la zone rouge, il s'agit d'épouser de nouveaux secteurs comme Viarme, Gigant, la partie ouest de l'Île de Nantes, le secteur du Hangar à bananes et la gare sud. Et ceci va également avec l'évolution de la centralité, puisque l'on voit bien que la ville évolue aussi vers l'Île de Nantes et notamment, les quartiers que je citais.

Il est proposé également une évolution de la zone jaune pour amener à un périmètre, grosso modo, sur ce que l'on appelle les boulevards du XIX^e, qui épousent différents quartiers comme le bas de Chantenay, Sainte-Anne, les Hauts Pavés, Saint-Félix, les Dervallières, Zola, ainsi qu'une évolution sur Pirmil.

Tout ceci pour une mise en place à compter de septembre 2022.

Il s'agit de réviser la tarification horaire pour les visiteurs, tel que la grille vous l'indique, tarification qui sera proportionnelle à la durée. Encore une fois, il s'agit de libérer de l'espace pour les résidents et donc, d'inciter les visiteurs à utiliser les P + R et les transports en commun ainsi que les mobilités douces, bien entendu, donc d'inciter à la rotation, notamment en centralité, des places en voirie.

Je le dis pour donner un chiffre de comparaison : une place gratuite est occupée en moyenne par un à deux véhicules par jour. Une place payante est occupée en moyenne par huit véhicules par jour. On voit donc bien qu'en faisant cela, on développe de l'activité à destination notamment des commerces de l'hyper centre et on participe au développement économique en la matière.

Il s'agira aussi de mener une étude sur la mise en place de la tarification sociale et solidaire pour les résidents, d'ouvrir une concertation avec les professionnels mobiles pour créer de nouveaux dispositifs en lien avec leurs besoins et pour être au plus proche de leur réalité. Les échanges sont déjà engagés avec moult professionnels : artisans, professions de santé, aide à la personne, etc.

Il s'agira également de mener une étude, puisque nous agrandissons le périmètre et qu'il faut aussi que nous soyons efficaces, lorsque nous posons de la norme, pour nous assurer qu'elle est respectée. Nous mènerons donc une étude de faisabilité pour un contrôle automatisé du stationnement payant.

Enfin, il s'agit de réviser nos forfaits post stationnement pour qu'ils soient suffisamment contraignants, afin que la norme et la réglementation que nous faisons évoluer en la matière soient respectées.

Voilà. Vous l'aurez compris, il s'agit d'aider Madame Gautier à pouvoir avoir des places en bas de chez elle lorsqu'elle est résidente et de l'inciter à utiliser les mobilités douces et les transports en commun lorsqu'elle doit aller faire des courses, du shopping à l'intérieur du périmètre de la ville.

Je vous remercie quant aux différentes propositions qui sont présentées ce jour.

Mme la MAIRE – Merci. Simon Citeau.

M. CITEAU, Adjoint – Merci, Madame la Maire. Chers collègues, cher Denis, tu l'as dit, une politique de stationnement ambitieuse, c'est l'un des premiers leviers du report modal. C'est un terme un peu technique, mais cela permet d'illustrer le changement de comportement. Aujourd'hui, il faut poser et questionner la place de la voiture individuelle en ville et son coût pour la collectivité.

L'espace public est un bien commun, tu l'as très bien dit. Il est aujourd'hui encore trop souvent occupé par les voitures. Libérer de la place en ville, c'est un enjeu de qualité de vie. C'est préserver la santé des habitants, c'est permettre à toutes et à tous de profiter de l'espace public de manière équitable. On a besoin de libérer de l'espace pour concevoir d'autres aménagements sécurisés pour les piétons, pour les cyclistes, et aussi pour redonner une place à la nature en ville.

Les mesures que nous adoptons aujourd'hui sont à replacer dans notre stratégie de mobilité métropolitaine, en lien avec les actions déjà engagées. Tu as évoqué les actions à venir et nous avons déjà fait beaucoup de choses dans ce mandat.

Je pense à « la rue pour tous », avec une série de nouvelles rues piétonnes, aux 25 km d'aménagements cyclables, à l'arrivée d'un nouvel opérateur d'autopartage et au doublement du nombre de stations, à la gratuité des transports collectifs le week-end et à la baisse des abonnements pour tous, aux nouveaux parkings relais que nous avons inaugurés en sud Loire, à la cyclo-station, qui préfigure les 6 000 places de stationnement vélo autour de la gare. Et je ne reviens pas, puisque tu l'as fait, sur les projets qui seront réalisés en 2022 et au-delà. Je citerai juste un exemple, peut-être : la voie réservée au covoiturage à la Prairie de Mauves.

Nous sommes résolument engagés dans un panel de solutions pour une mobilité durable, active et partagée.

Pour en revenir au stationnement, je salue, nous saluons les actions qui sont programmées en 2022, à la fois la concertation avec les professionnels, en intégrant, et c'est important, les professionnels aidants : aides à domicile, AESH, professions paramédicales... Ce sont des emplois qui sont souvent occupés par des femmes, avec des statuts précaires, comme d'ailleurs l'a très bien rappelé le film de François Ruffin, *Debout les femmes !*

Je tiens aussi à souligner l'étude qui va être engagée en 2022 sur la tarification solidaire pour les résidents. L'INSEE nous a montré que pour les 10 % les plus modestes, le budget du transport absorbe 21 % de leur revenu disponible, alors que c'est deux fois moins pour les ménages les plus aisés.

Dès lors, Nantes doit innover pour mettre en place des mesures à la fois écologiques et de justice sociale pour protéger les plus précaires. Les élus écologistes et citoyens resteront vigilants à ce que le volet solidaire de cette délibération soit effectivement mis en place à l'automne prochain pour une transition effective et juste.

Nous approuvons donc cette délibération actant l'extension du stationnement payant, qui est une belle avancée vers une ville écologique et solidaire.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Pierre-Emmanuel Marais.

M. MARAIS, Adjoint – Madame la Maire, chers collègues, comme l’a expliqué notre collègue Denis Tallédec, le plan de déplacements urbains de la métropole nantaise s’est fixé des objectifs ambitieux en matière de mobilité durable. La Ville de Nantes prend évidemment toute sa part dans la mise en œuvre de ces ambitions, et une meilleure régulation du stationnement public en centralité permettra le développement des modes de déplacement alternatifs : transports en commun, modes actifs, par exemple.

À ce titre, depuis le début du mandat, de nombreux engagements ont été tenus, comme la baisse du prix des abonnements des transports en commun de 20 % ou la gratuité des transports en commun le week-end. Ces mesures sont importantes pour la nécessaire transition écologique des modes de déplacement, mais elles doivent aussi s’inscrire dans un accompagnement social de cette transition.

C’est pourquoi l’extension des zones de stationnement à l’intérieur des boulevards du XIX^e doit s’accompagner d’une évolution de la tarification des résidents dans le sens d’une tarification solidaire. C’est à ce prix que nous maintiendrons l’attractivité de notre territoire tout en y maintenant une réelle mixité sociale.

C’est évidemment une ligne de crête difficile à tenir, mais faire en sorte qu’il y ait moins de déplacements en voiture solo et limiter le transit des auto solistes par le centre-ville passe par des décisions ambitieuses et socialement courageuses.

C’est, je crois, l’esprit du projet présenté par notre collègue Denis Tallédec et qu’évidemment, le groupe UDB votera.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Je donne maintenant la parole à Thibaut Guiné.

M. GUINÉ, Conseiller municipal – Madame la Maire, chers collègues, la question du stationnement en ville pose la question de la place de la voiture dans celle-ci.

Aujourd’hui, nous le savons, les places de stationnement occupent un espace très important de nos villes. Cet espace pourrait avoir de nombreux autres usages : donner plus de place aux piétons et aux vélos, bien sûr, mais aussi permettre la mise en place de lieux de convivialité ou de discussion, permettre l’élargissement des terrasses de café dans tous les quartiers ou encore, permettre aux commerces d’avoir un environnement immédiat plus apaisé.

Cette question de la forme de la ville est une question essentielle à laquelle nous devons nous atteler et pour cela, oui, nous devons réduire la place de la voiture en ville. Dès lors, agir sur les comportements en faisant évoluer nos règles de stationnement sur voirie est une première étape utile et nécessaire.

Cependant, nous ne pouvons ignorer la réalité de notre territoire. Aujourd’hui encore, de nombreuses personnes n’ont pas d’alternative viable à la voiture pour se rendre au travail. Pour ceux-là, souvent les plus précaires, nous devons être extrêmement vigilants. Il ne faut pas que cette extension du stationnement payant soit perçue comme une punition, un coup porté à leur pouvoir d’achat, déjà affaibli. Dès lors, nous devons accélérer sur le chantier de la tarification sociale et solidaire.

Notre groupe souhaite ainsi que la tarification sociale et solidaire soit mise en œuvre de manière concomitante à l’extension du périmètre du stationnement payant, dès septembre 2022. Nous portons également que cette tarification sociale puisse aller jusqu’à la gratuité pour les publics les plus précaires.

Nous devons également veiller à ce que la mise en place de cette extension du stationnement payant ne s’accompagne pas d’un report des voitures vers les derniers espaces de stationnement gratuits de notre ville, à savoir essentiellement les QPV. Il est essentiel que leurs habitants puissent toujours stationner gratuitement dans leur quartier.

Enfin, cette nouvelle forme de la ville ne passe pas que par des contraintes à destination des voitures. La gratuité des transports en commun le week-end, associée à un développement des P + R en périphérie et à un renforcement de l'offre de transports et pour les vélos, démontre ainsi la volonté de notre ville d'utiliser tous les leviers disponibles pour parvenir à un espace public plus convivial et apaisé.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Mounir Belhamiti.

M. BELHAMITI, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire.

Cette délibération propose plusieurs choses, trois choses, principalement, qui retiennent notre attention et qui nous interpellent : l'élargissement de la zone payante à une grosse part de la ville, l'augmentation du forfait post-stationnement, donc de l'amende, en réalité, et la mise en place du contrôle automatisé.

En fait, vous y allez à la sulfateuse, clairement, sur ces mesures visant à renforcer la contrainte des automobilistes dans notre ville, là où nous aurions clairement souhaité plus de progressivité. Un exemple : quand on met en place le contrôle automatisé, on peut raisonnablement penser que le volume des FPS obtenus, en tout cas récoltés et délivrés, augmente de la même manière.

Nous ne comprenons donc pas bien pourquoi, d'un coup, il y a cette succession de mesures qui visent, certes, à un objectif de réduire la place et l'emprise de la voiture individuelle sur l'espace public, objectif qui reste évidemment noble et souhaitable, puisqu'il est bien sûr souhaitable de faire plus de place aux piétons, plus de place pour nos transports en commun, notamment, et pour nos transports en commun structurants, et plus de place aux modes actifs. Mais là, clairement, plus de progressivité aurait peut-être été un peu plus judicieux.

Concernant la question des résidents, on le voit depuis de nombreuses années, dans notre ville, nous avons en gros deux modes de facturation, si je puis dire, des tarifs de stationnement résidents. Nous avons les tarifs résidents en voirie, qui sont plutôt bon marché, globalement, et les tarifs résidents dits « abonnés » dans les parcs souterrains ou enclos, qui, par contre, sont beaucoup plus chers, ce qui, de fait, entraînent les habitants de notre ville à préférer stationner en mode résident sur la voirie.

Ceci questionne puisque nous avons quand même la maîtrise des contrats sur nos parkings sécurisés, hors espace public. Et là, rien n'a été fait ni proposé pour transférer les véhicules de l'espace public vers ces parkings sécurisés. À cet égard, nous questionnons aussi votre ambition sur ce sujet.

Pour les parkings liés aux logements sociaux, et là, je dois reconnaître que cela dépasse la simple question de notre commune, puisqu'à mon avis, c'est un sujet national, nous le savons aussi, et cela a d'ailleurs été l'objet de plusieurs remarques dans le cadre d'une récente rencontre de quartier à Nantes Nord, que les locataires du parc d'habitat social n'acceptent pas de payer la place de parking qui est associée à leur logement. Nous avons donc dans le parc social des places sécurisées de parking qui sont libres et des voitures de locataires du parc social qui se retrouvent sur l'espace public.

Là encore, nous pensons qu'il y a des évolutions ou en tout cas, des expérimentations à mener. Je sais que c'est très compliqué, parce que cela vient percuter le calcul des aides au logement mais en tout cas, là aussi, nous sommes maîtres de notre principal outil OP HLM, qui est Nantes Métropole Habitat. Je pense qu'il y a matière à faire des choses innovantes là-dessus.

S'agissant de la méthode, nous pensons que le compte n'y est pas non plus. Je cite juste un exemple, le cas de la place Jean V, où il a été acté, avant toute concertation, la suppression de 30 places de stationnement de voirie et, là encore, un renvoi des habitants vers les parcs sécurisés enclos ou souterrains, où le tarif est totalement dissuasif.

À notre sens, ce n'est pas de cette manière que l'on va inciter, avec pédagogie et avec une action positive, en tout cas, les habitants à se séparer notamment de leur deuxième voiture, mais aussi de leur voiture principale, pour favoriser les modes actifs et les transports en commun.

Quant à l'amendement qui nous est proposé par nos collègues LR, je veux dire qu'ils font fort, à vouloir basculer toute la ville en zone payante en considérant que les habitants d'un quartier doivent rester dans leur quartier. En fait, c'est ce qui nous est proposé. Nous refusons donc cet amendement. J'ai la parole, donc je la garde : je ne sais pas s'il y aura une prise de parole spécifique sur cette proposition. En tout cas, nous pensons que ce n'est pas non plus la bonne solution.

C'est une fausse bonne idée que de vouloir la ville entièrement en stationnement payant, avec les contraintes de contrôle qui s'appliqueraient également là-dessus. Et cela viendrait pénaliser à la fois les gens qui vont travailler dans d'autres quartiers nantais, qui ne sont pas forcément dans des zones payantes, et les loisirs des Nantais, qui se déplacent fort heureusement dans la ville. Sans parler de l'équilibre territorial avec les 23 communes de la métropole. Nous refusons donc également cette idée qui viserait à rendre toute la ville payante.

Voilà quelques remarques qui nous amènent, Madame la Maire, à voter contre cette proposition d'amendement et de délibération. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Aïcha Bassal.

Mme BASSAL, Adjointe – Merci, Madame la Maire. Denis Tallédec l'a dit, agir sur le stationnement est une des clés, un des leviers pour réduire la place de la voiture en ville dans l'hyper centre comme dans les quartiers et pour agir en faveur du climat, de l'environnement et de la qualité de vie.

C'est important pour réduire la pollution et les gaz à effet de serre, et quelques semaines après la COP 26, ce sujet est encore, je l'espère bien, dans toutes les têtes. Au-delà des tweets et des communiqués, il faut agir concrètement sur le terrain. Aujourd'hui, nous le faisons.

Mais c'est important aussi pour retrouver un espace public apaisé, plus agréable, pour faire plus de place aux modes de déplacement actif et doux, vélo et marche, notamment. Et, j'insiste sur ce point, c'est peut-être avant toute une demande des riverains.

Dans le quartier dont j'ai la responsabilité, Malakoff Saint-Donatien, pour ne pas le citer, la zone de stationnement payant est largement étendue. Nous répondons ainsi très concrètement aux demandes des habitants. Je vais citer quelques rues : la rue de Coulmiers, la rue des Rochettes, la rue d'Allonville ou encore la rue de la Tortière, pour ne donner que quelques exemples. Ces demandes ont été notamment réitérées à cette rentrée lors des différents rendez-vous de proximité que nous avons organisés avec l'ensemble des élus du quartier sur l'espace public.

Nous voyons bien qu'avec cette délibération, à la clé, nous avons plus de places pour les habitants et une circulation moins dense dans les quartiers. C'est une demande légitime des habitants, auxquels il faut répondre et auxquels nous répondons aujourd'hui.

Merci de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Anne-Sophie Guerra.

Mme GUERRA, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire.

Vous nous avez présenté, dans la délibération 5, il n'y a pas longtemps, un élan nouveau pour la proximité dans les quartiers nantais. C'est tout frais et encore dans l'esprit de nos collègues, j' imagine. Eh bien, il est fort dommage que vous attendiez finalement ce passage en conseil municipal pour mettre en application le point sur une gouvernance consolidée qui met en avant les missions des adjointes et des adjoints de quartier.

Je prendrai l'exemple de Nantes Sud, que je connais bien, en tant qu'élue du quartier, mais cet exemple s'applique aussi à tous les autres quartiers. Entre le 15 septembre et le 18 novembre, ce ne sont pas moins de quatre rencontres avec les habitants qui se sont déroulées dans le quartier, dont une directement à Pirmil, secteur totalement impacté par la mesure proposée d'étendre le stationnement payant.

Pas un mot, à aucun moment, pour évoquer ce sujet majeur pour les habitants. Pas un mot... Or nous pouvons facilement penser qu'au vu des impératifs de calendrier, votre décision était déjà largement actée. Votre adjoint en charge, entre autres, de la circulation et du stationnement, l'a lui-même reconnu sur Télé Nantes : aucune information n'a été faite en amont.

Alors, Madame la Maire, comme vous aimez le dire, il y a les paroles et il y a les actes. Permettez-moi de vous dire qu'il y a donc une marge d'amélioration très importante pour que le dialogue citoyen ne soit pas à la carte. Vous préférez frapper et discuter après. Là, au moins, c'est net. Si les adjointes et les adjoints avaient évoqué le sujet du stationnement payant, a minima avec les associations de quartiers, ils auraient su que cette mesure serait contre-productive, puisqu'elle repoussera les voitures ventouses dans les autres rues du quartier qui restent gratuites. C'est ce qui s'est passé lorsque l'Île de Nantes est devenue payante.

Madame la Maire, permettez-moi de vous dire que vous travaillez à l'envers. Vous avez supprimé 82 places de P + R pour installer une future école provisoire. Nantes Métropole, sous votre coupe, supprime des places de stationnement à chaque aménagement ou chaque réaménagement de voirie, alors même que votre majorité délivre de nombreux permis de construire pour des immeubles qui ne comptent même pas une place de stationnement par logement.

Alors, avant de taxer les habitants et de supprimer du stationnement, Nantes Métropole, sous votre impulsion, aurait pu lancer la construction de l'agrandissement du P + R des Bourdonnières pour que les voitures n'entrent pas dans le quartier. Mais au lieu de cela, vous allez nous expliquer, à n'en pas douter, dans un an ou deux – et Mounir Belhamiti, je vous invite à ne pas être crédule –, puisque nous sommes à peu près sûrs que vous allez être contraints d'élargir le stationnement payant à l'ensemble du quartier : de fait, vous y serez obligés.

Cette mesure n'est donc clairement pas une mesure d'amélioration mais juste une mesure fiscale, au détriment du pouvoir d'achat des Nantaises et des Nantais. C'est pour cette raison que le groupe des élus de « Mieux vivre à Nantes » a déposé un amendement.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Richard Thiriet.

M. THIRIET, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je prends la parole suite à Anne-Sophie Lamberthon pour pouvoir évoquer justement l'amendement que nous voulons déposer.

Nous avons une obligation collective, et nous l'avons entendu dans toutes les interventions : réduire la place de la voiture en ville. Cette obligation répond à deux exigences, une exigence environnementale, qui est partagée, et une exigence de santé publique.

Réduire la place de la voiture en ville, réduire les émissions de gaz à effet de serre, c'est réduire également les émissions des particules de freinage, qui sont aussi extrêmement polluantes, réduire la température de nos villes et améliorer sensiblement la qualité de l'air.

Pour y parvenir, les collectivités locales disposent de plusieurs outils afin de développer l'utilisation des transports publics et du vélo ainsi que la marche, ce que vous faites. Le stationnement peut être un outil important.

Malheureusement, nous avons le sentiment que ce qui guide vos choix, c'est plutôt la recherche de recettes supplémentaires : augmentation des tarifs de stationnement, augmentation de l'amende, FPS, et expérimentation des véhicules LAPI (lecture automatique des plaques d'immatriculation).

Selon *La Gazette des communes*, les voitures LAPI permettent de multiplier par neuf le montant des recettes issues du stationnement. Pour mémoire, le stationnement rapporte 10,2 M€ à la Ville de Nantes en 2021, hors FPS – amendes.

Alors oui, Monsieur Citeau, je suis d'accord avec vous : Nantes doit innover, et j'ajouterai même « expérimenter ».

Oui, Monsieur Belhamiti, nous anticipons, dans cet amendement, vous allez le comprendre, ce qui sera fait dans quelques années, même si aujourd'hui, il faudra s'en souvenir, vous répondez « non ».

Avec mes collègues du groupe « Mieux vivre à Nantes », nous avons une ambition et nous souhaitons déposer un amendement pour améliorer et rendre juste et efficace la question du stationnement à Nantes.

Le stationnement payant doit avoir pour finalité d'assurer une offre de courte durée aux visiteurs, de favoriser la rotation des véhicules, de faciliter les conditions de stationnement des résidents et des professions mobiles et de réduire le stationnement de longue durée et le stationnement ventouse. Cela a été dit par à peu près tout le monde ici.

Votre proposition consiste à élargir la zone rouge, de 4 300 à 7 600 places, la zone jaune, de 9 200 à 21 000 places, soit un nombre de places payantes passant de 13 500 à 29 000 places.

La limite de cette extension, c'est que les voitures ventouses vont simplement se déplacer de quelques rues. Elles vont envahir d'autres quartiers, d'autres secteurs. Alors, nous disons que ce n'est pas suffisant.

Pour résumer, nous sommes favorables à l'extension de la zone rouge, aucun doute. Mais nous sommes favorables à l'instauration de tarifs spécifiques pour les professionnels mobiles. Vous le faites – tant mieux : nous le réclamons depuis longtemps – pour les artisans, les professionnels médicaux, paramédicaux, qui ne peuvent pas faire autrement que d'utiliser la voiture. Nous sommes même favorables au lancement d'une étude pour un contrôle automatisé du stationnement payant.

Mais nous souhaitons le faire à une condition, et c'est le sens de notre amendement : que la zone jaune soit étendue à toute la ville de Nantes et que la gratuité soit instaurée dans un périmètre restreint pour les résidents. Car ne nous trompons pas : la zone jaune sera un jour étendue à toute la ville de Nantes. Pourquoi ne pas le faire maintenant ?

Cette mesure d'extension de la zone jaune et de gratuité dans un périmètre restreint pour les résidents permet de supprimer les zones ventouses. Monsieur Tallédec l'a rappelé, ce sont ces zones-là qui peuvent générer des voitures qui restent garées près de huit fois plus longtemps que les autres.

Cette mesure permet de récompenser les Nantais qui n'utilisent pas la voiture pour leurs déplacements à l'intérieur de la ville : vous ne payez pas si vous n'utilisez pas votre voiture pour vos trajets dans Nantes. Vous êtes récompensé. Et vous payez si vous utilisez votre voiture. Cela, c'est pour l'exemple de Madame Gautier. Et Madame Gautier, on va l'encourager à utiliser les transports publics, le vélo, la marche pour les déplacements à l'intérieur de la ville.

Et enfin, cette mesure permet d'assumer de faire payer les personnes d'où qu'elles viennent pour leur utilisation de la voiture dans Nantes. On a rappelé tout à l'heure les exceptions pour les travailleurs mobiles.

Alors concrètement, nous souhaitons récompenser les Nantais qui n'utilisent pas leur voiture, qui la laissent devant chez eux pour utiliser d'autres moyens de déplacement, et nous instaurons une contribution environnementale, puisque tout Nantes est payant pour les personnes utilisant leur voiture dans Nantes.

Notre amendement est donc rédigé pour modifier le point 1 et indiquer que la zone jaune est étendue à toutes les rues de Nantes qui ne sont pas en zone rouge et pour modifier le point 3 en le remplaçant par une phrase nous permettant de décider l'instauration de la gratuité pour les résidents dans leur secteur de résidence.

Nous espérons que cette mesure, qui permet à la fois de limiter l'usage de la voiture dans Nantes, qui est donc une vraie mesure environnementale et qui préserve le pouvoir d'achat des Nantais en instaurant la gratuité pour les résidents, recueillera l'approbation du Conseil municipal.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Je redonne la parole à Denis Tallédec.

M. TALLÉDEC, Conseiller municipal – Deux ou trois éléments pour répondre aux différentes questions et interventions.

Tout d'abord, bien entendu, la tarification sociale et solidaire sera mise en place au moment où il y aura l'extension de ces zones payantes. Il va de soi que nous le ferons de manière concomitante. Nous allons mener une étude en concertation, en dialogue avec l'ensemble.

Sur la mise en place du contrôle automatisé, je rappelle, Mounir Belhamiti, que nous parlons d'étude, pour l'instant. Il ne s'agit pas encore de mise en place. Excusez-moi mais je préfère le dire : nous parlons d'étude, aujourd'hui. Ce sera peut-être fait ou pas fait. Cela a pris des formes différentes et en effet, il y a en tout cas une certitude qui est qu'à Nantes, on n'externalise pas ce type de travail vers des entreprises privées. Il ne s'agit pas, très concrètement, de mettre en place la sulfateuse – je crois que c'est le terme que vous avez utilisé tout à l'heure – en la matière. Soyons très clairs à ce sujet.

S'agissant de l'histoire du parking et des nouveaux usages des parkings, notamment du parking social, qui vont avec, nous ne sommes pas sans expérimenter en la matière. Je prendrai un exemple très concret qui a été mis en place. Aujourd'hui, NGE s'est rendu propriétaire d'un futur parking dans le cadre d'un futur programme immobilier pour faire ce que l'on appelle du « parking foisonné », c'est-à-dire pour les résidents la nuit et avec la possibilité de le mettre à la disposition des visiteurs en journée.

On voit donc bien que des expérimentations sont menées dans ce domaine. Il faudra voir si nous pourrions les étendre ou non et quel sens cela aura. Nous nous engageons sur différents niveaux, sur différentes innovations en la matière, et je pense qu'il est important de l'avoir en tête.

Nous mettrons aussi, par rapport aux remarques sur la page 105, les références tout à l'heure, nous allons assouplir ce que nous avons appelé le sous-zonage, qui faisait que l'on était dans un secteur très identifié en tant que résident. Nous allons assouplir cela, notamment lorsque l'on se retrouve dans des secteurs où c'est un peu moins utilisé. Cela répondra à ce type d'enjeu auxquels vous faisiez référence.

Mais je vous invite à ce que nous nous rencontrions en dehors même des conseils municipaux, Mounir Belhamiti. Comme cela, nous n'occuperons pas l'espace et le temps de parole, surtout sur des questions aussi techniques. Et ce serait un grand plaisir de pouvoir échanger avec vous.

Madame Guerra, je tiens à dire quelque chose. Je suis choqué que vous puissiez m'attribuer des propos que je n'ai pas eus sur Télénantes. Je le dis pour vous et pour votre groupe : colporter cela et faire des coupures d'un entretien qui dure cinq minutes, n'en retenir que trente secondes qui déforment totalement mon propos, je trouve cela dommageable et je pense que

cela ne participe pas d'une démocratie constructive. Je tiens à le dire parce que cela me touche. Je trouve qu'en l'espèce, le fait de défendre, et cela a été dit tout à l'heure, et d'être respectueux de la démocratie représentative, cela va dans les deux sens. Je tiens à vous le rappeler.

Le dialogue, nous le maintenons. Je l'ai engagé sur ces sujets à la fois avec les professionnels, je vous invite à aller voir les artisans, et avec un certain nombre d'habitants. Nous allons le poursuivre encore et notamment sur cette tarification sociale et solidaire. Et je tiens à le dire, parce que je n'ai pas dit : si nous mettons cette tarification sociale et solidaire en place, nous serons la première ville en France à le faire. Je le précise, la loi ne nous autorise à le faire qu'en voirie. Nous ne pouvons pas le faire dans les parkings en ouvrage. Nous sommes contraints à cet égard et je pense qu'il est important de l'avoir en tête.

Petite précision : l'extension de la zone payante ne porte que sur 25 000 places et pas sur 29 000, tel que cela a pu être dit. Je le reprécise. Et Monsieur Thiriet, encore une fois, je suis à votre disposition pour que nous puissions échanger sur tout cela en dehors du conseil.

Quant à vos propositions en l'espèce, je suis ouvert à toutes les propositions. Pour autant, je pense tout d'abord que les zones sous tension, ce que l'on appelle les « zones bourrelets », aujourd'hui, là où l'on a des voitures ventouses qui vont trop loin, puisque l'on pousse les visiteurs à aller vers les P + R, autour de ceux-ci, qui se rapprochent trop près du centre-ville. Les autres quartiers ne sont pas sous tension, aujourd'hui. La question qui se pose est de savoir comment tout cela va s'organiser. Nous faisons une montée en puissance à la fois dans une analyse prospective et anticipatrice à cet égard.

Mais il y a un élément essentiel, dans ce que vous proposez, qui me pose un souci, et c'est pourquoi je pense que ce n'est pas une bonne proposition que vous faites, c'est qu'il faut en effet pousser la voiture à être le moins possible sur l'espace public. Il faut mettre les femmes et les hommes au cœur de la ville et il faut donc que l'espace public, qui, je le disais tout à l'heure, est devenu le salon commun, où l'on voit les différents usages se côtoyer, soit au service des femmes et des hommes plus qu'au service des voitures.

En l'espèce, ce que vous proposez ne fait que renforcer la place de la voiture sur l'espace public, alors qu'il est tout de même plus intéressant de retrouver les voitures soit sur des parkings privés, soit sur des parkings en ouvrage. C'est la raison pour laquelle je pense que la proposition que vous faites ne correspond pas aux ambitions à la fois environnementales, de santé publique et surtout, d'usage au quotidien, par rapport à cela. Ou alors, il faudrait que l'on démultiplie les places sur l'espace public pour répondre aux enjeux que vous effectuez demain et dans l'évolution de la ville et dans le dynamisme de la ville. C'est pour cela que je pense que ce que vous proposez n'est pas une bonne idée.

Mme la MAIRE – Merci. Juste quelques mots, en synthèse, pour celles et ceux qui nous écoutent.

Nous avons un objectif clair et assumé : nous voulons une ville apaisée et nous voulons une ville écologique pour tous. Nous ne sommes pas contre la voiture mais nous sommes pour une diminution nette et assumée de la place de la voiture. Je redonne les chiffres, vous les connaissez : ils sont dans nos plans de déplacements urbains. Nous voulons passer de 43 % d'usage de la voiture à 27 %. Ce n'est pas 0, c'est 27 %. C'est une baisse et une réduction assumée à l'horizon de 2030. Cela, c'est le cap que nous nous sommes fixé.

Pour cela, nous nous en donnons les moyens. Donc oui, clairement, je suis défavorable à l'amendement qui a été proposé par Monsieur Thiriet, pour deux raisons.

La première est que la première partie de cet amendement, l'extension de la zone jaune, ne correspond pas à un besoin, ne correspond pas au principe de réalité. Je ne vois pas pourquoi nous irions compliquer les choses dans ces quartiers, alors que le sujet ne se pose pas. Franchement, cela n'a pas de sens.

Deuxièmement, vous proposez la gratuité pour les voitures et nous, nous proposons la gratuité pour les transports en commun le week-end. À l'évidence, ce n'est pas la même vision de la ville.

Je vais donc mettre aux voix, dans un premier temps, l'amendement qui est proposé. J'invite donc les collègues de la majorité à voter de manière défavorable à cet amendement, qui est contraire au chemin que nous voulons emprunter, et je mets maintenant cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 54 voix pour et 13 contre.

Et après vote d'un amendement déposé par le groupe Mieux vivre à Nantes, rejeté par 58 voix contre et 10 voix pour.

Mme LEFRANC, Adjointe, donne lecture du dossier n° 15, intitulé :

Plan d'action « Nantes, ville amie des aînés » – Contribution nantaise à la feuille de route « Longévité » métropolitaine – Approbation

Mme LEFRANC, Adjointe – Avant de vous présenter le plan d'action « Nantes, ville amie des aînés », je vais profiter de l'occasion d'avoir le micro pour saluer et pour remercier Christel Chéreau, la directrice de l'Orpan, qui prend sa retraite et dont c'est le dernier jour travaillé. Je tiens à saluer l'excellent travail que Christel a accompli en tant que directrice de l'Orpan pendant près de trente ans. Un travail de conviction, un travail d'investissement, un travail extrêmement sérieux, engagé, auprès de tous les seniors nantais, dont elle a connu énormément de générations et dont elle connaît encore un très grand nombre.

Je voulais saluer aussi le grand plaisir que j'ai eu de travailler avec elle. Elle le sait, je le lui ai dit, et je lui souhaite vraiment plein de bonnes choses pour cette nouvelle tranche de vie dans laquelle elle s'engage. Croyez-moi, si l'Orpan a pu faire tout ce travail d'accompagnement, ces dernières années, elle en est en grande partie responsable, évidemment avec son équipe, mais elle en est tout de même le pilote et le chef d'orchestre.

Pour vous rassurer, Christel s'en va et nous aurons, à partir du 3 janvier, une nouvelle directrice de l'Orpan, en l'occurrence, Hélène Mauchréten, que je vous présenterai à l'occasion.

Pour en revenir à la délibération n° 15, qui vous présente le plan d'action « Nantes, ville amie des aînés », évidemment, il faut lire ce plan d'action en totale harmonie avec la feuille de route « longévité » de la Métropole, puisque le plan d'action de la Ville de Nantes s'inscrit totalement dans la feuille de route « longévité » de la Métropole.

Je vous redonne, comme je le fais désormais chaque fois, quelques chiffres pour comprendre de quoi nous parlons, de quoi est faite cette fameuse transition démographique que l'on évoque souvent.

Au plan national, donc pour la France, dans les cinq ans qui viennent, nous aurons 1 million de personnes de plus de 75 ans en plus par rapport à aujourd'hui. Il faut savoir que la tranche des 75-84 ans est la tranche qui va le plus augmenter dans les prochaines années. Sur le territoire métropolitain, les données statistiques nous montrent que les plus de 65 ans passeront de 97 000 personnes à 140 000 en 2030, ce qui représente une augmentation de 45 %. Et sur la ville de Nantes, maintenant, les plus de 65 ans vont augmenter de plus de 12 000 personnes d'ici à 2030. Donc vous le voyez, une très forte augmentation de la population des plus de 65 ans est attendue.

Face à cette réalité, la Ville de Nantes s'était déjà engagée depuis quelques années sur le sujet, notamment en adhérant au réseau francophone « Villes amies des aînés », qui est un réseau mis en place par l'Organisation mondiale de la santé. La Ville de Nantes s'est engagée dans ce réseau en 2017. Il nous aide à modéliser la transversalité de la politique publique, qui est

maintenant devenue nécessaire pour que l'ensemble des sujets concernant les plus de 65 ans soient pris en compte.

Pour élaborer notre plan d'action, nous avons suivi la méthode proposée par le réseau francophone « Villes amies des aînés ». Nous avons commencé par faire un diagnostic de territoire, diagnostic que nous avons affiné un peu à la nantaise, notamment en travaillant sur la proximité, puisque nous faisons maintenant des diagnostics de quartier. Nous avons déjà réalisé des diagnostics pour les quartiers des Dervallières, de Nantes Nord, de Malakoff. Nous sommes en train de réaliser le diagnostic sur le quartier de Bellevue. Ce sont des diagnostics à la fois sociologiques et qualitatifs, qui nous donnent énormément d'éléments de compréhension de la situation des plus de 65 ans dans les quartiers.

Nous avons co-élaboré ce plan d'action avec un grand nombre de participants, puisque plus de 7 500 habitants, toutes générations confondues, ont travaillé avec nous, ainsi qu'une vingtaine de directions de la Métropole et des directions municipales et une soixantaine d'acteurs institutionnels et associatifs, qui ont travaillé à la fois aux diagnostics et aux préconisations que nous allons retrouver dans le plan d'action.

Évidemment, ce plan d'action, nous l'avons construit en nous appuyant sur quelques principes et quelques valeurs qui nous paraissent absolument fondamentales. Tout d'abord, le fait que l'avancée en âge, c'est l'affaire de tous, que le senior doit être un citoyen à part entière, un acteur de ses choix jusqu'à la fin de sa vie, que l'action publique doit être coproduite avec les seniors non pas seulement en tant que riverains, par exemple d'un projet d'aménagement, mais bien en tant que seniors à ce titre-là et enfin, que nous devons travailler sur la continuité du parcours de vie et notamment, sur la prise en compte des trois générations qui concernent les seniors : la génération des 65-74 ans, la génération des 75-84 ans et la génération des plus de 85 ans.

La prise en compte de ces trois générations est extrêmement importante. Il importe d'avoir cela en tête en permanence, parce que ce ne sont pas les mêmes besoins et ce ne sont pas les mêmes réponses que l'on peut apporter aux problématiques de ces trois générations.

Évidemment, ce plan d'action est encore en cours de construction, même si vous avez là la structure et les grands axes stratégiques ainsi que les objectifs opérationnels et un certain nombre d'actions qui sont proposées. Pourquoi est-il encore en cours de création ? Tout simplement parce que du fait que nous avons mobilisé l'ensemble des directions de la Ville, certaines sont aujourd'hui dans la rédaction de leur politique publique et que dans ce cadre-là, elles vont alimenter la rédaction de leur politique publique en proposant des actions au bénéfice des aînés. C'est donc un plan d'action qui sera amené à s'enrichir au fur et à mesure du temps.

Je ne vais pas vous faire le détail de tout le contenu du plan d'action. Vous l'avez et dans la délibération et dans l'annexe qui est jointe. Je voudrais juste vous dire que les actions qui sont proposées sont évidemment transversales d'une thématique à l'autre et que nous avons déjà aujourd'hui un certain nombre de thématiques qui sont extrêmement bien travaillées avec d'autres directions. Je pense notamment à la direction des sports, à la direction de l'habitat, évidemment à la direction de la santé publique. Et un certain nombre d'autres sont en cours de travail sur ces sujets. Je pense à la culture, je pense aux ressources humaines, puisque nous avons, dans nos équipes, parmi nos agents, des personnes de plus de 60 ans et de plus de 65 ans qui continuent à travailler.

L'idée est donc bien d'aborder l'ensemble des thématiques autour de l'avancée en âge et de les travailler de manière totalement transversale.

Ce que nous vous proposons aussi, pour l'année prochaine, pour la mise en route de ce plan d'action, c'est que la ville candidate pour ce que l'on appelle le label « Ville amie des aînés », un label qui, si nous l'obtenons, sera porté non pas uniquement par la direction du parcours de vie des aînés, mais qui sera porté par la Ville de Nantes. Pour travailler sur ce label, nous allons y

consacrer une partie de l'année 2022, parce que cela permettra la diffusion, sur l'ensemble du territoire, de la prise en compte des questions liées à l'avancée en âge.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur le plan d'action « Ville amie des aînés ».

Mme la MAIRE – Marie-Annick Benâtre a demandé la parole.

Mme BENÂTRE, Adjointe – Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, l'augmentation de l'espérance de vie des Françaises et des Français que l'on a pu connaître pendant des décennies aura permis au pays de se retrouver dans le peloton de tête du classement, tant pour l'espérance de vie à la naissance que pour l'espérance de vie en bonne santé.

Derrière ces chiffres statistiques, il y a plus de bien-être et une meilleure santé pour des millions de personnes, sans commune mesure avec ce qu'ont connu les générations antérieures.

Ces dernières années cependant, avec le détricotage des acquis sociaux, dont le recul de l'âge de départ à la retraite, nous voyons sans surprise commencer à s'infléchir la courbe.

Cela étant, la partie plus âgée de notre population progresse en nombre et de nouveaux enjeux apparaissent, auxquels la Ville se doit de répondre.

Ainsi, le plan d'action proposé est bienvenu : il vise à améliorer le quotidien des personnes vieillissantes et à penser avec eux la facilitation de leur vie, de leur ville. Cette Ville qui prend soin de ses aînés, qui les écoute, qui répond aux problématiques nouvelles qui se font jour, notamment celles liées au numérique, cette Ville, c'est celle que nous voulons, fraternelle et solidaire, respectueuse de toutes et de tous.

L'ensemble de la démarche qu'il nous est demandé d'approuver rejoint d'ailleurs les préoccupations liées à la ville du quart d'heure, au maillage des services publics, à l'amélioration des transports en commun, aux nécessités de mise en conformité d'accessibilité universelle.

Enfin, nous souscrivons à la valorisation de l'expérience des plus âgés et de leur désir de transmettre. Nos seniors, en acceptant la démarche de construction commune du plan d'action et en s'engageant dans l'associatif en général, nous font part d'une richesse non négligeable. La Ville, en offrant les possibilités d'actions intergénérationnelles, laisse libre cours, ainsi, à l'expression de cette richesse dont il serait inconséquent de se passer.

Le groupe « Gauche commune » approuvera donc le plan d'action présenté en faveur de nos aînés.

Merci de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 64 voix pour.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe, donne lecture du dossier n° 17, intitulé :

Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Convention et avenants – Approbation

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Madame la Maire, chers collègues, il s'agit de voter des subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre.

Comme vous le savez, le monde associatif porte de très nombreuses initiatives dans le champ éducatif, qui concourent pleinement à la politique éducative dans le cadre de notre projet éducatif de territoire.

Je vous rappelle brièvement les objectifs : réduire les inégalités sociales, agir sur la santé et les conditions de vie des enfants et développer les compétences clés pour les citoyens d'aujourd'hui et de demain.

Dans cette délibération, on retrouve :

- des actions éducatives sur temps périscolaire. Ce sont les associations qui interviennent sur le temps périscolaire aux côtés de Léo Lagrange. Il s'agit d'un ajustement pour l'année 2021, à hauteur de 8 252 € ;
- les actions de classes de découverte menées en particulier par les PEP Atlantique Anjou et la FAL, pour 120 000 €. Ces classes de découverte ont vraiment été facilitées pour un départ à l'automne, puisque les départs au printemps n'avaient pas pu avoir lieu cette année ;
- un soutien aux fédérations de parents d'élèves à hauteur de 2 350 € ;
- Musikal'Est et la fanfare Bottière, pour une action d'éducation artistique et culturelle, avec une subvention de 9 200 € ;
- dans le cadre de la Cité éducative du Grand Bellevue, des actions de vacances dynamisantes, avec l'association Regart's, et un projet autour de la sculpture et du modelage avec l'association Môm'artre, à hauteur de 9 696 € ;
- l'ensemble des associations qui bénéficient du dispositif CLAS, mais qui rendent un service d'accompagnement à la scolarité pour les élèves, pour un montant de 48 500 € ;
- dans le cadre du plan « pauvreté », le renouvellement de la convention avec les PEP Atlantique Anjou, qui assurent des actions de médiation scolaire sur quatre camps roms de la ville. Le coût de l'action est de 80 000 € mais la Ville prend en charge 50 % de l'action.

L'ensemble de ces subventions proposées à votre vote s'élèvent à un montant total de 237 998 €, plus l'approbation des avenants avec les associations Head Break Two et Make a Move, associations d'initiation au hip-hop, les associations Regart's et Môm'art, qui sont plutôt sur le versant centre de loisirs, et enfin, les PEP Atlantique Anjou, pour leur action de médiation scolaire.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention... Pardon, Foulques Chombart De Lauwe.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. Nous avons eu un échange en commission sur cette délibération. En effet, il y a eu un refus de subvention pour les Éclaireurs unionistes de France. C'est un mouvement de scoutisme protestant. J'ai fait part de mon étonnement. Le motif qui nous a été opposé était la dimension religieuse.

Pour des mouvements comme ceux-là, qui sont des mouvements non pas culturels mais bien confessionnels – la nuance est importante, dans le cadre de la loi de 1905 –, les subventionnements sont autorisés. Je pense donc que pour ceux qui ont pignon sur rue, comme celui-là, nous pourrions nous poser la question, au vu notamment de la contribution qu'ils apportent pour former, je pense que l'on sera d'accord pour le scoutisme, de bons citoyens, justement.

Sachant que la dimension confessionnelle regarde les parents qui les y inscrivent mais qu'ils ont une dimension beaucoup plus large que la seule dimension confessionnelle, encore une fois, et non pas culturelle, ils pourraient mériter que nous ne nous interdissions pas de les accompagner quand ils nous demandent de les aider.

Ne serait-ce d'ailleurs pas l'occasion de travailler sur l'établissement d'une charte de la laïcité, si l'on veut encadrer un peu cette chose-là, qui serait, à ce moment-là, signée par les associations qui souhaitent obtenir une subvention de la Ville de Nantes ? Cela permettrait de ne pas être fermés à ces mouvements qui, je pense, contribuent à une laïcité ou en tout cas, à faire de bons citoyens, et cela montrerait que nous avons une acception de la laïcité intelligente et assez ouverte.

Mme la MAIRE – Merci. J'avoue ne pas être très à l'aise avec le vocabulaire « les bons citoyens ». Pour moi, dans la République française, il y a uniquement des citoyens, qui ont tous

des droits et des devoirs. Cette petite parenthèse sémantique étant faite, je laisse Ghislaine Rodriguez vous répondre sur le fond, puisque, comme vous l'avez dit, vous avez déjà eu l'occasion de poser cette question en commission.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Merci. Comme je l'ai effectivement évoqué en commission, nous ne remettons pas en cause la qualité des animations et des propositions faites par les scouts, qu'ils soient unionistes ou autres. En revanche, nous ne souhaitons pas, en tant que Ville, financer des actions dans lesquelles il y a une proposition religieuse qui est faite. C'est notre position pour l'instant.

Je vous l'ai dit également en commission, c'est un sujet sur lequel j'ai échangé en particulier avec mon collègue Alassane Guissé et également avec Élisabeth Lefranc, qui est en charge de la relation aux cultes. Je pense qu'il n'y a pas de dogmatisme de notre part sur ce sujet. C'est un sujet qui mérite un approfondissement de notre part mais pour l'instant, nous sommes sur cette position-là, qui nous semble assez juste, en tout cas pour l'heure.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 58 voix pour et 8 abstentions.

M. REBOUH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 18, intitulé :

Sports – Cinquième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation

M. REBOUH, Adjoint – Bonjour à tous. La délibération 18 porte sur la cinquième répartition de subventions à diverses associations, avec :

- une subvention d'investissement exceptionnelle pour l'Union cycliste Nantes Atlantique, qui accède à la catégorie Continentale UCI. C'est un investissement de 30 000 € ;
- des subventions liées à des manifestations sportives pour le Nantes Sports de glace, le BAG Nantes et l'Amicale laïque Porterie, qui organise sa corrida traditionnelle autour du stade de la Beaujoire ;
- des subventions pour des manifestations dans le cadre du plan « handisport et sport adapté » pour le VB Nantes, qui organise une étape du challenge France assis ;
- une subvention de fonctionnement également pour le VBN, dans ce même cadre du sport adapté ;
- une subvention de fonctionnement pour l'Amicale laïque des Ponts ;
- des subventions pour la fonction sociale et de solidarité du sport, puisque l'on voit bien que le sport joue un rôle extrêmement important dans les quartiers de la politique de la ville. On retrouve là des subventions pour l'Espérance Saint Yves, Danse et vis, dans le quartier de Malakoff, Tous en mer ou le Sporting Club de Nantes, qui œuvre dans le quartier de Malakoff.

L'ensemble de cette délibération porte sur un montant de 68 515 €.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour.

M. REBOUH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 19, intitulé :

Sports – Travaux concernant la piscine de la Petite Amazonie – Programme, enveloppe financière prévisionnelle et lancement d'une procédure adaptée – Approbation

M. REBOUH, Adjoint – Un petit mot d'introduction, qui va permettre d'évoquer les deux délibérations suivantes.

Je rappelle que sur la Ville, nous avons un plan « piscines » ambitieux, qui va permettre, d'une part, de répondre à la demande forte en termes d'apprentissage scolaire, puisque nous avons la chance d'être dans une ville et une métropole qui gagnent beaucoup d'habitants. Il nous faut donc aussi adapter les équipements qui vont pouvoir répondre à ces différentes formes de pratiques et d'appétence pour la natation et de nous adapter à l'évolution de la démographie, comme je vous le disais. Il s'agit d'autre part de poursuivre l'apprentissage scolaire, où le « savoir nager » est une obligation, et enfin, de proposer à chacun une offre de proximité.

En même temps, nous devons prendre aussi en compte une réduction de l'empreinte écologique et énergétique des piscines, une qualité d'accueil pour les usagers et également, des piscines abordables pour tous.

La première délibération concerne plutôt un projet de rénovation et d'entretien pour la piscine de la Petite Amazonie, qui a été mise en service en 2007, dans le quartier de Malakoff, mais qui, depuis près de quinze ans, présente des dysfonctionnements, avec en particulier des fuites d'eau. Elle nécessite une première phase de travaux, qui prévoit la reprise de l'étanchéité des fonds de bassin et des plages, la rénovation des verrières en toiture, la reprise des parties hautes du mur et une hausse de la halle des bassins, l'entretien central de traitement d'air pour améliorer les performances, le remplacement de la moquette solaire vieillissante par des panneaux solaires, le remplacement de l'isolation thermique mais aussi un nouvel éclairage LED en remplacement de l'éclairage existant.

Ces travaux sont programmés sur une durée de dix mois, de juillet 2022 à mai 2023, et n'occasionneront aucune fermeture de la piscine durant toute la durée du chantier.

Le coût de l'opération est estimé à 2,760 M€.

Mme la MAIRE – Merci. Je vous propose de présenter, cher Ali Rebouh, les deux délibérations à la suite, puisque nous ferons un vote groupé.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour.

M. REBOUH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 20, intitulé :

Sports – Restructuration – Extension de la Piscine des Dervallières – Choix du maître d'œuvre – Approbation.

M. REBOUH, Adjoint – Deuxième délibération : nous avons eu l'occasion de vous présenter, en Conseil municipal, le projet de restructuration de la piscine actuelle des Dervallières.

Je vous propose un petit rappel, parce que c'est un beau projet, un projet qui va permettre à la fois de restructurer l'existant, c'est-à-dire de restructurer les bassins, mais aussi un projet d'extension qui va permettre d'avoir une piscine qui sera ouverte sept jours sur sept, 365 jours dans l'année, et qui va surtout permettre d'accueillir les nombreux scolaires qui sont autour de ce secteur.

Le projet de réfection de la piscine extérieure permettra la préservation des surfaces d'eau extérieure et des plages, l'étanchéité des bassins existants, la reconstitution des vestiaires d'été non chauffés, puisque nous avons des vestiaires un peu vieillots, l'éclairage la piscine et l'inclusion des questions de sécurité et l'amélioration de la performance énergétique, avec une réduction des volumes d'eau et un ajout de couvertures thermiques, la création d'un bassin couvert, dans un objectif de performance énergétique et écologique, comme je vous le disais, donc la construction d'une halle avec un bassin de 25 m et six couloirs, avec un éclairage LED et une couverture thermique pour limiter les déperditions d'eau et en énergie, 250 m² de panneaux photovoltaïques, la création d'un espace d'accueil et de détente, d'un espace beauté et déchaussage, de locaux de surveillance et de sécurité et d'une toiture végétalisée.

Après un examen, en septembre dernier, de plusieurs projets, l'ensemble des élus qui ont participé ont tous choisi, à l'unanimité, le projet de RAUM architectes, qui est le lauréat de ce beau projet.

Je rappelle le calendrier : choix du lauréat en décembre 2021, au Conseil municipal, démarrage des travaux de la piscine à l'automne 2023, dès la fin de l'été, pour une livraison en 2025.

Le coût de l'opération et des dépenses est fixé à 12,5 M€, mais l'on voit bien que c'est un projet qui répond à la fois aux questions de proximité, comme nous avons eu l'occasion d'en parler tout à l'heure, et que cette piscine est aussi la piscine la plus atypique, à Nantes, parce qu'elle est découverte et qu'elle est extrêmement appréciée, pas uniquement des habitants des Dervallières ou du Breil, mais de tous les Nantais. Et nous nous réjouissons, parce qu'elle est extrêmement attendue par les habitants de ces quartiers et même au-delà, de pouvoir livrer une nouvelle piscine à l'été 2025, qui rencontrera encore plus de succès.

Lorsque l'on parle de choses concrètes, de proximité, je crois qu'ici, nous avons un exemple qui démontre bien notre volonté de pouvoir répondre à ces enjeux.

Il vous est donc demandé de vous prononcer sur le choix du cabinet RAUM architectes, qui va travailler sur ce beau projet.

Mme la MAIRE – Merci. Valérie Oppelt.

Mme OPPELT, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire. J'ai simplement une petite question. Je reviens à la piscine de la Petite Amazonie. Dans la délibération, il est indiqué 2,280 M€ TTC réservés aux travaux, pour une enveloppe financière de 2,760 M€. À quoi correspondent les 480 000 € d'écart ? Quelle est l'explication ? Je ne l'ai pas trouvée dans les annexes.

Mme la MAIRE – S'il n'y a pas d'autres questions ou demandes d'intervention, je redonne la parole à Ali Rebouh.

M. REBOUH, Adjoint – Je pourrais vous donner exactement le détail des montants. Je pense qu'il y a sans doute des coûts liés à des choses annexes, mais nous vous donnerons l'intégralité du montant pour que vous vous retrouviez, en effet, l'intégralité de la somme.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets aux voix les deux délibérations 19 et 20.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour.

Mme la MAIRE – Nous passons aux délibérations présentées par Hélène Naulin. Je propose que Madame Naulin présente l'ensemble de ses délibérations, de la délibération 21 à la délibération 26 et ensuite, je vous proposerai un vote groupé sur ces délibérations.

Mme NAULIN, Adjointe, donne lecture du dossier n^{os} 21, intitulé :

Politique publique « petite enfance » – Crèche municipale intercommunale Grand Bellevue – Convention – Approbation

Mme NAULIN, Adjointe – Madame la Maire, chers collègues, je vais vous présenter six délibérations relatives à la petite enfance. En présenter six d'un coup est une bonne chose parce que cela permet de montrer aussi l'ensemble du spectre de l'action de la Ville de Nantes en soutien à la petite enfance et aux tout-petits nantais et nantaises.

Je commence par la première délibération, qui concerne la convention avec la Ville de Saint-Herblain, au sujet de la crèche intercommunale du Grand Bellevue.

Dans le cadre du projet Grand Bellevue, nous allons voir ouvrir ses portes, en 2022, une crèche intercommunale de 40 places, dont 27 places seront réservées aux familles de Saint-Herblain et 13 aux familles nantaises. Sera adossée, ou en tout cas, fera partie de ce grand ensemble, de

cette structure au Grand Bellevue, une unité pilotée par l'Adapei pour permettre l'accueil de six enfants en situation de handicap.

Clairement, ce projet intercommunal témoigne de la volonté partagée de la Ville de Saint-Herblain et de la Ville de Nantes de développer l'offre d'accueil dans leurs villes respectives, de favoriser bien sûr aussi l'accueil collectif, d'agir également en faveur de la mixité dans les établissements et de soutenir les familles en situation de fragilité, et enfin, d'agir fortement sur l'inclusion, avec cette unité pilotée par l'Adapei.

Je rappelle que les deux unités seront distinctes : l'établissement d'accueil du jeune enfant, d'un côté, et l'unité de l'Adapei, de l'autre. Mais bien sûr, il y aura une forte porosité entre les deux, puisqu'il existe un grand projet sur cette structure, qui va permettre aux professionnels et aux enfants de bénéficier de projets et d'actions communes et donc, de permettre une approche et une inclusion du handicap qui sera de plus en plus effective, eu égard à ce projet commun.

La convention qu'il vous est proposé d'adopter vise la répartition des places entre la Ville de Saint-Herblain et la Ville de Nantes, les modalités financières, à savoir une participation de la Ville de Nantes à raison de 5 € de l'heure facturée en matière de fonctionnement et une participation également à la réalisation d'équipements, pour un montant, en investissement, de 41 560 €.

Il vous sera proposé, à la suite de l'ensemble des présentations, d'approuver ce conventionnement avec la Ville de Saint-Herblain.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour.

Mme NAULIN, Adjointe, donne lecture du dossier n^{os} 22, intitulé :

Politique publique « petite enfance » – Lieux d'accueil enfants-parents – Convention – Subvention – Approbation

Mme NAULIN, Adjointe – Je passe à la délibération 22, qui concerne le soutien à un lieu d'accueil enfants – parents. Vous le savez, la Ville de Nantes, depuis plusieurs années, soutient de nombreux lieux d'accueil enfants – parents sur son territoire, qui répondent à un besoin des parents de trouver un endroit dans lequel ils peuvent venir avec leurs enfants pour bénéficier de temps d'échange entre parents, mais aussi de l'écoute bienveillante de professionnels formés à cela, et, pour les enfants, un lieu de jeu et d'épanouissement collectif avec d'autres enfants et avec leurs parents ou l'adulte référent qui les accompagne.

L'association Les Amis de Jordan, qui est gestionnaire de crèches sur la ville de Nantes, a ouvert un nouveau LAEP, Le Nid de Jordan, situé dans le quartier de Nantes Erdre, et a sollicité l'appui de la Ville de Nantes pour le fonctionnement de ce LAEP. Elle va donc, à ce titre, bénéficier d'un soutien forfaitaire à raison de 25 € de l'heure d'ouverture et de préparation. Je rappelle que nous avons revu les modalités de soutien des LAEP à la hausse, lors d'un précédent conseil municipal, pour soutenir davantage ces lieux sur la ville de Nantes.

Il vous sera donc proposé d'approuver la convention triennale 2022-2024 avec Les Amis de Jordan et d'approuver la subvention, pour 2022, d'un montant de 10 700 €.

Voilà pour cette délibération.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour.

Mme NAULIN, Adjointe, donne lecture du dossier n^{os} 23, intitulé :

Politique publique « petite enfance » – Relais d'accueil petite enfance – Convention de partenariat avec la Fédération des particuliers employeurs (FEPEM) – Approbation

Mme NAULIN, Adjointe – Je passe à la délibération suivante, qui concerne un conventionnement de partenariat avec la Fédération des particuliers employeurs. Pourquoi, me direz-vous ? Pour une raison extrêmement simple. La Ville de Nantes a à cœur de promouvoir l'ensemble des modes d'accueil d'enfants et des modes de garde. Et la garde à domicile, individuelle pour une famille ou partagée entre deux familles qui bénéficient de l'accompagnement d'un professionnel pour leurs enfants respectifs, fait partie de ces modes de garde que la Ville entend promouvoir.

Afin d'en faciliter l'accès et la valorisation, de mieux faire connaître aux parents quelles en sont les modalités et les conditions, nous nouons un partenariat avec la Fédération des particuliers employeurs pour permettre de favoriser la bonne connaissance de ce mode de garde mais aussi d'appuyer, d'outiller les parents, de les étayer dans leur relation, en tant qu'employeur, avec le salarié qu'elles peuvent avoir dans le cadre de cette garde à domicile.

Il s'agit aussi de leur apporter un appui administratif et éventuellement, en temps de besoin, un appui juridique, dans le cadre de litiges potentiels entre l'employeur et le salarié. Non pas que cela arrive fréquemment, mais si le besoin s'en fait sentir, nous proposons ce conventionnement aussi pour que les familles puissent se saisir de cet appui.

Les relais d'accueil du jeune enfant, au nombre de cinq dans l'ensemble de la ville, seront donc en mesure d'orienter les familles vers cet appui de la FEPEM.

Il vous est proposé d'approuver la convention de partenariat, avec la prise en charge fléchée d'une centaine d'adhésions et de près de 25 appuis juridiques, estimée à une hauteur de 2 600 € pour la participation financière de la Ville dans le cadre de cette convention.

Je tiens à préciser qu'à compter du mois de janvier, et nous reviendrons vers vous pour vous en communiquer la date précise, la Ville de Nantes va ouvrir une plateforme de mise en relation des familles qui souhaiteraient recourir à ce mode de garde à domicile partagé entre différentes familles, pour qu'elles puissent entrer en interaction les unes avec les autres et s'organiser, et donc, pourquoi pas, bénéficier de cet appui administratif de la part de la FEPEM.

Je poursuis avec la délibération 23, pour une expérimentation et un partenariat.

Vous le savez, cette année, nous avons expérimenté des couches lavables dans deux de nos multi-accueils, à Brin de malice et à Beaulieu. Cette expérimentation s'est faite sur quatre mois et a malheureusement été interrompue, entrecoupée, évidemment, par les épisodes liés au contexte sanitaire, avec des fermetures d'établissements.

Cette expérimentation, pour autant, nous avons commencé à regarder et même, à beaucoup regarder ce qui s'y est passé. Les éléments de bilan sont intéressants. Sur quatre mois d'utilisation de couches lavables pour une cinquantaine d'enfants, environ, ce sont 2 700 couches lavables qui ont été utilisées. Cela représente 610 kg de déchets en moins et en termes d'économie de ressources, 100 m³ d'eau préservés, deux arbres préservés et 34 kg de pétrole qui n'auront pas été extraits pour fabriquer des couches jetables et qui, par conséquent, resteront là où ils doivent rester, c'est-à-dire dans les profondeurs des nappes adéquates, pour éviter toute extraction et pollution supplémentaire, dont nous nous passerons bien.

Ce bilan est très intéressant mais nous avons besoin de l'étayer davantage et d'avoir une évaluation, une analyse en conditions normales, sans les entrecouplements liés à la crise sanitaire, dont nous espérons qu'ils ne se reproduiront pas en 2022. Nous vous proposons donc d'élargir l'expérimentation sur quatre multi-accueils de la Ville de Nantes, des multi-accueils municipaux, pour pouvoir évaluer cette expérimentation en temps ordinaire et également dans

une dimension plus vaste, puisque nous passons de deux unités à quatre dans la mise en œuvre.

Il vous est donc proposé d'approuver cet élargissement, toujours en prestation de service avec le partenaire L'Atelier des langes. Cette expérimentation élargie est estimée à hauteur de 11 520 €, pour un montant d'adhésion de 200 €, à raison de 50 € pour chacun des quatre établissements concernés.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour.

Mme NAULIN, Adjointe, donne lecture du dossier n^{os} 24, intitulé :

Politique publique Petite enfance – Multi-accueil Municipaux – Convention de partenariat – Approbation.

Mme NAULIN, Adjointe – Je poursuis avec le partenariat que nous vous proposons avec Le Guid'on. Comme vous le savez, les professionnels de la ville de Nantes dans les établissements d'accueil du jeune enfant sont particulièrement formés avec différents partenaires pour la détection des premiers troubles de comportement qui peuvent apparaître chez des enfants, des troubles de développement plus particulièrement, et également, la détection de troubles dits du développement liés aux troubles autistiques ou de type autistique. Le pôle médical accompagne les familles dont les enfants seraient concernés vers de premiers diagnostics, de premiers bilans, des prédiagnostics, en les orientant auprès des CMP ou du CAMSP.

Il est proposé de pouvoir accompagner encore plus fortement les familles qui sont dans cette situation repérée de difficulté liée au trouble de développement d'un enfant, pour les accompagner dans la suite et les démarches pour aller vers ce bilan et l'ensemble de la coordination des professionnels qui vont intervenir autour de leur enfant.

Savoir, se rendre compte qu'un enfant a un trouble, un handicap, c'est déjà difficile. S'ajoute à cela tout le parcours administratif et de santé, qui n'est pas une mince affaire. Nous pensons aussi plus particulièrement aux familles allophones, pour qui la barrière de la langue dans l'appréhension de toute cette dimension administrative peut représenter un frein supplémentaire ou en tout cas, des difficultés accrues dans le parcours.

Aussi, pour leur donner confiance, l'objectif poursuivi dans le cadre de ce partenariat avec l'association Le Guid'on est d'accompagner les familles, repérées dans cette situation, d'enfants qui sont dans nos multi-accueils, qui résident des quartiers prioritaires de la ville. C'est ainsi que cet accompagnement sera centré et que nous vous proposons d'approuver la convention entre Le Guid'on et la Ville de Nantes.

Je me permets de préciser aussi qu'à ce titre, la Ville de Nantes a répondu à l'appel à projets des « 1 000 premiers jours » lancé par l'État. Nous avons obtenu à ce titre-là une aide de 5 000 €, attribuée par l'ARS, la DREETS et le commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté. La convention mentionne ce montant de 5 000 € pour venir soutenir cette action.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour.

Mme NAULIN, Adjointe, donne lecture du dossier n^o 25, intitulé :

Politique publique Petite enfance – Crèches associatives – Avenants – Approbation.

Mme NAULIN, Adjointe – Je passe à la délibération suivante. Il s'agit du soutien aux crèches associatives de la Ville de Nantes.

La Ville de Nantes soutient 42 associations gestionnaires de crèches associatives sur la ville. 39 de ces 42 crèches voient leur convention avec la Ville arriver à échéance au 31 décembre 2021.

Nous vous proposons de prolonger ces conventions jusqu'au 31 décembre 2022 et de les prolonger en l'état.

Pourquoi en l'état ? Parce qu'en 2022, il va se passer beaucoup de choses autour de la petite enfance et des différentes contractualisations, puisque nous avons une convention territoriale globale qui va être renouvelée en 2022. Nous avons également une convention d'objectifs et de gestion qui va être renouvelée en 2022, en lien avec la CNAF et la CAF, et le contrat « enfance jeunesse » qui va s'arrêter incessamment, qui semble ne pas être reconduit par l'État, et qui nous laisse donc un certain nombre d'incertitudes qui nécessitent que nous prolongions les conventions, en l'état actuel de nos connaissances et des plans de contractualisation connus.

Nous vous proposons donc d'approuver les différentes conventions.

Nous profitons de ces ajustements de conventions dans leur temporalité pour préciser aussi et entériner deux demandes exprimées par le gestionnaire de crèches La Souris verte et Adélaïde, qui souhaitent modifier le nombre de places réservées aux entreprises dans leurs crèches. Nous profitons donc de ces avenants pour entériner ces éléments également.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour.

Mme NAULIN, Adjointe, donne lecture du dossier n^{os} 26, intitulé :

Politique publique « petite enfance » – Associations « petite enfance » – Subventions – Approbation

Je poursuis avec, je crois, la dernière délibération relative à la petite enfance. Il s'agit du soutien à différents acteurs, que ce soit de la garde d'enfants en situation d'urgence, avec SOS Urgence garde d'enfants, Les P'tits Lutins chapelains, avec la formation des professionnels qui interviennent auprès des enfants, mais aussi Le Petit Lieu, qui œuvre pour proposer du matériel de puériculture accessible et enfin, Le Croqu'notes, qui opère des actions d'éveil musical et artistique auprès des tout-petits.

Ces quatre structures ont sollicité la Ville de Nantes pour un soutien en fonctionnement pour leurs actions. Le montant total s'élève à 6 000 €. Ce sont de petits montants, mais pour un super effet auprès des familles et des enfants.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver ces montants de subventions. Je précise que pour Le Petit Lieu, il y a une petite « coquille », comme on dit, qui s'est glissée dans la délibération : il ne s'agit pas d'une subvention pour l'année 2021, mais pour l'année 2022, les trois autres subventions étant pour l'année 2021.

Mme la MAIRE – Merci, chère Hélène Naulin, pour l'ensemble de ces présentations. Pauline Weiss a demandé la parole.

Mme WEISS, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame Naulin, pour cette présentation de ces délibérations dans le domaine de la petite enfance, que nous allons bien sûr approuver.

Je souhaite juste revenir sur la délibération 23, pour laquelle je comprends qu'effectivement, on souhaite favoriser le mode de garde à domicile des enfants par une personne salariée par plusieurs parents.

Je le comprends parce que nous continuons de manquer encore des places en crèche, et ce ne sont pas les treize places créées pour cette fin d'année, aujourd'hui, que vous venez de nous présenter, avec la crèche de Bellevue, qui vont venir répondre à ce besoin des parents nantais, même si, bien évidemment, elles sont bienvenues.

Le besoin des parents nantais, aujourd'hui, le nombre de demandes de places en crèche le confirme, d'ailleurs, c'est en premier lieu, en premier choix, un accueil en collectivité, en

deuxième choix, des assistantes maternelles, et en dernier lieu, de tels modes de garde en salariat d'une personne pour garder les enfants à domicile. Parce que cela revient à demander aux parents, qui travaillent déjà en plus de leurs tâches quotidiennes, de devoir être employeur et de gérer une relation de travail quotidienne, avec toutes les obligations que cela implique. Ce n'est pas juste un bulletin de salaire, ce sont des obligations de formation, notamment, des obligations d'équipement, de matériel. Ce sont de nombreuses obligations et des coûts, et ce sont des charges et des responsabilités.

Par conséquent, c'est une chose, et je l'approuve, de tenter de leur apporter un service d'aide, mais c'en est une autre de répondre aussi à leurs besoins premiers d'avoir des places en crèche pour leurs enfants, ce qui est tout de même le mode de garde le plus facilitant pour un parent.

Alors, nous réitérons notre demande de visibilité sur votre plan d'action à venir pour les créations et les extensions de crèches, car nous sommes en plein débat d'orientations budgétaires pour le mandat. Vous devez avoir maintenant de la visibilité sur ce sujet, que nous avons déjà mis sur la table lors de plusieurs conseils. C'est une priorité. Vous vous êtes engagée sur l'ouverture de places en crèche pendant votre campagne électorale. Nous souhaitons donc avoir le plan d'action et la visibilité sur les prochaines actions qui vont venir sur ce sujet.

J'ai juste une petite question sur l'expérimentation des couches lavables, pour savoir si lorsque l'on évoque les 100 m³ préservés, c'est l'économie en tenant compte de l'eau utilisée pour le lavage ou si c'est hors lavage. J'ai encore une autre question sur le lavage : est-ce que les déploiements futurs dans toutes les crèches, ce serait de continuer à le confier à un prestataire externe ou alors, que ce soient les crèches qui le fassent en interne ? Je connais notamment des crèches qui l'ont internalisé et c'est vrai que c'est un coût de revient encore moindre. Cela permet aussi d'éviter le coût carbone, pour un prestataire, de venir récupérer et de rapporter les couches lavables. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Hélène Naulin.

Mme NAULIN, Adjointe – Sur la première question de la garde à domicile, oui, cela représente un poids administratif et une charge mentale supplémentaire, pour le dire ainsi, pour les parents, que de gérer un contrat avec un salarié. Et c'est bien pour cela que nous mettons en place le partenariat avec la FEPEM. Les relais d'accueil du jeune enfant, nos différents relais sur la Ville sont là aussi pour conseiller et appuyer les parents dès le départ. Il est important de le dire également.

Effectivement, cela représente une charge financière et de l'équipement, mais l'équipement, potentiellement, comme ils l'ont déjà à domicile pour les enfants, on peut imaginer qu'il n'y a pas tellement de surcroît d'équipement à investir pour garder leurs propres enfants à domicile.

Ensuite, c'est un seul des modes de garde. Évidemment, il y a l'accueil collectif, mais je vais y revenir. Il y a l'accueil individuel aussi du côté des assistantes maternelles, pour lequel la Ville de Nantes n'a pas de compétence directe, puisque cela relève du Département, pour ce qui concerne les agréments. Mais pour autant, en lien et en partenariat avec le Département, la Ville de Nantes agit pour la formation continue de ces professionnelles de la petite enfance à domicile, les assistantes maternelles.

Et pour l'accueil collectif, bien sûr que nous n'allons pas créer que treize places supplémentaires sur ce mandat. C'est évident. Une lecture attentive des délibérations présentées par Pascal Bolo ce matin vous aura peut-être permis d'entrevoir qu'il y avait trois projets futurs qui étaient cités dans une délibération : au Breil, au Champ de manœuvres et à Doulon Gohards. Cela représentera, en relocalisation – extension de crèches existantes, un apport supplémentaire de 40 places. C'était proposé dans cette délibération-là parce qu'en termes d'efficacité et de recherche de fonds que nos services opèrent, nous allons demander à élarger au fonds du plan « rebond » mis en place par la CAF.

Donc vous le voyez, nous poursuivons à la fois l'objectif de créer des places supplémentaires et à la fois, l'objectif d'être dans une meilleure efficience budgétaire, là encore, en responsabilité, comme cela a été dit à plusieurs reprises ce matin par mes collègues.

Il n'y aura pas non plus que 40 places. Il y en aura d'autres en crèches municipales, et nous reviendrons vers vous pour vous en parler, car vous n'êtes pas sans savoir les problématiques de foncier que nous rencontrons à Nantes, et que nous ne sommes pas les seuls à rencontrer, puisqu'il y a aussi des crèches associatives qui portent des projets. Il y en a plusieurs dans les tuyaux, et c'est bien heureux.

Pour autant, moi, je ne fais pas d'ingérence dans les conseils d'administration de ces associations gestionnaires de crèches et par conséquent, je me garderai bien d'exposer ici à quel endroit, quelle association et quel nombre de places, dans un premier temps, puisque les projets sont en cours de stabilisation. Nous reviendrons donc vers vous au fil de l'eau, avec un plaisir non dissimulé, chaque fois que de nouvelles places s'ouvriront sur la ville de Nantes.

Il y avait également une question sur les couches lavables, au sujet des 100 m³ d'eau. Si je ne dis pas de bêtises, il s'agit bien des mètres cubes d'eau économisés seulement à la fabrication des couches. Je ne parle pas là non plus de l'eau qui pourrait être utilisée dans le cadre du traitement des déchets. Nous sommes donc bien sur la production.

Aujourd'hui, les couches sont récupérées par L'Atelier des langes avec des systèmes de vélos cargos. L'impact carbone est donc plus que neutre. Elles sont ensuite acheminées vers un chantier d'insertion qui prend en charge le lavage. Ce n'est pas internalisé parce que cela nous demanderait, là aussi, en termes de laverie, d'avoir peut-être des investissements supplémentaires qui devraient intervenir sur l'ensemble de nos établissements et là, en termes d'efficience budgétaire, en tout cas dans un premier temps, je ne suis pas sûre que ce soit plus efficient.

Et le chantier d'insertion, au-delà de nettoyer ces fameuses couches lavables, a également la vertu de travailler en faveur de l'insertion professionnelle, comme vous le savez.

En l'état, voilà où nous en sommes de l'expérimentation des couches lavables, qui est assez vertueuse et suffisamment bien pensée de bout en bout. Nous allons pouvoir l'observer de plus près et bien sûr, entendre aussi les professionnels et les familles qui participent à cette expérimentation et qui participeront à la prochaine.

J'espère avoir répondu à toutes vos questions.

Mme la MAIRE – Merci. Je vous invite maintenant à voter, mes chers collègues. Je vous rappelle que je vous invite à un vote groupé des délibérations 21, 22, 23, 24, 25 et 26.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour.

Mme la MAIRE – Nous allons passer aux délibérations 27 et 28. Là aussi, je propose une présentation des délibérations et un vote groupé. Je donne la parole à Aymeric Seassau.

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n^{os} 27, intitulé :

Plan de soutien « culture » – Fonds d'aide à la continuité d'activité et d'emploi des acteurs culturels – Subventions – Approbation

M. SEASSAU, Adjoint – La délibération 27 nous permet de solder, en quelque sorte, nos deux années de fonds de soutien d'aide à la continuité de l'activité l'emploi pour les acteurs culturels. Nous aurons donc, au cours de ces deux années, aidé 110 structures en 2020, et 75 en 2021, dont 110 artistes plasticiens, au titre des mesures que nous vous proposons, et que nous avons déjà choisies, d'aide sociale pour ces artistes, ainsi que onze théâtres privés.

Je veux juste, sur cette délibération, attirer votre attention, puisqu'il s'agit de Nantes Jazz Action, l'association du Pannonica, pour vous dire que si nous l'aidons au titre de la crise pandémique, elle sort d'une crise de gouvernance et que nous avons plaisir, je crois, ensemble, à voir, en ville, ces belles affiches qui s'intitulent tout simplement « Ouvert ». La scène jazz nantaise et de musique improvisée a retrouvé sa SMAC.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour.

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 28, intitulé :

Culture – Équipements en régie, établissements publics – Dispositions diverses – Conventions – Approbation

Je passe à la délibération 28, qui est une délibération importante, puisqu'elle nous permet de renouveler la convention avec l'Institut français. C'est un partenariat important et durable, puisqu'il a commencé en 1995, à un temps que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître, puisque nous parlions à l'époque de sommes de 200 000 FF.

Chaque année, ce partenariat avec l'Institut français nous permet de soutenir une vingtaine de projets et permet la mobilité de 70 à 80 artistes nantais. Je précise que sur les dernières années, le Covid ayant agi, nous avons procédé, avec l'Institut français, à des reports ou dégagé les fonds pour permettre de couvrir les frais déjà engagés.

Ce fonds permet d'aider à la professionnalisation, à la structuration, au rayonnement de la langue française et du plurilinguisme, avec une attention toute particulière à la transition écologique, qui fait d'ailleurs partie des nouveaux axes, à la parité – nous nous engageons désormais à ce qu'il y ait au moins autant de femmes artistes que d'hommes soutenus –, à une mobilité plus consciente au service du développement durable.

Autre nouveauté dans cette convention, un tiers des projets porteront des objectifs stratégiques. Je ne prends qu'un seul exemple, celui de « Produire au Sud » et des 3 Continents, qui pourra désormais être soutenu, avec la qualité que l'on connaît et la belle réussite du festival de cette année.

La deuxième convention est un partenariat tripartite avec Angers Nantes Opéra et l'association CCINP Andy De Groat, qui permet, pour moi et, je l'espère, en votre nom à tous, je n'en doute pas, de saluer Viviane Serry, la directrice du Conservatoire, qui vient d'accéder à une retraite bien méritée mais qui est l'une des principales actrices de l'association qui est concernée dans ce partenariat à l'opéra. Je veux profiter de cette occasion publique pour rendre hommage à une grande dame, à une artiste dont l'action à la tête de notre conservatoire, dans un sens très multidisciplinaire, a bénéficié à notre ville et à ses élèves pendant des années.

Je peux également vous dire que le recrutement a eu lieu et que nous accueillerons avec grand plaisir Mathieu Gauffre, un jeune directeur qui nous vient de la région bretonne voisine et de Vannes, où son action très dynamique a permis de renforcer le Conservatoire.

Voilà pour ces deux délibérations. Merci pour votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Michel Cocotier.

M. COCOTIER, Conseiller municipal – Madame la Maire, merci. Cher Aymeric, vous vous en doutez, c'est sans aucune surprise que le groupe « Nantes citoyenne, sociale et écologique » votera avec joie et empressement ces délibérations, dont la délibération 27, puisque depuis le début de cette crise, en mars 2020, la Ville de Nantes a toujours été aux côtés du monde culturel.

Nous avons assumé cette posture comme une de nos priorités parce que depuis très longtemps, Nantes, c'est la culture.

Ce plan de soutien, dans sa troisième phase aujourd'hui, a été imaginé et porté collectivement et notamment, unanimement, j'en remercie d'ailleurs ce Conseil municipal, pour répondre à une urgence financière, entre autres, et pour maintenir les emplois, avec la perspective de préparer l'après-crise et possiblement, la prochaine saison, nous l'espérons.

Dans ce contexte de crise sanitaire, sociale et économique, la culture est primordiale pour faire société, pour vivre ensemble, pour vivre mieux.

Merci de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Guillaume Richard.

M. RICHARD, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. Je voudrais revenir sur le dossier de l'école des Beaux-Arts, dont nous avons racheté les locaux pour 38 M€, la semaine dernière, en conseil métropolitain. Il y a à nouveau un vrai problème de bonnes pratiques de notre collectivité.

En octobre 2019, la Chambre régionale des comptes avait pointé de graves fautes de gestion et un modèle financier fragilisé par le poids de la dette contractée pour ce déménagement, dont les enjeux analysés à l'époque par votre majorité ne semblent pas avoir été les bons. C'est ce qui explique le retour à l'envoyeur, avec les conséquences financières que nous avons votées la semaine dernière en conseil métropolitain, même s'il s'agit aussi et évidemment d'un dossier nantais.

Sur les graves fautes de gestion, elles sont actées. Alors comment pouvez-vous choisir, pour diriger cet établissement, l'ancienne directrice adjointe de cette même école, qui avait forcément des informations sur cette mauvaise gestion, sauf si la gestion de l'ancien directeur était solitaire, comme nous l'avons connu avec votre amie Joëlle Kerivin ? La nouvelle directrice est, en plus, entre-temps, passée par l'IEA, l'Institut des études avancées, pour en être la secrétaire générale, en remplacement de l'ancienne, poussée elle-même à la démission à la suite de graves difficultés, à nouveau de graves difficultés de gestion, et qui n'est autre que la présidente de l'association de financement de votre campagne électorale.

Je vais résumer : la directrice adjointe de l'école des Beaux-Arts, dont le directeur est mis en cause pour sa mauvaise gestion, s'en va à l'IEA remplacer la présidente de votre association de campagne électorale et repart maintenant à l'école des Beaux-Arts pour remplacer l'ancien directeur. C'est tout de même un peu fort de café. Je me demande si cela ne choque que nous.

Remarque complémentaire de la Chambre régionale des comptes : elle précise « un modèle financier fragilisé par le poids de la dette contractée pour ce déménagement ». Ce sont quasiment, mot pour mot, les termes utilisés par la Chambre pour parler du CHU. Seulement, les locaux du CHU, si nous en arrivons là, il sera un peu plus compliqué pour nous de les racheter.

Je ne comprends pas que vous puissiez à ce point vous asseoir sur les recommandations de la Chambre régionale des comptes, qui va d'ailleurs se ressaisir du sujet du CHU.

Que les choses soient claires et dites une fois pour toutes : nous, notre groupe, nous refusons de cautionner votre gestion calamiteuse des institutions de notre Ville.

Je vous ai demandé calmement un audit des SEM et des associations subventionnées ou financées par notre collectivité, ce que vous refusez. J'ai la sensation que les recrutements que vous engagez se font pour des raisons politiques, alors que l'expérience des dernières années montre que nous avons besoin de compétences dans les institutions clés de notre Ville.

Mme la MAIRE – Merci. Je vais laisser Aymeric Seassau vous répondre sur le fond, mais je veux tout de suite réagir sur un point, puisque vous venez, Monsieur Richard, de faire une chose inacceptable. Vous venez de mettre en cause nommément deux personnes, deux femmes, en l'occurrence, à qui pas le moindre millimètre de quoi que ce soit, et je dis bien « pas le moindre millimètre », n'a été reproché par personne. Vous venez de mettre en cause

publiquement deux femmes dont le professionnalisme est reconnu de tous et pour les Beaux-Arts, elle est évidemment passée par un jury collectif.

Je trouve cela d'une incorrection la plus totale et je vous invite vivement à réfléchir à la portée de vos propos. Je ne parle même pas de politique, en l'occurrence. Je parle de respect de personne à personne. Vous devez des excuses à ces deux femmes.

Aymeric Seassau.

M. SEASSAU, Adjoint – Merci, Johanna. Je partage évidemment ce qui vient d'être dit.

Ce qui alourdit tristement votre cas, Guillaume Richard, c'est que déjà, Rozenn Le Merrer, dans le processus qui a conduit à sa désignation, a subi un article de *Mediacités*. Les journalistes sont libres, mais il y avait des paroles entre guillemets, qui appartiennent donc, selon la déontologie journalistique, à celui ou à celle qui les a prononcées. Je crois pouvoir dire que c'est un homme, puisque ses propos étaient ignoblement sexistes, parlant de « la femme dans l'ombre de l'homme », de la femme qui n'aurait pas les épaules, et utilisant la métaphore de la cuisine familiale. On appréciera...

Je suis quant à moi fier du processus de recrutement qui a eu lieu à l'école des Beaux-Arts, qui a conduit à un vote de la délibération à l'unanimité et à un choix du conseil d'administration sur les candidats à la quasi-unanimité, parce que Rozenn Le Merrer, d'abord, contrairement à ce que vous venez de dire, n'a jamais été directrice financière. Elle était chargée de projet à l'école des Beaux-Arts, et elle nous a fait la démonstration de tout son professionnalisme dans des situations difficiles dans son parcours professionnel, notamment sa récente expérience à l'IEA.

Je veux bien comprendre qu'il y ait quelque opportunité, pour l'opposition, de vouloir dresser une espèce de procès général des modalités de gestion, confondant tous les dossiers, jetant l'opprobre sur tel ou tel. Bon... Je trouve cela, pour ma part, indigne.

Je veux simplement rappeler qu'à l'école des Beaux-Arts, les recommandations de la CRC font l'objet d'un suivi rigoureux, d'un tableau de suivi qui est présenté régulièrement au conseil d'administration, qui peut donc suivre toutes les recommandations.

Je fais partie d'une culture politique où nous pensons que tout n'est pas permis en politique. J'aimerais bien que ce soit le cas pour le plus grand nombre dans ce Conseil municipal. Visiblement, nous en sommes un peu loin et je le regrette.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets aux voix les délibérations présentées.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour.

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 29, intitulé :

Développement culturel – Cinquième répartition de subventions – Avances sur subventions – Conventions et avenants – Dispositions diverses – Approbation

Mme la MAIRE – Je précise d'emblée, pour ne pas l'omettre, que ne participeront pas au vote Monsieur Cocotier, Monsieur Château, Madame Bourdon et Monsieur Boutin, pour l'Association culturelle de l'été, Madame Gouez, Madame Bourdon et Monsieur Cocotier pour le Lieu unique, Madame Langlois et Monsieur Cocotier pour le Centre chorégraphique national de Nantes, Monsieur Tallédec pour le collectif Bar-Bars et Madame Bourdon, pour Trempolino.

M. SEASSAU, Adjoint – L'heure avançant, je vais essayer d'être extrêmement bref. Il s'agit de la cinquième répartition de subventions, pour lesquelles vous avez toutes les structures en annexe, ainsi que de nos traditionnelles avances de subventions. Il s'agit là de permettre aux associations, lorsque nous votons le budget en janvier, comme ce sera le cas, de ne pas avoir de trou d'air au niveau de la trésorerie. Ce sont en général des avances à hauteur de 30 %.

Je ne serai pas tellement plus long, à part un simple exergue pour attirer votre attention sur le très beau projet mis en œuvre par l'association Bonus, « Les ateliers du Grand Bellevue », avec les vacances de commerces de la place et l'opportunité d'y déployer des ateliers d'artistes. Ceci me fait dire que nous aimons ce type de projets parce qu'ils révèlent que nos quartiers populaires sont aussi des quartiers de destination, des lieux de travail, des lieux de création.

J'associe évidemment cette initiative avec l'ouverture de la Libre Usine, que nous avons eu le plaisir d'inaugurer très récemment, encore dans un quartier populaire, celui de Malakoff, et qui a déjà commencé à accueillir des artistes mais qui va pouvoir solidifier toute une chaîne culturelle nantaise à cet endroit précis de la finalisation des créations et des productions des artistes.

Voilà. Je ne fais que cette remarque, pour éviter de passer un temps trop long. J'en suis navré, mais il me semble que c'est nécessaire, à l'heure qu'il est.

Mme la MAIRE – Merci pour cet esprit de synthèse, que j'invite les uns et les autres à rejoindre.

S'il n'y a pas de demandes d'intervention particulière, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 57 voix pour.

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 30, intitulé :

Prix des Arts visuels de la Ville de Nantes – Désignation des lauréat·e·s – Convention – Approbation

M. SEASSAU, Adjoint – Il s'agit pour nous de délibérer et de valider le choix des lauréats du prix des Arts visuels de la Ville de Nantes.

Je veux attirer votre attention sur le caractère collégial d'un jury très fédérateur réunissant des institutions, des collectifs, des galeristes, et attirer votre attention, je l'ai déjà fait par le passé, sur le fait que nous avons augmenté nos aides afin de répondre aux recommandations des études sur la rémunération des artistes visuels, dont vous savez la grande précarité.

Ce dispositif est plutôt apprécié et plutôt précieux. Il a pu bénéficier à 73 artistes jusqu'à présent, 32 femmes et 41 hommes. Ce gap, nous voulons le rattraper et nous allons le faire progressivement.

Je ne serai pas plus long.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 67 voix pour.

M. COCOTIER, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 31, intitulé :

Soutien aux projets d'éducation artistique et culturelle à l'école – Subventions – Convention et avenants – Approbation

M. COCOTIER, Conseiller municipal – Cette délibération vise à approuver le versement de subventions afin de soutenir les projets d'éducation artistique et culturelle à l'école pour un montant total de 118 758 € selon trois dispositifs, dans la continuité de ce qui avait déjà été notre programme intérieurement.

Pour l'année 2021-2022, le Répertoire des projets a retenu douze lauréats, pour un total de 98 214 €.

Les « Cohabitations créatives à l'école » sont des résidences d'artistes qui visent des écoles de réseaux prioritaires : l'école Paul Gauguin, à Nantes Nord, l'école Urbain Leverrier, à la Bottière

et l'école Jean Zay, à Bellevue. Ces trois résidences totalisent un montant de 18 000 €. Ces trois projets seront soutenus à parité avec la DRAC des Pays de la Loire dans le cadre de sa convention-cadre « publics – EAC – territoires » avec la Ville de Nantes.

Enfin, deux dispositifs sont retenus dans le cadre des « Itinéraires du patrimoine » : une subvention pour un partenariat avec la bibliothèque municipale, subvention accordée à l'association Artaban, et une subvention accordée à l'association Pro Arte Graphica, pour un partenariat avec le musée de l'Imprimerie. À l'heure du numérique, ce projet permet de parler du patrimoine écrit et notamment, des matières et des formes du livre à travers l'histoire.

Voilà. Je suis à votre disposition si vous avez des demandes supplémentaires à me transmettre.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

M. COCOTIER, Conseiller municipal – Je précise qu'Aziliz Gouez ne peut pas voter.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour.

M. CHATEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 32, intitulé :

Politique publique du patrimoine – Subventions – Convention et avenant – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Approbation

Mme la MAIRE – Je précise d'emblée qu'Aziliz Gouez ne prend pas part au vote pour les associations Maison des hommes et des techniques, Centre d'histoire du travail et Pro Arte Graphica, musée de l'imprimerie, et que Tristan Riom ne prend pas part au vote pour la Maison régionale de l'architecture.

M. CHATEAU, Adjoint – Il s'agit de vous demander de soutenir un certain nombre d'associations qui œuvrent en faveur du patrimoine pour notre ville :

- l'association Nantes Histoire, qui réalise un certain nombre de conférences autour de l'histoire. C'est une aide au fonctionnement ;
- Revonantes, une association qui réalise des capsules sonores autour d'épisodes de la vie nantaise pendant la Révolution française ;
- La Maison régionale de l'architecture, pour des expositions ;
- l'association « Route de Vannes », qui continue à travailler, à faire des recherches, à recueillir des témoignages et qui installe une exposition de photos de grand format sur l'histoire de la route de Vannes ;
- l'association Bloc 13, pour la mise en valeur du site industriel des anciens chantiers Dubigeon et l'installation graphique et de créations sonores qui sera proposée prochainement ;
- La Maison des hommes et des techniques, pour financer l'installation d'un arbre d'hélice devant le bâtiment des ateliers, des chantiers de Nantes ;
- Nantes Marine Tradition, pour des travaux à bord du Maillé Brézé ;
- le Cercle de la belle plaisance, pour soutenir l'achat d'un jeu complet de voiles.

Il est également proposé de soutenir l'avance pour le Centre d'histoire du travail, la Maison des hommes et des techniques et Pro Arte Graphica, le musée de l'Imprimerie, pour un montant de 20 000 € chacune, et d'autoriser l'acquisition de documents par les Archives de Nantes, qui viennent compléter les collections concernant la traite atlantique entre Nantes et Saint-Domingue.

Voilà, Madame la Maire.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 67 voix pour.

Mme la MAIRE – Chers collègues, nous passons aux délibérations 33 et 34.

M. CHATEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 33, intitulé :

Voies et équipements publics – Dénomination – Approbation

M. CHATEAU, Adjoint – Sur la délibération 33 relative aux dénominations, il est proposé la dénomination du complexe sportif situé rue Nicolas Appert, mis à la disposition de l'ASPTT. Il est proposé de le dénommer « complexe sportif Christiane Moreau », en accord avec le club. Il s'agit d'honorer cette grande sportive, une Nantaise engagée.

Christiane Moreau s'est particulièrement illustrée dans le domaine du sport. Basketteuse, elle est devenue capitaine de l'équipe nantaise. Elle a été sélectionnée en équipe de France. Elle a disputé la première Coupe d'Europe de basket féminin.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, elle s'est engagée dans la Résistance au sein du réseau Johnny-Ker. Elle fut arrêtée et déportée à Ravensbrück. De retour à Nantes, elle a repris l'activité de sa pharmacie, rue de la Paix. Avec sa compagne, elle a créé la section féminine du SNUC. Elle a été une ardente défenseuse de la cause animale.

Avec sa compagne, elles ne cachèrent pas leur relation, ce qui, à l'époque, était un geste extrêmement courageux, voire militant. Alors qu'aujourd'hui encore, hélas, des sénatrices et des sénateurs, en France, ne voient toujours pas l'intérêt de condamner les thérapies de conversion à l'encontre des homosexuels, il nous a semblé important, et particulièrement important en cette période difficile, de mettre à l'honneur cette femme engagée, courageuse, qui, à sa façon, a aidé à faire avancer l'égalité dans notre ville et les droits LGBT.

Je suis heureux de lui rendre hommage aujourd'hui et, à l'instar de ce que nous faisons depuis 2016 en matière d'égalité femmes/hommes, avec notre démarche de féminisation des noms de rues, de faire de Nantes la première ville non sexiste de France, nous poursuivons cette démarche en mettant à l'honneur des hommes et des femmes qui se battent pour l'égalité des droits, pour l'égalité au sens large, et nous y travaillons particulièrement avec mes collègues Mahaut Bertu et Nathalie Blin, que je remercie. Nous allons donc poursuivre dans cette voie pour les futures dénominations.

Voilà, Madame la Maire.

Mme BLIN, Conseillère municipale – Je me prépare depuis 8 heures et demie, donc je rejoins tout à fait Olivier Chateau.

Madame la Maire, chers collègues, c'est une grande fierté pour notre majorité de gauche que de poursuivre la féminisation des noms des voies et équipements nantais. La place des femmes et des minorités doit être valorisée pour en faire évoluer positivement l'image.

Nous nous félicitons particulièrement du choix d'attribuer le nom de Christiane Moreau au complexe sportif de la rue Nicolas Appert. Pharmacienne de profession, agent de liaison dans la Résistance, arrêtée, torturée puis déportée, Christiane Moreau, championne de basket et plusieurs fois sélectionnée au niveau national, a créé avec son amie une section féminine au sein du SNUC, section d'excellence.

En intégrant dans la vie quotidienne des citoyens plus de représentations féminines et LGBTQIA+, nous soutenons et contribuons à faire évoluer les mentalités, et de fait, à combattre la parole xénophobe, homophobe, raciste, sexiste, qui se décomplexent depuis quelques années. Les prises de position récentes, les votes de certains élus de droite refusant l'interdiction des thérapies de conversion montrent qu'il reste bien du chemin à parcourir.

Merci de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Delphine Bonamy.

Mme BONAMY, Adjointe – Merci. Aujourd’hui, le groupe écologiste et citoyen soutient évidemment cette délibération. Comme l’ont rappelé Nathalie et Olivier, avec cette délibération, nous rendons hommage à Christiane Moreau, une femme dont l’histoire reste encore trop peu connue.

Cela a été rappelé : femme, lesbienne, résistante, déportée, basketteuse mais aussi et surtout résolument moderne, Christiane Moreau constitue ainsi une figure de notre ville, une femme qui assumait ses idées et son orientation sexuelle. Ce dernier point est en effet important.

Vingt ans après la mort de Christiane Moreau, la question de l’invisibilisation des femmes lesbiennes se pose toujours. La journaliste, activiste et élue Alice Coffin l’a très bien documenté dans son livre *Le Génie lesbien* : nous restons invisibles ou alors, représentées à grand renfort de clichés. Finalement, nous avons été effacées des médias, des institutions et de l’histoire en général. Dans les livres d’histoire, on ne parle que très rarement de lesbiennes, mais plutôt de « très bonnes amies ».

Cette invisibilisation n’est pas sans conséquence, d’abord sur le plan psychologique. Il est important d’avoir des modèles lesbiens valorisés dans la société et que notamment les médias s’emparent de cette question. Cela aura un impact sur nos représentations et sur le quotidien des habitants.

Ensuite, cela pose aussi des questions sur le traitement des problématiques propres aux lesbiennes. Il y a par exemple très peu de données statistiques pour parler de santé sexuelle entre femmes et des infections sexuellement transmissibles et donc, pas de moyens pour lutter contre ces maladies.

Il est donc temps de remettre en question les histoires que l’on nous a racontées et les représentations que l’on nous offre. Ceci est une lutte qui vaut aussi pour toutes les minorités et que tous revendiquent.

Changer le nom d’un équipement public est une première étape. Il faut maintenant faire en sorte que le grand public sache qui était cette femme, cette personne, et que les femmes lesbiennes soient rendues visibles dans notre histoire et dans notre société actuelle.

Je réitère ce qui a été dit sur le vote, notamment de notre consœur élue Madame Garnier, concernant la loi interdisant les thérapies de conversion. Certes, les délits d’abus de faiblesse existent déjà, mais la question des thérapies de conversion va bien au-delà. Il s’agit bien de lutter contre les dérives sectaires. Il faut vraiment asseoir le fait que l’homosexualité et la transidentité ne sont pas des choix. Penser que des jeunes, parce qu’ils sont mineurs, vont regretter d’avoir changé de sexe est tout aussi inacceptable. Il s’agit bien d’une réalité concrète, vécue par les personnes concernées.

Il est donc impensable d’entraver la liberté de quelqu’un à changer d’identité de genre et d’orientation sexuelle, surtout lorsque l’on fait partie du corps médical. Cette loi permet tout simplement cela. Madame Garnier, vous étiez déjà contre le mariage pour tous en 2013 et aujourd’hui, vous êtes contre la PMA pour toutes et contre l’interdiction des thérapies de conversion. On voit bien le véritable visage de cette droite dure.

Encore une fois, il n’y a rien à guérir.

Merci d’avoir écouté cette intervention.

Mme la MAIRE – Merci. Foulques Chombart De Lauwe.

M. CHOMBART DE LAUWE, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire.

Je trouve qu’en l’absence de Madame Garnier, cela fait un peu beaucoup pour elle. Je voulais juste rappeler qu’elle s’était expliquée, qu’elle n’a jamais été pour ces thérapies de conversion. Un communiqué de presse extrêmement clair a été fait. Je trouve que les insinuations d’homophobie sont assez intolérables.

C'est tout ce que je voulais dire pour sa défense : elle n'est pas là.

Mme la MAIRE – Merci. Anne-Sophie Guerra.

Mme GUERRA, Conseillère municipale – Merci, Madame la Maire. Foulque Chombart De Lauwe l'a très bien expliqué : je trouve ces réflexions complètement inadmissibles.

Et si vous pouviez cesser, vraiment, de dire « cette droite », systématiquement... Moi, je ne suis pas identifiée comme quelqu'un de droite-droite. Je suis du centre-droit et j'aimerais bien aussi que vous preniez en compte la diversité de notre groupe.

J'en ai un peu « ras-le-bol » de vos réflexions et de votre stigmatisation systématique. Moi, je ne vous traite pas systématiquement d'extrême-gauche et pourtant, franchement, quand on vous entend, là, c'est un peu pénible. Je vous avoue que ce conseil en visio n'est franchement pas terrible. Ce n'est pas très beau, quand même.

Mme la MAIRE – Merci. J'invite chacun, et Madame Guerra, à garder la sérénité qu'il faut jusqu'à la fin du conseil. Il me semble tout de même bien légitime que sur des sujets aussi importants, quand il y a un vote au parlement et que des élus membres de cette assemblée, dans la liberté qui est la leur, prennent des positions sur ce vote, qui choquent profondément pas simplement dans notre camp politique, mais y compris dans votre famille... Sur le littoral, j'ai vu des expressions qui cherchaient à se désolidariser du vote de Madame Garnier.

Donc je suis désolée mais oui, lorsque l'on est un responsable politique, que l'on fait des choix aussi graves, pardon de le dire, que celui-là, eh bien, on l'assume.

Chers collègues, je vous invite à voter sur la délibération qui vous a été présentée.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour.

Mme BASSANI, Adjointe, donne lecture du dossier n° 34, intitulé :

Bureaux des projets – Fonds de soutien à l'initiative citoyenne – Subventions – Approbation

Mme BASSANI, Adjointe – Sans transition, merci, Madame la Maire.

Chers collègues, dans le cadre des bureaux des projets, je vous présente quatre initiatives citoyennes, dont l'une, financée en subvention, que je vous demanderai d'approuver, et trois financées en régie, pour votre information.

Je vais aller assez vite, vu l'heure. La subvention est proposée pour l'association Pulsart, sur l'Île de Nantes. Elle porte sur un montant total de 4 000 € et s'intitule : « Nos futurs ». Après l'action « Rendez-voix », qui a été réalisée l'année dernière, l'association Pulsart propose de s'interroger sur de nouvelles formes de solidarité et de transmission intergénérationnelle. Ce projet sera réalisé sur plusieurs mois, avec des habitants résidents d'EHPAD, du personnel soignant et des jeunes qui fréquentent des structures jeunesse. L'objectif est d'incarner l'engagement. Un film retracera l'ensemble de ces témoignages sous des formes d'expression variées : écriture, vidéo, théâtre, arts plastiques, son, etc.

Par ailleurs, pour votre information, trois projets ont été soutenus en régie en septembre 2021, pour un montant total de 2 773 €. Ce sont d'abord deux projets dans le quartier Breil-Barberie, dont le premier s'appelle « Les commerces de proximité en photo » et le deuxième, « Exposition photographique sur un mur du quartier Breil-Barberie », en l'occurrence, le mur de la rue Georges Bizot. Le troisième projet s'appelle « Résonance Afrika Nantes », à Nantes Nord.

Je tiens à saluer l'investissement des agents, notamment de la DGSIT, qui accompagne les habitants dans leur volonté d'engagement, et bien sûr, je salue les Nantaises et les Nantais qui se mobilisent bénévolement au service de l'intérêt général.

Je vous propose donc d'approuver le versement d'une subvention en faveur du projet de l'association Pulsart pour un montant de 4 000 €.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour.

Mme la MAIRE – Pour la délibération 35, en l'absence de Mahaut Bertu, je donne la parole à Bassem Asseh.

M. ASSEH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 35, intitulé :

Vie associative – Fonds de soutien exceptionnel aux associations nantaises – Cinquième répartition de subventions – Bilan du soutien à la Vie associative – Avenants – Approbation

M. ASSEH, Adjoint – Merci, Madame la Maire. Chers collègues, la délibération 35 concerne la vie associative. Nous avons trois sujets dans cette délibération. D'abord, le fonds de soutien exceptionnel aux associations nantaises lié à la crise sanitaire, ensuite, une répartition de subventions de fonctionnement, comme nous le faisons d'habitude, et en dernier, le bilan 2021 du soutien à la vie associative.

S'agissant du fonds de soutien, vous vous souvenez que dans le cadre de la crise Covid, nous avons déclenché un fonds de soutien de 1 M€. En l'occurrence, il s'agit, dans ce présent conseil municipal, de proposer d'octroyer huit nouvelles subventions pour un montant total de 22 850 €.

Le deuxième point, c'est une répartition de subventions de fonctionnement, comme nous le faisons d'habitude. Il s'agit de plusieurs subventions pour plusieurs sujets de taille relativement modeste, pour la plupart. Je vais juste en citer quelques-unes, étant donné l'heure : la compagnie La Palissade, pour une pièce de théâtre, et des contrats d'adultes relais, en concertation avec les services de l'État, ainsi que des « parcours emploi compétences ». Voilà pour ce deuxième point de notre délibération.

Le troisième point concerne le bilan 2021 du soutien à la vie associative, en l'occurrence, avec les chiffres précis et quelques éléments, notamment le fait qu'en 2021, nous avons reçu 374 dossiers. Seuls 41 n'ont pas donné lieu à une attribution de subvention.

Nous indiquons également que les motivations sont de plusieurs ordres, lorsque la subvention n'est pas accordée. Cela peut être parce que le dossier est resté incomplet malgré les prises de contact, cela peut être parce que l'association a été réorientée vers un autre type de soutien, cela peut être parce que la demande de financement n'est pas justifiée ou parce que l'association n'a pas donné suite.

Voilà, globalement, ce que je peux vous dire sur la délibération 35, pour faire court, étant donné l'heure.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 64 voix pour.

M. ASSEH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 36, intitulé :

Égalité femmes/hommes : Citad'elles, centre ressources pour les femmes victimes de violences et leurs enfants – Rapport d'activité – Présentation

M. ASSEH, Adjoint – La délibération 36 concerne Citad'elles. Il s'agit, comme vous le savez déjà, je ne vais pas entrer dans beaucoup plus des détails, d'un centre et d'un lieu qui permet d'accompagner les femmes, et éventuellement leurs enfants, qui sont victimes de violences. C'est un centre qui est ouvert 24 heures sur 24 et sept jours sur sept.

Le bilan d'activité du 1^{er} septembre 2020 au 30 septembre 2021 est indiqué dans les *slides* qui suivent. Vous les avez certainement reçues. Je ne sais pas si vous souhaitez que j'entre dans tous les détails.

Globalement, ce que l'on peut retenir, c'est qu'en 2021, 1 241 femmes ont été accueillies à Citad'elles. Sur 2021, nous comptabilisons donc 5 210 venues de femmes à Citad'elles. Les chiffres sont assez conséquents et assez impressionnants. Pour une année, c'est énorme.

Dans les éléments qui suivent, on peut dire que les trois quarts des femmes qui viennent sont de Nantes Métropole, de toutes les villes de la métropole. C'est donc une bonne chose que dans la métropole nantaise, nous puissions avoir un lieu de ce type, avec toutes les interventions des partenaires qui sont présents sur site pour faciliter à la fois le dépôt de plainte, l'aide psychologique et toute autre aide matérielle présente sur place.

La diapositive n° 4 montre que Citad'elles accompagne les femmes victimes de toute forme de violence. Ce sont majoritairement des violences intrafamiliales ou conjugales qui amènent les femmes à venir à Citad'elles : ce sont quasiment 90 % des cas.

Sur la diapositive n° 5, quelques éléments sont présentés. C'est un lieu où l'ensemble des acteurs agissent de manière partenariale pour accompagner les femmes dans leurs besoins. Le premier pôle, en particulier, dans ce lieu – ce sont près de 50 % des rendez-vous –, c'est le soin et la santé, avec notamment les permanences des psychologues, qui sont très demandées.

Le deuxième pôle, c'est l'information et la défense, avec notamment des permanences de juristes et d'avocats et le nécessaire pour prendre les plaintes. Voilà pour la *slide* 5.

Pour la *slide* 6, après cette deuxième année de fonctionnement de Citad'elles, nous avons un objectif, qui est l'amélioration continue de l'accueil des femmes qui y viennent, notamment sur la question de la parentalité ou de la reprise de la confiance en soi. Nous souhaitons également approfondir le travail en réseau avec les acteurs du territoire, parce que d'autres peuvent être concernés.

Citad'elles est aujourd'hui bien identifié dans l'écosystème de la lutte contre les violences faites aux femmes, puisque de nombreuses Villes nous ont contactés pour visiter le lieu et comprendre comment il fonctionnait, et pour s'en inspirer.

En novembre 2022, nous accueillerons les premières Assises nationales sur les violences faites aux femmes et ce sera le moment de partager des expériences locales et de témoigner de l'engagement volontariste des collectivités locales, qui proposent des réponses concrètes aux femmes victimes de violences.

Face à ce véritable fléau social, la Ville de Nantes et ses partenaires s'engagent pleinement et font, tous ensemble, tout ce qui est en leur possible pour aider les victimes de ces violences.

Madame la Maire, mes chers collègues, merci de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. J'ai deux demandes de prise de parole : Pascale Robert, puis Thomas Quéro.

Mme ROBERT, Conseillère municipale – Madame la Maire, chers collègues, les chiffres concernant l'activité du centre Citad'elles parlent d'eux-mêmes. Ils démontrent l'activité intense mise au service des femmes victimes de violence et de leurs enfants.

Depuis deux ans, le nombre de femmes ayant pris contact avec les différents services de Citad'elles est impressionnant. Tout laisse à croire que cela n'est pas près de cesser. Penser qu'il y a sur le territoire autant de demandeuses vivant dans la crainte, avec mise en danger de leurs enfants, donne le vertige.

Cette violence, reflet de notre société, héritière de siècles de domination masculine, n'épargne aucune catégorie de femmes. Si, par malheur, des difficultés d'ordre financier viennent à s'ajouter, le rapport de dépendance ainsi créé peut devenir dramatique.

À travail égal, salaire égal : une évidence que nous devons exiger.

Une des forces du centre Citad'elles, outre la qualité de l'écoute, vient de la complémentarité des services mis à disposition, donnant aux victimes légitimement désorientées les accompagnements nécessaires pour pouvoir rebondir dans un contexte qui ne leur est pas favorable.

Les problématiques des violences à l'encontre des femmes ne sont pas toujours prises en compte à la bonne hauteur, et c'est à la police ainsi qu'à la justice de tout mettre en œuvre pour devenir des instruments de protection efficaces.

Une attention particulière doit être portée sur les femmes en situation de handicap, se retrouvant d'autant plus vulnérables. Une double peine...

Enfin, il y a toute une culture de la violence qu'il faut analyser, qui laisse penser à des hommes aux pulsions prédatrices qu'il leur est tout permis. Là encore, tous les milieux sociaux sont touchés et l'actualité nous montre que la volonté de dominer autrui est très partagée : hommes d'église, de politique, journalistes.

Merci de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Thomas Quéro.

M. QUÉRO, Adjoint – Madame la Maire, chers collègues, à l'occasion de ce rapport d'activité, je voudrais saluer le travail effectué par les équipes de Citad'elles depuis maintenant plus de deux ans, et particulièrement, pour cette dernière année, saluer le maintien et la continuité de ce service public, avec le maintien de l'ensemble du dispositif dans la période particulièrement difficile du confinement, qui a permis le maintien de l'accueil sept jours sur sept, 24 heures sur 24, y compris avec les logements associés au centre, qui ont permis de mettre à l'abri près de 80 femmes et 80 enfants.

Ce que l'on voit aussi, dans ce rapport d'activité de cette année, c'est l'augmentation significative du nombre de femmes victimes d'inceste venues en parler au centre. C'est une augmentation qui est sans doute à corrélérer à l'exposition médiatique nationale de ce sujet. Il faut donc, sur ce sujet de l'inceste comme sur l'ensemble des violences faites aux femmes, continuer à en parler, à libérer la parole et à communiquer sur les lieux d'écoute et de prise en charge.

J'insiste notamment sur le podcast de grande qualité créé par Citad'elles sur ce sujet de l'inceste, que je vous invite à écouter, comme la série de podcasts qui est diffusée.

Rappelons que la lutte contre les violences faites aux femmes n'est pas directement une compétence municipale. Et pourtant, la Ville n'a pas hésité à sortir de terre ce projet en 2019.

On voit qu'après un an et demi d'ouverture, l'État subventionne enfin le centre à hauteur de 200 000 €, sur le budget de fonctionnement de 2,2 M€ par an. Sur cette grande cause du quinquennat, j'appelle l'État à faire plus et plus concret, à être dans tous les territoires aux côtés des porteurs de projet de centre ressource pour les femmes en les soutenant financièrement. Ce sont des centres dont on voit, dans ce rapport, combien ils sont utiles pour les femmes et nécessaires pour lutter contre ce fléau.

Le vœu que l'on peut formuler aujourd'hui, c'est évidemment que demain, il n'y ait plus de violences sexistes et sexuelles mais surtout, que chaque femme, en France, qui en est victime, puisse trouver un soutien et un accompagnement dans un lieu comme Citad'elles, et que l'ensemble de ces lieux puissent émerger sur l'ensemble du territoire.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Chers collègues, je vais donc non pas vous inviter à voter, puisqu'il s'agit d'une simple présentation du rapport, mais je veux simplement saluer le travail au quotidien des équipes de Citad'elles. Je crois que malheureusement, les chiffres ont démontré à

nouveau à quel point ce lieu, cet espace était utile. Je sais l'engagement et le professionnalisme que cela demande au quotidien.

Je veux donc vraiment remercier l'ensemble de l'équipe de Citad'elles, mais aussi tous les partenaires, puisque, vous l'avez à nouveau vu, ce centre vit aujourd'hui grâce à la qualité et à la diversité également de ces partenariats.

Le Conseil prend acte.

Mme BENÂTRE, Adjointe, donne lecture du dossier n° 37, intitulé :

Politique publique « accessibilité universelle » – Subventions aux associations – Approbation

Mme BENÂTRE, Adjointe – Chers collègues, il vous est proposé d'approuver le versement de deux subventions au titre de l'accessibilité universelle pour une SCOP et une association nouvellement installée sur notre territoire. Leurs axes d'intervention se situent auprès des personnes sourdes et des parents d'enfants en situation de handicap.

Je propose ainsi la subvention de 3 000 € pour Culture LSF, une SCOP qui construit une plateforme numérique sur l'accessibilité culturelle à destination des publics sourds, et de 3 000 € pour Constellation, nouvelle association qui propose une offre de répit aux parents d'enfants en situation de handicap.

Je vous remercie d'approuver cette délibération.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 67 voix pour.

Mme LANGLOIS, Adjointe, donne lecture du dossier n° 38, intitulé :

Politique « jeunesse » – Programme d'investissements d'avenir (PIA) : élargissement de l'accord de groupement modificatif et convention bilatérale – Cinquième répartition de subventions – Avenant – Approbation

Mme LANGLOIS, Adjointe – Pour les délibérations relatives à la jeunesse, nous avons deux points à voir.

Tout d'abord l'élargissement de l'accord de groupement et la convention bilatérale avec les CEMEA, dans le cadre du PIA, le plan d'investissements d'avenir. C'est un accord de groupement qui correspond à la formalisation de l'habilitation du porteur de projet par ses partenaires à les représenter dans le cadre du projet et à agir comme chef de file du groupement. Il s'agit donc simplement d'une formalité.

Ensuite, nous avons des subventions exceptionnelles de fonctionnement, pour un montant total de 18 673 €. Je ne vais pas vous lister le nombre d'associations. Par contre, j'attire votre attention sur une des associations, qui s'appelle Place aux jeunes. C'est une association qui organise des performances d'éloquence, et non des concours d'éloquence, et qui forme les jeunes, dans les quartiers populaires, à l'art oratoire. Ces performances se terminent par une grande représentation où les jeunes ne sont pas jugés mais plutôt encouragés.

La prochaine représentation aura lieu à Stereolux. Je vous invite toutes et tous à y aller parce que c'est une énergie et un bonheur de voir ces jeunes se dépasser. Et comme vous le savez tous et toutes, la prise de parole est tout de même un exercice très difficile. Je tiens donc à les saluer particulièrement.

Je vous remercie de voter cette délibération.

Mme la MAIRE – Merci. Ce que je vous propose, chers collègues, c'est que nous ayons la présentation des délibérations 39 et 40 à suivre, et nous ferons un vote groupé sur les délibérations 38, 39 et 40.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour.

Mme COUSSINET, Conseillère municipale, donne lecture du dossier n° 39, intitulé :

Vie étudiante – Convention tripartite « Campus Nantes » entre l'Université de Nantes, Nantes Métropole et la Ville de Nantes – Approbation

Mme COUSSINET, Conseillère municipale – Mes chers collègues, cette délibération concerne la convention tripartite « Campus Nantes » entre l'Université, Nantes Métropole et la Ville de Nantes, et intervient en complément de sa présentation et de son adoption au dernier conseil métropolitain. Je ne vais donc pas revenir en détail sur la convention, qui, de plus, a été portée à votre connaissance en amont de ce conseil municipal.

Je vais me concentrer sur l'axe qui nous concerne ici directement, c'est-à-dire le point 2, améliorer la réussite et la vie des étudiants. C'est ce à quoi la Ville de Nantes s'attache en apportant son soutien à l'Université par des subventions directes mais aussi, par l'attribution de bourses de mobilité à des étudiants ou par des subventions à des associations satellites de l'Université, par exemple.

L'ensemble représente environ 1,5 M€ par an. On y retrouve des subventions directes récurrentes à hauteur de 15 000 €, en soutien au service d'éducation permanente, et de 5 000 € chaque année pour les actions de rentrée.

L'ensemble de ces subventions est susceptible d'excéder 23 000 € en fonction du nombre et du montant des bourses de mobilité internationale accordées ainsi que du montant alloué au soutien à la réduction des risques et des actions de promotion de la santé.

Cette convention établit les règles de gouvernance et de pilotage. Ainsi, un comité de pilotage se réunira annuellement pour dresser le bilan de l'année écoulée. Il validera les projets financés par Nantes Métropole et le travail collaboratif avec la Ville de Nantes. Il sera alimenté par un comité technique associant l'Université et les collectivités, et il pourra se réunir autant que de besoin.

Il vous est donc proposé d'adopter cette nouvelle convention établie pour une durée de trois ans, donc de 2021 à 2023.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de questions ou de demandes d'intervention, je vous propose de passer à la délibération 40, avec Hélène Naulin.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour.

Mme NAULIN, Adjointe, donne lecture du dossier n° 40, intitulé :

Politique publique « familles et parentalité » – Cinquième répartition de subventions – Approbation

Mme NAULIN, Adjointe – Merci, Madame la Maire. Chers collègues, ce qu'il vous est proposé d'approuver, c'est le soutien à l'association La Presqu'île pour le financement d'un adulte relais, pour un montant de 4 967 €.

L'association La Presqu'île, qui déploie une action en soutien à la parentalité autour du jeu « La bonne pioche », a déjà fait l'objet d'un soutien pour le financement propre de cette action à hauteur de 15 000 € lors du précédent conseil municipal.

Je vous demande d'approuver ce soutien au financement de l'adulte relais, s'il vous plaît.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets aux voix les délibérations 38, 39 et 40.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 68 voix pour.

M. MARAIS, Adjoint, donne lecture du dossier n° 41, intitulé :

Cosmopolis – Échanges internationaux – Subventions – Approbation

M. MARAIS, Adjoint – Bonsoir. Au titre des échanges internationaux et de l'espace nantais Cosmopolis, je vous présente tout d'abord trois demandes de subvention, pour un montant de 10 400 €, pour l'espace Cosmopolis :

- afin d'accueillir une première exposition de l'association Muvacan, une manifestation qui sera intitulée « L'Afrique et la nature : au fil des temps, au fil de l'eau », du 13 janvier au 13 février 2022, qui proposera principalement la rencontre d'une douzaine de peuples africains en descendant successivement les fleuves Niger et Congo, au travers d'expositions photo et d'animations. Le montant de la subvention proposé est de 4 000 € ;
- pour l'association Plus de couleurs, pour l'organisation d'une exposition intitulée « Arts urbains en Tunisie », du 24 mars au 24 avril 2022. Cette exposition sera constituée de photos, installations sonores et vidéo, fresques et toiles à réaliser par les « street artistes » tunisiens accueillis en résidence par les artistes nantais. Le montant de la subvention proposée est de 3 500 € ;
- enfin, pour le collectif Annlo, pour une exposition artistique intitulée « Suspension... Quand la noria s'arrête », qui sera proposée à l'espace Cosmopolis du 28 avril au 29 mai 2022, dans le cadre d'une carte blanche pour l'artiste Annick Sterkendries, qui a interviewé un certain nombre de personnes âgées au travers de l'Europe et qui, au travers de photographies ou de petits films, proposera ses expériences. Le montant de la subvention proposée est de 4 000 €.

Cela, c'était pour Cosmopolis.

Au titre des échanges internationaux, il est proposé d'accorder 5 500 € de subventions.

La première association pour laquelle nous proposons une subvention est Atlantique Japon, à hauteur de 1 000 €, pour cette association qui est en restructuration. Nous la soutenions un peu plus précédemment, mais comme pour beaucoup d'associations, la période du Covid, cette période un peu difficile a fait que certaines associations sont parfois en difficulté ou en tout cas, se réinterrogent parfois sur leur travail et sur leur projet associatif.

La deuxième subvention est pour Oniris, un projet collaboratif entre Seattle et Nantes, autour d'un travail créatif de l'artiste Éric Fonteneau, un artiste qui fait des panoramas où il travaille avec des images et des cartographies, qui va symboliser le jumelage entre nos deux villes, Nantes et Seattle, en co-construction avec des étudiants d'Oniris. Le montant proposé est de 3 000 €, sachant que cette œuvre d'art en construction est aussi subventionnée par la direction de la culture. À ce titre, Julie Laernoes et Delphine Bonamy ne pourront voter dans ce cadre.

Enfin, pour terminer, il est proposé une subvention au COFAP IFOM, qui est un institut de formation aux métiers de la santé, de l'esthétique et de la diététique, pour un voyage dont nous espérons qu'il pourra se faire en avril 2022 – il a déjà été reporté – pour 19 étudiants, à la découverte des techniques et savoir-faire malaisiens en termes de métiers de la santé et de l'esthétique. Le montant proposé est de 1 500 €.

Voilà pour moi. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets aux voix cette délibération.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 66 voix pour.

M. GUISSÉ, Adjoint, donne lecture du dossier n° 42, intitulé :

Actions de coopération et de solidarité internationales – Soutien aux projets – Subventions – Conventions – Approbation

M. GUISSÉ, Adjoint – Madame la Maire, chers collègues, permettez-moi tout d’abord de remercier et de rendre hommage à toutes les associations et aux habitants.

Comme vous le savez, Nantes a rayonné durant quatre mois sur l’événement que nous avons organisé, « AfriqueS à Nantes ». Pendant quatre mois, partout, et à la Métropole nantaise, nous avons pu échanger, nous avons pu faire des débats, allier l’utile à l’agréable. Je voulais rendre aujourd’hui solennellement hommage et présenter toutes mes félicitations aux habitants et aux associations, et particulièrement à notre service de solidarité internationale, au service de la jeunesse et de la vie associative et au service de la culture.

Revenons maintenant sur la délibération 42. Chers collègues, je vous demande d’approuver le versement de subventions aux associations retenues dans le cadre de l’APDIS, dont le montant est de 21 500 €. Ce sont des projets retenus qui entrent dans le cadre de l’appel à projets, d’associations qui s’inscrivent dans les thématiques suivantes du secteur de la santé : aide médicale, hygiène, nutrition et prévention. Six associations ont été retenues pour la somme de 21 500 €.

La deuxième subvention est accordée à l’association Nantes lit dans la rue. L’action de cette association s’inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la coopération entre Nantes et Recife. Le montant demandé est de 3 000 €, que nous avons versés en 2019 et en 2001 et que nous nous avons encore aujourd’hui : il est demandé de verser 3 000 € à l’association pour qu’elle puisse permettre à des gens de pouvoir lire échanger à travers l’art et la culture à Recife.

Le troisième point est la coopération entre Nantes et Dschang. Initiée en 1992, la coopération avec nos amis de Dschang a permis d’importantes réalisations dans le champ de la culture, du tourisme, de la démocratie locale et des services urbains en faveur du développement économique, social et culturel. Dschang est devenue aujourd’hui une ville respectée, respectée et respectée. Je le dis trois fois parce qu’aujourd’hui, dans l’État camerounais, grâce à notre projet de coopération internationale, Dschang est devenue un laboratoire social sur la coopération décentralisée.

C’est pour cette raison que je vous demande d’approuver la convention avec la ville de Dschang ainsi que le versement d’une subvention de 40 000 €, répartis ainsi : 25 000 € en investissement et 15 000 € en fonctionnement.

Je voudrais dire que la délibération 42 répond à notre engagement au niveau international pour un monde juste, solidaire et résilient, et que nous sommes engagés auprès des habitants nantais.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. Très rapidement, parce que j’avais interpellé Monsieur Guissé sur un projet auquel plusieurs Nantaises vont participer, une course solidaire au Sénégal qui s’appelle « Sénégalazelle », qui allie à la fois une épreuve de course à pied et des actions solidaires auprès d’écoles du Sénégal. C’est un projet qui allie solidarité, éducation et sport avec un des territoires de coopération de la Ville de Nantes.

Monsieur Guissé m’a fait savoir par courrier, et je le remercie d’abord de sa réponse et de sa réactivité, que la Ville ne pourrait malheureusement pas soutenir cette initiative, ce que je regrette. Je voudrais faire le parallèle avec un autre dispositif, qui est le dispositif d’aide à la première mobilité des jeunes en autonomie, qui permet à la Ville de soutenir des voyages, mais

dans ce cas, sans projet, sans associations et sur des territoires avec lesquels nous n'avons pas obligatoirement de coopération.

Je voulais rapidement revenir sur ce point, puisqu'il me semble qu'il y a ici une différence de traitement et des politiques publiques qui mériteraient d'être réinterrogées. Je voulais le signaler pour que vous puissiez regarder comment nous pouvons avoir une attention particulière sur des projets solidaires portés dans un cadre associatif sur des compétences qui sont des compétences municipales et avec des citoyens nantais qui s'y engagent.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Alassane Guissé.

M. GUISSÉ, Adjoint – Mon cher Julien, comme vous le savez, dans les appels à projets, il y a un règlement. J'ai pu recevoir les personnes citées avec les services. Exactement comme vous venez de le dire, la solidarité et l'engagement revêtent plusieurs facettes. Mais comme il y a un règlement et que cela n'entraîne pas dans le règlement, nous ne pouvions pas les accorder.

Cela ne nous empêche pas, aujourd'hui, avec les services, de pouvoir les accompagner et d'intégrer d'autres dispositifs. J'ai fait cette promesse de les recevoir et de travailler, parce que les termes sont bien définis, et les objectifs aussi, pour que cela entre dans ce cadre. Vous êtes très strict sur le règlement, mon cher Julien, et je veux que tout cela entre aussi dans cette réglementation. Nous aurons le temps d'en discuter avec les personnes.

Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 69 voix pour.

Mme BASSAL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 43, intitulé :

Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation

Mme BASSAL, Adjointe – La délibération que je vous présentais comporte sept points de la politique en matière de ressources humaines.

Vous trouvez, dans le premier point, l'adaptation classique du tableau des effectifs, avec, pour ce conseil municipal, la création de 32 postes, dont 25 postes de policiers municipaux, en cohérence avec notre engagement politique et la délibération qui a été présentée ce matin par notre collègue Pascal Bolo.

Nous avons également quinze suppressions de postes, dont sept qui concernent la direction de la santé publique, suite au transfert de l'activité et des agents à Nantes Métropole. Six autres sont des postes en surnombre qui, depuis, sont devenus vacants.

Nous avons également des transformations de postes pour nous adapter aux besoins des services ou aux grades des agents.

Il est également demandé, mes chers collègues, afin de pourvoir un poste de directeur d'enseignement artistique au Conservatoire, d'ouvrir ce recrutement à la voie contractuelle.

Vous avez l'ensemble de ces éléments dans l'annexe 1.

Le deuxième point de la délibération concerne le nombre prévisionnel d'agents temporaires que la collectivité prévoit d'embaucher pour des besoins d'accroissement de l'activité ou pour remplacer des agents lors de maladies ordinaires, lors de congés de formation ou de congés de maternité. Il est prévu, pour l'année 2022, de créer 1 008 emplois non permanents, qui correspondent à 284,3 équivalents temps plein. Vous avez le tableau prévisionnel dans l'annexe 2.

Le troisième point concerne des ajustements des nouvelles règles relatives au temps de travail de nos agentes et de nos agents. Nous avons voté, au conseil de juin, une délibération qui précisait les modalités de la mise en œuvre de l'article 47 de la loi de transformation de la fonction publique. Il s'agit là de venir compléter les fiches du guide de temps de travail sur trois thèmes : les sujétions, les variantes horaires fixes et les variantes horaires supplémentaires.

Le quatrième point va concerner les avantages en nature. Comme chaque année, il vous est proposé de délibérer sur la liste nominative des agents qui bénéficient d'un logement de fonction sur la base de la liste des emplois bénéficiaires telle qu'établie par la délibération du 19 juin 2015. Cela concerne les agents de l'éducation, principalement évidemment les concierges, ainsi que les gardiens des parcs et jardins. Vous avez cette liste dans l'annexe 3.

Le cinquième point concerne la nouvelle convention de mise à disposition de conservateurs d'État. L'objet de cette convention de mise à disposition est d'organiser la collaboration des ministères de la Culture et des Collectivités territoriales pour la mise en œuvre de la lecture publique. Il s'agit là d'une mise à disposition de trois conservateurs d'État.

Nous avons déjà une convention, mais le ministère de la Culture propose de reconduire le dispositif pour la période 2021-2024. Il est précisé que cette mise à disposition s'effectue à titre gratuit. Vous avez les modalités de gestion et les conditions de mise à disposition dans l'annexe 4.

Les sixième et septième points concernent la mise à disposition de personnel à Citad'elles. Nous venons de parler de ce lieu.

Comme vous le savez, mes chers collègues, Citad'elles est le centre de ressources pour les femmes victimes de violences qui accueille à la fois des femmes, mais aussi des enfants, qui soutient et qui accompagne ces femmes dans le parcours de sortie des violences et de reconstruction. Nous avons vu, au regard des chiffres qui ont été présentés, à quel point ce lieu est malheureusement utile. Ce lieu avait été créé par la Ville, en partenariat avec le Département de Loire-Atlantique, le CHU de Nantes et l'Agence régionale de santé.

Dans le cadre de ce partenariat, il s'agit aujourd'hui d'approuver deux conventions de mise à disposition de personnels. La première, avec le CHU de Nantes, propose la mise à disposition de 20 % d'ETP de psychiatre et un poste à temps complet d'infirmier, pour un poste de coordinatrice de parcours. Cette mise à disposition est proposée pour une année renouvelable et elle s'effectue à titre gratuit.

La deuxième convention concerne le partenariat avec le Département de Loire-Atlantique, qui propose la mise à disposition de plusieurs personnels : un poste de coordinateur de parcours à temps complet, un poste d'éducateur spécialisé à temps complet, un poste de sage-femme à hauteur de 50 %. Cette mise à disposition est proposée également pour une année renouvelable et s'effectue aussi à titre gratuit.

Vous avez le détail de ces deux mises à disposition dans les annexes 5 et 6.

Il vous est demandé d'approuver cette délibération.

Mme la MAIRE – S'il n'y a pas de demande d'intervention suite à cette présentation... Marlène Collineau.

Mme COLLINEAU, Adjointe – Merci de me passer la parole. Je souhaite intervenir sur le volet 3 relatif au temps de travail, et demander de dégrouper la délibération.

Les élus du groupe « Gauche commune » se sont exprimés régulièrement contre la réforme dite « des 1 607 heures ».

En quelques mots, simplement, je voulais vous redire notre conviction. Nous considérons que l'amélioration de la qualité du service rendu ne passe pas par l'augmentation du temps de travail. Je sais que c'est partagé par beaucoup et que nous sommes là sur une réforme

imposée, mais nous souhaitons redire que les agents du service public ont besoin de temps pour accueillir mieux, pour se former. Ils ont aussi besoin de se déconnecter, le soir, en rentrant à la maison et parfois, ils ont parfois besoin de redonner du sens à leurs tâches quotidiennes. Pour nous, l'exigence de qualité, c'est réduire les journées, pas les augmenter.

Un petit mot au sujet des grèves sectorielles qui ont eu lieu ces dernières semaines, qui appuient l'opposition des agents à l'application de cette loi. Sans réponse à leurs demandes, nous aggraverons la situation et nous prenons le risque de dégrader un service dans une période qui est déjà particulièrement compliquée.

D'autres l'ont évoqué avant moi cet après-midi. Je pense à l'épuisement des ATSEM, aux difficultés de recrutement dans les EHPAD, je pense à tous les agents sur le front du COVID depuis deux ans... Je pense évidemment à l'ampleur inédite du mouvement de grève national des professionnels de l'animation, dont nombre d'entre eux travaillent au sein des collectivités locales.

Un service public de qualité, ce sont des agents bien formés, bien rémunérés et dont les acquis sociaux ne sont pas perpétuellement remis en cause.

Je conclurai en disant que nous suivrons avec attention les discussions qui s'ouvrent autour du régime indemnitaire des agents de la Ville et que nous les soutiendrons dans leurs revendications salariales.

Sans surprise, nous voterons contre ces dispositions relatives au temps de travail et donc, nous demandons de dégroupier la délibération. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. J'accède naturellement à la demande de dissociation de vote, comme je l'ai fait les dernières fois.

Aïcha Bassal, pour un complément ?

Mme BASSAL, Adjointe – Oui, sur ce que vient de dire Marlène Collineau, notre position est claire. Nous n'étions pas demandeurs de cette loi. Elle s'est imposée à nous et nous avons fait le choix, à Nantes, de pouvoir travailler avec les organisations syndicales, je l'ai dit à plusieurs reprises. Ce sont plus de 40 réunions qui ont eu lieu et qui font qu'aujourd'hui, nous avons plus de 40 % de nos agents qui n'iront pas aux 1 607 heures. Nous avons pu nous saisir du levier que proposait la loi, notamment en termes de pénibilité horaire.

Pour ma part, je me réjouis du travail qui a été engagé. Nous avons travaillé avec les organisations syndicales pour pouvoir trouver aussi des leviers, qui étaient plutôt intéressants. Nous serons évidemment attentifs. Le chantier sur le temps de travail se mettra en place au 1^{er} janvier, mais nous veillerons à poursuivre, à voir la déclinaison direction par direction, et je ne peux que partager le fait d'être aux côtés de nos agents et d'être attentifs à leur bien-être et à leur qualité de vie au travail.

Mme la MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix la délibération hors dispositions relatives au temps de travail.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 63 voix pour et 3 contre.

Mme la MAIRE – Je mets maintenant aux voix les dispositions qui concernent le temps de travail et les 1 607 heures.

Le Conseil approuve, par 53 voix pour, 10 contre et 1 abstention.

M. QUÉRO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 44, intitulé :

Dispositions relatives aux marchés publics : fonctionnement et travaux – Approbation.

M. QUÉRO, Adjoint – Madame la Maire, chers collègues, je vais essayer d’aller vite sur cette délibération, qui fait, sur le principe, 15 pages, et que je vais essayer de résumer et de présenter le plus rapidement possible.

Nous avons d’abord un certain nombre de marchés dans le cadre du fonctionnement et des travaux :

- une procédure adaptée qu’il vous est proposé d’adopter sur des réfections d’allées au cimetière Saint-Jacques, pour un montant de 300 000 € TTC ;
- une autre procédure adaptée pour des reprises techniques et des enlèvements de monuments dans les cimetières de la Ville de Nantes, avec des activités de fossoyage, un marché avec un seuil maximum de 900 000 € ;
- le lancement d’une procédure adaptée pour le programme de travaux d’entretien durable 2022 sur le patrimoine scolaire. Cela concerne les écoles maternelles Maisdon Pajot et Plessis Cellier, le restaurant scolaire de l’école maternelle du Baut et l’école élémentaire Jean Zay, ainsi que l’école maternelle Émile Péhant, pour la réhabilitation de sanitaires, avec des montants que vous trouverez dans la délibération ;
- une autre procédure adaptée pour le remplacement d’une clôture en périphérie nord du cimetière Parc, qui est associé au projet que nous avons évoqué ce matin, du centre technique de la SEMITAN, le CETEX, et qui nécessite une clôture de type agricole sur ce site, pour un coût global de 300 000 € ;
- une procédure d’appel d’offres ouvert lancée pour des travaux de déconstruction sur des propriétés de la Ville de Nantes, du CCAS et de Nantes Métropole, dans le cadre d’un groupement de commandes. Pour rappel, pour la Ville de Nantes, le volume des dépenses concerné était, pour 2021, de 225 000 € ;
- un appel d’offres ouvert lancé pour des acquisitions de carrosseries industrielles pour les châssis de véhicules légers et poids lourds pour les véhicules, le précédent marché étant arrivé à échéance au 5 décembre 2021 ;
- un autre appel d’offres ouvert pour la fourniture de matériels de fauchage et de débroussaillage, toujours pour le groupement de commandes Ville de Nantes – Nantes Métropole, avec un accord-cadre d’un montant global de 3,060 M€.

Nous avons également le lancement d’une procédure avec négociation pour des prestations de service, d’une part pour le dispositif de médiateurs de quartier et d’autre part, pour une médiation au profit du CCAS.

Dans un premier temps, il y a donc le renouvellement du marché de médiation de quartier tel que nous le connaissons, puisque le marché arrive à échéance au 30 juin 2022. Je rappelle que les contributeurs actuels au dispositif sont Nantes Métropole Habitat, La Nantaise d’habitations, CDC Habitat, Logi-Ouest, Aiguillon Construction, Vilogia, CDC Habitat social, Atlantique Habitations, mais aussi la SEMITAN et le Fonds interministériel de prévention de la délinquance.

Parallèlement, nous avons un besoin de médiation au profit du CCAS qui a émergé, pour venir compléter l’accueil qui est organisé par les équipes du CCAS, un premier accueil personnalisé et bienveillant et une orientation spécialisée.

Il est donc proposé de lancer une nouvelle consultation pour le compte du groupement de commandes de la Ville de Nantes et du CCAS, la Ville de Nantes étant le coordonnateur. Il s’agit d’un marché de quatre ans, pour un montant global de 6,980 M€ HT pour la Ville de Nantes.

Nous avons également le lancement d’une procédure adaptée concernant l’accueil et l’animation périscolaires pour les établissements scolaires du 1^{er} degré. Le marché précédent, conclu en 2018 et assuré par l’association Léo Lagrange Ouest, vient à échéance le 12 juillet 2022. Il convient donc de le renouveler.

C'est un marché qui couvrira la période du 1^{er} septembre 2022 jusqu'au 31 août 2024 pour cette question du périscolaire, avec un certain nombre d'orientations fortes qui sont posées et que je cite ici : la proximité des équipes d'animation avec les acteurs de la communauté éducative, le lien avec les familles à tous les niveaux, la place de l'opérateur du périscolaire dans l'animation du plan éducatif de territoire et des démarches permettant un recours de tous au service du périscolaire, particulièrement pour les écoles en zone REP, réseau d'éducation prioritaire.

À titre d'information, les dépenses, sur l'année 2020-2021, s'élevaient à 18 346 902 € HT. Voilà pour ce marché.

Nous avons ensuite un ajustement d'enveloppe pour des bâtiments sur le gymnase Gravaud, des travaux d'accessibilité aux PMR, sur la base d'une délibération de décembre 2020. Les attentes du club ont fait évoluer ce marché. Il est donc proposé d'adapter l'enveloppe et de la porter à un montant de 2,1 M€ TTC pour les travaux.

Nous avons également un certain nombre d'autorisations de signature correspondant à des décisions passées en commission d'appel d'offres, d'abord pour un marché de maintenance des matériels de cuisine sur le patrimoine des membres du groupement de commandes Ville de Nantes, CCAS, Nantes Métropole. Vous avez six lots, dont un infructueux. Vous avez le détail des cinq lots attribués. Il vous est proposé d'autoriser la signature de ces marchés. Pour le lot infructueux, le lot n° 4, matériels divers, il est proposé de relancer ce marché.

Ensuite, pour l'exploitation et la maintenance des installations thermiques sur le patrimoine des membres du groupement de commandes Ville de Nantes, CCAS et Nantes Métropole, la maintenance préventive et corrective de ces installations thermiques, deux lots arrivent à échéance en 2021 et 2022. Il y a donc eu une consultation avec un marché qui est passé en commission d'appel d'offres le 22 novembre 2021. Il vous est proposé d'autoriser la signature de ces marchés avec les entreprises Dalkia et Idex Énergie.

Enfin, il y a un marché concernant le stationnement payant sur voirie, pour la collecte des horodateurs et leur entretien. Le montant du marché est de 895 274,35 € HT, qu'il vous est proposé d'accepter.

Par ailleurs, vous avez des évolutions de groupements de commandes et des familles d'achats qui sont prévus. Il y a beaucoup de sujets dans ces modifications de groupements de commandes. Je vous en laisse prendre connaissance dans la délibération.

Il vous est proposé d'approuver l'ensemble de ces éléments.

Mme la MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Madame la Maire. Juste une petite demande, en lien avec le vote. Nous souhaiterions pouvoir obtenir une dissociation du point qui concerne le lancement de la procédure adaptée pour le renouvellement du marché sur le périscolaire. Je ne reviens pas sur notre position sur ce sujet. Nous souhaiterions pouvoir obtenir cette dissociation pour pouvoir nous opposer à cette procédure mais voter le reste de la délibération. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. J'accéderai à cette demande dissociation de votes. Ghislaine Rodriguez.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Bonsoir. Malgré l'heure tardive, il me semble important d'apporter quelques précisions sur le renouvellement du marché du périscolaire, à la fois pour dire que ce renouvellement avait fait l'objet, bien sûr, d'un bilan interne des services et d'un bilan du prestataire actuel et également, d'ateliers participatifs, auxquels ont été invités l'ensemble des représentants de parents d'élèves.

Tous ces éléments, nous les avons travaillés aussi au sein d'un comité de pilotage avec ma collègue Sandra Jen et également avec Mahaut Bertu, au titre de la vie associative.

Thomas Quéro l'a précisé, mais j'aimerais revenir sur les objectifs du contrat. Conforter l'organisation en place me semblait en effet être une chose importante pour stabiliser les équipes et renforcer leur qualification. Nous avons une attention particulière aussi pour donner aux animateurs et animatrices des marges de manœuvre pour travailler les projets au niveau local, très local, à l'échelle de l'école, et également, pour renforcer le lien avec les familles et la participation des familles.

Une attention particulière va aussi être apportée, j'aurai l'occasion de vous le redire dans l'exposé de la délibération 48, avec un travail que nous souhaitons engager pour continuer la réflexion et la coopération entre les acteurs du périscolaire et de l'extrascolaire. Vous savez que depuis une dizaine d'années maintenant, des animateurs sont en commun sur les deux structures de nos prestataires du périscolaire et de l'extrascolaire. Nous souhaitons aller un peu plus loin et voir comment l'on peut encore faciliter la vie des animateurs et donc, par là même, la qualité d'accueil et la vie des familles.

Je voulais également apporter un point d'explication sur le coût qui est annoncé dans la délibération, pour donner les explications bien en amont des décisions. De cette manière, nous aurons peut-être moins de réflexions en aval.

L'augmentation du coût du marché qui est prévue est due à la création de postes, puisque nous ouvrons de nouvelles écoles et qu'il y a donc de nouveaux DAP, de nouveaux animateurs et de nouvelles animatrices. Il y a également une nouvelle convention d'animation qui fait évoluer le point d'indice. Une revalorisation des salaires liée à la convention d'animation est donc en cours de discussion. Elle sera applicable dès l'année prochaine.

Enfin, bien sûr, nous tablons sur une continuité, malheureusement, des protocoles sanitaires et Vigipirate, dont je vous ai dit tout à l'heure qu'ils généraient un surcoût non négligeable pour la collectivité.

L'avis de publicité de consultation sortira en début d'année, sûrement à la fin janvier ou au début février, et la commission d'appel d'offres d'attribution aura lieu entre avril et juin 2022.

Voilà quelques éléments d'explication complémentaires sur ce dossier périscolaire, qui, il est vrai, est un sujet important pour les familles nantaises, s'il en est.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets aux voix la délibération.

Nous votons d'abord sur les dispositions relatives aux marchés publics hors la partie relative à l'accueil et à l'animation périscolaires, qui concerne le lancement d'une procédure adaptée. Ce sera plus clair ainsi. Merci de l'avoir précisé.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 65 voix pour.

Mme le MAIRE – Je mets maintenant aux voix le deuxième volet de ladite délibération, qui concerne l'accueil et l'animation périscolaire avec le lancement d'une procédure adaptée.

Le Conseil approuve, par 53 voix pour, 8 contre et 4 abstentions.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe, donne lecture du dossier n° 48, intitulé :

Accueils de loisirs et séjours de vacances – Principe d'une délégation de service public pour la gestion des accueils de loisirs et séjours de vacances – Approbation

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Je sais que nous sommes en fin de conseil, mais c'est aussi une délibération importante. Je vais donc quand même prendre le temps de vous l'exposer.

Il s'agit d'autoriser le principe d'une délégation de service public pour la gestion des accueils de loisirs et séjours de vacances.

Le rôle social éducatif des accueils de loisirs et des séjours de vacances n'est plus à démontrer. Ce contrat, aujourd'hui, est confié à l'ACCOORD, actuel délégataire. Cela recouvre à la fois l'accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans, l'accueil de loisirs des jeunes de 11 à 15 ans et l'offre de séjours de vacances pour les enfants et adolescents.

La délégation de service public s'inscrit bien sûr intégralement dans les objectifs du projet éducatif de territoire. Elle a aussi fait l'objet d'un bilan par le prestataire, par ses services, et d'une enquête auprès des familles, avec des ateliers participatifs, également, pour mieux connaître les besoins, tant quantitatifs que qualitatifs, des familles.

Ainsi, l'offre de service du mercredi après-midi sera augmentée de 500 à 600 places, qui seront déployées au fur et à mesure de la livraison des opérations du schéma directeur, puisque, je vous le rappelle, dans les écoles qui font l'objet de travaux dans le cadre du schéma directeur, on a systématiquement la possibilité d'accueillir un centre de loisirs. Ces 500 à 600 places seront créées en plus des 676 places qui ont déjà été créées depuis le début du mandat.

L'offre de séjours sera également augmentée de 30 %. On sait depuis longtemps que le départ en vacances représente un enjeu social fort pour toutes les familles et une opportunité, pour les enfants et les adolescents, de se ressourcer, de se socialiser, de vivre une expérience forte en dehors du cadre de vie habituel. Cette expérience est beaucoup moins fréquente, deux fois moins fréquente pour les enfants des classes populaires par rapport à des enfants de classes aisées. D'où notre attention particulière à ces séjours et la volonté de développer cette offre.

Nous souhaitons également que le délégataire développe des actions pour « aller vers », des actions de médiation qui permettent à des enfants et à des familles qui n'ont pas l'habitude d'accéder à ce service de pouvoir y accéder.

Concernant les centres de loisirs, l'information faite aux parents sera également au cœur de nos demandes ainsi que la qualité relationnelle avec les enfants.

L'accueil des enfants en situation de handicap, qui est déjà une réalité, a déjà été travaillé par l'ACCOORD. Aujourd'hui, c'est normal et on ne peut pas revenir dessus : les enfants en situation de handicap ont toute leur place dans les centres de loisirs et dans les séjours de vacances.

Nous avons également des enjeux de participation, d'égalité filles/garçons, de transition écologique, qui sont au cœur de notre projet éducatif de territoire.

Pour les accueils d'adolescents, la volonté de reprendre et de refonder le Studio 11-15 sera portée par ma collègue en charge de la jeunesse, Pauline Langlois, que je salue. Nous allons demander également une attention particulière sur différentes tranches d'âge à l'intérieur de cette grande tranche d'âge que l'on nomme « les ados », en l'occurrence, les 11-13 ans, d'une part, et les 14-15 ans, d'autre part, et travailler sur une mesure passerelle sur les 16-17 ans, avec aussi un travail à poursuivre dans le lien au collège.

Ce nouveau contrat sera également l'occasion de renforcer la continuité éducative et la cohérence des interventions avec les autres acteurs éducatifs et en particulier, avec les services de la Ville et l'opérateur du périscolaire. Nous souhaitons donc bien que le futur délégataire de service public des accueils de loisirs renforce ce partenariat avec l'opérateur du périscolaire, avec également les différents acteurs de terrain que sont les écoles publiques, mais aussi l'ensemble des associations qui interviennent dans ce champ.

Ce contrat de délégation de service public sera conclu pour deux ans, ceci afin de permettre d'enclencher cet approfondissement de réflexion entre le temps périscolaire et le temps extrascolaire.

Les négociations avec le délégataire auront lieu d'avril à juin, pour une attribution de la DSP au conseil municipal octobre.

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2021

Je vous demande de bien vouloir approuver le principe de cette délégation de service public des accueils de loisirs et de séjours avant que nous puissions lancer la procédure.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – J'ai oublié de signaler que Mme Langlois, Mme Robert, M. Cocotier, Mme Naulin, Madame Hakem, M. Rebouh, M. Asseh et M. Jouin, en tant qu'administrateurs de l'ACCOORD, ne participaient pas au vote.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 63 voix pour.

Mme BASSAL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 51, intitulé :

Convention relative aux services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes – Rapport de la Commission – Approbation

Mme BASSAL, Adjointe – Merci, Madame la Maire. Il s'agit d'adopter le rapport de la commission des services communs entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole.

La commission qui suit cette mutualisation, composée à la fois d'élus nantais et métropolitains, s'est réunie le 28 octobre dernier pour échanger et discuter sur le rapport qui vous est présenté aujourd'hui et qui concerne à la fois la répartition des dépenses des services communs Ville de Nantes – Nantes Métropole et des services portés par le schéma métropolitain de mutualisation et de coopération.

Il vous est donc demandé, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve, après vote électronique à distance et au scrutin public, par 60 voix pour, 4 abstentions.

Mme le MAIRE – Chers collègues, avant de clore notre conseil, je voudrais simplement apporter une ou deux précisions.

Je vous invite, les uns et les autres, à vérifier vos votes, puisque la direction de la vie des assemblées va nous les envoyer à tous pour que chacun puisse s'assurer de la bonne conformité des votes, comme nous l'avons d'ailleurs fait pour le Conseil métropolitain, la semaine dernière, pour ceux qui sont conseillers métropolitains. Vous avez, en cas de difficultés ou de modification, jusqu'à minuit, au cas où il y aurait eu une légère difficulté technique.

J'en profite pour faire quelques ajouts à l'oral, puisqu'il y a quelques délibérations sur lesquelles il y a eu des erreurs de votes ou des choses qui n'ont pas été prononcées.

Je rappelle donc, pour la délibération 6, que M. Quéro, Mme Weiss, Mme Bonamy, M. Asseh, Mme Benâtre et Mme Coppey ne prenaient pas part au vote.

Je précise que pour la délibération 17, Mme Langlois, Mme Robert, M. Cocotier, Mme Naulin, Mme Hakem, M. Rebouh, M. Asseh et M. Jouin ne prenaient pas part au vote.

Pour la délibération 35, M. Sobczak, Mme Langlois, Mme Robert, M. Cocotier, Mme Naulin, Mme Hakem, M. Rebouh, M. Asseh et M. Jouin ne participaient pas au vote, ainsi que moi-même.

Enfin, pour la délibération 46, Mme Bonamy ne prenait pas part au vote et pour la délibération 47, Mme Langlois, Mme Robert, M. Cocotier, Mme Naulin, Mme Hakem, M. Rebouh, M. Asseh, M. Jouin, M. Chateau, Mme Bir, M. Guissé, M. Seassau, M. Richard, Mme Sotter,

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2021

Mme Laernoës, Mme Guerra, M. Trichet, Mme Vialard, Mme Bertu et Mme Jen ne prenaient pas part au vote.

Ces précisions nécessaires ayant été apportées, chers collègues, nous arrivons à la conclusion de notre conseil. Je vous remercie les uns et les autres, évidemment, de votre présence et de votre engagement et je me permets un remerciement tout particulier à nouveau au service de la vie des assemblées et à l'ensemble des équipes et des services qui nous accompagnent. Préparer un conseil municipal, c'est toujours une grosse organisation. Préparer un conseil municipal en visio, vous imaginez que cela demande aux uns et aux autres de redoubler d'efforts et d'attention. C'est aussi cela, le service public. Qu'ils en soient ici, en notre nom à tous, je n'en doute pas, très, très chaleureusement remerciés.

Merci à tous. Continuez à profiter de votre soirée en invitant les Nantaises et les Nantais que vous croisez à continuer à être prudents et à respecter les gestes barrière. Merci à tous et bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 50.

Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Ville de Nantes

Président :

Secrétaire :

1-Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 15 octobre 2021 – Approbation.

Unanimité

Date du vote : **17/12/2021 - 09h10**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **63**

Non votés : **6**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	63 Voix	100,0%
1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 AZZI Elhadi		1 voix
1 BAINVEL Julien		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
1 BERTU Mahaut		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BLIN Nathalie		1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège		1 voix
1 BOLO Pascal		1 voix
1 BONAMY Delphine		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 BOURDON Émilie		1 voix
1 CHATEAU Olivier		1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 CITEAU Simon		1 voix
1 COCOTIER Michel		1 voix
1 COLLINEAU Marlène		1 voix
1 COPPEY Mahel		1 voix
1 COUSSINET Valérie		1 voix
1 DANTEC Ronan		1 voix
1 EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 FIGULS Séverine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GARNIER Laurence		1 voix
1 GOUEZ Aziliz par procuration à DANTEC Ronan		1 voix
1 GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GUINÉ Thibault		1 voix
1 HAKEM Abbassia		1 voix
1 HUCHET Erwan		1 voix
1 JEN Sandra		1 voix
1 JOUIN Christophe		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OPPELT Valérie		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix
1 PASCOUUAU Yves		1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis		1 voix
1 PROCHASSON François		1 voix
1 QUÉRO Thomas		1 voix
1 REBOUH Ali		1 voix
1 RIOM Tristan		1 voix
1 ROBERT Pascale		1 voix
1 RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix
1 ROLLAND Johanna		1 voix
1 SALAÛN Gildas		1 voix
1 SALECROIX Robin		1 voix
1 SEASSAU Aymeric		1 voix

1 SOBCZAK André		1 voix
1 SOTTER Jeanne par procuration à SOBCZAK André		1 voix
1 TALLEDEC Denis		1 voix
1 THIRIET Richard par procuration à GARNIER Laurence		1 voix
1 TRICHET Franckie		1 voix
1 VAN GOETHEM Sophie		1 voix
1 VIALARD Louise		1 voix
1 VITOUX Marie		1 voix

Non votants	6 Voix	
--------------------	---------------	--

1 BIR Cécile		1 voix
1 BOUTIN Patrice		1 voix
1 GUISSÉ Alassane		1 voix
1 WEISS Pauline		1 voix
1 RICHARD Guillaume		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 BELHAMITI Mounir		1 voix

Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Ville de Nantes

Président :

Secrétaire :

2B-Voeu pour que l'art et la culture ne soient plus empêchés

Unanimité

Date du vote : **17/12/2021 - 09h38**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **69**

Non votés : **0**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	69 Voix	100,0%
1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 AZZI Elhadi		1 voix
1 BAINVEL Julien		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BELHAMITI Mounir		1 voix
1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
1 BERTU Mahaut		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BLIN Nathalie		1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège		1 voix
1 BOLO Pascal		1 voix
1 BONAMY Delphine		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 BOURDON Émilie		1 voix
1 BOUTIN Patrice		1 voix
1 CHATEAU Olivier		1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 CITEAU Simon		1 voix
1 COCOTIER Michel		1 voix
1 COLLINEAU Marlène		1 voix
1 COPPEY Mahel		1 voix
1 COUSSINET Valérie		1 voix
1 DANTEC Ronan		1 voix
1 EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 FIGULS Séverine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GARNIER Laurence		1 voix
1 GOUEZ Aziliz par procuration à DANTEC Ronan		1 voix
1 GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GUINÉ Thibault		1 voix
1 GUISSÉ Alassane		1 voix
1 HAKEM Abbassia		1 voix
1 HUCHET Erwan		1 voix
1 JEN Sandra		1 voix
1 JOUIN Christophe		1 voix
1 LAERNOES Julie		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OPPELT Valérie		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix
1 PASCOUAU Yves		1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis		1 voix
1 PROCHASSON François		1 voix
1 QUÉRO Thomas		1 voix
1 REBOUH Ali		1 voix
1 RICHARD Guillaume		1 voix
1 RIOM Tristan		1 voix
1 ROBERT Pascale		1 voix

1 RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
1 ROLLAND Johanna	1 voix
1 SALAÛN Gildas	1 voix
1 SALECROIX Robin	1 voix
1 SEASSAU Aymeric	1 voix
1 SOBCZAK André	1 voix
1 SOTTER Jeanne par procuration à SOBCZAK André	1 voix
1 TALLEDEC Denis	1 voix
1 THIRIET Richard par procuration à GARNIER Laurence	1 voix
1 TRICHET Franckie	1 voix
1 VAN GOETHEM Sophie	1 voix
1 VIALARD Louise	1 voix
1 VITOUX Marie	1 voix
1 WEISS Pauline	1 voix

Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Ville de Nantes

Président :

Secrétaire :

3-Débat d'Orientations Budgétaires pour 2022.

Unanimité

Date du vote : **17/12/2021 - 10h58**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **68**

Non votés : **1**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	68 Voix	100,0%
1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 AZZI Elhadi		1 voix
1 BAINVEL Julien		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BELHAMITI Mounir		1 voix
1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
1 BERTU Mahaut		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BLIN Nathalie		1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège		1 voix
1 BOLO Pascal		1 voix
1 BONAMY Delphine		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 BOURDON Émilie		1 voix
1 BOUTIN Patrice		1 voix
1 CHATEAU Olivier		1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 CITEAU Simon		1 voix
1 COCOTIER Michel		1 voix
1 COLLINEAU Marlène		1 voix
1 COPPEY Mahel		1 voix
1 COUSSINET Valérie		1 voix
1 DANTEC Ronan		1 voix
1 EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 FIGULS Séverine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GARNIER Laurence		1 voix
1 GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GUINÉ Thibault		1 voix
1 GUISSÉ Alassane		1 voix
1 HAKEM Abbassia		1 voix
1 HUCHET Erwan		1 voix
1 JEN Sandra		1 voix
1 JOUIN Christophe		1 voix
1 LAERNOES Julie		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OPPELT Valérie		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix
1 PASCOUAT Yves		1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis		1 voix
1 PROCHASSON François		1 voix
1 QUÉRO Thomas		1 voix
1 REBOUH Ali		1 voix
1 RICHARD Guillaume		1 voix
1 RIOM Tristan		1 voix
1 ROBERT Pascale		1 voix
1 RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix

1 ROLLAND Johanna	1 voix
1 SALAÛN Gildas	1 voix
1 SALECROIX Robin	1 voix
1 SEASSAU Aymeric	1 voix
1 SOBCZAK André	1 voix
1 SOTTER Jeanne par procuration à SOBCZAK André	1 voix
1 TALLEDEC Denis	1 voix
1 THIRIET Richard par procuration à GARNIER Laurence	1 voix
1 TRICHET Franckie	1 voix
1 VAN GOETHEM Sophie	1 voix
1 VIALARD Louise	1 voix
1 VITOUX Marie	1 voix
1 WEISS Pauline	1 voix

Non votants	1 Voix
--------------------	---------------

1 DANTEC Ronan	1 voix
1 BLIN Nathalie	1 voix
GOUEZ Aziliz par procuration à DANTEC Ronan	1 voix

Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Ville de Nantes

Président :

Secrétaire :

Vote groupé des délibérations n° 45 et 46

Unanimité

Date du vote : **17/12/2021 - 11h38**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **67**

Non votés : **2**

Taux d'abstention : **13,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	58 Voix	100,0%
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 AZZI Elhadi		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BELHAMITI Mounir		1 voix
1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
1 BERTU Mahaut		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BLIN Nathalie		1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège		1 voix
1 BOLO Pascal		1 voix
1 BONAMY Delphine		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 BOURDON Émilie		1 voix
1 CHATEAU Olivier		1 voix
1 CITEAU Simon		1 voix
1 COCOTIER Michel		1 voix
1 COLLINEAU Marlène		1 voix
1 COPPEY Mahel		1 voix
1 COUSSINET Valérie		1 voix
1 DANTEC Ronan		1 voix
1 EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 FIGULS Séverine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GOUEZ Aziliz par procuration à DANTEC Ronan		1 voix
1 GUINÉ Thibault		1 voix
1 GUISSÉ Alassane		1 voix
1 HAKEM Abbassia		1 voix
1 JEN Sandra		1 voix
1 JOUIN Christophe		1 voix
1 LAERNOES Julie		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OPPELT Valérie		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix
1 PASCOUAY Yves		1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis		1 voix
1 PROCHASSON François		1 voix
1 QUÉRO Thomas		1 voix
1 REBOUH Ali		1 voix
1 RIOM Tristan		1 voix
1 ROBERT Pascale		1 voix
1 RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix
1 ROLLAND Johanna		1 voix
1 SALAÛN Gildas		1 voix
1 SALECROIX Robin		1 voix
1 SEASSAU Aymeric		1 voix
1 SOBCZAK André		1 voix
1 SOTTER Jeanne par procuration à SOBCZAK André		1 voix
1 TALLEDEC Denis		1 voix

1 TRICHET Franckie	1 voix
1 VIALARD Louise	1 voix
1 VITOUX Marie	1 voix

Abstention	9 Voix
-------------------	---------------

1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie	1 voix
1 BAINVEL Julien	1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques	1 voix
1 GARNIER Laurence	1 voix
1 GUERRA Anne-Sophie	1 voix
1 RICHARD Guillaume	1 voix
1 THIRIET Richard par procuration à GARNIER Laurence	1 voix
1 VAN GOETHEM Sophie	1 voix
1 WEISS Pauline	1 voix

Non votants	2 Voix
--------------------	---------------

BOUTIN Patrice	1 voix
HUCHET Erwan	1 voix
1 ROLLAND Johanna	1 voix

Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Président :

Ville de Nantes

Secrétaire :

47-Décision Modificative 2021 n°3 et dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation.

Adoptée

Date du vote : **17/12/2021 - 11h45**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **67**

Non votés : **2**

Taux d'abstention : **5,8%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	54 Voix	85,9%
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 AZZI Elhadi		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
1 BERTU Mahaut		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BLIN Nathalie		1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège		1 voix
1 BOLO Pascal		1 voix
1 BONAMY Delphine		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 BOURDON Émilie		1 voix
1 BOUTIN Patrice		1 voix
1 CHATEAU Olivier		1 voix
1 CITEAU Simon		1 voix
1 COCOTIER Michel		1 voix
1 COLLINEAU Marlène		1 voix
1 COPPEY Mahel		1 voix
1 COUSSINET Valérie		1 voix
1 DANTEC Ronan		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 FIGULS Séverine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GOUEZ Aziliz par procuration à DANTEC Ronan		1 voix
1 GUINÉ Thibault		1 voix
1 GUISSÉ Alassane		1 voix
1 HAKEM Abbassia		1 voix
1 JEN Sandra		1 voix
1 JOUIN Christophe		1 voix
1 LAERNOES Julie		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix
1 PASCOUAY Yves		1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis		1 voix
1 PROCHASSON François		1 voix
1 QUÉRO Thomas		1 voix
1 REBOUH Ali		1 voix
1 RIOM Tristan		1 voix
1 ROBERT Pascale		1 voix
1 RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix
1 SALAÛN Gildas		1 voix
1 SALECROIX Robin		1 voix
1 SEASSAU Aymeric		1 voix
1 SOBCZAK André		1 voix
1 SOTTER Jeanne par procuration à SOBCZAK André		1 voix
1 TALLEDEC Denis		1 voix
1 TRICHET Franckie		1 voix
1 VIALARD Louise		1 voix
1 VITOUX Marie		1 voix

Contre	9 Voix	14,1%
1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 BAINVEL Julien		1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 GARNIER Laurence		1 voix
1 GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 RICHARD Guillaume		1 voix
1 THIRIET Richard par procuration à GARNIER Laurence		1 voix
1 VAN GOETHEM Sophie		1 voix
1 WEISS Pauline		1 voix
Abstention	4 Voix	
BELHAMITI Mounir		1 voix
EL HÁÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
HUCHET Erwan par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
OPPELT Valérie		1 voix
Non votants	2 Voix	
1 ROLLAND Johanna		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix

Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Ville de Nantes

Président :

Secrétaire :

49-Loire Atlantique Développement SELA – Prise de participation au capital d'une société pour le portage des toitures photovoltaïques sur le quartier République – Approbation.

Unanimité

Date du vote : **17/12/2021 - 11h47**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **66**

Non votés : **3**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	66 Voix	100,0%
1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 AZZI Elhadi		1 voix
1 BAINVEL Julien		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BELHAMITI Mounir		1 voix
1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
1 BERTU Mahaut		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BLIN Nathalie		1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège		1 voix
1 BOLO Pascal		1 voix
1 BONAMY Delphine		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 BOURDON Émilie		1 voix
1 BOUTIN Patrice		1 voix
1 CHATEAU Olivier		1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 CITEAU Simon		1 voix
1 COCOTIER Michel		1 voix
1 COLLINEAU Marlène		1 voix
1 COPPEY Mahel		1 voix
1 COUSSINET Valérie		1 voix
1 DANTEC Ronan		1 voix
1 EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 FIGULS Séverine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GARNIER Laurence		1 voix
1 GOUEZ Aziliz par procuration à DANTEC Ronan		1 voix
1 GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GUINÉ Thibault		1 voix
1 GUISSÉ Alassane		1 voix
1 HAKEM Abbassia		1 voix
1 HUCHET Erwan par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 JEN Sandra		1 voix
1 JOUIN Christophe		1 voix
1 LAERNOES Julie		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OPPELT Valérie		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix
1 PASCOUUAU Yves		1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis		1 voix
1 PROCHASSON François		1 voix
1 QUÉRO Thomas		1 voix
1 REBOUH Ali		1 voix
1 RICHARD Guillaume		1 voix
1 ROBERT Pascale		1 voix

1 RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
1 ROLLAND Johanna	1 voix
1 SALAÛN Gildas	1 voix
1 SALECROIX Robin	1 voix
1 SEASSAU Aymeric	1 voix
1 SOBCZAK André	1 voix
1 SOTTER Jeanne par procuration à SOBCZAK André	1 voix
1 TALLEDEC Denis	1 voix
THIRIET Richard par procuration à GARNIER Laurence	1 voix
1 TRICHET Franckie	1 voix
1 VAN GOETHEM Sophie	1 voix
1 VIALARD Louise	1 voix
1 WEISS Pauline	1 voix

Non votants	3 Voix	
RIOM Tristan	1 voix	
1 ROLLAND Johanna	1 voix	
VITOUX Marie	1 voix	
THIRIET Richard par procuration à GARNIER Laurence	1 voix	

Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Ville de Nantes

Président :

Secrétaire :

50-Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 26 novembre 2021 – Approbation.

Unanimité

Date du vote : **17/12/2021 - 11h50**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **65**

Non votés : **4**

Taux d'abstention : **17,4%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	53 Voix	100,0%
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 AZZI Elhadi		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
1 BERTU Mahaut		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BLIN Nathalie		1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège		1 voix
1 BONAMY Delphine		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 BOURDON Émilie		1 voix
1 BOUTIN Patrice		1 voix
1 CHATEAU Olivier		1 voix
1 CITEAU Simon		1 voix
1 COCOTIER Michel		1 voix
1 COLLINEAU Marlène		1 voix
1 COPPEY Mahel		1 voix
1 COUSSINET Valérie		1 voix
1 DANTEC Ronan		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 FIGULS Séverine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GOUEZ Aziliz par procuration à DANTEC Ronan		1 voix
1 GUINÉ Thibault		1 voix
1 GUISSÉ Alassane		1 voix
1 JEN Sandra		1 voix
1 JOUIN Christophe		1 voix
1 LAERNOES Julie		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix
1 PASCOUAT Yves		1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis		1 voix
1 PROCHASSON François		1 voix
1 QUÉRO Thomas		1 voix
1 REBOUH Ali		1 voix
1 RIOM Tristan		1 voix
1 ROBERT Pascale		1 voix
1 RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix
1 ROLLAND Johanna		1 voix
1 SALAÛN Gildas		1 voix
1 SALECROIX Robin		1 voix
1 SEASSAU Aymeric		1 voix
1 SOBCZAK André		1 voix
1 SOTTER Jeanne par procuration à SOBCZAK André		1 voix
1 TALLEDEC Denis		1 voix
1 TRICHET Franckie		1 voix
1 VIALARD Louise		1 voix

Abstention	12 Voix	
1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 BAINVEL Julien		1 voix
1 BELHAMITI Mounir		1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 EL HÁÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 GARNIER Laurence		1 voix
1 GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 HUCHET Erwan par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 OPPELT Valérie		1 voix
1 RICHARD Guillaume		1 voix
1 THIRIET Richard par procuration à GARNIER Laurence		1 voix
1 VAN GOETHEM Sophie		1 voix
Non votants	4 Voix	
1 BOLO Pascal		1 voix
1 HAKEM Abbassia		1 voix
1 ROLLAND Johanna		1 voix
1 VITOUX Marie		1 voix
1 WEISS Pauline		1 voix

Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Ville de Nantes

Président :

Secrétaire :

10-Police Municipale – Création de postes – Approbation.

Unanimité

Date du vote : **17/12/2021 - 12h33**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **69**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	69 Voix	100,0%
1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 AZZI Elhadi		1 voix
1 BAINVEL Julien		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BELHAMITI Mounir		1 voix
1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
1 BERTU Mahaut par procuration à QUÉRO Thomas		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BLIN Nathalie		1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège		1 voix
1 BOLO Pascal		1 voix
1 BONAMY Delphine		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 BOURDON Émilie		1 voix
1 BOUTIN Patrice		1 voix
1 CHATEAU Olivier		1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 CITEAU Simon		1 voix
1 COCOTIER Michel		1 voix
1 COLLINEAU Marlène		1 voix
1 COPPEY Mahel		1 voix
1 COUSSINET Valérie		1 voix
1 DANTEC Ronan		1 voix
1 EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 FIGULS Séverine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GARNIER Laurence		1 voix
1 GOUEZ Aziliz par procuration à DANTEC Ronan		1 voix
1 GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GUINÉ Thibault		1 voix
1 GUISSÉ Alassane		1 voix
1 HAKEM Abbassia		1 voix
1 HUCHET Erwan par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 JEN Sandra		1 voix
1 JOUIN Christophe		1 voix
1 LAERNOES Julie		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OPPELT Valérie		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix
1 PASCOUAV Yves		1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis		1 voix
1 PROCHASSON François		1 voix
1 QUÉRO Thomas		1 voix
1 REBOUH Ali		1 voix
1 RICHARD Guillaume		1 voix
1 RIOM Tristan		1 voix
1 ROBERT Pascale		1 voix

1 RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
1 ROLLAND Johanna	1 voix
1 SALAÜN Gildas	1 voix
1 SALECROIX Robin	1 voix
1 SEASSAU Aymeric	1 voix
1 SOBCZAK André	1 voix
1 SOTTER Jeanne par procuration à SOBCZAK André	1 voix
1 TALLEDEC Denis	1 voix
1 THIRIET Richard par procuration à GARNIER Laurence	1 voix
1 TRICHET Franckie	1 voix
1 VAN GOETHEM Sophie	1 voix
1 VIALARD Louise	1 voix
1 VITOUX Marie	1 voix
1 WEISS Pauline	1 voix

Non votants	0 Voix
--------------------	---------------

1 MARAIS Pierre-Emmanuel	1 voix
1 ROLLAND Johanna	1 voix

Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Ville de Nantes

Président :

Secrétaire :

13-Sécurité et Tranquillité publique – Convention de partenariat entre la Police Municipale, la SNCF et la Police Nationale – Approbation.

Unanimité

Date du vote : **17/12/2021 - 12h38**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **66**

Non votés : **3**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	66 Voix	100,0%
1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 AZZI Elhadi		1 voix
1 BAINVEL Julien		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
1 BERTU Mahaut par procuration à QUÉRO Thomas		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BLIN Nathalie		1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège		1 voix
1 BOLO Pascal		1 voix
1 BONAMY Delphine		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 BOURDON Émilie		1 voix
1 BOUTIN Patrice		1 voix
1 CHATEAU Olivier		1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 CITEAU Simon		1 voix
1 COCOTIER Michel		1 voix
1 COLLINEAU Marlène		1 voix
1 COPPEY Mahel		1 voix
1 COUSSINET Valérie		1 voix
1 DANTEC Ronan		1 voix
1 EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 FIGULS Séverine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GARNIER Laurence		1 voix
1 GOUEZ Aziliz par procuration à DANTEC Ronan		1 voix
1 GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GUINÉ Thibault		1 voix
1 GUISSÉ Alassane		1 voix
1 HAKEM Abbassia		1 voix
1 HUCHET Erwan par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 JEN Sandra		1 voix
1 LAERNOES Julie		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OPPELT Valérie		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix
1 PASCOUAU Yves		1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis		1 voix
1 PROCHASSON François		1 voix
1 QUÉRO Thomas		1 voix
1 REBOUH Ali		1 voix
1 RIOM Tristan		1 voix
1 ROBERT Pascale		1 voix
1 RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix
1 ROLLAND Johanna		1 voix

1 SALAÛN Gildas		1 voix
1 SALECROIX Robin		1 voix
1 SEASSAU Aymeric		1 voix
1 SOBCZAK André		1 voix
1 SOTTER Jeanne par procuration à SOBCZAK André		1 voix
1 TALLEDEC Denis		1 voix
1 THIRIET Richard par procuration à GARNIER Laurence		1 voix
1 TRICHET Franckie		1 voix
1 VAN GOETHEM Sophie		1 voix
1 VIALARD Louise		1 voix
1 VITOUX Marie		1 voix
1 WEISS Pauline		1 voix

Non votants

3 Voix

BELHAMITI Mounir		1 voix
JOUIN Christophe		1 voix
RICHARD Guillaume		1 voix
1 ROLLAND Johanna		1 voix

Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Ville de Nantes

Président :

Secrétaire :

16-Associations gestionnaires des écoles privées sous contrat - Participation financière de la Ville – Montant des forfaits et modalités de calcul des aides facultatives pour l'année 2022 – Ajustement de la participation à l'accueil périscolaire pour 2021 – Approbation.

Unanimité

Date du vote : **17/12/2021 - 12h41**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **66**

Non votés : **3**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	66 Voix	100,0%
1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 AZZI Elhadi		1 voix
1 BAINVEL Julien		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
1 BERTU Mahaut par procuration à QUÉRO Thomas		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BLIN Nathalie		1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège		1 voix
1 BOLO Pascal		1 voix
1 BONAMY Delphine		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 BOURDON Émilie		1 voix
1 BOUTIN Patrice		1 voix
1 CHATEAU Olivier		1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 CITEAU Simon		1 voix
1 COCOTIER Michel		1 voix
1 COLLINEAU Marlène		1 voix
1 COPPEY Mahel		1 voix
1 COUSSINET Valérie		1 voix
1 DANTEC Ronan		1 voix
1 EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 FIGULS Séverine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GARNIER Laurence		1 voix
1 GOUEZ Aziliz par procuration à DANTEC Ronan		1 voix
1 GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GUINÉ Thibault		1 voix
1 GUISSÉ Alassane		1 voix
1 HAKEM Abbassia		1 voix
1 HUCHET Erwan par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 JEN Sandra		1 voix
1 JOUIN Christophe		1 voix
1 LAERNOES Julie		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OPPELT Valérie		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix
1 PASCOUUAU Yves		1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis		1 voix
1 PROCHASSON François		1 voix
1 QUÉRO Thomas		1 voix
1 REBOUH Ali		1 voix
1 ROBERT Pascale		1 voix
1 RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix

1 ROLLAND Johanna	1 voix
1 SALAÛN Gildas	1 voix
1 SALECROIX Robin	1 voix
1 SEASSAU Aymeric	1 voix
1 SOBCZAK André	1 voix
1 SOTTER Jeanne par procuration à SOBCZAK André	1 voix
1 TALLEDEC Denis	1 voix
1 THIRIET Richard par procuration à GARNIER Laurence	1 voix
1 TRICHET Franckie	1 voix
1 VAN GOETHEM Sophie	1 voix
1 VIALARD Louise	1 voix
1 VITOUX Marie	1 voix
1 WEISS Pauline	1 voix

Non votants

3 Voix

1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie	1 voix
1 BELHAMITI Mounir	1 voix
1 GUERRA Anne-Sophie	1 voix
1 RICHARD Guillaume	1 voix
1 RIOM Tristan	1 voix
1 ROLLAND Johanna	1 voix

Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Ville de Nantes

Président :

Secrétaire :

5-Un élan nouveau pour la proximité dans les quartiers nantais.

Unanimité

Date du vote : **17/12/2021 - 14h27**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **67**

Non votés : **2**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	67 Voix	100,0%
1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 AZZI Elhadi		1 voix
1 BAINVEL Julien par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BELHAMITI Mounir		1 voix
1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
1 BERTU Mahaut par procuration à QUÉRO Thomas		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BLIN Nathalie		1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège		1 voix
1 BOLO Pascal par procuration à ASSEH Bassem		1 voix
1 BONAMY Delphine		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 BOURDON Émilie		1 voix
1 BOUTIN Patrice		1 voix
1 CHATEAU Olivier		1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 CITEAU Simon		1 voix
1 COCOTIER Michel		1 voix
1 COLLINEAU Marlène		1 voix
1 COPPEY Mahel		1 voix
1 COUSSINET Valérie		1 voix
1 DANTEC Ronan		1 voix
1 EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 FIGULS Séverine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GARNIER Laurence		1 voix
1 GOUEZ Aziliz		1 voix
1 GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GUINÉ Thibault		1 voix
1 GUISSÉ Alassane		1 voix
1 HAKEM Abbassia		1 voix
1 HUCHET Erwan par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 JEN Sandra		1 voix
1 JOUIN Christophe		1 voix
1 LAERNOES Julie		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OPPELT Valérie		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix
1 PASCOUAY Yves		1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis		1 voix
1 PROCHASSON François		1 voix
1 QUÉRO Thomas		1 voix
1 REBOUH Ali		1 voix
1 RIOM Tristan		1 voix
1 ROBERT Pascale		1 voix
1 ROLLAND Johanna		1 voix

1 RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix
1 SALAÛN Gildas		1 voix
1 SALECROIX Robin		1 voix
1 SEASSAU Aymeric		1 voix
1 SOBCZAK André		1 voix
1 SOTTER Jeanne		1 voix
1 TALLEDEC Denis		1 voix
1 THIRIET Richard		1 voix
1 TRICHET Franckie		1 voix
1 VAN GOETHEM Sophie		1 voix
1 VIALARD Louise par procuration à VITOUX Marie		1 voix
1 VITOUX Marie		1 voix

Non votants	2 Voix	
RICHARD Guillaume		1 voix
1 ROLLAND Johanna		1 voix
WEISS Pauline		1 voix

Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Ville de Nantes

Président :

Secrétaire :

6-Réaménagement du pôle d'équipement public Daniel Asseray – Intégration de la mairie de quartier des Dervallières – Validation du projet – Lancement de la consultation travaux – Approbation.

Unanimité

Date du vote : **17/12/2021 - 14h40**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **66**

Non votés : **3**

Taux d'abstention : **11,6%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	58 Voix	100,0%
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 AZZI Elhadi		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BELHAMITI Mounir		1 voix
1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
1 BERTU Mahaut par procuration à QUÉRO Thomas		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BLIN Nathalie		1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège		1 voix
1 BOLO Pascal par procuration à ASSEH Bassem		1 voix
1 BONAMY Delphine		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 BOURDON Émilie		1 voix
1 CHATEAU Olivier		1 voix
1 CITEAU Simon		1 voix
1 COCOTIER Michel		1 voix
1 COLLINEAU Marlène		1 voix
1 COPPEY Mahel		1 voix
1 DANTEC Ronan		1 voix
1 EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 FIGULS Séverine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GOUEZ Aziliz		1 voix
1 GUINÉ Thibault		1 voix
1 GUISSÉ Alassane		1 voix
1 HAKEM Abbassia		1 voix
1 HUCHET Erwan par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 JEN Sandra		1 voix
1 JOUIN Christophe		1 voix
1 LAERNOES Julie		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OPPELT Valérie		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix
1 PASCOUAU Yves		1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis		1 voix
1 PROCHASSON François		1 voix
1 QUÉRO Thomas		1 voix
1 REBOUH Ali		1 voix
1 RIOM Tristan		1 voix
1 ROBERT Pascale		1 voix
1 RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix
1 ROLLAND Johanna		1 voix
1 SALAÛN Gildas		1 voix
1 SALECROIX Robin		1 voix
1 SEASSAU Aymeric		1 voix
1 SOBCZAK André		1 voix
1 SOTTER Jeanne		1 voix

1 TALLEDEC Denis	1 voix
1 TRICHET Franckie	1 voix
1 VIALARD Louise par procuration à VITOUX Marie	1 voix
1 VITOUX Marie	1 voix

Abstention	8 Voix
-------------------	---------------

1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie	1 voix
1 BAINVEL Julien par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques	1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques	1 voix
1 GARNIER Laurence	1 voix
1 GUERRA Anne-Sophie	1 voix
1 THIRIET Richard	1 voix
1 VAN GOETHEM Sophie	1 voix
1 WEISS Pauline	1 voix

Non votants	3 Voix
--------------------	---------------

BOUTIN Patrice	1 voix
COUSSINET Valérie	1 voix
1 DANTEC Ronan	1 voix
RICHARD Guillaume	1 voix

Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Ville de Nantes

Président :

Secrétaire :

7-Réhabilitation de la mairie de quartier de Doulon et de ses salles associatives - Validation du projet – Lancement de la consultation travaux – Approbation.

Unanimité

Date du vote : **17/12/2021 - 14h46**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **67**

Majorité simple des voix exprimées

Non votés : **2**

Taux d'abstention : **0,0%**

Pour	67 Voix	100,0%
1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 AZZI Elhadi		1 voix
1 BAINVEL Julien par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BELHAMITI Mounir		1 voix
1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
1 BERTU Mahaut par procuration à QUÉRO Thomas		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BLIN Nathalie		1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège		1 voix
1 BOLO Pascal par procuration à ASSEH Bassem		1 voix
1 BONAMY Delphine		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 BOURDON Émilie		1 voix
1 BOUTIN Patrice		1 voix
1 CHATEAU Olivier		1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 CITEAU Simon		1 voix
1 COCOTIER Michel		1 voix
1 COLLINEAU Marlène		1 voix
1 COPPEY Mahel		1 voix
1 COUSSINET Valérie		1 voix
1 EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 FIGULS Séverine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GARNIER Laurence		1 voix
1 GOUEZ Aziliz		1 voix
1 GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GUINÉ Thibault		1 voix
1 GUISSÉ Alassane		1 voix
1 HAKEM Abbassia		1 voix
1 HUCHET Erwan par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 JEN Sandra		1 voix
1 JOUIN Christophe		1 voix
1 LAERNOES Julie		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OPPELT Valérie		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix
1 PASCOUAY Yves		1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis		1 voix
1 PROCHASSON François		1 voix
1 QUÉRO Thomas		1 voix
1 REBOUH Ali		1 voix
1 RIOM Tristan		1 voix
1 ROBERT Pascale		1 voix
1 RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix

1 ROLLAND Johanna		1 voix
1 SALAÛN Gildas		1 voix
1 SALECROIX Robin		1 voix
1 SEASSAU Aymeric		1 voix
1 SOBCZAK André		1 voix
1 SOTTER Jeanne		1 voix
1 TALLEDEC Denis		1 voix
1 THIRIET Richard		1 voix
1 TRICHET Franckie		1 voix
1 VAN GOETHEM Sophie		1 voix
1 VIALARD Louise par procuration à VITOUX Marie		1 voix
1 VITOUX Marie		1 voix
1 WEISS Pauline		1 voix

Non votants

2 Voix

1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
DANTEC Ronan		1 voix
RICHARD Guillaume		1 voix

Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Ville de Nantes

Président :

Secrétaire :

Vote groupé des délibérations n° 8 et 9

Unanimité

Date du vote : **17/12/2021 - 15h26**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **69**

Non votés : **0**

Taux d'abstention : **0,0%**

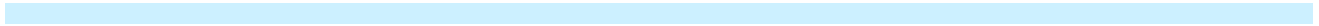
Majorité simple des voix exprimées

Pour	69 Voix	100,0%
1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 AZZI Elhadi		1 voix
1 BAINVEL Julien par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BELHAMITI Mounir		1 voix
1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
1 BERTU Mahaut par procuration à QUÉRO Thomas		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BLIN Nathalie		1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège		1 voix
1 BOLO Pascal par procuration à ASSEH Bassem		1 voix
1 BONAMY Delphine		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 BOURDON Émilie		1 voix
1 BOUTIN Patrice		1 voix
1 CHATEAU Olivier		1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 CITEAU Simon		1 voix
1 COCOTIER Michel		1 voix
1 COLLINEAU Marlène		1 voix
1 COPPEY Mahel		1 voix
1 COUSSINET Valérie		1 voix
1 DANTEC Ronan		1 voix
1 EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 FIGULS Séverine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GARNIER Laurence		1 voix
1 GOUEZ Aziliz		1 voix
1 GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GUINÉ Thibault		1 voix
1 GUISSÉ Alassane		1 voix
1 HAKEM Abbassia		1 voix
1 HUCHET Erwan par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 JEN Sandra		1 voix
1 JOUIN Christophe		1 voix
1 LAERNOES Julie		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OPPELT Valérie		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix
1 PASCOUAU Yves		1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis		1 voix
1 PROCHASSON François		1 voix
1 QUÉRO Thomas		1 voix
1 REBOUH Ali		1 voix
1 RICHARD Guillaume		1 voix
1 RIOM Tristan		1 voix
1 ROBERT Pascale		1 voix

1 RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix
1 ROLLAND Johanna		1 voix
1 SALAÜN Gildas		1 voix
1 SALECROIX Robin		1 voix
1 SEASSAU Aymeric		1 voix
1 SOBCZAK André		1 voix
1 SOTTER Jeanne		1 voix
1 TALLEDEC Denis		1 voix
1 THIRIET Richard		1 voix
1 TRICHET Franckie		1 voix
1 VAN GOETHEM Sophie		1 voix
1 VIALARD Louise par procuration à VITOUX Marie		1 voix
1 VITOUX Marie		1 voix
1 WEISS Pauline		1 voix

Non votants **0 Voix**

1 ROBERT Pascale		1 voix
1 HAKEM Abbassia		1 voix



Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Ville de Nantes

Président :

Secrétaire :

Amendement proposé par le groupe Mieux Vivre à Nantes sur la délibération N°14

Rejetée

Date du vote : **17/12/2021 - 16h20**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **68**

Majorité simple des voix exprimées

Non votés : **1**

Taux d'abstention : **0,0%**

Pour	10 Voix	21,2%
1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 BAINVEL Julien par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 DANTEC Ronan		1 voix
1 GARNIER Laurence		1 voix
1 GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 PASCOUAU Yves		1 voix
1 RICHARD Guillaume		1 voix
1 ROLLAND Johanna		1 voix
1 SEASSAU Aymeric		1 voix
1 SOBCZAK André		1 voix
1 THIRIET Richard		1 voix
1 VAN GOETHEM Sophie		1 voix
1 WEISS Pauline		1 voix
Contre	58 Voix	78,8%
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 AZZI Elhadi		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BELHAMITI Mounir		1 voix
1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
1 BERTU Mahaut par procuration à QUÉRO Thomas		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BLIN Nathalie		1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège		1 voix
1 BOLO Pascal par procuration à ASSEH Bassem		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 BOURDON Émilie		1 voix
1 BOUTIN Patrice		1 voix
1 CHATEAU Olivier		1 voix
1 CITEAU Simon		1 voix
1 COCOTIER Michel		1 voix
1 COLLINEAU Marlène		1 voix
1 COPPEY Mahel		1 voix
1 COUSSINET Valérie		1 voix
1 EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 FIGULS Séverine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GOUEZ Aziliz		1 voix
1 GUINÉ Thibault		1 voix
1 GUISSÉ Alassane		1 voix
1 HAKEM Abbassia		1 voix
1 HUCHET Erwan par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 JEN Sandra		1 voix
1 JOUIN Christophe		1 voix
1 LAERNOES Julie		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OPPELT Valérie		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix

1 PASCOUAU Yves	1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis	1 voix
1 PROCHASSON François	1 voix
1 QUÉRO Thomas	1 voix
1 REBOUH Ali	1 voix
1 RIOM Tristan	1 voix
1 ROBERT Pascale	1 voix
1 RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
1 ROLLAND Johanna	1 voix
1 SALAÛN Gildas	1 voix
1 SALECROIX Robin	1 voix
1 SEASSAU Aymeric	1 voix
1 SOBCZAK André	1 voix
1 SOTTER Jeanne	1 voix
1 TALLEDEC Denis	1 voix
1 TRICHET Franckie	1 voix
1 VIALARD Louise par procuration à VITOUX Marie	1 voix
1 VITOUX Marie	1 voix

Non votants	1 Voix
BONAMY Delphine	1 voix
1 DANTEC Ronan	1 voix

Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Ville de Nantes

Président :

Secrétaire :

14-Politique de mobilité durable de la centralité – Extension du stationnement payant sur voirie : Modification de la liste des voies faisant l'objet d'une redevance de stationnement (FPS) – Révision des tarifs horaires sur voirie (Visiteurs) – Etude d'une tarification solidaire et sociale pour les résidents sur voirie, d'un contrôle automatisé du stationnement payant – Concertation pour la mise en place de nouveaux dispositifs tarifaires pour les Professionnels mobiles – Approbation.

Adoptée

Date du vote : **17/12/2021 - 16h21**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **67**

Non votés : **2**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	54 Voix	80,0%
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 AZZI Elhadi		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
1 BERTU Mahaut par procuration à QUÉRO Thomas		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BLIN Nathalie		1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège		1 voix
1 BOLO Pascal par procuration à ASSEH Bassem		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 BOURDON Émilie		1 voix
1 BOUTIN Patrice		1 voix
1 CHATEAU Olivier		1 voix
1 CITEAU Simon		1 voix
1 COCOTIER Michel		1 voix
1 COLLINEAU Marlène		1 voix
1 COPPEY Mahel		1 voix
1 COUSSINET Valérie		1 voix
1 DANTEC Ronan		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 FIGULS Séverine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GOUEZ Aziliz		1 voix
1 GUINÉ Thibault		1 voix
1 GUISSÉ Alassane		1 voix
1 HAKEM Abbassia		1 voix
1 JEN Sandra		1 voix
1 JOUIN Christophe		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix
1 PASCOUAV Yves		1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis		1 voix
1 PROCHASSON François		1 voix
1 QUÉRO Thomas		1 voix
1 REBOUH Ali		1 voix
1 RIOM Tristan		1 voix
1 ROBERT Pascale		1 voix
1 RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix
1 ROLLAND Johanna		1 voix
1 SALAÛN Gildas		1 voix
1 SALECROIX Robin		1 voix
1 SEASSAU Aymeric		1 voix
1 SOBCZAK André		1 voix
1 SOTTER Jeanne		1 voix

1 TALLEDEC Denis		1 voix
1 TRICHET Franckie		1 voix
1 VIALARD Louise par procuration à VITOUX Marie		1 voix
1 VITOUX Marie		1 voix

Contre	13 Voix	20,0%
1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 BAINVEL Julien par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 BELHAMITI Mounir		1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 GARNIER Laurence		1 voix
1 GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 HUCHET Erwan par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 OPPELT Valérie		1 voix
1 RICHARD Guillaume		1 voix
1 THIRIET Richard		1 voix
1 VAN GOETHEM Sophie		1 voix
1 WEISS Pauline		1 voix

Non votants	2 Voix	
BONAMY Delphine		1 voix
1 DANTEC Ronan		1 voix
LAERNOES Julie		1 voix

Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Ville de Nantes

Président :

Secrétaire :

11-Schéma Local de Tranquillité Publique Mendès France : collaboration avec la Ville de Saint Herblain – Approbation.

Unanimité

Date du vote : **17/12/2021 - 15h36**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **68**

Non votés : **1**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	68 Voix	100,0%
1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 AZZI Elhadi		1 voix
1 BAINVEL Julien par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BELHAMITI Mounir		1 voix
1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
1 BERTU Mahaut par procuration à QUÉRO Thomas		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BLIN Nathalie		1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège		1 voix
1 BOLO Pascal par procuration à ASSEH Bassem		1 voix
1 BONAMY Delphine		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 BOURDON Émilie		1 voix
1 BOUTIN Patrice		1 voix
1 CHATEAU Olivier		1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 CITEAU Simon		1 voix
1 COCOTIER Michel		1 voix
1 COLLINEAU Marlène		1 voix
1 COPPEY Mahel		1 voix
1 COUSSINET Valérie		1 voix
1 DANTEC Ronan		1 voix
1 EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 FIGULS Séverine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GARNIER Laurence		1 voix
1 GOUEZ Aziliz		1 voix
1 GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GUINÉ Thibault		1 voix
1 GUISSÉ Alassane		1 voix
1 HAKEM Abbassia		1 voix
1 HUCHET Erwan par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 JEN Sandra		1 voix
1 JOUIN Christophe		1 voix
1 LAERNOES Julie		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OPPELT Valérie		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix
1 PASCOUAV Yves		1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis		1 voix
1 PROCHASSON François		1 voix
1 QUÉRO Thomas		1 voix
1 REBOUH Ali		1 voix
1 RICHARD Guillaume		1 voix

1 RIOM Tristan		1 voix
1 ROBERT Pascale		1 voix
1 RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix
1 ROLLAND Johanna		1 voix
1 SALAÛN Gildas		1 voix
1 SALECROIX Robin		1 voix
1 SEASSAU Aymeric		1 voix
1 SOBCZAK André		1 voix
1 SOTTER Jeanne		1 voix
1 TALLEDEC Denis		1 voix
1 THIRIET Richard		1 voix
1 TRICHET Franckie		1 voix
1 VAN GOETHEM Sophie		1 voix
1 VIALARD Louise par procuration à VITOUX Marie		1 voix
1 VITOUX Marie		1 voix

Non votants	1 Voix	
WEISS Pauline		1 voix

Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Ville de Nantes

Président :

Secrétaire :

**12-Création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Nantes Métropole –
Approbation.**

Unanimité

Date du vote : **17/12/2021 - 15h42**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **66**

Non votés : **3**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	66 Voix	100,0%
1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 BAINVEL Julien par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BELHAMITI Mounir		1 voix
1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
1 BERTU Mahaut par procuration à QUÉRO Thomas		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BLIN Nathalie		1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège		1 voix
1 BOLO Pascal par procuration à ASSEH Bassem		1 voix
1 BONAMY Delphine		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 BOURDON Émilie		1 voix
1 BOUTIN Patrice		1 voix
1 CHATEAU Olivier		1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 CITEAU Simon		1 voix
1 COCOTIER Michel		1 voix
1 COLLINEAU Marlène		1 voix
1 COPPEY Mahel		1 voix
1 COUSSINET Valérie		1 voix
1 DANTEC Ronan		1 voix
1 EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 FIGULS Séverine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GARNIER Laurence		1 voix
1 GOUEZ Aziliz		1 voix
1 GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GUINÉ Thibault		1 voix
1 GUISSÉ Alassane		1 voix
1 HAKEM Abbassia		1 voix
1 HUCHET Erwan par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 JOUIN Christophe		1 voix
1 LAERNOES Julie		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OPPELT Valérie		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix
1 PASCOUAY Yves		1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis		1 voix
1 PROCHASSON François		1 voix
1 QUÉRO Thomas		1 voix
1 REBOUH Ali		1 voix
1 RICHARD Guillaume		1 voix
1 RIOM Tristan		1 voix
1 ROBERT Pascale		1 voix
1 RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix
1 ROLLAND Johanna		1 voix

1 SALAÛN Gildas		1 voix
1 SALECROIX Robin		1 voix
1 SEASSAU Aymeric		1 voix
1 SOBCZAK André		1 voix
1 SOTTER Jeanne		1 voix
1 TALLEDEC Denis		1 voix
1 THIRIET Richard		1 voix
1 TRICHET Franckie		1 voix
1 VAN GOETHEM Sophie		1 voix
1 VIALARD Louise par procuration à VITOUX Marie		1 voix
1 VITOUX Marie		1 voix
1 WEISS Pauline		1 voix

Non votants	3 Voix	
AZZI Elhadi		1 voix
1 BAINVEL Julien par procuration à CHOMBART-DE-LAUWE Foulques		1 voix
1 CHOMBART-DE-LAUWE Foulques		1 voix
JEN Sandra		1 voix
MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix

Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Ville de Nantes

Président :

Secrétaire :

15-Plan d'actions « Nantes, Ville Amies des Aînés – Contribution nantaise à la feuille de route Longévité métropolitaine – Approbation.

Unanimité

Date du vote : **17/12/2021 - 16h34**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **64**

Non votés : **5**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	64 Voix	100,0%
1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 AZZI Elhadi		1 voix
1 BAINVEL Julien par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BELHAMITI Mounir		1 voix
1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
1 BERTU Mahaut par procuration à QUÉRO Thomas		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BLIN Nathalie		1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège		1 voix
1 BONAMY Delphine		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 BOURDON Émilie		1 voix
1 CHATEAU Olivier		1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 COCOTIER Michel		1 voix
1 COLLINEAU Marlène		1 voix
1 COPPEY Mahel		1 voix
1 COUSSINET Valérie		1 voix
1 DANTEC Ronan		1 voix
1 EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 FIGULS Séverine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GARNIER Laurence par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GOUEZ Aziliz		1 voix
1 GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GUINÉ Thibault		1 voix
1 GUISSÉ Alassane		1 voix
1 HAKEM Abbassia		1 voix
1 HUCHET Erwan par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 JOUIN Christophe		1 voix
1 LAERNOES Julie		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OPPELT Valérie		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix
1 PASCOUAY Yves		1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis		1 voix
1 PROCHASSON François		1 voix
1 QUÉRO Thomas		1 voix
1 REBOUH Ali		1 voix
1 RICHARD Guillaume		1 voix
1 RIOM Tristan		1 voix
1 ROBERT Pascale		1 voix
1 RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix
1 ROLLAND Johanna		1 voix
1 SALAÛN Gildas		1 voix

1 SALECROIX Robin		1 voix
1 SEASSAU Aymeric		1 voix
1 SOBCZAK André		1 voix
1 SOTTER Jeanne		1 voix
1 TALLEDEC Denis		1 voix
1 THIRIET Richard		1 voix
1 TRICHET Franckie		1 voix
1 VAN GOETHEM Sophie		1 voix
1 VIALARD Louise par procuration à VITOUX Marie		1 voix
1 VITOUX Marie		1 voix
1 WEISS Pauline		1 voix

Non votants	5 Voix	
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 BOLO Pascal par procuration à ASSEH Bassem		1 voix
1 BOUTIN Patrice		1 voix
1 CITEAU Simon		1 voix
1 JEN Sandra		1 voix

Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Ville de Nantes

Président :

Secrétaire :

17-Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Convention et avenants – Approbation.

Unanimité

Date du vote : **17/12/2021 - 16h40**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **66**

Non votés : **3**

Taux d'abstention : **11,6%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	58 Voix	100,0%
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 AZZI Elhadi		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BELHAMITI Mounir		1 voix
1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
1 BERTU Mahaut par procuration à QUÉRO Thomas		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BLIN Nathalie		1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège		1 voix
1 BOLO Pascal par procuration à ASSEH Bassem		1 voix
1 BONAMY Delphine		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 BOURDON Émilie		1 voix
1 BOUTIN Patrice		1 voix
1 CHATEAU Olivier		1 voix
1 CITEAU Simon		1 voix
1 COCOTIER Michel		1 voix
1 COLLINEAU Marlène		1 voix
1 COPPEY Mahel		1 voix
1 COUSSINET Valérie		1 voix
1 DANTEC Ronan		1 voix
1 EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 FIGULS Séverine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GOUEZ Aziliz		1 voix
1 GUINÉ Thibault		1 voix
1 GUISSÉ Alassane		1 voix
1 HAKEM Abbassia		1 voix
1 HUCHET Erwan par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 JEN Sandra		1 voix
1 JOUIN Christophe		1 voix
1 LAERNOES Julie		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OPPELT Valérie		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix
1 PASCOUAU Yves		1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis		1 voix
1 PROCHASSON François		1 voix
1 QUÉRO Thomas		1 voix
1 REBOUH Ali		1 voix
1 RIOM Tristan		1 voix
1 ROBERT Pascale		1 voix
1 RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix
1 ROLLAND Johanna		1 voix
1 SALAÛN Gildas		1 voix
1 SALECROIX Robin		1 voix
1 SEASSAU Aymeric		1 voix

1 SOTTER Jeanne	1 voix
1 TALLEDEC Denis	1 voix
1 VIALARD Louise par procuration à VITOUX Marie	1 voix
1 VITOUX Marie	1 voix
1 WEISS Pauline	1 voix

Abstention	8 Voix	
1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie	1 voix	
1 BAINVEL Julien par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques	1 voix	
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques	1 voix	
1 GARNIER Laurence par procuration à GUERRA Anne-Sophie	1 voix	
1 GUERRA Anne-Sophie	1 voix	
1 RICHARD Guillaume	1 voix	
1 THIRIET Richard	1 voix	
1 VAN GOETHEM Sophie	1 voix	

Non votants	3 Voix	
LANGLOIS Pauline	1 voix	
SOBCZAK André	1 voix	
TRICHET Franckie	1 voix	

Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Ville de Nantes

Président :

Secrétaire :

18-Sports - Cinquième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.

Unanimité

Date du vote : **17/12/2021 - 16h42**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **66**

Non votés : **3**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	66 Voix	100,0%
1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 AZZI Elhadi		1 voix
1 BAINVEL Julien par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BELHAMITI Mounir		1 voix
1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
1 BERTU Mahaut par procuration à QUÉRO Thomas		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BLIN Nathalie		1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège		1 voix
1 BOLO Pascal par procuration à ASSEH Bassem		1 voix
1 BONAMY Delphine		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 BOURDON Émilie		1 voix
1 BOUTIN Patrice		1 voix
1 CHATEAU Olivier		1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 CITEAU Simon		1 voix
1 COCOTIER Michel		1 voix
1 COLLINEAU Marlène		1 voix
1 COPPEY Mahel		1 voix
1 COUSSINET Valérie		1 voix
1 EL HÂÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 FIGULS Séverine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GARNIER Laurence par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GOUEZ Aziliz		1 voix
1 GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GUINÉ Thibault		1 voix
1 GUISSÉ Alassane		1 voix
1 HAKEM Abbassia		1 voix
1 HUCHET Erwan par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 JEN Sandra		1 voix
1 JOUIN Christophe		1 voix
1 LAERNOES Julie		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OPPELT Valérie		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix
1 PASCOUAT Yves		1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis		1 voix
1 PROCHASSON François		1 voix
1 QUÉRO Thomas		1 voix
1 REBOUH Ali		1 voix
1 RICHARD Guillaume		1 voix
1 RIOM Tristan		1 voix
1 ROBERT Pascale		1 voix
1 RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix

1 ROLLAND Johanna		1 voix
1 SALAÛN Gildas		1 voix
1 SALECROIX Robin		1 voix
1 SEASSAU Aymeric		1 voix
1 SOTTER Jeanne		1 voix
1 TALLEDEC Denis		1 voix
1 TRICHET Franckie		1 voix
1 VAN GOETHEM Sophie		1 voix
1 VIALARD Louise par procuration à VITOUX Marie		1 voix
1 VITOUX Marie		1 voix
1 WEISS Pauline		1 voix

Non votants	3 Voix	
DANTEC Ronan		1 voix
SOBCZAK André		1 voix
THIRIET Richard		1 voix

Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Ville de Nantes

Président :

Secrétaire :

Vote groupé des délibérations n° 19 & 20

Unanimité

Date du vote : **17/12/2021 - 16h49**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **68**

Non votés : **1**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	68 Voix	100,0%
1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 AZZI Elhadi		1 voix
1 BAINVEL Julien par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BELHAMITI Mounir		1 voix
1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
1 BERTU Mahaut par procuration à QUÉRO Thomas		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BLIN Nathalie		1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège		1 voix
1 BOLO Pascal par procuration à ASSEH Bassem		1 voix
1 BONAMY Delphine		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 BOURDON Émilie		1 voix
1 BOUTIN Patrice		1 voix
1 CHATEAU Olivier		1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 CITEAU Simon		1 voix
1 COCOTIER Michel		1 voix
1 COLLINEAU Marlène		1 voix
1 COPPEY Mahel		1 voix
1 COUSSINET Valérie		1 voix
1 EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 FIGULS Séverine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GARNIER Laurence par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GOUEZ Aziliz		1 voix
1 GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GUINÉ Thibault		1 voix
1 GUISSÉ Alassane		1 voix
1 HAKEM Abbassia		1 voix
1 HUCHET Erwan par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 JEN Sandra		1 voix
1 JOUIN Christophe		1 voix
1 LAERNOES Julie		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OPPELT Valérie		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix
1 PASCOUAU Yves		1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis		1 voix
1 PROCHASSON François		1 voix
1 QUÉRO Thomas		1 voix
1 REBOUH Ali		1 voix
1 RICHARD Guillaume		1 voix
1 RIOM Tristan		1 voix
1 ROBERT Pascale		1 voix
1 RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix

1 ROLLAND Johanna	1 voix
1 SALAÛN Gildas	1 voix
1 SALECROIX Robin	1 voix
1 SEASSAU Aymeric	1 voix
1 SOBCZAK André	1 voix
1 SOTTER Jeanne	1 voix
1 TALLEDEC Denis	1 voix
1 THIRIET Richard	1 voix
1 TRICHET Franckie	1 voix
1 VAN GOETHEM Sophie	1 voix
1 VIALARD Louise par procuration à VITOUX Marie	1 voix
1 VITOUX Marie	1 voix
1 WEISS Pauline	1 voix

Non votants	1 Voix
DANTEC Ronan	1 voix

Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Ville de Nantes

Président :

Secrétaire :

Vote groupé des délibérations n° 21, 22, 23, 24, 25, 26

Unanimité

Date du vote : **17/12/2021 - 17h12**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **68**

Non votés : **1**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	68 Voix	100,0%
1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 AZZI Elhadi		1 voix
1 BAINVEL Julien par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BELHAMITI Mounir		1 voix
1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
1 BERTU Mahaut par procuration à QUÉRO Thomas		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BLIN Nathalie		1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège		1 voix
1 BOLO Pascal par procuration à ASSEH Bassem		1 voix
1 BONAMY Delphine		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 BOURDON Émilie		1 voix
1 BOUTIN Patrice		1 voix
1 CHATEAU Olivier		1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 CITEAU Simon		1 voix
1 COCOTIER Michel		1 voix
1 COLLINEAU Marlène		1 voix
1 COPPEY Mahel		1 voix
1 COUSSINET Valérie		1 voix
1 EL HÂÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 FIGULS Séverine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GARNIER Laurence par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GOUEZ Aziliz		1 voix
1 GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GUINÉ Thibault		1 voix
1 GUISSÉ Alassane		1 voix
1 HAKEM Abbassia		1 voix
1 HUCHET Erwan par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 JEN Sandra		1 voix
1 JOUIN Christophe		1 voix
1 LAERNOES Julie		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OPPELT Valérie		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix
1 PASCOUAU Yves		1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis		1 voix
1 PROCHASSON François		1 voix
1 QUÉRO Thomas		1 voix
1 REBOUH Ali		1 voix
1 RICHARD Guillaume		1 voix
1 RIOM Tristan		1 voix
1 ROBERT Pascale		1 voix
1 RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix

1 ROLLAND Johanna		1 voix
1 SALAÛN Gildas		1 voix
1 SALECROIX Robin		1 voix
1 SEASSAU Aymeric		1 voix
1 SOBCZAK André		1 voix
1 SOTTER Jeanne		1 voix
1 TALLEDEC Denis		1 voix
1 THIRIET Richard		1 voix
1 TRICHET Franckie		1 voix
1 VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard		1 voix
1 VIALARD Louise par procuration à VITOUX Marie		1 voix
1 VITOUX Marie		1 voix
1 WEISS Pauline		1 voix

Non votants	1 Voix	
DANTEC Ronan		1 voix
1 LAERNOES Julie		1 voix

Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Ville de Nantes

Président :

Secrétaire :

Vote groupé des délibérations n° 27 et 28

Unanimité

Date du vote : **17/12/2021 - 17h25**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **66**

Non votés : **3**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	66 Voix	100,0%
1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 AZZI Elhadi		1 voix
1 BAINVEL Julien par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BELHAMITI Mounir		1 voix
1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
1 BERTU Mahaut par procuration à QUÉRO Thomas		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BLIN Nathalie		1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège		1 voix
1 BOLO Pascal par procuration à ASSEH Bassem		1 voix
1 BONAMY Delphine		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 BOURDON Émilie		1 voix
1 BOUTIN Patrice		1 voix
1 CHATEAU Olivier		1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 CITEAU Simon		1 voix
1 COCOTIER Michel		1 voix
1 COLLINEAU Marlène		1 voix
1 COPPEY Mahel		1 voix
1 COUSSINET Valérie		1 voix
1 EL HÂÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 FIGULS Séverine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GARNIER Laurence par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GOUEZ Aziliz		1 voix
1 GUINÉ Thibault		1 voix
1 GUISSÉ Alassane		1 voix
1 HAKEM Abbassia		1 voix
1 HUCHET Erwan par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 JOUIN Christophe		1 voix
1 LAERNOES Julie		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OPPELT Valérie		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix
1 PASCOUAV Yves		1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis		1 voix
1 PROCHASSON François		1 voix
1 QUÉRO Thomas		1 voix
1 REBOUH Ali		1 voix
1 RICHARD Guillaume		1 voix
1 RIOM Tristan		1 voix
1 ROBERT Pascale		1 voix
1 RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix
1 ROLLAND Johanna		1 voix
1 SALAÛN Gildas		1 voix

1 SALECROIX Robin		1 voix
1 SEASSAU Aymeric		1 voix
1 SOBCZAK André		1 voix
1 SOTTER Jeanne		1 voix
1 TALLEDEC Denis		1 voix
1 THIRIET Richard		1 voix
1 TRICHET Franckie		1 voix
1 VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard		1 voix
1 VIALARD Louise par procuration à VITOUX Marie		1 voix
1 VITOUX Marie		1 voix
1 WEISS Pauline		1 voix

Non votants	3 Voix	
DANTEC Ronan		1 voix
GUERRA Anne-Sophie		1 voix
JEN Sandra		1 voix
RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix

Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Ville de Nantes

Président :

Secrétaire :

29-Développement culturel – Cinquième répartition de subventions – Avances sur subventions – Conventions et avenants – Dispositions diverses – Approbation.

Unanimité

Date du vote : **17/12/2021 - 17h28**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **57**

Non votés : **12**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	57 Voix	100,0%
1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 AZZI Elhadi		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BELHAMITI Mounir		1 voix
1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
1 BERTU Mahaut par procuration à QUÉRO Thomas		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BLIN Nathalie		1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège		1 voix
1 BOLO Pascal par procuration à ASSEH Bassem		1 voix
1 BONAMY Delphine		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 CHATEAU Olivier		1 voix
1 CITEAU Simon		1 voix
1 COLLINEAU Marlène		1 voix
1 COPPEY Mahel		1 voix
1 COUSSINET Valérie		1 voix
1 DANTEC Ronan		1 voix
1 EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 FIGULS Séverine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GARNIER Laurence par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GUINÉ Thibault		1 voix
1 GUISSÉ Alassane		1 voix
1 HAKEM Abbassia		1 voix
1 HUCHET Erwan par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 JEN Sandra		1 voix
1 JOUIN Christophe		1 voix
1 LAERNOES Julie		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OPPELT Valérie		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix
1 PASCOUAY Yves		1 voix
1 PROCHASSON François		1 voix
1 QUÉRO Thomas		1 voix
1 RIOM Tristan		1 voix
1 ROBERT Pascale		1 voix
1 RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix
1 ROLLAND Johanna		1 voix
1 SALAÛN Gildas		1 voix
1 SALECROIX Robin		1 voix
1 SEASSAU Aymeric		1 voix
1 SOBCZAK André		1 voix
1 SOTTER Jeanne		1 voix
1 THIRIET Richard		1 voix
1 TRICHET Franckie		1 voix

1 VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix
1 VIALARD Louise par procuration à VITOUX Marie	1 voix
1 VITOUX Marie	1 voix
1 WEISS Pauline	1 voix

Non votants**12 Voix**

1 BAINVEL Julien par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques	1 voix
1 BOURDON Émilie	1 voix
1 BOUTIN Patrice	1 voix
1 CHATEAU Olivier	1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques	1 voix
1 COCOTIER Michel	1 voix
1 GOUEZ Aziliz	1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis	1 voix
1 REBOUH Ali	1 voix
1 RICHARD Guillaume	1 voix
1 TALLEDEC Denis	1 voix
1 LANGLOIS Pauline	1 voix

Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Ville de Nantes

Président :

Secrétaire :

30-Prix des Arts Visuels de la Ville de Nantes – Désignation des lauréat.es – Convention – Approbation.

Unanimité

Date du vote : **17/12/2021 - 17h30**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **67**

Non votés : **2**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	67 Voix	100,0%
1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 AZZI Elhadi		1 voix
1 BAINVEL Julien par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BELHAMITI Mounir		1 voix
1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
1 BERTU Mahaut par procuration à QUÉRO Thomas		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BLIN Nathalie		1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège		1 voix
1 BOLO Pascal par procuration à ASSEH Bassem		1 voix
1 BONAMY Delphine		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 BOURDON Émilie		1 voix
1 BOUTIN Patrice		1 voix
1 CHATEAU Olivier		1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 COCOTIER Michel		1 voix
1 COLLINEAU Marlène		1 voix
1 COPPEY Mahel		1 voix
1 COUSSINET Valérie		1 voix
1 DANTEC Ronan		1 voix
1 EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GARNIER Laurence par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GOUEZ Aziliz		1 voix
1 GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GUINÉ Thibault		1 voix
1 GUISSÉ Alassane		1 voix
1 HAKEM Abbassia		1 voix
1 HUCHET Erwan par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 JEN Sandra		1 voix
1 JOUIN Christophe		1 voix
1 LAERNOES Julie		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OPPELT Valérie		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix
1 PASCOUUAU Yves		1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis		1 voix
1 PROCHASSON François		1 voix
1 QUÉRO Thomas		1 voix
1 REBOUH Ali		1 voix
1 RICHARD Guillaume		1 voix
1 RIOM Tristan		1 voix
1 ROBERT Pascale		1 voix
1 RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix
1 ROLLAND Johanna		1 voix

1 SALAÛN Gildas		1 voix
1 SALECROIX Robin		1 voix
1 SEASSAU Aymeric		1 voix
1 SOBCZAK André		1 voix
1 SOTTER Jeanne		1 voix
1 TALLEDEC Denis		1 voix
1 THIRIET Richard		1 voix
1 TRICHET Franckie		1 voix
1 VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard		1 voix
1 VIALARD Louise par procuration à VITOUX Marie		1 voix
1 VITOUX Marie		1 voix
1 WEISS Pauline		1 voix

Non votants

2 Voix

1 BAINVEL Julien par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
CITEAU Simon		1 voix
FIGULS Séverine		1 voix

Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Ville de Nantes

Président :

Secrétaire :

31-Soutien aux projets d'éducation artistique et culturelle à l'école – Subventions – Convention et avenants – Approbation.

Unanimité

Date du vote : **17/12/2021 - 17h32**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **68**

Non votés : **1**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	68 Voix	100,0%
1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 AZZI Elhadi		1 voix
1 BAINVEL Julien par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BELHAMITI Mounir		1 voix
1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
1 BERTU Mahaut par procuration à QUÉRO Thomas		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BLIN Nathalie		1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège		1 voix
1 BOLO Pascal par procuration à ASSEH Bassem		1 voix
1 BONAMY Delphine		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 BOURDON Émilie		1 voix
1 BOUTIN Patrice		1 voix
1 CHATEAU Olivier		1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 CITEAU Simon		1 voix
1 COCOTIER Michel		1 voix
1 COLLINEAU Marlène		1 voix
1 COPPEY Mahel		1 voix
1 COUSSINET Valérie		1 voix
1 DANTEC Ronan		1 voix
1 EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 FIGULS Séverine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GARNIER Laurence par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GUINÉ Thibault		1 voix
1 GUISSÉ Alassane		1 voix
1 HAKEM Abbassia		1 voix
1 HUCHET Erwan par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 JEN Sandra		1 voix
1 JOUIN Christophe		1 voix
1 LAERNOES Julie		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OPPELT Valérie		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix
1 PASCOUAV Yves		1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis		1 voix
1 PROCHASSON François		1 voix
1 QUÉRO Thomas		1 voix
1 REBOUH Ali		1 voix
1 RICHARD Guillaume		1 voix
1 RIOM Tristan		1 voix

1 ROBERT Pascale	1 voix
1 RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
1 ROLLAND Johanna	1 voix
1 SALAÛN Gildas	1 voix
1 SALECROIX Robin	1 voix
1 SEASSAU Aymeric	1 voix
1 SOBCZAK André	1 voix
1 SOTTER Jeanne	1 voix
1 TALLEDEC Denis	1 voix
1 THIRIET Richard	1 voix
1 TRICHET Franckie	1 voix
1 VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix
1 VIALARD Louise par procuration à VITOUX Marie	1 voix
1 VITOUX Marie	1 voix
1 WEISS Pauline	1 voix

Non votants	1 Voix	
GOUEZ Aziliz		1 voix

Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Ville de Nantes

Président :

Secrétaire :

32-Politique publique du patrimoine – Subventions – Convention et avenant – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Approbation.

Unanimité

Date du vote : **17/12/2021 - 17h35**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **67**

Non votés : **2**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	67 Voix	100,0%
1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 AZZI Elhadi		1 voix
1 BAINVEL Julien par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BELHAMITI Mounir		1 voix
1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
1 BERTU Mahaut par procuration à QUÉRO Thomas		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BLIN Nathalie		1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège		1 voix
1 BOLO Pascal par procuration à ASSEH Bassem		1 voix
1 BONAMY Delphine		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 BOURDON Émilie		1 voix
1 CHATEAU Olivier		1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 CITEAU Simon		1 voix
1 COCOTIER Michel		1 voix
1 COLLINEAU Marlène		1 voix
1 COPPEY Mahel		1 voix
1 COUSSINET Valérie		1 voix
1 DANTEC Ronan		1 voix
1 EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 FIGULS Séverine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GARNIER Laurence par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GUINÉ Thibault		1 voix
1 GUISSÉ Alassane		1 voix
1 HAKEM Abbassia par procuration à REBOUH Ali		1 voix
1 HUCHET Erwan par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 JEN Sandra		1 voix
1 JOUIN Christophe		1 voix
1 LAERNOES Julie		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OPPELT Valérie		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix
1 PASCOUAY Yves		1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis		1 voix
1 PROCHASSON François		1 voix
1 QUÉRO Thomas		1 voix
1 REBOUH Ali		1 voix
1 RICHARD Guillaume		1 voix
1 RIOM Tristan		1 voix
1 ROBERT Pascale		1 voix
1 RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix

1 ROLLAND Johanna		1 voix
1 SALAÜN Gildas		1 voix
1 SALECROIX Robin		1 voix
1 SEASSAU Aymeric		1 voix
1 SOBCZAK André		1 voix
1 SOTTER Jeanne		1 voix
1 TALLEDEC Denis		1 voix
1 THIRIET Richard		1 voix
1 TRICHET Franckie		1 voix
1 VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard		1 voix
1 VIALARD Louise par procuration à VITOUX Marie		1 voix
1 VITOUX Marie		1 voix
1 WEISS Pauline		1 voix

Non votants	2 Voix	
BOUTIN Patrice		1 voix
GOUEZ Aziliz		1 voix
1 JEN Sandra		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix

Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Ville de Nantes

Président :

Secrétaire :

33-Voies et équipements publics – Dénomination – Approbation.

Unanimité

Date du vote : **17/12/2021 - 17h45**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **68**

Non votés : **1**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	68 Voix	100,0%
1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 AZZI Elhadi		1 voix
1 BAINVEL Julien par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BELHAMITI Mounir		1 voix
1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
1 BERTU Mahaut par procuration à QUÉRO Thomas		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BLIN Nathalie		1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège		1 voix
1 BOLO Pascal par procuration à ASSEH Bassem		1 voix
1 BONAMY Delphine		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 BOURDON Émilie		1 voix
1 BOUTIN Patrice		1 voix
1 CHATEAU Olivier		1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 CITEAU Simon		1 voix
1 COCOTIER Michel		1 voix
1 COLLINEAU Marlène		1 voix
1 COPPEY Mahel		1 voix
1 COUSSINET Valérie		1 voix
1 DANTEC Ronan		1 voix
1 EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 FIGULS Séverine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GARNIER Laurence par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GOUEZ Aziliz		1 voix
1 GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GUINÉ Thibault		1 voix
1 GUISSÉ Alassane		1 voix
1 HAKEM Abbassia par procuration à REBOUH Ali		1 voix
1 HUCHET Erwan par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 JOUIN Christophe		1 voix
1 LAERNOES Julie		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OPPELT Valérie		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix
1 PASCOUAU Yves		1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis		1 voix
1 PROCHASSON François		1 voix
1 QUÉRO Thomas		1 voix
1 REBOUH Ali		1 voix
1 RICHARD Guillaume		1 voix
1 RIOM Tristan		1 voix
1 ROBERT Pascale		1 voix
1 RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix

1 ROLLAND Johanna	1 voix
1 SALAÜN Gildas	1 voix
1 SALECROIX Robin	1 voix
1 SEASSAU Aymeric	1 voix
1 SOBCZAK André	1 voix
1 SOTTER Jeanne	1 voix
1 TALLEDEC Denis	1 voix
1 THIRIET Richard	1 voix
1 TRICHET Franckie	1 voix
1 VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix
1 VIALARD Louise par procuration à VITOUX Marie	1 voix
1 VITOUX Marie	1 voix
1 WEISS Pauline	1 voix

Non votants	1 Voix
JEN Sandra	1 voix

Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Ville de Nantes

Président :

Secrétaire :

34-Bureaux des projets – Fonds de soutien à l’initiative citoyenne – Subventions – Approbation.

Unanimité

Date du vote : **17/12/2021 - 17h47**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **68**

Non votés : **1**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	68 Voix	100,0%
1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 AZZI Elhadi		1 voix
1 BAINVEL Julien par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BELHAMITI Mounir		1 voix
1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
1 BERTU Mahaut par procuration à QUÉRO Thomas		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BLIN Nathalie		1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège		1 voix
1 BOLO Pascal par procuration à ASSEH Bassem		1 voix
1 BONAMY Delphine		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 BOURDON Émilie		1 voix
1 BOUTIN Patrice		1 voix
1 CHATEAU Olivier		1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 CITEAU Simon		1 voix
1 COCOTIER Michel		1 voix
1 COLLINEAU Marlène		1 voix
1 COPPEY Mahel		1 voix
1 COUSSINET Valérie		1 voix
1 DANTEC Ronan		1 voix
1 EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 FIGULS Séverine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GARNIER Laurence par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GOUEZ Aziliz		1 voix
1 GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GUINÉ Thibault		1 voix
1 GUISSÉ Alassane		1 voix
1 HAKEM Abbassia par procuration à REBOUH Ali		1 voix
1 HUCHET Erwan par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 JEN Sandra		1 voix
1 JOUIN Christophe		1 voix
1 LAERNOES Julie		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OPPELT Valérie		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix
1 PASCOUAU Yves		1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis		1 voix
1 PROCHASSON François		1 voix
1 QUÉRO Thomas		1 voix
1 REBOUH Ali		1 voix
1 RICHARD Guillaume		1 voix
1 RIOM Tristan		1 voix
1 ROBERT Pascale		1 voix
1 RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix

1 ROLLAND Johanna	1 voix
1 SALAÛN Gildas	1 voix
1 SALECROIX Robin	1 voix
1 SEASSAU Aymeric	1 voix
1 SOBCZAK André	1 voix
1 SOTTER Jeanne	1 voix
1 TALLEDEC Denis	1 voix
1 THIRIET Richard	1 voix
1 TRICHET Franckie	1 voix
1 VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix
1 VIALARD Louise par procuration à VITOUX Marie	1 voix
1 VITOUX Marie	1 voix
1 WEISS Pauline	1 voix

Non votants	1 Voix
MARAIS Pierre-Emmanuel	1 voix

Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Ville de Nantes

Président :

Secrétaire :

35-Vie associative – Fonds de soutien exceptionnel aux associations nantaises – Cinquième répartition de subventions – Bilan du soutien à la Vie associative – Avenants – Approbation.

Unanimité

Date du vote : **17/12/2021 - 17h50**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **64**

Non votés : **5**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	64 Voix	100,0%
1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 AZZI Elhadi		1 voix
1 BAINVEL Julien par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BELHAMITI Mounir		1 voix
1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
1 BERTU Mahaut par procuration à QUÉRO Thomas		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BLIN Nathalie		1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège		1 voix
1 BOLO Pascal par procuration à ASSEH Bassem		1 voix
1 BONAMY Delphine		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 BOURDON Émilie		1 voix
1 CHATEAU Olivier		1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 CITEAU Simon		1 voix
1 COCOTIER Michel		1 voix
1 COLLINEAU Marlène		1 voix
1 COPPEY Mahel		1 voix
1 COUSSINET Valérie		1 voix
1 EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 FIGULS Séverine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GARNIER Laurence par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GOUEZ Aziliz		1 voix
1 GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GUINÉ Thibault		1 voix
1 GUISSÉ Alassane		1 voix
1 HAKEM Abbassia par procuration à REBOUH Ali		1 voix
1 HUCHET Erwan par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 JEN Sandra		1 voix
1 JOUIN Christophe		1 voix
1 LAERNOES Julie		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OPPELT Valérie		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix
1 PASCOUAY Yves		1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis		1 voix
1 PROCHASSON François		1 voix
1 QUÉRO Thomas		1 voix
1 REBOUH Ali		1 voix
1 RICHARD Guillaume		1 voix
1 RIOM Tristan		1 voix
1 ROBERT Pascale		1 voix
1 RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix
1 ROLLAND Johanna		1 voix

1 SALAÛN Gildas		1 voix
1 SALECROIX Robin		1 voix
1 SEASSAU Aymeric		1 voix
1 SOBCZAK André		1 voix
1 SOTTER Jeanne		1 voix
1 TALLEDEC Denis		1 voix
1 THIRIET Richard		1 voix
1 TRICHET Franckie		1 voix
1 VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard		1 voix
1 VIALARD Louise par procuration à VITOUX Marie		1 voix
1 VITOUX Marie		1 voix
1 WEISS Pauline		1 voix

Non votants	5 Voix
--------------------	---------------

1 BOUTIN Patrice		1 voix
1 DANTEC Ronan		1 voix
1 MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix
1 ROLLAND Johanna		1 voix

Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Ville de Nantes

Président :

Secrétaire :

37-Politique publique – Accessibilité Universelle – Subventions aux associations – Approbation.

Unanimité

Date du vote : **17/12/2021 - 18h00**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **67**

Non votés : **2**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	67 Voix	100,0%
1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 AZZI Elhadi		1 voix
1 BAINVEL Julien par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BELHAMITI Mounir		1 voix
1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
1 BERTU Mahaut par procuration à QUÉRO Thomas		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BLIN Nathalie		1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège		1 voix
1 BOLO Pascal par procuration à ASSEH Bassem		1 voix
1 BONAMY Delphine		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 BOURDON Émilie		1 voix
1 BOUTIN Patrice		1 voix
1 CHATEAU Olivier		1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 CITEAU Simon		1 voix
1 COCOTIER Michel		1 voix
1 COLLINEAU Marlène		1 voix
1 COUSSINET Valérie		1 voix
1 DANTEC Ronan		1 voix
1 EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 FIGULS Séverine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GARNIER Laurence par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GUINÉ Thibault		1 voix
1 GUISSÉ Alassane		1 voix
1 HAKEM Abbassia par procuration à REBOUH Ali		1 voix
1 HUCHET Erwan par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 JEN Sandra		1 voix
1 JOUIN Christophe		1 voix
1 LAERNOES Julie		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OPPELT Valérie		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix
1 PASCOUAV Yves		1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis		1 voix
1 PROCHASSON François		1 voix
1 QUÉRO Thomas		1 voix
1 REBOUH Ali		1 voix
1 RICHARD Guillaume		1 voix
1 RIOM Tristan		1 voix
1 ROBERT Pascale		1 voix
1 RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix
1 ROLLAND Johanna		1 voix

1 SALAÛN Gildas		1 voix
1 SALECROIX Robin		1 voix
1 SEASSAU Aymeric		1 voix
1 SOBCZAK André		1 voix
1 SOTTER Jeanne		1 voix
1 TALLEDEC Denis		1 voix
1 THIRIET Richard		1 voix
1 TRICHET Franckie		1 voix
1 VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard		1 voix
1 VIALARD Louise par procuration à VITOUX Marie		1 voix
1 VITOUX Marie		1 voix
1 WEISS Pauline		1 voix

Non votants

2 Voix

COPPEY Mahel		1 voix
GOUEZ Aziliz		1 voix

Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Ville de Nantes

Président :

Secrétaire :

Vote groupé des délibérations n° 38, 39 et 40

Unanimité

Date du vote : **17/12/2021 - 18h05**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **68**

Non votés : **1**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	68 Voix	100,0%
1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 AZZI Elhadi		1 voix
1 BAINVEL Julien par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BELHAMITI Mounir		1 voix
1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
1 BERTU Mahaut par procuration à QUÉRO Thomas		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BLIN Nathalie		1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège		1 voix
1 BOLO Pascal par procuration à ASSEH Bassem		1 voix
1 BONAMY Delphine		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 BOURDON Émilie		1 voix
1 BOUTIN Patrice		1 voix
1 CHATEAU Olivier		1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 CITEAU Simon		1 voix
1 COCOTIER Michel		1 voix
1 COLLINEAU Marlène		1 voix
1 COPPEY Mahel		1 voix
1 COUSSINET Valérie		1 voix
1 DANTEC Ronan		1 voix
1 EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 FIGULS Séverine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GARNIER Laurence par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GOUEZ Aziliz		1 voix
1 GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GUINÉ Thibault		1 voix
1 GUISSÉ Alassane		1 voix
1 HAKEM Abbassia par procuration à REBOUH Ali		1 voix
1 HUCHET Erwan par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 JEN Sandra		1 voix
1 JOUIN Christophe		1 voix
1 LAERNOES Julie		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OPPELT Valérie		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix
1 PASCOUAU Yves		1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis		1 voix
1 PROCHASSON François		1 voix
1 QUÉRO Thomas		1 voix
1 REBOUH Ali		1 voix
1 RICHARD Guillaume		1 voix
1 RIOM Tristan		1 voix
1 ROBERT Pascale		1 voix

1 RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
1 ROLLAND Johanna	1 voix
1 SALAÜN Gildas	1 voix
1 SALECROIX Robin	1 voix
1 SEASSAU Aymeric	1 voix
1 SOBCZAK André	1 voix
1 SOTTER Jeanne	1 voix
1 TALLEDEC Denis	1 voix
1 THIRIET Richard	1 voix
1 TRICHET Franckie	1 voix
1 VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix
1 VIALARD Louise par procuration à VITOUX Marie	1 voix
1 VITOUX Marie	1 voix

Non votants	1 Voix
WEISS Pauline	1 voix

Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Ville de Nantes

Président :

Secrétaire :

41-Cosmopolis – Echanges internationaux – Subventions – Approbation.

Unanimité

Date du vote : **17/12/2021 - 18h09**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **66**

Non votés : **3**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	66 Voix	100,0%
1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 AZZI Elhadi		1 voix
1 BAINVEL Julien par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BELHAMITI Mounir		1 voix
1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
1 BERTU Mahaut par procuration à QUÉRO Thomas		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BLIN Nathalie		1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège		1 voix
1 BOLO Pascal par procuration à ASSEH Bassem		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 BOURDON Émilie		1 voix
1 BOUTIN Patrice		1 voix
1 CHATEAU Olivier		1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 CITEAU Simon		1 voix
1 COCOTIER Michel		1 voix
1 COLLINEAU Marlène		1 voix
1 COPPEY Mahel		1 voix
1 COUSSINET Valérie		1 voix
1 EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 FIGULS Séverine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GARNIER Laurence par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GOUÉZ Aziliz		1 voix
1 GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GUINÉ Thibault		1 voix
1 GUISSÉ Alassane		1 voix
1 HAKEM Abbassia par procuration à REBOUH Ali		1 voix
1 HUCHET Erwan par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 JEN Sandra		1 voix
1 JOUIN Christophe		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OPPELT Valérie		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix
1 PASCOUAY Yves		1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis		1 voix
1 PROCHASSON François		1 voix
1 QUÉRO Thomas		1 voix
1 REBOUH Ali		1 voix
1 RICHARD Guillaume		1 voix
1 RIOM Tristan		1 voix
1 ROBERT Pascale		1 voix
1 RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix
1 ROLLAND Johanna		1 voix
1 SALAÛN Gildas		1 voix

1 SALECROIX Robin	1 voix
1 SEASSAU Aymeric	1 voix
1 SOBCZAK André	1 voix
1 SOTTER Jeanne	1 voix
1 TALLEDEC Denis	1 voix
1 THIRIET Richard	1 voix
1 TRICHET Franckie	1 voix
1 VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix
1 VIALARD Louise par procuration à VITOUX Marie	1 voix
1 VITOUX Marie	1 voix
1 WEISS Pauline par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques	1 voix

Non votants
3 Voix

BONAMY Delphine	1 voix
DANTEC Ronan	1 voix
LAERNOES Julie	1 voix

Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Ville de Nantes

Président :

Secrétaire :

42-Actions de coopération et de solidarité internationales – Soutien aux projets – Subventions – Conventions – Approbation.

Unanimité

Date du vote : **17/12/2021 - 18h15**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **69**

Non votés : **0**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	69 Voix	100,0%
1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 AZZI Elhadi		1 voix
1 BAINVEL Julien par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BELHAMITI Mounir		1 voix
1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
1 BERTU Mahaut par procuration à QUÉRO Thomas		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BLIN Nathalie		1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège		1 voix
1 BOLO Pascal par procuration à ASSEH Bassem		1 voix
1 BONAMY Delphine		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 BOURDON Émilie		1 voix
1 BOUTIN Patrice		1 voix
1 CHATEAU Olivier		1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 CITEAU Simon		1 voix
1 COCOTIER Michel		1 voix
1 COLLINEAU Marlène		1 voix
1 COPPEY Mahel		1 voix
1 COUSSINET Valérie		1 voix
1 DANTEC Ronan		1 voix
1 EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 FIGULS Séverine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GARNIER Laurence par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GOUEZ Aziliz		1 voix
1 GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GUINÉ Thibault		1 voix
1 GUISSÉ Alassane		1 voix
1 HAKEM Abbassia par procuration à REBOUH Ali		1 voix
1 HUCHET Erwan par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 JEN Sandra		1 voix
1 JOUIN Christophe		1 voix
1 LAERNOES Julie		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OPPELT Valérie		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix
1 PASCOUAY Yves		1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis		1 voix
1 PROCHASSON François		1 voix
1 QUÉRO Thomas		1 voix
1 REBOUH Ali		1 voix
1 RICHARD Guillaume		1 voix
1 RIOM Tristan		1 voix

1 ROBERT Pascale	1 voix
1 RODRIGUEZ Ghislaine	1 voix
1 ROLLAND Johanna	1 voix
1 SALAÛN Gildas	1 voix
1 SALECROIX Robin	1 voix
1 SEASSAU Aymeric	1 voix
1 SOBCZAK André	1 voix
1 SOTTER Jeanne	1 voix
1 TALLEDEC Denis	1 voix
1 THIRIET Richard	1 voix
1 TRICHET Franckie	1 voix
1 VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix
1 VIALARD Louise par procuration à VITOUX Marie	1 voix
1 VITOUX Marie	1 voix
1 WEISS Pauline par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques	1 voix

Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Président :

Ville de Nantes

Secrétaire :

43A-Personnel municipal - Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation (hors ajustement des nouvelles règles relatives au temps de travail)	Adoptée
---	----------------

Date du vote : **17/12/2021 - 18h23**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **66**

Non votés : **3**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	63 Voix	90,8%
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 AZZI Elhadi		1 voix
1 BAINVEL Julien par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BELHAMITI Mounir		1 voix
1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
1 BERTU Mahaut par procuration à QUÉRO Thomas		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BLIN Nathalie		1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège		1 voix
1 BOLO Pascal par procuration à ASSEH Bassem		1 voix
1 BONAMY Delphine		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 BOURDON Émilie		1 voix
1 CHATEAU Olivier		1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 CITEAU Simon		1 voix
1 COCOTIER Michel		1 voix
1 COLLINEAU Marlène		1 voix
1 COPPEY Mahel		1 voix
1 COUSSINET Valérie		1 voix
1 EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 FIGULS Séverine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GOUEZ Aziliz		1 voix
1 GUINÉ Thibault		1 voix
1 HAKEM Abbassia par procuration à REBOUH Ali		1 voix
1 HUCHET Erwan par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 JEN Sandra		1 voix
1 JOUIN Christophe		1 voix
1 LAERNOES Julie		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OPPELT Valérie		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix
1 PASCOUAT Yves		1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis		1 voix
1 PROCHASSON François		1 voix
1 QUÉRO Thomas		1 voix
1 REBOUH Ali		1 voix
1 RICHARD Guillaume		1 voix
1 RIOM Tristan		1 voix
1 ROBERT Pascale		1 voix
1 RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix
1 ROLLAND Johanna		1 voix
1 SALAÛN Gildas		1 voix
1 SALECROIX Robin		1 voix
1 SEASSAU Aymeric		1 voix
1 SOBCZAK André		1 voix

1 SOTTER Jeanne		1 voix
1 TALLEDEC Denis		1 voix
1 THIRIET Richard		1 voix
1 TRICHET Franckie		1 voix
1 VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard		1 voix
1 VIALARD Louise par procuration à VITOUX Marie		1 voix
1 VITOUX Marie		1 voix
1 WEISS Pauline par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix

Contre	3 Voix	9,2%
---------------	---------------	-------------

1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 BAINVEL Julien par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 GARNIER Laurence par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 WEISS Pauline par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix

Non votants	3 Voix	
--------------------	---------------	--

1 BOUTIN Patrice		1 voix
1 DANTEC Ronan		1 voix
1 GOUEZ Aziliz		1 voix
1 GUISSÉ Alassane		1 voix

Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Ville de Nantes

Président :

Secrétaire :

43B-Personnel municipal – Ajustements des nouvelles règles relatives au temps de travail des agents - Précisions

Adoptée

Date du vote : **17/12/2021 - 18h24**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **64**

Non votés : **5**

Taux d'abstention : **5,8%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	53 Voix	83,1%
1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 AZZI Elhadi		1 voix
1 BAINVEL Julien par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BELHAMITI Mounir		1 voix
1 BERTU Mahaut par procuration à QUÉRO Thomas		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BOLO Pascal par procuration à ASSEH Bassem		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 BOUTIN Patrice		1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 CITEAU Simon		1 voix
1 COCOTIER Michel		1 voix
1 COPPEY Mahel		1 voix
1 COUSSINET Valérie		1 voix
1 EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 FIGULS Séverine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GARNIER Laurence par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GOUZ Aziliz		1 voix
1 GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 HAKEM Abbassia par procuration à REBOUH Ali		1 voix
1 HUCHET Erwan par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 JEN Sandra		1 voix
1 LAERNOES Julie		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OPPELT Valérie		1 voix
1 PASCOUAT Yves		1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis		1 voix
1 PROCHASSON François		1 voix
1 QUÉRO Thomas		1 voix
1 REBOUH Ali		1 voix
1 RICHARD Guillaume		1 voix
1 RIOM Tristan		1 voix
1 RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix
1 ROLLAND Johanna		1 voix
1 SALAÛN Gildas		1 voix
1 SOBCZAK André		1 voix
1 SOTTER Jeanne		1 voix
1 TALLEDEC Denis		1 voix
1 THIRIET Richard		1 voix
1 TRICHET Franckie		1 voix
1 VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard		1 voix
1 VIALARD Louise par procuration à VITOUX Marie		1 voix
1 VITOUX Marie		1 voix
1 WEISS Pauline par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
Contre	10 Voix	16,9%

1 BENÂTRE Marie-Annick	1 voix
1 BLIN Nathalie	1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège	1 voix
1 BOURDON Émilie	1 voix
1 COLLINEAU Marlène	1 voix
1 GUINÉ Thibault	1 voix
1 LANGLOIS Pauline	1 voix
1 ROBERT Pascale	1 voix
1 SALECROIX Robin	1 voix
1 SEASSAU Aymeric	1 voix

Abstention	1 Voix	
1 BAINVEL Julien par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques	1 voix	
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques	1 voix	
1 WEISS Pauline par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques	1 voix	
1 OUGGOURNI Jamal	1 voix	

Non votants	5 Voix	
1 BONAMY Delphine	1 voix	
1 CHATEAU Olivier	1 voix	
1 DANTEC Ronan	1 voix	
1 GOUÉZ Aziz	1 voix	
1 GUISSÉ Alassane	1 voix	
1 JOUIN Christophe	1 voix	

Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Ville de Nantes

Président :

Secrétaire :

44A Dispositions relatives aux marchés publics – Fonctionnement et travaux – Approbation(hors accueil et animation périscolaires - Lancement d'une procédure adaptée)

Unanimité

Date du vote : **17/12/2021 - 18h36**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **65**

Non votés : **4**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	65 Voix	100,0%
1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 AZZI Elhadi		1 voix
1 BAINVEL Julien par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BELHAMITI Mounir		1 voix
1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
1 BERTU Mahaut par procuration à QUÉRO Thomas		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BLIN Nathalie		1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège		1 voix
1 BOLO Pascal par procuration à ASSEH Bassem		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 BOURDON Émilie		1 voix
1 BOUTIN Patrice		1 voix
1 CHATEAU Olivier		1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 CITEAU Simon		1 voix
1 COLLINEAU Marlène		1 voix
1 COPPEY Mahel		1 voix
1 COUSSINET Valérie		1 voix
1 EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 FIGULS Séverine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GARNIER Laurence par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GOUEZ Aziliz		1 voix
1 GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GUINÉ Thibault		1 voix
1 GUISSÉ Alassane		1 voix
1 HAKEM Abbassia par procuration à REBOUH Ali		1 voix
1 HUCHET Erwan par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 JEN Sandra		1 voix
1 JOUIN Christophe		1 voix
1 LAERNOES Julie		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OPPELT Valérie		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix
1 PASCOUAV Yves		1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis		1 voix
1 PROCHASSON François		1 voix
1 QUÉRO Thomas		1 voix
1 REBOUH Ali		1 voix
1 RIOM Tristan		1 voix
1 ROBERT Pascale		1 voix
1 RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix
1 ROLLAND Johanna		1 voix
1 SALAÛN Gildas		1 voix

1 SALECROIX Robin	1 voix
1 SEASSAU Aymeric	1 voix
1 SOBCZAK André	1 voix
1 SOTTER Jeanne	1 voix
1 TALLEDEC Denis	1 voix
1 THIRIET Richard	1 voix
1 TRICHET Franckie	1 voix
1 VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix
1 VIALARD Louise par procuration à VITOUX Marie	1 voix
1 VITOUX Marie	1 voix
1 WEISS Pauline par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques	1 voix

Non votants	4 Voix	
BONAMY Delphine		1 voix
COCOTIER Michel		1 voix
DANTEC Ronan		1 voix
RICHARD Guillaume		1 voix

Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Président :

Ville de Nantes

Secrétaire :

44B accueil et animation périscolaires - Lancement d'une procédure adaptée

Adoptée

Date du vote : **17/12/2021 - 18h38**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **65**

Non votés : **4**

Taux d'abstention : **5,8%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	53 Voix	86,7%
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 AZZI Elhadi		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
1 BERTU Mahaut par procuration à QUÉRO Thomas		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BLIN Nathalie		1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège		1 voix
1 BOLO Pascal par procuration à ASSEH Bassem		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 BOURDON Émilie		1 voix
1 BOUTIN Patrice		1 voix
1 CHATEAU Olivier		1 voix
1 CITEAU Simon		1 voix
1 COLLINEAU Marlène		1 voix
1 COPPEY Mahel		1 voix
1 COUSSINET Valérie		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 FIGULS Séverine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GOUEZ Aziliz		1 voix
1 GUINÉ Thibault		1 voix
1 GUISSÉ Alassane		1 voix
1 HAKEM Abbassia par procuration à REBOUH Ali		1 voix
1 JEN Sandra		1 voix
1 JOUIN Christophe		1 voix
1 LAERNOES Julie		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix
1 PASCOUAY Yves		1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis		1 voix
1 PROCHASSON François		1 voix
1 QUÉRO Thomas		1 voix
1 REBOUH Ali		1 voix
1 RIOM Tristan		1 voix
1 ROBERT Pascale		1 voix
1 RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix
1 ROLLAND Johanna		1 voix
1 SALECROIX Robin		1 voix
1 SALAÛN Gildas		1 voix
1 SEASSAU Aymeric		1 voix
1 SOBCZAK André		1 voix
1 SOTTER Jeanne		1 voix
1 TALLEDEC Denis		1 voix
1 TRICHET Franckie		1 voix
1 VIALARD Louise par procuration à VITOUX Marie		1 voix
1 VITOUX Marie		1 voix
Contre	8 Voix	13,3%
1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix

1 BAINVEL Julien par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques	1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques	1 voix
1 GARNIER Laurence par procuration à GUERRA Anne-Sophie	1 voix
1 GUERRA Anne-Sophie	1 voix
1 THIRIET Richard	1 voix
1 VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix
1 WEISS Pauline par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques	1 voix

Abstention	4 Voix	
BELHAMITI Mounir		1 voix
EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
HUCHET Erwan par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
OPPELT Valérie		1 voix

Non votants	4 Voix	
BONAMY Delphine		1 voix
COCOTIER Michel		1 voix
DANTEC Ronan		1 voix
RICHARD Guillaume		1 voix
1 SALAÜN Gildas		1 voix

Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Président :

Ville de Nantes

Secrétaire :

48-Accueils de loisirs et séjours de vacances – Principe d'une Délégation de service public pour la gestion des accueils de loisirs et séjours de vacances – Approbation.

Unanimité

Date du vote : **17/12/2021 - 18h44**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **63**

Non votés : **6**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	63 Voix	100,0%
1 AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 AZZI Elhadi		1 voix
1 BAINVEL Julien par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BELHAMITI Mounir		1 voix
1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
1 BERTU Mahaut par procuration à QUÉRO Thomas		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BLIN Nathalie		1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège		1 voix
1 BOLO Pascal par procuration à ASSEH Bassem		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 BOURDON Émilie		1 voix
1 BOUTIN Patrice		1 voix
1 CHATEAU Olivier		1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 CITEAU Simon		1 voix
1 COLLINEAU Marlène		1 voix
1 COPPEY Mahel		1 voix
1 COUSSINET Valérie		1 voix
1 EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 FIGULS Séverine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GARNIER Laurence par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GOUEZ Aziliz		1 voix
1 GUERRA Anne-Sophie		1 voix
1 GUINÉ Thibault		1 voix
1 GUISSÉ Alassane		1 voix
1 HAKEM Abbassia par procuration à REBOUH Ali		1 voix
1 HUCHET Erwan par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 JEN Sandra		1 voix
1 JOUIN Christophe		1 voix
1 LAERNOES Julie		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OPPELT Valérie		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix
1 PASCOUAV Yves		1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis		1 voix
1 PROCHASSON François		1 voix
1 QUÉRO Thomas		1 voix
1 REBOUH Ali		1 voix
1 RIOM Tristan		1 voix
1 ROBERT Pascale		1 voix
1 RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix
1 ROLLAND Johanna		1 voix
1 SALAÛN Gildas		1 voix
1 SALECROIX Robin		1 voix

1 SEASSAU Aymeric	1 voix
1 SOBCZAK André	1 voix
1 SOTTER Jeanne	1 voix
1 TALLEDEC Denis	1 voix
1 THIRIET Richard	1 voix
1 TRICHET Franckie	1 voix
1 VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard	1 voix
1 VIALARD Louise par procuration à VITOUX Marie	1 voix
1 VITOUX Marie	1 voix
1 WEISS Pauline par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques	1 voix

Non votants	6 Voix	
BONAMY Delphine		1 voix
COCOTIER Michel		1 voix
DANTEC Ronan		1 voix
JOUIN Christophe		1 voix
RICHARD Guillaume		1 voix
ROBERT Pascale		1 voix

Date : **vendredi 17 décembre 2021**

Conseil Municipal - 17/12/2021

Ville de Nantes

Président :

Secrétaire :

51-Convention relative aux services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes – Rapport de la Commission – Approbation.

Unanimité

Date du vote : **17/12/2021 - 18h46**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **69**

Voix totales : **69**

Voix exprimées : **64**

Non votés : **5**

Taux d'abstention : **5,8%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	60 Voix	100,0%
1 ASSEH Bassem		1 voix
1 AZZI Elhadi		1 voix
1 BAINVEL Julien par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 BASSAL Aïcha		1 voix
1 BASSANI Catherine		1 voix
1 BELHAMITI Mounir		1 voix
1 BENÂTRE Marie-Annick		1 voix
1 BERTU Mahaut par procuration à QUÉRO Thomas		1 voix
1 BIR Cécile		1 voix
1 BLIN Nathalie		1 voix
1 BOISRAMÉ Nadège		1 voix
1 BOLO Pascal par procuration à ASSEH Bassem		1 voix
1 BOULÉ Aurélien		1 voix
1 BOURDON Émilie		1 voix
1 CHATEAU Olivier		1 voix
1 CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
1 CITEAU Simon		1 voix
1 COLLINEAU Marlène		1 voix
1 COPPEY Mahel		1 voix
1 COUSSINET Valérie		1 voix
1 EL HAÏRY Sarah par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 FIGULS Séverine		1 voix
1 FOURNIER Hervé		1 voix
1 GOUEZ Aziliz		1 voix
1 GUINÉ Thibault		1 voix
1 GUISSÉ Alassane		1 voix
1 HAKEM Abbassia par procuration à REBOUH Ali		1 voix
1 HUCHET Erwan par procuration à OPPELT Valérie		1 voix
1 JEN Sandra		1 voix
1 JOUIN Christophe		1 voix
1 LAERNOES Julie		1 voix
1 LANGLOIS Pauline		1 voix
1 LE TEUFF Florian		1 voix
1 LEFRANC Elisabeth		1 voix
1 MARAIS Pierre-Emmanuel		1 voix
1 MARTIN Nicolas		1 voix
1 NAULIN Hélène		1 voix
1 OPPELT Valérie		1 voix
1 OUGGOURNI Jamal		1 voix
1 PASCOUAU Yves		1 voix
1 PIAU Catherine par procuration à TALLEDEC Denis		1 voix
1 PROCHASSON François		1 voix
1 QUÉRO Thomas		1 voix
1 REBOUH Ali		1 voix
1 RIOM Tristan		1 voix
1 ROBERT Pascale		1 voix
1 RODRIGUEZ Ghislaine		1 voix
1 ROLLAND Johanna		1 voix
1 SALAÛN Gildas		1 voix
1 SALECROIX Robin		1 voix
1 SEASSAU Aymeric		1 voix
1 SOBCZAK André		1 voix
1 SOTTER Jeanne		1 voix
1 TALLEDEC Denis		1 voix

1 THIRIET Richard		1 voix
1 TRICHET Franckie		1 voix
1 VAN GOETHEM Sophie par procuration à THIRIET Richard		1 voix
1 VIALARD Louise par procuration à VITOUX Marie		1 voix
1 VITOUX Marie		1 voix
1 WEISS Pauline par procuration à CHOMBART DE LAUWE Foulques		1 voix
Abstention	4 Voix	
AMROUCHE Louisa par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
GARNIER Laurence par procuration à GUERRA Anne-Sophie		1 voix
GUERRA Anne-Sophie		1 voix
RICHARD Guillaume		1 voix
Non votants	5 Voix	
1 BONAMY Delphine		1 voix
1 BOUTIN Patrice		1 voix
1 COCOTIER Michel		1 voix
1 DANTEC Ronan		1 voix
1 FERREIRA Virgine		1 voix
1 ROLLAND Johanna		1 voix